

Un exemplaire du présent prospectus provisoire modifié et reformulé a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires canadiens; toutefois, il n'est pas encore dans sa forme définitive en vue du placement de titres. Les renseignements qu'il contient sont susceptibles d'être complétés ou modifiés. Les titres qu'il décrit ne peuvent être placés avant que l'autorité en valeurs mobilières n'ait visé le prospectus.

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres offerts dans le présent prospectus; quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Les titres décrits dans le présent prospectus ne sont offerts que là où l'autorité compétente a accordé son visa. Ils ne peuvent être proposés que par des personnes dûment inscrites. Ces titres n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la Securities Act of 1933 des États-Unis, en sa version modifiée (la « loi de 1933 »), ou des lois sur les valeurs mobilières d'un État. Par conséquent, sauf dans le cadre de certaines opérations dispensées des obligations d'inscription de la loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières des États applicables, ces titres ne peuvent être placés ou vendus aux États-Unis. Le présent prospectus ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'achat des titres qui en font l'objet aux États-Unis. Voir « Mode de placement ».

Le présent prospectus n'a pas été et ne sera pas approuvé en tant que prospectus par la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni (la « FCA ») en vertu de l'article 87A de la loi intitulée Financial Services and Markets Act 2000 du Royaume-Uni (la « FSMA »), il n'a pas été déposé auprès de la FCA en vertu des règles relatives aux prospectus (Prospectus Rules) du Royaume-Uni et n'a pas été approuvé par une personne autorisée en vertu de la FSMA. Le présent prospectus et le placement (au sens donné à ce terme ci-après) qui en fait l'objet s'adressent et sont destinés uniquement aux personnes du Royaume-Uni qui sont des « investisseurs qualifiés » (Qualified Investors) au sens de l'article 86(7) de la FSMA et (i) tombent dans les catégories de personnes dont il est question à l'article 19 (Investment Professionals) de l'ordonnance intitulée Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (en sa version modifiée) (la « FPO ») ou à l'article 49 (High net worth companies, unincorporated associations, etc.) de la FPO ou (ii) auxquelles il est légitime de les communiquer. Voir « Mode de placement ».

PROSPECTUS PROVISoire MODIFIÉ ET REFORMULÉ
(modifiant et reformulant le prospectus provisoire
daté du 2 mai 2014)

Premier appel public à l'épargne et placement secondaire

Le 14 mai 2014



Kinaxis Inc.

• \$ CA

• actions ordinaires

Le présent prospectus assure l'admissibilité du placement auprès du public de • actions ordinaires (les « **actions ordinaires** » et, dans le cadre du placement effectué aux termes du présent prospectus, les « **actions placées** ») du capital de Kinaxis Inc. (« **Kinaxis** », la « **Société** » ou « **nous** »), dont (i) • actions placées sont émises et vendues par Kinaxis (le « **placement d'actions nouvellement émises** ») au prix de • \$ CA (le « **prix d'émission** ») chacune, ce qui rapportera un produit brut de • \$ CA à Kinaxis, et (ii) • actions placées sont vendues (le « **placement secondaire** » et, avec le placement d'actions nouvellement émises, le « **placement** ») par HarbourVest International Private Equity Partners III - Direct Fund L.P. et TechnoCap I, L.P. (collectivement, les « **actionnaires vendeurs** ») au prix d'émission, ce qui rapportera un produit brut global de • \$ CA aux actionnaires vendeurs. Voir « Actionnaires principaux et actionnaires vendeurs ». Kinaxis ne touchera aucune tranche du produit du placement secondaire. Nous prévoyons actuellement que le prix d'émission s'établira entre 14,00 \$ CA et 16,00 \$ CA par action placée et que, selon cette fourchette de prix prévue, le placement d'actions nouvellement émises visera environ 5 000 000 d'actions placées, le placement secondaire visera environ 2 739 715 actions placées et l'option d'attribution excédentaire (au sens donné à ce terme ci-après) visera environ 1 160 957 actions placées.

Kinaxis est un fournisseur de premier plan de logiciels en nuage par abonnement qui permettent à ses clients d'améliorer et d'accélérer la planification et la prise de décisions dans le cadre de leurs activités liées à la chaîne d'approvisionnement.

Les actions placées sont offertes par BMO Nesbitt Burns Inc., Corporation Canaccord Genuity (collectivement, les « **chefs de file conjoints** »), Valeurs Mobilières TD Inc., RBC Dominion valeurs mobilières Inc., Financière Banque Nationale Inc., Marchés mondiaux CIBC Inc. et Valeurs mobilières Cormark Inc. (collectivement avec les chefs de file conjoints, les « **preneurs fermes** ») conformément à la convention de prise ferme datée du • 2014 qui a été conclue entre Kinaxis, les actionnaires vendeurs et chacun des preneurs fermes (la « **convention de prise ferme** »). Le prix d'émission sera établi par voie de négociation entre Kinaxis et les preneurs fermes.

Il n'existe actuellement aucun marché pour la négociation des actions placées et les acquéreurs pourraient ne pas être en mesure de revendre les actions placées qu'ils auront achetées aux termes du présent prospectus, ce qui pourrait avoir une incidence sur le cours des actions placées sur le marché secondaire, la transparence et la disponibilité du cours en question, la liquidité des actions placées et l'étendue des obligations réglementaires de l'émetteur. Nous avons demandé à la Bourse de Toronto (la « **TSX** ») d'inscrire les actions ordinaires à sa cote. L'inscription aura pour condition que nous remplissions toutes les exigences en matière d'inscription initiales de la TSX, y compris le placement des actions ordinaires auprès d'un nombre minimal de porteurs publics. Voir « Mode de placement »

Un placement dans les actions placées comporte un certain nombre de risques que l'acquéreur éventuel devrait examiner attentivement avant de décider d'investir. Voir « Facteurs de risque ».

Prix : • \$ CA par action placée

	Prix d'émission	Rémunération des preneurs fermes ⁽¹⁾	Produit net revenant à Kinaxis ⁽²⁾	Produit net revenant aux actionnaires vendeurs ⁽²⁾
Par action placée	● \$ CA	● \$ CA	● \$ CA	● \$ CA
Placement total ⁽³⁾	● \$ CA	● \$ CA	● \$ CA	● \$ CA

Notes

- (1) Conformément aux modalités de la convention de prise ferme, les preneurs fermes toucheront une rémunération en espèces (la « **rémunération des preneurs fermes** ») correspondant à six pour cent (6 %) du produit brut qui sera tiré du présent placement, soit ● \$ CA par action placée. Voir « Mode de placement ».
- (2) Déduction faite de la rémunération des preneurs fermes, mais sans tenir compte des frais relatifs au présent placement, qui sont estimés à environ ● \$ CA. Sauf indication contraire dans le présent prospectus, étant donné que les frais relatifs au placement secondaire sont négligeables, Kinaxis règlera les frais relatifs au présent placement, à l'exception de la rémunération des preneurs fermes. Kinaxis et les actionnaires vendeurs assumeront la rémunération des preneurs fermes proportionnellement au nombre d'actions placées qu'ils auront vendues, respectivement, dans le cadre du présent placement. Voir « Actionnaires principaux et actionnaires vendeurs » et « Mode de placement ».
- (3) Les actionnaires vendeurs ont convenu d'octroyer aux preneurs fermes une option (l'« **option d'attribution excédentaire** »), que ceux-ci peuvent lever, à leur entière discrétion, en totalité ou en partie, pendant la période de 30 jours suivant la clôture du présent placement, en vue d'acheter jusqu'à ● actions placées supplémentaires (soit 15 % des actions placées) (les « **actions visées par l'option d'attribution excédentaire** »), afin de couvrir la totalité de leur position d'attribution excédentaire, le cas échéant, et à des fins de stabilisation du marché. Si l'option d'attribution excédentaire est levée intégralement, le prix d'émission, la rémunération des preneurs fermes et le produit net revenant aux actionnaires vendeurs totaliseront respectivement ● \$ CA, ● \$ CA et ● \$ CA. Le présent prospectus assure l'admissibilité de l'octroi de l'option d'attribution excédentaire et des actions visées par l'option d'attribution excédentaire qui peuvent être émises au moment de la levée de celle-ci. L'acquéreur qui acquiert des actions placées faisant partie de la position d'attribution excédentaire des preneurs fermes le fait aux termes du présent prospectus, que la position d'attribution excédentaire soit au bout du compte comblée au moyen de la levée de l'option d'attribution excédentaire ou au moyen d'achats sur le marché secondaire. Voir « Mode de placement ».

Position des preneurs fermes	Nombre maximal de titres	Période de levée	Prix de levée
Option d'attribution excédentaire	● actions ordinaires	Période de 30 jours suivant la clôture	● \$ CA par action ordinaire

Dans le cadre du présent placement, les preneurs fermes se sont vu octroyer l'option d'attribution excédentaire et ils peuvent, sous réserve des lois applicables, attribuer des actions ordinaires en excédent de l'émission ou faire des opérations visant à stabiliser ou à fixer le cours des actions ordinaires à un cours autre que celui qui serait formé sur le marché libre. Ces opérations, si elles sont commencées, peuvent être interrompues à tout moment. Voir « Mode de placement ».

Les preneurs fermes, à titre de contrepartistes, offrent conditionnellement les actions placées, sous les réserves d'usage concernant leur vente antérieure, leur émission par Kinaxis, leur vente par les actionnaires vendeurs et leur acceptation par les preneurs fermes, conformément aux conditions stipulées dans la convention de prise ferme dont il est question à la rubrique « Mode de placement » et sous réserve de l'approbation de certaines questions d'ordre juridique par Dentons Canada S.E.N.C.R.L., pour le compte de Kinaxis et des actionnaires vendeurs, et par Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l., pour le compte des preneurs fermes.

Les preneurs fermes peuvent offrir les actions placées à un prix inférieur à celui qui est indiqué ci-dessus. Voir « Mode de placement ».

Les souscriptions d'actions placées seront reçues sous réserve du droit de Kinaxis de les accepter ou de les rejeter en totalité ou en partie et du droit des preneurs fermes de clore les livres de souscription à tout moment sans préavis. On prévoit que la clôture aura lieu vers le ● 2014 ou à une autre date, se situant au plus tard le ● 2014, dont Kinaxis et les preneurs fermes pourraient convenir (la « **date de clôture** ») et les preneurs fermes seront tenus de prendre les actions placées en livraison à cette date. On prévoit aussi qu'un ou plusieurs certificats globaux représentant les actions placées qui font l'objet du présent prospectus seront émis sous forme nominative ou électronique à Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« **CDS** ») et déposés auprès de CDS à la date de clôture. Aucun certificat attestant les actions placées ne sera émis aux acquéreurs, sauf dans certaines circonstances, et les inscriptions seront effectuées par le service de dépôt de CDS. Les acquéreurs d'actions placées recevront uniquement une confirmation d'achat du courtier inscrit auquel ou par l'intermédiaire duquel ils auront acheté les actions placées. Voir « Mode de placement ».

RBC Dominion valeurs mobilières Inc. est une filiale d'une banque à charte canadienne qui a consenti les facilités de crédit existantes à Kinaxis. Par conséquent, Kinaxis peut être considérée comme un « émetteur associé » à ce preneur ferme en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. Voir « Relations entre Kinaxis et certains preneurs fermes » et « Emploi du produit ».

Les épargnants devraient se fier uniquement aux renseignements qui figurent dans le présent prospectus. Ni la Société ni les preneurs fermes n'ont autorisé quiconque à fournir aux épargnants des renseignements différents ou supplémentaires.



Externalisation
mondiale de la
fabrication

Demande
imprévisible
des clients

Cycles de vie
des produits
plus courts

Systèmes
technologiques
traditionnels
disparates

Les chaînes d'approvisionnement sont devenues tellement énormes et complexes, et elles évoluent tellement vite, qu'il est pratiquement impossible pour une grande entreprise de créer un programme unique qui conviendrait parfaitement pour gérer la chaîne d'approvisionnement.

Pour gérer efficacement leur chaîne d'approvisionnement dans le contexte actuel, les entreprises ont besoin de nouvelles méthodes pour réagir rapidement aux changements.



Fournisseur de premier plan de logiciels en nuage par abonnement qui permettent aux clients d'améliorer et d'accélérer la planification et la prise de décisions dans le cadre de leurs activités liées à la chaîne d'approvisionnement.

RapidResponse™ :

Un produit unique qui permet aux clients d’avoir une vue d’ensemble de bout en bout de leurs réseaux de chaînes d’approvisionnement et de les coordonner

RÉSULTATS CONCRETS	MARCHÉ PRÉSENTANT DES OCCASIONS D'EXPANSION	GRANDE CLIENTÈLE DE PREMIER ORDRE EN CROISSANCE	PRODUITS TIRÉS DES ABONNEMENT ÉLEVÉS	PROJETS DE CROISSANCE						
SATISFACTION ACCRUE DE LA CLIENTÈLE « Grâce aux prévisions que RapidResponse nous permet de faire, nous avons réussi à améliorer notre réponse à la demande de la clientèle de 50 %. » <i>Grande société de fabrication de produits électroniques destinés aux entreprises¹</i> GAINS EN EFFICACITÉ CONSIDÉRABLES « Nos stocks de produits finis ont diminué de 20 % dans les trois mois qui ont suivi le déploiement de RapidResponse. » <i>Société industrielle²</i> RAPIDITÉ DE LA CRÉATION ET DE L'ANALYSE DES SCÉNARIOS « Grâce à RapidResponse, le délai de création et d'analyse des scénarios a été ramené de 24 à 48 heures à 10 à 30 minutes dans le cadre de notre processus de PVA. » <i>Société de fabrication de produits électroniques faisant partie du S&P 500³</i>	TCAC de 21 % Estimation de la croissance du marché des SaaS servant à la gestion de la chaîne d'approvisionnement (2012 à 2017) : 1,5 G\$ à 3,9 G\$² Saas pour la GCA Utilisés de plus en plus pour résoudre des problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement complexes de manière économique	85 clients Avaya Blackberry Celestica Cisco Systems First Solar Genzyme Honeywell Lockheed Martin Nikon Schneider Electric Sikorsky TriQuint Semiconductor Toshiba Qualcomm	>80 % Produits tirés des abonnements faisant l'objet de contrats pour les 12 prochains mois Bonne prévisibilité des produits Durée habituelle des contrats : 2 à 5 ans TCAC de 23 % <table><tr><td>2011</td><td>2012</td><td>2013</td></tr><tr><td>26,6 M\$</td><td>33,1 M\$</td><td>40,0 M\$</td></tr></table> PRODUITS TIRÉS DES ABONNEMENTS	2011	2012	2013	26,6 M\$	33,1 M\$	40,0 M\$	1. S'ÉTABLIR ET PRENDRE DE L'EXPANSION Accroître le nombre d'utilisateurs et d'applications au sein de notre clientèle existante. 2. NOUVELLES APPLICATIONS Développer de nouvelles applications et utilisations en vue d'accroître la clientèle et le bassin d'utilisateurs sur le marché. 3. AUGMENTATION DU PERSONNEL DE VENTE DIRECTE Au cours des 24 derniers mois, nous avons augmenté notre personnel de vente directe d'environ un tiers afin de tirer parti de la forte demande suscitée par les solutions de gestion de la chaîne d'approvisionnement. 4. RENFORCEMENT DES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES DOTÉS D'UN CIRCUIT DE VENTE Renforcement des relations avec les revendeurs et les fournisseurs de services gérés. 5. NOUVEAUX MARCHÉS VERTICAUX Tirer parti des occasions que les nouveaux marchés verticaux présentent : signature d'un premier contrat avec un grand fabricant automobile international en 2014.
2011	2012	2013								
26,6 M\$	33,1 M\$	40,0 M\$								

¹Source : Données techniques TVID: A73-CC8-02D, TVID: 589-4FF-2F6 et TVID: 966-OEF-4A4

²Source : Rapport du premier trimestre 2014 de Gartner

Chacun des rapports Gartner décrits dans les présentes (chacun, un « rapport Gartner ») présente des données, des opinions fondées sur des recherches ou des points de vue qui sont publiés par Gartner, Inc. (« Gartner ») dans le cadre d'un service d'abonnements groupés et qui ne sont pas des assertions de fait. Chaque rapport Gartner est pertinent en date de sa publication initiale (et non en date du dépôt du prospectus) et les opinions qui y sont exprimées peuvent changer sans préavis.

TABLE DES MATIÈRES

<u>Page</u>	<u>Page</u>
AVIS AUX ÉPARGNANTS ii	MODE DE PLACEMENT 79
ÉNONCÉS PROSPECTIFS v	FACTEURS DE RISQUE 82
GLOSSAIRE viii	CERTAINES CONSIDÉRATIONS FISCALES
SOMMAIRE.....xi	FÉDÉRALES CANADIENNES.....99
LE PLACEMENT xvi	ADMISSIBILITÉ À DES FINS DE
SOMMAIRE DES INFORMATIONS	PLACEMENT 100
FINANCIÈRES xviii	QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE.....101
DESCRIPTION DE NOTRE ENTREPRISE 1	DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES
STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ 28	INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS
EMPLOI DU PRODUIT 29	IMPORTANTES 101
POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES 30	RELATIONS ENTRE KINAXIS ET
RESTRUCTURATION DU CAPITAL 30	CERTAINS PRENEURS FERMES 101
RAPPORT DE GESTION.....32	EXPERTS.....101
DESCRIPTION DES TITRES PLACÉS 53	AUDITEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET
STRUCTURE DU CAPITAL CONSOLIDÉ 54	AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES
OPTIONS D'ACHAT DE TITRES.....55	REGISTRES 102
VENTES OU PLACEMENTS ANTÉRIEURS 56	CONTRATS IMPORTANTS.....102
ACTIONNAIRES PRINCIPAUX ET	DROIT DE RÉOLUTION ET SANCTIONS
ACTIONNAIRES VENDEURS.....57	CIVILES 102
ADMINISTRATEURS ET HAUTS	TABLE DES MATIÈRE DES ÉTATS
DIRIGEANTS 59	FINANCIERS.....F-1
RÉMUNÉRATION DES HAUTS	ANNEXE A – MANDAT DU CONSEIL
DIRIGEANTS 62	D'ADMINISTRATION.....A-1
PRÊTS OCTROYÉS AUX	ANNEXE B – CHARTE DU COMITÉ
ADMINISTRATEURS, AUX HAUTS	D'AUDIT.....B-1
DIRIGEANTS ET AUX EMPLOYÉS 75	ATTESTATION DE KINAXIS INC. S-1
GOUVERNANCE.....75	ATTESTATION DES PRENEURS FERMES.....S-2

AVIS AUX ÉPARGNANTS

Mise en garde générale

L'épargnant doit lire le prospectus dans son intégralité et consulter ses conseillers professionnels en vue d'évaluer les aspects fiscaux et juridiques, les facteurs de risques et les autres aspects de son placement dans nos actions ordinaires.

L'épargnant ne doit se fier qu'aux renseignements qui sont donnés dans le présent prospectus. Ni Kinaxis, ni les actionnaires vendeurs ni les preneurs fermes n'ont autorisé quiconque à fournir aux épargnants des renseignements supplémentaires ou différents. Les renseignements qui sont donnés dans le présent prospectus ne sont exacts qu'à la date de celui-ci, quel que soit le moment où il est remis ou le moment où quelque vente que ce soit des actions placées est effectuée. L'entreprise, la situation financière, les résultats d'exploitation et les perspectives de Kinaxis pourraient avoir changé depuis la date du présent prospectus.

Ni Kinaxis, ni les actionnaires vendeurs ni les preneurs fermes n'offrent de vendre les actions ordinaires dans un territoire où leur offre ou leur vente n'est pas permise et aucun d'eux n'a pris, en ce qui concerne les épargnants qui se trouvent à l'extérieur du Canada, quelque mesure que ce soit qui permettrait que le présent placement soit réalisé ou que le présent prospectus soit pris en possession ou distribué dans un territoire où une telle mesure est nécessaire à cette fin, sauf au Canada. Les épargnants sont tenus de se renseigner sur les restrictions relatives au présent placement et au placement de titres qui est effectué aux termes du présent prospectus et d'observer ces restrictions.

Interprétation

Sauf si le contexte exige une interprétation différente, dans le présent prospectus, toutes les mentions de « Kinaxis », « nous », « notre » et « Société » renvoient à Kinaxis Inc. et à ses filiales, telles qu'elles sont constituées à la date de clôture.

Certains termes utilisés dans le présent prospectus sont définis à la rubrique « Glossaire ».

Immédiatement avant la réalisation du présent placement, nous effectuerons une restructuration du capital-actions dans le cadre de laquelle chacune de nos actions en circulation, de quelque catégorie que ce soit, sera convertie en actions ordinaires. Voir « Restructuration du capital ». Sauf indication contraire, tous les renseignements qui sont donnés dans le présent prospectus donnent effet à la restructuration du capital, mais non à la levée de quelque option que ce soit que nous avons octroyée, tel qu'il est décrit à la rubrique « Options d'achat de titres ».

Mesures non conformes aux IFRS

Les états financiers de la Société contenus dans le présent prospectus ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board.

Le présent prospectus renvoie à certaines mesures non conformes aux IFRS. Ces mesures non conformes aux IFRS ne constituent pas des mesures reconnues aux termes des IFRS et n'ont pas de signification normalisée aux termes de ces dernières; il est par conséquent peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Plutôt que de constituer un moyen de comparaison, ces mesures sont présentées à titre d'informations supplémentaires complémentaires aux mesures conformes aux IFRS et visent à favoriser une meilleure compréhension des résultats d'exploitation de la Société du point de vue de la direction. Par conséquent, elles ne doivent pas être prises isolément ni considérées comme un substitut de l'analyse des informations financières que nous présentons conformément aux IFRS. Nous avons recours aux mesures non conformes aux IFRS, plus particulièrement le BAIIA ajusté, pour fournir aux investisseurs des mesures complémentaires de notre performance sur le plan de l'exploitation et ainsi mettre en lumière les tendances de nos principales activités que la seule utilisation des mesures conformes aux IFRS pourrait ne pas faire ressortir. Nous sommes en outre d'avis que les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et les autres parties intéressées ont fréquemment recours aux mesures non conformes aux IFRS pour évaluer les émetteurs. La direction utilise également les mesures non conformes aux IFRS pour faciliter la comparaison de la performance sur le plan de l'exploitation d'une période à l'autre, dresser les budgets d'exploitation annuels et évaluer la capacité de la Société de satisfaire ses besoins en dépenses d'investissement et en fonds de roulement. Se reporter à la rubrique « Rapport de gestion » pour une définition du BAIIA ajusté et un rapprochement de cette mesure non conforme aux IFRS et de la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable.

Données sur le marché et le secteur

Sauf indication contraire, les renseignements qui sont donnés dans le présent prospectus au sujet de notre secteur et des marchés sur lesquels nous exerçons nos activités, y compris nos attentes générales et notre situation sur le marché, les occasions qui se présentent à nous et notre part de marché, sont fondés sur des renseignements obtenus d'organismes indépendants du secteur, comme Gartner, Inc. (« **Gartner** »), d'autres sources indépendantes (y compris des publications, des sondages et des prévisions du secteur) et des estimations et études de la direction. Chacun des rapports Gartner décrits dans les présentes (chacun, un « **rapport Gartner** ») présente des données, des opinions fondées sur des recherches ou des points de vue qui sont publiés par Gartner dans le cadre d'un service d'abonnements groupés et qui ne sont pas des assertions de fait. Chaque rapport Gartner est pertinent en date de sa publication initiale (et non en date du présent prospectus) et les opinions qui y sont exprimées peuvent changer sans préavis. Les rapports Gartner comprennent les rapports suivants :

- Gartner; Forecast: Public Cloud Services, Worldwide, 2012-2018, 1Q14 Update; 31 mars 2014 (le « **rapport du premier trimestre 2014 de Gartner** »)
- Gartner; Magic Quadrant for Supply Chain Planning System of Record, Payne, T.; 6 mars 2014 (le « **rapport de mars 2014 de Gartner** »)
- Gartner; Forecast Analysis: Enterprise Application Software, Worldwide, 4Q13 Update; 4 février 2014 (le « **rapport de février 2014 de Gartner** »)

Dans le cadre de notre recherche interne et de nos activités de marketing courantes, nous avons interviewé certains de nos clients au sujet de leur utilisation de RapidResponse (chacune, une « **étude interne de Kinaxis** »). Nous avons élaboré chacune des études internes de Kinaxis selon les renseignements que nos clients nous ont fournis. Nous estimons que chaque étude interne de Kinaxis fait ressortir avec précision l'utilisation que le client pertinent a faite de RapidResponse et son degré de satisfaction, mais nous n'avons fait aucune autre vérification des études auprès des clients ni demandé à aucune source indépendante de le faire.

En outre, dans le cadre de nos activités de marketing courantes, nous avons retenu les services de TechValidate Inc. (« **TechValidate** ») et avons chargé celle-ci de vérifier les réactions de nos clients au sujet de RapidResponse. TechValidate a un service d'applications sur le Web qui nous permet de créer des questionnaires personnalisés et de les soumettre à nos clients. TechValidate recueille et traite les données des questionnaires remplis. En se fondant sur les réponses données, TechValidate crée et nous fournit des données factuelles, y compris des témoignages de clients, des statistiques, des études de cas et d'autres éléments de contenu (chacune, une « **donnée technique de TechValidate** » et, collectivement, des « **données techniques de TechValidate** ») en choisissant certaines réponses dans le respect de l'anonymat. TechValidate a attribué un numéro d'identification à chaque donnée technique et lorsqu'il est question d'une donnée technique dans le présent prospectus, elle est accompagnée du numéro en question. On peut consulter les données techniques de TechValidate dont il est fait mention dans le présent prospectus au www.techvalidate.com. Nous avons commencé à utiliser le programme de TechValidate en février 2013. Les données techniques de TechValidate dont il est question dans le présent prospectus comprennent les résultats d'un sondage effectué auprès d'utilisateurs de RapidResponse au début de 2013 (le « **sondage auprès des utilisateurs** »). Les résultats du sondage effectué auprès des utilisateurs ont été publiés en mars et en avril 2013.

Bien que nous estimions que les données techniques de TechValidate traduisent avec précision l'utilisation que certains de nos clients ont faite de RapidResponse, elles pourraient se révéler inexactes en raison des méthodes qui ont servi à les obtenir ou parce qu'elles ne peuvent être vérifiées de façon indépendante avec toute la certitude voulue à cause de l'accès restreint aux données brutes et de la fiabilité parfois incertaine de celles-ci, du fait qu'elles ont été données volontairement et en raison d'autres limites et incertitudes inhérentes aux méthodes de sondage.

Sauf indication contraire, nos estimations découlent des renseignements d'ordre public publiés par des analystes du secteur indépendants et des sources indépendantes de même que des données provenant de nos recherches internes et reposent sur des hypothèses que nous estimons raisonnables à la lumière de notre connaissance du secteur et des marchés. Nos recherches internes et nos hypothèses n'ont été vérifiées par aucune source indépendante et nous n'avons vérifié aucun renseignement provenant de sources indépendantes.

Bien que nous estimions que les données relatives à notre situation sur le marché, aux occasions qui se présentent à nous et à notre part de marché qui figurent dans le présent prospectus sont généralement fiables, elles demeurent toutefois imprécises de nature. En outre, les projections, les hypothèses et les estimations de nos résultats

futurs et des résultats futurs du secteur et des marchés sur lesquels nous exerçons nos activités sont nécessairement assujetties à un degré élevé d'incertitude et de risque en raison de divers facteurs, y compris ceux qui sont décrits aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Facteurs de risque ».

Marques de commerce, noms commerciaux et marques de service

Le présent prospectus comprend des marques de commerce, comme « Kinaxis » et « RapidResponse », qui sont protégées en vertu des lois sur la propriété intellectuelle applicables et appartiennent à Kinaxis. Pour faciliter la lecture seulement, nos marques de commerce et noms commerciaux figurent parfois dans le présent prospectus sans être suivis du symbole ^{MD} ou ^{MC}, mais cela ne signifie aucunement que nous ne nous prévaudrions pas, dans la mesure maximale permise par les lois applicables, de nos droits sur ces marques de commerce et noms commerciaux. Toutes les autres marques de commerce utilisées dans le présent prospectus appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

Présentation des renseignements financiers et autres

Nos états financiers consolidés sont présentés en dollars américains. Dans le présent prospectus, « \$ », « \$ US » ou « dollars » désignent le dollar américain, et « \$ CA », le dollar canadien. Sauf indication contraire, les chiffres sont présentés en dollars américains.

Données sur le cours du change

Dans le présent prospectus, nous présentons certains renseignements financiers en dollars américains. Le tableau qui suit présente, pour les périodes indiquées, le plafond, le plancher et le cours du change moyen pour 1 \$ US, exprimés en dollars canadiens, tels qu'ils sont déclarés par Oanda Corporation, à l'adresse www.oanda.com, pendant les périodes respectives.

	Plafond (\$ CA)	Plancher (\$ CA)	Moyenne (\$ CA)
Trimestre terminé le 31 mars			
2014	1,1249	1,0627	1,1019
2013	1,0309	0,9835	1,0077
2012	1,0283	0,9869	1,0020
Exercice terminé le			
31 décembre 2013	1,0703	0,9835	1,0298
31 décembre 2012	1,0413	0,9675	0,9996
31 décembre 2011	1,0561	0,9440	0,9888

Le 9 mai 2014, le cours du change déclaré par Oanda Corporation pour la conversion d'un \$ US en dollars canadiens était de 1,00 \$ US pour 1,0854 \$ CA.

Exécution de jugements rendus à l'encontre de personnes physiques ou morales étrangères

HarbourVest International Private Equity Partners III – Direct Fund L.P., l'un des actionnaires vendeurs, a été constituée en vertu des lois d'un territoire étranger et Douglas Colbeth, Robert Wadsworth et Ronald Matricaria, trois de nos administrateurs, résident à l'extérieur du Canada.

Les personnes physiques ou morales indiquées ci-après ont nommé les agents suivants aux fins de la signification des actes de procédure :

Nom de la personne physique ou morale	Nom et adresse de l'agent
HarbourVest International Private Equity Partners III - Direct Fund L.P.	Kinaxis Inc., 700 Silver Seven Road, Ottawa (Ontario) Canada K2V 1C3
Douglas Colbeth	Kinaxis Inc., 700 Silver Seven Road, Ottawa (Ontario) Canada K2V 1C3
Robert Wadsworth	Kinaxis Inc., 700 Silver Seven Road, Ottawa (Ontario) Canada K2V 1C3
Ronald Matricaria	Kinaxis Inc., 700 Silver Seven Road, Ottawa (Ontario) Canada K2V 1C3

Les acquéreurs sont mis en garde qu'il pourrait être impossible pour les épargnants de faire exécuter des jugements obtenus au Canada à l'encontre d'une personne physique ou morale qui a été constituée ou prorogée en vertu des lois d'un territoire étranger ou qui réside à l'extérieur du Canada, même si la personne en question a nommé un agent aux fins de la signification des actes de procédure.

Documents de commercialisation

Aucun « modèle » d'un « document de commercialisation » (au sens donné à ces termes dans le *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*) qui est utilisé par les preneurs fermes dans le cadre du présent placement ne fait partie du présent prospectus dans la mesure où son contenu a été modifié ou remplacé par un énoncé fait dans le présent prospectus. Tout modèle d'un document de commercialisation qui a été, ou qui sera, déposé sous notre profil sur le site Web de SEDAR, au www.sedar.com, avant la fin du présent placement (y compris les modifications qui y sont apportées ou sa version modifiée) est réputé être intégré au prospectus définitif.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent prospectus renferme des énoncés prospectifs qui ont trait à nos attentes actuelles et à notre perception de l'avenir. Ces énoncés prospectifs se trouvent principalement dans les rubriques intitulées « Sommaire », « Description de notre entreprise », « Emploi du produit », « Rapport de gestion » et « Facteurs de risque ».

Dans certains cas, ces énoncés prospectifs sont signalés par des termes comme « pouvoir », « s'attendre à », « prévoir que », « cibler », « estimer », « avoir l'intention de », « planifier », « tenter de », « éventuel », « continuer », « est susceptible de » ou la forme négative de ces termes, par l'utilisation du futur ou du conditionnel ou par d'autres expressions similaires ayant pour but de signaler des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs reposent sur nos attentes actuelles et nos projections à l'égard des événements futurs et des tendances financières dont nous estimons qu'ils pourraient avoir une incidence sur notre situation financière, nos résultats d'exploitation, notre stratégie commerciale et nos besoins financiers. Ces énoncés prospectifs portent notamment sur les éléments suivants :

- nos attentes quant à nos produits d'exploitation, nos frais et nos activités;
- nos besoins en liquidités prévus et nos besoins de financement supplémentaire;
- notre pouvoir de protéger, de conserver et de faire valoir nos droits de propriété intellectuelle;
- des revendications de tiers à l'égard d'une atteinte à des droits de propriété intellectuelle ou d'une violation de tels droits que nous aurions commise ou d'autres conflits en la matière;
- notre programme et notre calendrier d'expansion de nos solutions et de nos services;
- nos plans de croissance future;
- l'acceptation des nouvelles technologies et solutions par nos clients et le marché;
- notre pouvoir d'intéresser de nouveaux clients ainsi que de fidéliser nos clients actuels et d'accroître les services que nous leur fournissons;
- notre pouvoir d'intéresser du personnel et de le garder en fonction;
- nos attentes quant aux progrès technologiques;
- notre situation concurrentielle et nos attentes quant à la concurrence;
- l'évolution de la réglementation et le cadre réglementaire auquel nous sommes soumis;
- les tendances et les défis auxquels on peut s'attendre dans notre secteur d'activité et sur les marchés où nous sommes présents.

Outre les énoncés relatifs aux questions indiquées ci-dessus, le présent prospectus comporte des énoncés prospectifs au sujet de notre modèle d'exploitation cible. Ce modèle reflète seulement nos objectifs et ne constitue

pas une prévision, une projection ou une prédiction des résultats d'exploitation futurs. Voir « Rapport de gestion – Indicateurs de rendement clés – Modèle d'exploitation annuel cible ».

Les énoncés prospectifs sont fondés sur certaines hypothèses et analyses que nous avons faites à la lumière de notre expérience et de notre perception des tendances historiques, de la situation actuelle et de l'évolution que nous prévoyons ainsi que d'autres facteurs que nous estimons appropriés et ils sont assujettis à des risques et des incertitudes. Bien que nous estimions que les hypothèses sur lesquelles reposent ces énoncés sont raisonnables, elles pourraient se révéler incorrectes. Étant donné ces risques, incertitudes et hypothèses, les acquéreurs éventuels des actions placées ne devraient pas se fier indument à ces énoncés prospectifs. Il n'est pas certain que les résultats, le rendement ou les réalisations réels seront conformes à nos attentes et à nos prévisions. Cela est tributaire d'un certain nombre de risques connus et inconnus, d'incertitudes, d'hypothèses et d'autres facteurs, y compris les risques qui sont indiqués à la rubrique « Facteurs de risque », qui comprennent les suivants :

- les risques liés à la gestion de notre croissance
- notre dépendance envers la fidélisation de notre clientèle et le taux de renouvellement de nos abonnements
- les risques liés à la longueur de nos cycles de vente
- les risques liés à notre dépendance envers la réalisation de produits d'exploitation récurrents
- les risques liés à la fluctuation des résultats d'exploitation trimestriels
- les risques liés à la fluctuation du cours du change
- les risques liés à l'intensification de nos activités de marketing et de vente
- les risques liés à notre pouvoir de nous assurer que nos solutions demeurent compatibles avec les applications de tiers
- les risques liés à notre pouvoir de nous adapter aux progrès technologiques
- les risques liés à notre pouvoir de respecter nos engagements contractuels
- les risques liés à la conjoncture économique mondiale
- les risques liés à la sécurité des renseignements des clients
- les risques liés à la protection de notre propriété intellectuelle
- les risques liés à la complexité de nos solutions
- la concurrence dans notre secteur et sur nos marchés
- les risques liés à la dépendance envers le personnel clé
- les risques liés à notre pouvoir d'augmenter notre personnel de vente directe
- les risques liés à la dépendance envers des tiers fournisseurs de services
- les risques liés à la défectuosité des produits
- les risques liés à l'expansion à l'échelle internationale

Bien que les énoncés prospectifs que renferme le présent prospectus soient fondés sur ce que notre direction estime être des hypothèses raisonnables, ces risques, incertitudes, hypothèses et autres facteurs pourraient faire en sorte que nos résultats, notre rendement, nos réalisations et notre expérience réels diffèrent sensiblement de nos attentes ainsi que des résultats futurs, des rendements ou des réalisations qu'ils expriment ou suggèrent.

Les énoncés prospectifs faits dans le présent prospectus sont valables uniquement en date desquels ils ont été faits et sont donnés expressément sous réserve de cette mise en garde. Sauf exigence contraire de la loi, ni la Société, ni les actionnaires vendeurs ni les preneurs fermes n'assument quelque obligation que ce soit de mettre à jour ou de modifier les énoncés prospectifs, que ce soit pour tenir compte de nouveaux renseignements ou d'un événement futur ou pour une autre raison, après la date à laquelle les énoncés sont faits ou pour tenir compte d'événements imprévus.

L'épargnant doit lire le présent prospectus en sachant que les résultats que nous obtiendrons effectivement à l'avenir pourraient différer sensiblement de ceux que nous prévoyons.

GLOSSAIRE

Le glossaire qui suit définit certains des termes propres au secteur et des termes commerciaux, techniques et juridiques qui sont utilisés dans le présent prospectus pour en faciliter la lecture. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de tous les termes clés qui figurent dans le présent prospectus.

« **À code unique** » désigne un produit unique reposant sur un flux de codes logiciels, par opposition à plusieurs solutions logicielles codées individuellement et reliées par un intergiciel.

« **Actions ordinaires** » désigne les actions ordinaires du capital de Kinaxis qui existent avant, ou existeront après, la restructuration du capital, selon le cas.

« **Affiliation en marque blanche** » renvoie à un produit ou à un service qui est fabriqué ou offert par une société, puis emballé et vendu par une autre société sous une marque différente.

« **Alberta ULC** » désigne 1172033 Alberta ULC, société par actions à responsabilité illimitée constituée en vertu de la *Business Corporations Act* (Alberta).

« **Carnet de commandes** » désigne le montant cumulatif des engagements contractuels pris par les clients (y compris les sommes facturées) qui n'a pas encore été comptabilisé dans les produits.

« **Clôture** » désigne la clôture du présent placement.

« **CNS** » est l'acronyme de « contrats relatifs au niveau de service ».

« **Conseil** » ou « **conseil d'administration** » désigne le conseil d'administration de Kinaxis.

« **Données volumineuses** » désigne un gros volume de données non structurées ou semi-structurées.

« **En temps réel** » désigne un événement ou une fonction qui est traité instantanément ou quasi-instantanément.

« **EPA** » est l'acronyme de « externalisation des processus d'affaires », soit le fait de confier certaines activités et la responsabilité de certaines fonctions d'affaires en sous-traitance à un tiers fournisseur de services.

« **Évolutif** » désigne la possibilité d'accroître la portée de l'utilisation d'une solution logicielle (tant au chapitre des domaines d'application que du type d'utilisateur) au sein d'une entreprise sans incidence, ou moyennant une incidence minimale, sur la chaîne d'approvisionnement ou la performance des systèmes.

« **Exécution des commandes** » désigne l'ensemble des activités qui se déroulent du moment où la commande est passée au moment où le produit est livré.

« **Externalisation** » désigne le fait pour une entreprise de confier une fonction ou un processus d'affaires existant à une entreprise indépendante en sous-traitance.

« **Fabrication en sous-traitance** » désigne la fabrication d'un produit par une partie selon les caractéristiques techniques stipulées par une autre partie.

« **Fournisseurs de services gérés** » ou « **FSG** » désigne les entreprises qui fournissent des services de gestion de processus d'affaires aux entreprises qui souhaitent externaliser la gestion courante de l'une ou l'autre des fonctions de leur entreprise.

« **GCA** » est l'acronyme de « gestion de la chaîne d'approvisionnement ».

« **IFRS** » désigne les Normes internationales d'information financière qui ont été émises par le Conseil des normes comptables internationales.

« **Infonuagique** » désigne des logiciels d'application ou des services applicatifs Web qui sont déployés sur un réseau privé ou sur Internet.

« **Intergiciel** » désigne un programme qui sert d'intermédiaire entre un logiciel d'exploitation et une application.

« **Loi de 1933** » désigne la *Securities Act of 1933* des États-Unis, en sa version modifiée.

« **Nomenclature** » désigne la liste des pièces ou des composantes qui sont nécessaires pour fabriquer un produit.

« **Nouveaux produits tirés des abonnements** » désigne les produits tirés des abonnements mensuels supplémentaires qui sont ajoutés au carnet de commandes et qui découlent de la conclusion de contrats avec de nouveaux clients, de la prestation de nouveaux services aux clients existants ou de l'utilisation de nouvelles applications par ceux-ci ou encore de l'augmentation des prix au moment où les clients existants renouvellent leur contrat.

« **Nuage public** » désigne un service d'infonuagique partagé par des clients multiples qui est fourni par un tiers sur l'Internet public dans une architecture partagée conçue en vue d'être utilisée par des clients multiples.

« **Nuage** » désigne l'Internet.

« **Nuagique** » et ses variantes qualifient des applications, des services ou des ressources qui sont mis à la disposition des utilisateurs, sur demande, par Internet.

« **PDP** » est l'acronyme de « programme directeur de production ».

« **PRE** » désigne la planification des ressources d'une entreprise, qui est effectuée à l'aide d'un système informatique intégré qui sert plusieurs services ou unités d'exploitation de l'entreprise en intégrant un environnement de logiciels d'application à modules multiples afin d'aider le client à gérer les processus essentiels à l'exercice de ses activités (p. ex., la planification des produits, l'achat de pièces, la gestion des stocks, les relations avec les fournisseurs et les clients, le service à la clientèle, le suivi des commandes et les fonctions liées aux finances et aux ressources humaines).

« **PRM** » est l'acronyme de « planification des ressources matérielles ».

« **Produits récurrents** » désigne la partie des produits qu'une société continuera très probablement à réaliser dans un avenir rapproché. Dans le cas de Kinaxis, les produits récurrents sont constitués des produits tirés des abonnements et des produits tirés de la maintenance et du soutien.

« **Produits tirés de la maintenance et du soutien** » désigne les frais facturés en contrepartie du soutien à la clientèle et du droit conféré à certains clients de longue date de Kinaxis d'obtenir des mises à jour de produits.

« **Produits tirés des abonnements** » désigne les droits de licence à durée fixe qui sont facturés en contrepartie de l'utilisation sur place des applications RapidResponse^{MD} ou les frais relatifs à la fourniture des applications en tant que service dans un environnement hébergé.

« **PVA** » est l'acronyme de « planification des ventes et des activités ».

« **RapidResponse** » désigne un produit unique dont Kinaxis est propriétaire et dont elle détient la marque de commerce, qui fournit un ensemble complet de fonctionnalités permettant de régler plusieurs problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement.

« **Récurrence nette des produits** » désigne les produits mensuels tirés des clients existants comparés d'année en année, y compris ceux qui découlent de la prestation de nouveaux services aux clients existants ou de l'utilisation de nouvelles applications par ceux-ci ou encore de l'augmentation des prix au moment où les clients existants renouvellent leur contrat.

« **Régime d'unités d'actions** » désigne le régime d'unités d'actions qui sera adopté par notre conseil d'administration en date de la clôture du présent placement.

« **Restructuration du capital** » a le sens qui lui est conféré à la rubrique du présent prospectus intitulée « Restructuration du capital ».

« **SaaS** » est l'acronyme de la version anglaise de « logiciel en tant que service » (*software as a service*), c'est-à-dire la transmission de logiciels d'application au moyen de l'informatique en nuage public, que les clients sont autorisés à utiliser en tant que service aux termes d'une licence moyennant des frais d'abonnement ou un paiement à l'utilisation.

« **Services professionnels** » désigne les services que nous fournissons à nos clients contre rémunération afin de les aider à installer et à intégrer les applications de Kinaxis et à former leur personnel à l'installation et à l'utilisation de celles-ci. Ces services comprennent également des mandats ponctuels.

« **Société** » désigne Kinaxis Inc.

« **Sur place** » qualifie un logiciel qui est installé et fonctionne sur des appareils qui se trouvent dans les locaux du client.

« **Système de planification de la chaîne d'approvisionnement** » désigne une plateforme qui permet à une entreprise de gérer, de relier, de concilier, de mettre en commun et de partager les données de planification de sa chaîne d'approvisionnement, du moment de la création de la demande au moment de la réponse détaillée de la fonction d'approvisionnement et de la planification fonctionnelle à la planification tactique.

« **TCAC** » désigne le taux de croissance annuel composé.

« **TI** » désigne les technologies de l'information.

« **UAFOR** » désigne les unités d'actions faisant l'objet de restrictions octroyées dans le cadre du régime d'unités d'actions.

« **UAFR** » désigne les unités d'actions fondées sur le rendement octroyées dans le cadre du régime d'unités d'actions.

SOMMAIRE

Les épargnants devraient lire le sommaire qui suit et les renseignements plus détaillés à notre sujet qui figurent dans le présent prospectus, y compris les facteurs de risque, les états financiers consolidés annuels et intermédiaires et les notes complémentaires qui figurent ailleurs dans le présent prospectus. Sauf indication contraire, les renseignements qui figurent dans le présent prospectus ne tiennent pas compte de la levée de l'option d'attribution excédentaire.

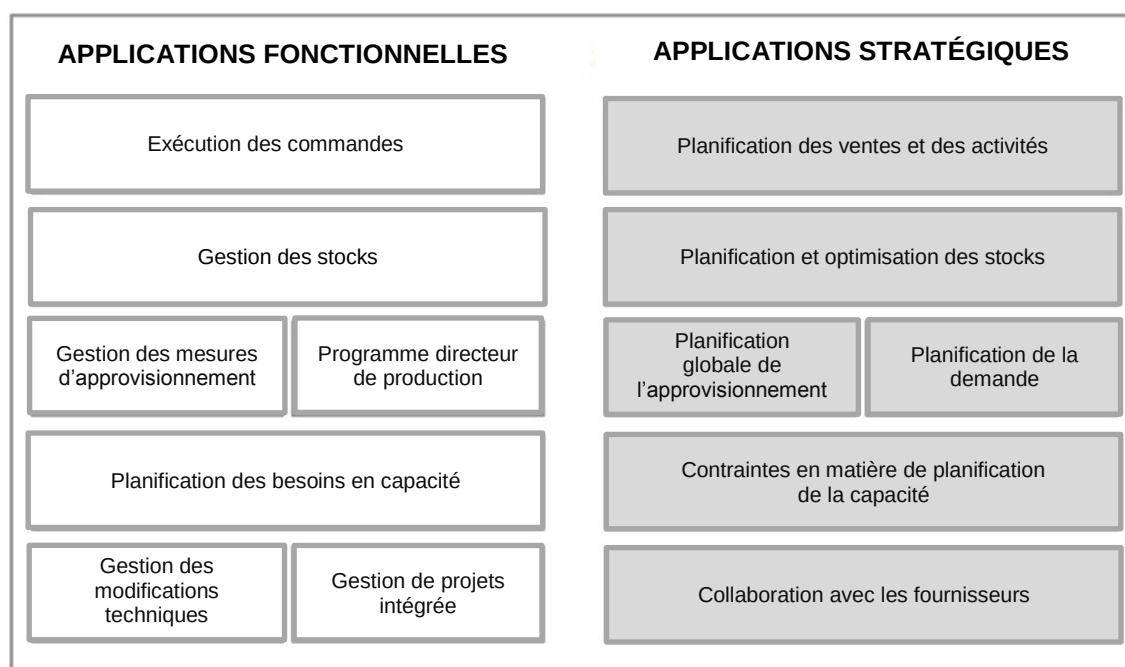
Description de notre entreprise

Nous sommes un fournisseur de premier plan de logiciels en nuage par abonnement qui permettent à nos clients d'améliorer et d'accélérer l'analyse et la prise de décisions dans le cadre de leurs activités liées à la chaîne d'approvisionnement. Les fonctionnalités de planification de la chaîne d'approvisionnement et les fonctionnalités analytiques de notre produit, RapidResponse^{MD} (« **RapidResponse** »), constituent le fondement à partir duquel il est possible de gérer des processus de gestion de la chaîne d'approvisionnement (GCA) multiples et interreliés.

Nous avons fondé notre entreprise en partant du principe que les chaînes d'approvisionnement sont devenues tellement énormes et complexes, et qu'elles évoluent tellement vite, qu'il est pratiquement impossible pour une grande entreprise de créer un programme unique qui conviendrait parfaitement pour gérer la chaîne d'approvisionnement. Les entreprises ont besoin d'outils de pointe pour créer des programmes et composer avec les écarts par rapport à ceux-ci. Notre atout fondamental est d'être le principal fournisseur de services de GCA et de permettre à nos clients de régler un large éventail de problèmes commerciaux liés à la chaîne d'approvisionnement au moyen d'un seul produit. C'est notre technologie unique et brevetée qui nous donne la possibilité d'offrir ce concept « un à plusieurs ». En utilisant RapidResponse plutôt que plusieurs produits disparates, nos clients peuvent avoir une vue d'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement, réagir rapidement aux changements et, au bout du compte, exercer leurs activités beaucoup plus efficacement.

Fidèle à notre concept fondateur, en date du 31 mars 2014, notre produit aidait 85 grandes entreprises à répondre à leurs besoins fonctionnels et à atteindre leurs objectifs stratégiques. RapidResponse aide nos clients à gérer l'approvisionnement ou la demande de façon globale (par exemple, par région ou par gamme de produits) et de façon spécifique (par exemple, par pièce). La conception unique de RapidResponse lui permet de prendre en charge de nombreuses applications, notamment les suivantes :

Collection d'applications en nuage prises en charge par RapidResponse



Voir « Description de notre entreprise – Fonctionnalités et applications prises en charge par notre produit – Description des applications prises en charge par RapidResponse ».

En 2005, nous sommes passés d'un modèle d'affaires à licence perpétuelle à un modèle d'affaires par abonnement et avons offert RapidResponse en tant que service en nuage. Grâce à nos fonctionnalités nuagiques, nous pouvons habituellement déployer les applications prises en charge par RapidResponse en aussi peu que quatre à six mois. Nous vendons notre produit en Amérique du Nord, en Europe de l'Ouest et au Japon par l'intermédiaire de circuits de vente directe et à l'échelle mondiale par l'intermédiaire de nos partenaires et revendeurs. Nous ciblons les grandes entreprises internationales qui exercent leurs activités dans une grande variété de secteurs. Voir « Description de notre entreprise – Aperçu ».

Aperçu du secteur

Aperçu du marché de la gestion de la chaîne d'approvisionnement

Le marché de la GCA est un secteur mondial qui est à la fois vaste et important. La croissance du secteur est favorisée par le cycle de vie plus court des produits, la fluctuation constante de la demande, la mondialisation, l'externalisation, la fragmentation des processus de gestion de la chaîne d'approvisionnement et la complexité accrue des chaînes d'approvisionnement. Dans le secteur de la GCA, les solutions logicielles sont de plus en plus souvent livrées « en nuage » au moyen d'un modèle SaaS. Nous estimons que le taux de pénétration des solutions de GCA de type SaaS est faible, mais qu'il augmente rapidement sur le marché cible de Kinaxis, étant donné que les entreprises cherchent à améliorer leurs applications de GCA au fil du temps.

Selon Gartner, le secteur des services d'application en nuage (SaaS) mondial total devrait croître pour s'établir à environ 45,5 G\$ d'ici 2017. Les services d'application en nuage de GCA devraient compter pour environ 3,9 G\$ de ce marché d'ici 2017, croissant au TCAC de 20,8 % sur cinq ans (de 2012 à 2017) (source : rapport du premier trimestre 2014 de Gartner). Par comparaison, toujours selon Gartner, les prévisions relatives aux logiciels d'application d'entreprise à l'échelle mondiale pour le segment de la GCA s'établissaient à 8,3 G\$ en 2012 selon un cours du change constant et on prévoit une croissance au TCAC de 10,3 % jusqu'en 2017 (source : rapport de février 2014 de Gartner).

Nous pensons que les facteurs suivants expliquent l'utilisation accrue de solutions de GCA de type SaaS :

Remplacement des outils traditionnels : Les systèmes de planification traditionnels des fournisseurs de logiciels traditionnels n'ont pas été conçus pour composer avec les chaînes d'approvisionnement à plusieurs niveaux mondiales et externalisées d'aujourd'hui. Nous pensons que les entreprises ont besoin d'une nouvelle catégorie d'outils logiciels pour effectuer des analyses complexes et des simulations en temps réel avec davantage de rapidité et de précision que les outils de planification traditionnels.

Facilité d'intégration : La complexité grandissante de la chaîne d'approvisionnement rend nécessaire l'intégration entre les partenaires commerciaux, leur personnel et leurs systèmes de données.

Rapidité accrue du déploiement : Au fur et à mesure que la complexité et la volatilité s'intensifient dans le milieu des affaires, il devient impératif de déployer de nouvelles fonctionnalités de GCA plus rapidement que dans le délai de 18 à 24 mois (ou le délai plus long) généralement requis pour les déploiements de logiciels de TI d'entreprise. Les solutions de GCA en nuage peuvent être déployées et être fonctionnelles à l'intérieur d'un délai beaucoup plus court.

Solutions sécuritaires et évolutives : Un système en nuage permet la collaboration avec les partenaires et les fournisseurs, tout en assurant la sécurité des applications et des données. Les environnements d'exploitation en nuage pourront être mis à l'échelle afin d'améliorer la performance et le service.

Plus d'innovations, plus rapidement : Si un fournisseur de logiciels en nuage se charge de tous les aspects des mises à jour du logiciel, les clients peuvent bénéficier des dernières innovations en matière de GCA avant les entreprises qui ont recours à des systèmes sur place à modules traditionnels.

Coût de propriété total inférieur : Une solution en nuage peut décharger le service des TI du client de certaines tâches, permettant ainsi au client de réduire le coût du personnel interne, et offre un degré de qualité supérieur à celui des déploiements de logiciels sur place traditionnels.

Voir « Description de notre entreprise – Aperçu du secteur ».

Aperçu des activités

Nous sommes un fournisseur de premier plan de solutions de GCA de type SaaS complètes. Nous nous efforçons d'offrir des avantages concurrentiels à nos clients en augmentant la polyvalence de leurs chaînes d'approvisionnement et la vue d'ensemble qu'ils en ont, tout en leur permettant d'accroître la portée de leurs stratégies d'externalisation et d'expansion mondiales sur des marchés extrêmement volatils.

Nous ciblons les grandes entreprises internationales, qui exercent notamment leurs activités dans les secteurs de la haute technologie, de la fabrication de produits électroniques, de l'aérospatiale et de la défense, des produits industriels, des sciences de la vie et des produits pharmaceutiques, de l'automobile et des biens de consommation emballés.

Voir « Description de notre entreprise – Aperçu du secteur ».

Nos atouts concurrentiels

Proposition à valeur ajoutée « un à plusieurs » – Un seul produit prend en charge des applications multiples

Nous offrons une vaste gamme d'applications de gestion de la chaîne d'approvisionnement qui sont toutes intégrées au moteur de modélisation et d'analyse de données unique de RapidResponse, ce qui permet à nos clients d'utiliser un seul produit pour gérer globalement des processus de gestion de la chaîne d'approvisionnement multiples. Nous pensons que ceci offre un avantage distinct par rapport à la méthode traditionnelle, qui consiste à installer et à maintenir une collection de modules de PRE complémentaires vaguement intégrés ou d'applications logicielles autonomes spécialisées qui prennent en charge des fonctions individuelles de la chaîne d'approvisionnement en tant qu'activités distinctes.

Dans le récent Magic Quadrant (carré magique) de Gartner relatif aux systèmes de planification de la chaîne d'approvisionnement (SPCA), Kinaxis a été classée dans le quadrant des chefs de file¹ (source : rapport de mars 2014 de Gartner). Le rapport classe les fournisseurs selon la mesure dans laquelle ils sont capables de prévoir le marché des systèmes de planification de la chaîne d'approvisionnement et leur capacité d'exécution. Selon Gartner, « [traduction] Le SPCA est l'environnement dans lequel les programmes de gestion de la chaîne d'approvisionnement intégrés de bout en bout sont créés, intégrés, gérés et mis en évidence dans toute la chaîne d'approvisionnement. Essentiellement, cela consiste à établir une version unique de la vérité pour les programmes de gestion de la demande et de l'approvisionnement, sans tenir compte de l'état du paysage de PRE sous-jacent. » (source : rapport de mars 2014 de Gartner).

Simulation et analyse de données volumineuses vérifiables

Notre technologie de simulation brevetée permet aux utilisateurs de créer rapidement de nombreuses versions de leur chaîne d'approvisionnement, sans égard au volume des données, afin de simuler des changements sans que cela ait de répercussions sur les données réelles du système. Nous sommes convaincus que les fonctionnalités de simulation de RapidResponse sont supérieures à celles d'autres solutions de GCA.

Facilité de configuration

La plupart des produits logiciels de gestion de la chaîne d'approvisionnement sont conçus sur mesure pour certains processus, ce qui limite considérablement leur faculté de s'adapter rapidement à des besoins et à des modèles en évolution. La configurabilité de RapidResponse donne à nos clients la souplesse nécessaire pour adapter les caractéristiques standard du produit à des besoins uniques, tout en évitant le coût de la fabrication, de la maintenance et de la mise à jour d'un produit personnalisé, ainsi que les difficultés que cela comporte. En raison de son architecture unique, RapidResponse procure les avantages suivants : expérience sur mesure et ressources recherchées par certains utilisateurs ou communautés d'utilisateurs; modèles de processus de gestion de la chaîne d'approvisionnement adaptables grâce à une feuille de route propre à l'évolution des processus de gestion de la chaîne d'approvisionnement; installation rapide, adoption par un grand nombre d'utilisateurs et obtention d'un rendement supérieur grâce à ses processus de déploiement et de maintenance adaptables.

¹ Gartner n'endosse aucun des fournisseurs, des produits ou des services qui sont décrits dans ses publications de recherche et ne conseille pas aux utilisateurs de technologies de choisir uniquement les fournisseurs qui ont obtenu les notes les plus élevées. Les publications de recherche de Gartner expriment l'opinion de l'entreprise de recherche de Gartner et ne devraient pas être interprétées comme des exposés factuels. Gartner décline toute garantie, explicite ou implicite, quant à ses recherches, y compris les garanties de qualité marchande ou d'adaptabilité à un usage particulier.

Faculté unique de répondre aux besoins en matière de GCA des grandes entreprises

Les grandes entreprises ont certaines caractéristiques qui rendent leur environnement de GCA plus difficile à aménager, notamment les suivantes :

- elles exercent leurs activités à l'échelle mondiale et leurs réseaux de chaînes d'approvisionnement sont vastes et complexes;
- elles utilisent des systèmes technologiques disparates et multiples aux fins de plusieurs fonctions et dans différentes régions;
- la demande et l'approvisionnement sont extrêmement volatils et les délais de production et de livraison sont courts.

Nous sommes convaincus que RapidResponse permet de relever tous ces défis et constitue la solution en matière de GCA de type SaaS destinée aux grandes entreprises la plus complète et la plus polyvalente.

Déploiement rapide et efficace d'une solution en matière de GCA de type SaaS de premier plan dans le secteur

Le recours aux pratiques exemplaires en matière de déploiement de logiciels et notre vaste expérience en matière de GCA nous permettent habituellement d'installer RapidResponse en quelques mois. Nous pensons que les produits de nos concurrents prennent plus de temps à déployer et que leur déploiement perturbe davantage les activités courantes de l'utilisateur.

Voir « Description de notre entreprise – Nos atouts concurrentiels ».

Fonctionnalités de notre produit

Nous vendons RapidResponse en tant que collection d'applications configurables en nuage. Nos clients peuvent déployer une ou plusieurs applications selon leurs besoins. Chaque application a recours au moteur de modélisation et d'analyse de données unique de RapidResponse, ce qui signifie que les applications que le client choisit ultérieurement sont ajoutées en tant que prolongement de son système existant et non comme un produit isolé qu'il faut intégrer.

Voir « Description de notre entreprise – Fonctionnalités et applications prises en charge par notre produit ».

Stratégie de croissance

Notre stratégie de croissance comporte les éléments clés suivants :

Vente de produits ou de services supplémentaires aux clients existants (« s'établir et prendre de l'expansion »)

Les ventes très intéressantes que nous concluons avec de grandes entreprises nationales ou internationales sont un facteur clé de la croissance de nos produits et de notre rentabilité. La croissance susceptible de provenir de ces clients pourrait découler notamment de l'augmentation du nombre d'utilisateurs et d'applications de RapidResponse. Au centre de notre stratégie de croissance future, on retrouve l'importance constante accordée aux grandes entreprises internationales qui nous offrent la possibilité « de nous établir et de prendre de l'expansion ».

Nouvelles applications

Nous tirons parti de l'expérience que nous avons acquise auprès de nos gros clients pour élaborer des solutions qui s'appliquent à l'ensemble de nos clients et de nos marchés cibles. L'amélioration constante des fonctionnalités nous aide à obtenir de nouveaux clients et à accroître les produits que nous tirons de nos clients actuels.

Nouvelles ventes directes

Nous prévoyons continuer à grossir notre personnel de vente directe afin de tirer parti de la demande croissante suscitée par les solutions de gestion de la chaîne d'approvisionnement. Au cours des 24 derniers mois, nous avons augmenté ce personnel d'environ un tiers et renforcé notre équipe de directeurs des ventes. Nous prévoyons continuer à accroître nos ressources de vente directe en Europe et en Asie.

Relations avec des partenaires nous faisant bénéficier de leurs circuits de vente

Nous continuons de chercher à établir et à entretenir des relations avec des entreprises indépendantes qui sont dotées de circuits de vente différenciés et à valeur ajoutée permettant de gagner de nouveaux clients et d'accroître nos ventes auprès de nos clients actuels.

Marchés verticaux additionnels

Nous pensons que l'un des éléments principaux qui nous permettent de nous démarquer est le fait d'offrir des applications liées à la chaîne d'approvisionnement qui remplissent expressément les besoins uniques des marchés verticaux et sous-verticaux que nous ciblons. Nous sommes présents depuis longtemps dans le secteur de la haute technologie et adoptons une démarche prosaïque quant aux nouveaux secteurs d'activité verticaux. Nous sommes de plus en plus présents dans les secteurs qui ont des réseaux de GCA complexes, tels que l'aérospatiale et la défense, les produits industriels, les sciences de la vie et les produits pharmaceutiques et les biens de consommation emballés. De plus, nous avons commencé à percer le secteur de l'automobile et déjà réussi à signer un contrat avec un grand fabricant automobile multinational en 2014.

Expansion géographique

Bien que nous ayons vendu nos produits principalement à des clients dont le siège social se trouve en Amérique du Nord, nous exerçons des activités au Japon, à Hong Kong et aux Pays-Bas. Nous nous concentrons sur l'intensification de nos efforts de vente directe et indirecte en Europe de l'Ouest et dans la région Asie-Pacifique/Japon. Nous nous tournons aussi vers d'autres marchés mondiaux selon les occasions qui se présentent.

Acquisitions

Nous avons l'intention d'envisager, de façon sélective, des acquisitions, des investissements ou d'autres relations stratégiques qui, d'après nous, cadrent avec notre stratégie de croissance et sont susceptibles d'aiguiser considérablement l'intérêt suscité par notre plateforme technologique et d'accroître notre clientèle.

Voir « Description de notre entreprise – Stratégie de croissance ».

LE PLACEMENT

Émetteur	Kinaxis Inc.
Actionnaires vendeurs	HarbourVest International Private Equity Partners III - Direct Fund L.P. et TechnoCap I, L.P.
Placement	● actions placées (● actions placées si l'option d'attribution excédentaire est levée intégralement). Nous prévoyons actuellement que le présent placement visera environ 7 739 715 actions placées (8 900 670 actions placées si l'option d'attribution excédentaire est levée intégralement).
Prix d'émission.....	● \$ CA par action placée. Nous prévoyons actuellement que le prix d'émission s'établira entre 14,00 \$ CA et 16,00 \$ CA par action placée.
Placement d'actions nouvellement émises	● \$ CA
Placement secondaire	● \$ CA
Option d'attribution excédentaire.....	Les actionnaires vendeurs ont octroyé l'option d'attribution excédentaire aux preneurs fermes, que ceux-ci peuvent lever pendant la période de 30 jours suivant la date de clôture en vue d'acheter jusqu'à ● actions visées par l'option d'attribution excédentaire supplémentaires (ce qui représente 15 % des actions placées faisant l'objet des présentes) au prix d'émission afin de couvrir les attributions excédentaires, le cas échéant, et à des fins de stabilisation du marché. Nous prévoyons actuellement que l'option d'attribution excédentaire visera un nombre maximal d'environ 1 160 957 actions placées. Voir « Mode de placement ».
Nombre d'actions ordinaires en circulation avant le présent placement	18 531 389 actions ordinaires en tenant compte de la restructuration du capital (mais sans tenir compte des actions ordinaires qui pourraient être émises au moment de la levée d'options). Voir « Options d'achat de titres ».
Nombre d'actions ordinaires en circulation immédiatement après le présent placement	● actions ordinaires. Nous prévoyons actuellement qu'environ 23 531 389 actions ordinaires seront en circulation immédiatement après la réalisation du présent placement.
Emploi du produit	Nous prévoyons tirer un produit net d'environ ● \$ CA du placement d'actions nouvellement émises, déduction faite de notre part de la rémunération des preneurs fermes, estimée à ● \$ CA, et des frais relatifs au présent placement, estimés à ● \$ CA, qui nous incombent. Nous avons l'intention d'affecter le produit net du placement d'actions nouvellement émises comme suit : (i) une tranche d'environ 30,0 M\$ (environ 33,0 M\$ CA) au remboursement de la dette, (ii) une tranche d'environ ● \$ CA au renforcement de notre bilan (soit environ 40 % du produit net du placement d'actions nouvellement émises) et (iii) le solde aux fins du fonds de roulement et à des fins générales et administratives. Nous prévoyons actuellement que le produit net qui sera tiré du placement d'actions nouvellement émises s'établira environ de 63,8 M\$ CA à 73,2 M\$ CA. Voir « Emploi du produit ». Le produit net global que les actionnaires vendeurs tireront de la vente des actions placées dans le cadre du placement secondaire est estimé à ● \$ CA (● \$ CA si l'option d'attribution excédentaire est levée intégralement), déduction faite de la tranche de la rémunération des preneurs fermes qui est payable par les actionnaires vendeurs. La Société ne touchera aucune tranche du produit payable aux actionnaires vendeurs dans le

	cadre du placement secondaire. Sauf indication contraire dans le présent prospectus, les actionnaires vendeurs n'assumeront aucune tranche des frais relatifs au présent placement, sauf pour ce qui est de la rémunération des preneurs fermes qui est attribuable au placement secondaire, car les frais relatifs au placement secondaire sont négligeables. Les actionnaires vendeurs sont responsables de tous les honoraires et débours engagés par les conseillers juridiques dont ils ont retenu les services. Voir « Actionnaires principaux et actionnaires vendeurs » et « Emploi du produit ».
Conventions de blocage	Nous prévoyons que nos hauts dirigeants, administrateurs, employés et actionnaires qui détiennent dans l'ensemble 97 % de nos actions ordinaires en circulation, en tenant compte de la conversion, avant la réalisation du présent placement (● % des actions ordinaires en circulation après le présent placement si l'option d'attribution excédentaire n'est pas levée ou ● % si celle-ci est levée intégralement) et les actionnaires vendeurs s'engageront, sous réserve de certaines exceptions, à ne pas vendre d'actions ordinaires ou de titres convertibles en actions ordinaires ou échangeables contre des actions ordinaires (ou annoncer leur intention de le faire) pendant la période allant de la date de clôture à la date qui se situe 180 jours après la date de clôture. Voir « Mode de placement ».
Politique en matière de dividendes.....	Nous n'avons versé aucun dividende aux porteurs de nos actions ordinaires à ce jour et ne prévoyons pas le faire dans un avenir prévisible. Notre politique est de conserver les flux de trésorerie en vue de financer la mise au point et le perfectionnement de notre logiciel et de réinvestir dans notre entreprise. Voir « Politique en matière de dividendes ».
Facteurs de risque.....	Un placement dans nos actions ordinaires comporte un certain nombre de risques, y compris notre dépendance envers un nombre restreint de clients, notre pouvoir d'intéresser de nouveaux clients et d'accroître les services que nous fournissons à nos clients actuels, la fluctuation des résultats d'exploitation trimestriels et notre dépendance envers le personnel clé. Voir la rubrique « Facteurs de risque » et les autres renseignements qui figurent dans le présent prospectus au sujet des risques que l'épargnant devrait examiner soigneusement avant de décider d'investir dans nos actions ordinaires.

SOMMAIRE DES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Le tableau qui suit présente les principales informations financières de la Société pour les périodes indiquées. Les principales informations financières aux 31 décembre 2013 et 2012 et pour les exercices clos les 31 décembre 2013, 2012 et 2011 ont été tirées des états financiers consolidés audités de la Société et des notes y afférentes, qui figurent plus loin dans le présent prospectus. Les états financiers consolidés audités de la Société qui figurent plus loin dans le présent prospectus ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. Le rapport de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. portant sur ces états financiers consolidés figure également plus loin dans le présent prospectus.

Les principales informations financières au 31 mars 2014 et pour les trimestres clos les 31 mars 2014 et 2013 ont été tirées des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de la Société et des notes y afférentes, qui figurent plus loin dans le présent prospectus. Les informations financières consolidées résumées intermédiaires non auditées ont été dressées de la même façon que nos états financiers consolidés audités. De l'avis de la direction, ces informations financières non auditées reflètent tous les ajustements nécessaires à une présentation fidèle des résultats de ces trimestres.

Le sommaire des informations financières devrait être lu parallèlement aux états financiers consolidés annuels et intermédiaires de la Société et aux notes y afférentes ainsi qu'aux rubriques « Rapport de gestion », « Structure du capital consolidé », « Restructuration du capital » et « Emploi du produit », qui figurent ailleurs dans le présent prospectus.

	Exercices clos les 31 décembre			Trimestres clos les 31 mars	
	2013	2012	2011	2014	2013
	(en milliers de dollars américains, sauf le bénéfice net par action et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation)				
État du résultat net					
Produits.....	60 816 \$	46 671 \$	38 041 \$	15 623 \$	13 326 \$
Coût des ventes.....	18 016	13 156	9 714	4 829	4 289
Marge brute.....	42 800	33 515	28 327	10 794	9 037
Charges					
Frais de vente et de marketing.....	15 071	13 019	10 217	3 053	3 820
Frais de recherche et de développement.....	8 171	7 072	2 323	2 959	2 035
Charges générales et administratives.....	6 383	5 388	4 469	1 633	1 411
	29 625	25 479	17 009	7 645	7 266
	13 175	8 036	11 318	3 149	1 771
Perte liée aux variations de la juste valeur des actions privilégiées rachetables.....					
	(17 884)	(1 172)	(15 939)	(179)	(3 564)
(Perte) profit de change	(168)	215	178	47	(189)
Produits financiers nets (charges financières nettes)	31	46	38	(257)	13
Bénéfice (perte) avant impôt	(4 846)	7 125	(4 405)	2 760	(1 969)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	4 874	2 181	(248)	803	598
Bénéfice (perte)	(9 720) \$	4 944 \$	(4 157) \$	1 957 \$	(2 567) \$
BAIIA ajusté ⁽¹⁾	14 844 \$	9 826 \$	12 595 \$	3 824 \$	2 019 \$
Bénéfice net (perte nette) par action ..					
De base.....	(0,59) \$	0,30 \$	(0,27) \$	0,15 \$	(0,15) \$
Après dilution.....	(0,59) \$	0,19 \$	(0,27) \$	0,10 \$	(0,15) \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation					
De base	16 539 070	16 523 113	15 413 687	13 279 075	16 820 957
Après dilution	16 539 070	26 437 042	15 413 687	19 679 029	16 820 957

	Aux 31 décembre		Au 31 mars 2014
	2013	2012	
(en milliers de dollars américains)			
État consolidé de la situation financière			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 804 \$	48 801 \$	19 188 \$
Créances clients et autres débiteurs	12 449	10 433	8 745
Autres actifs courants	2 537	2 548	3 681
Total des actifs	41 472	72 490	44 597
Produits différés.....	24 700	20 316	27 683
Tranche à court terme de la dette à long terme	4 167	—	7 500
Autres passifs courants	11 062	2 942	2 812
Actions privilégiées rachetables	54 135	64 720	54 314
Dette à long terme	20 833	—	22 500
Total des passifs.....	115 052	88 196	114 952
Total des capitaux propres négatifs.....	(73 580)	(15 706)	(70 355)

Note :

- (1) Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux IFRS que nous utilisons pour évaluer notre performance sur le plan de l'exploitation. Le BAIIA ajusté s'entend du bénéfice avant les intérêts nets, l'impôt sur le résultat, l'amortissement, la perte liée aux variations de la juste valeur de nos actions privilégiées rachetables et la rémunération fondée sur des actions. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS ». Pour un rapprochement du BAIIA ajusté et du bénéfice avant impôt, se reporter à la rubrique « Rapport de gestion ».

DESCRIPTION DE NOTRE ENTREPRISE

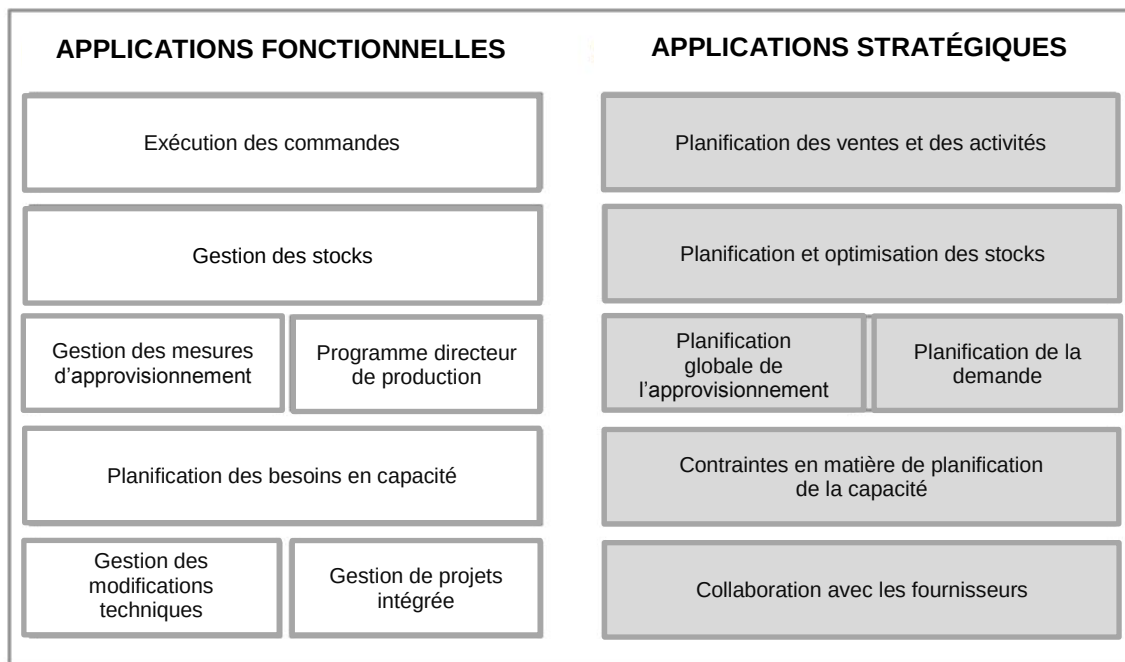
Aperçu

Nous sommes un fournisseur de premier plan de logiciels en nuage par abonnement qui permettent à nos clients d'améliorer et d'accélérer l'analyse et la prise de décisions dans le cadre de leurs activités liées à la chaîne d'approvisionnement. Les fonctionnalités de planification de la chaîne d'approvisionnement et les fonctionnalités analytiques de notre produit, RapidResponse^{MD} (« **RapidResponse** »), constituent le fondement à partir duquel il est possible de gérer des processus de gestion de la chaîne d'approvisionnement (GCA) multiples et interreliés.

Nous avons fondé notre entreprise en partant du principe que les chaînes d'approvisionnement sont devenues tellement énormes et complexes, et qu'elles évoluent tellement vite, qu'il est pratiquement impossible pour une grande entreprise de créer un programme unique qui conviendrait parfaitement pour gérer la chaîne d'approvisionnement. Les entreprises ont besoin d'outils de pointe pour créer des programmes et composer avec les écarts par rapport à ceux-ci. Notre atout fondamental est d'être le principal fournisseur de services de GCA et de permettre à nos clients de régler un large éventail de problèmes commerciaux liés à la chaîne d'approvisionnement au moyen d'un seul produit. C'est notre technologie unique et brevetée qui nous donne la possibilité d'offrir ce concept « un à plusieurs ». En utilisant RapidResponse plutôt que plusieurs produits disparates, nos clients peuvent avoir une vue d'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement, réagir rapidement aux changements et, au bout du compte, exercer leurs activités beaucoup plus efficacement.

Fidèle à notre concept fondateur, en date du 31 mars 2014, notre produit aidait 85 grandes entreprises à répondre à leurs besoins fonctionnels et à atteindre leurs objectifs stratégiques. RapidResponse aide nos clients à gérer l'approvisionnement ou la demande de façon globale (par exemple, par région ou par gamme de produits) et de façon spécifique (par exemple, par pièce). La conception unique de RapidResponse lui permet de prendre en charge de nombreuses applications, notamment les suivantes :

Collection d'applications en nuage prises en charge par RapidResponse



Voir également « Description de notre entreprise – Fonctionnalités et applications prises en charge par notre produit – Description des applications prises en charge par RapidResponse ».

En 2005, nous sommes passés d'un modèle d'affaires à licence perpétuelle à un modèle d'affaires par abonnement et avons offert RapidResponse en tant que service en nuage. Grâce à nos fonctionnalités nuagiques, nous pouvons habituellement déployer les applications prises en charge par RapidResponse en aussi peu que quatre

à six mois, ce qui permet à nos clients de bénéficier d'une solution de rechange intéressante qui est moins risquée et moins coûteuse que les déploiements de logiciels de gestion de la chaîne d'approvisionnement effectués par les fournisseurs de PRE. Nous estimons que la facilité d'utilisation de RapidResponse et sa capacité de prendre en charge de nouvelles applications d'affaires au fil du temps se traduisent par un bassin d'utilisateurs loyaux, par une pénétration continue au sein de l'entreprise du client et par l'accroissement de la valeur des entreprises qui l'utilisent.

Nous vendons notre produit en Amérique du Nord, en Europe de l'Ouest et au Japon par l'intermédiaire de circuits de vente directe et à l'échelle mondiale par l'intermédiaire de nos partenaires et revendeurs. Nous ciblons les grandes entreprises internationales qui exercent leurs activités dans une grande variété de secteurs caractérisés par des réseaux de GCA complexes, notamment la haute technologie, la fabrication de produits électroniques, l'aérospatiale et la défense, les produits industriels, les sciences de la vie et les produits pharmaceutiques, l'automobile et les biens de consommation emballés.

Aperçu du secteur

Aperçu du marché de la gestion de la chaîne d'approvisionnement

Le marché de la GCA est un secteur mondial qui est à la fois vaste et important. Nous estimons que les facteurs suivants sont les éléments moteurs de ce secteur.

Attentes croissantes des clients : Les clients finaux de produits fabriqués sont devenus moins loyaux et plus exigeants, s'attendant à payer moins cher, à avoir plus de choix et à avoir un meilleur accès aux produits, ce qui a donné lieu à une prolifération de produits dont le cycle de vie est plus court et qui font l'objet d'une demande en fluctuation constante. Il faut donc pouvoir prévoir avec exactitude les fluctuations de la demande et agir en conséquence, ce qui favorise les entreprises qui ont les meilleurs systèmes de gestion de la chaîne d'approvisionnement.

Mondialisation de la chaîne d'approvisionnement : Pour bon nombre de nos clients, ce sont les économies en voie de développement qui présentent les occasions de croissance les plus intéressantes. Les distances accrues entre les sources de matériaux et les fabricants et les détaillants peuvent accroître le temps et les ressources qui doivent être consacrés à fabriquer et à livrer des produits. Il est donc impératif de pouvoir compter sur l'efficacité de la gestion et du contrôle de l'approvisionnement.

Externalisation de la fabrication : Bien que l'externalisation de la fabrication permette de réaliser des économies, elle peut également allonger les délais de production, limiter la vue d'ensemble de la chaîne d'approvisionnement et rendre les communications plus difficiles pour les propriétaires de produits de marque. Il est essentiel d'améliorer la collaboration et la coordination pour conserver les avantages financiers qui sont censés découler de l'externalisation.

Incidence de la chaîne d'approvisionnement sur les fonctions connexes : La GCA est un processus multidisciplinaire qui touche à toutes les fonctions liées à l'exploitation d'une entreprise, y compris l'ingénierie, les finances, la logistique, la fabrication, le marketing, les ventes et l'approvisionnement. Les données sont de plus en plus éparpillées entre les participants à la chaîne d'approvisionnement. Dans de nombreux cas, elles sont stockées non seulement sur plusieurs systèmes de PRE différents, mais également sur des feuilles de calcul et d'autres sources, telles que les bases de données de Salesforce.com et les serveurs SQL. Ces groupes de données externes et internes augmentent les temps d'attente dans la chaîne d'approvisionnement et réduisent le caractère opportun et l'efficacité du processus de prise de décisions. Pour pouvoir relever ce défi, les entreprises recherchent des innovations qui procurent à tous les participants la même vue d'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

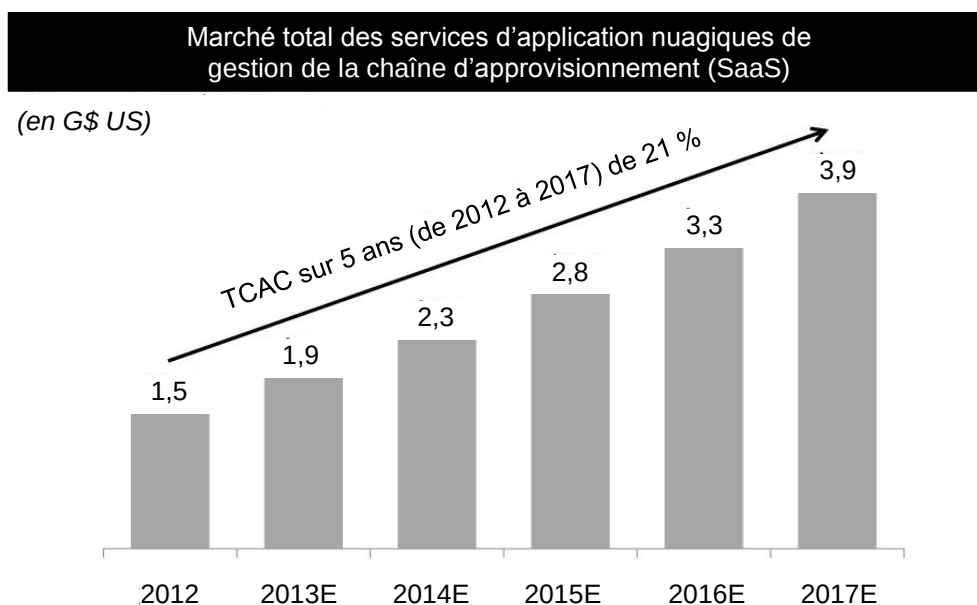
Complexité accrue de l'écosystème de la chaîne d'approvisionnement : Les chaînes d'approvisionnement d'aujourd'hui consistent souvent en un réseau de clients, de fabricants en sous-traitance, de fournisseurs et d'autres partenaires, les renseignements et le matériel allant dans toutes les directions. Leur complexité a été exacerbée par des événements indépendants de la volonté des sociétés, notamment les désastres naturels, les perturbations d'ordre géopolitique et l'imposition de nouvelles exigences réglementaires ou la modification des exigences réglementaires en vigueur qui peuvent se répercuter sur un secteur ou une région donnée.

Tous ces facteurs font en sorte qu'il soit nécessaire d'intégrer et d'analyser de plus gros volumes de données circulant entre des participants à la chaîne d'approvisionnement qui sont de plus en plus nombreux.

Occasion d'offrir des SaaS au secteur de la GCA

Dans le secteur de la GCA, les solutions logicielles sont de plus en plus souvent livrées « en nuage » au moyen d'un modèle SaaS, qui permet aux entreprises d'installer les solutions logicielles, d'y accéder et de les utiliser à distance grâce à une connexion Internet et à un navigateur Web standard. Le modèle SaaS peut réduire considérablement les frais qu'une entreprise doit consacrer à l'installation et à la maintenance de ses applications logicielles. En achetant des solutions de type SaaS, les entreprises peuvent également tirer parti des systèmes de gestion des infrastructures servant aux TI, de sécurité et de reprise après catastrophe et d'autres systèmes du fournisseur du logiciel. Nous estimons que le taux de pénétration des solutions de GCA de type SaaS est faible, mais qu'il augmente rapidement sur le marché cible de Kinaxis, étant donné que les entreprises cherchent à améliorer leurs processus de GCA au fil du temps.

Selon Gartner, le secteur des services d'application en nuage (SaaS) mondial total devrait croître pour s'établir à environ 45,5 G\$ d'ici 2017. Les services d'application en nuage de GCA devraient compter pour environ 3,9 G\$ de ce marché d'ici 2017, croissant au TCAC de 20,8 % sur cinq ans (de 2012 à 2017) (source : rapport du premier trimestre 2014 de Gartner). Par comparaison, toujours selon Gartner, les prévisions relatives aux logiciels d'application d'entreprise à l'échelle mondiale pour le segment de la GCA s'établissaient à 8,3 G\$ en 2012 selon un cours du change constant et on prévoit une croissance au TCAC de 10,3 % jusqu'en 2017 (source : rapport de février 2014 de Gartner).



Source : graphique créé par Kinaxis selon le rapport du premier trimestre 2014 de Gartner.

Nous pensons que les facteurs suivants expliquent l'utilisation accrue de solutions de GCA de type SaaS :

Remplacement des outils traditionnels : Les systèmes de planification traditionnels des fournisseurs de logiciels traditionnels posent de multiples défis. Ces systèmes n'ont pas été conçus pour composer avec les chaînes d'approvisionnement à plusieurs niveaux mondiales et externalisées d'aujourd'hui et n'ont jamais été destinés à servir à calculer et à mesurer en temps réel les risques inhérents aux programmes de gestion de la chaîne d'approvisionnement au fur et à mesure que l'entreprise évolue. En règle générale, les solutions traditionnelles n'intègrent pas suffisamment les divers processus qui sont requis pour faire en sorte que les décisions soient prises en collaboration et rapidement et reposent souvent sur des rapports « après coup », ce qui peut empêcher l'utilisateur d'intervenir efficacement en réaction à un changement. Nous pensons que les entreprises ont besoin d'une nouvelle catégorie d'outils logiciels pour effectuer des analyses complexes et des simulations en temps réel avec rapidité et précision. Ces nouveaux outils offrent plus de fonctionnalités que les outils de planification traditionnels afin d'assurer l'intégration des divers processus de planification des activités, de faciliter la prise de décisions rapides et éclairées et de créer de collaboration sécuritaire. Le remplacement des outils traditionnels est rendu possible par les progrès technologiques, y compris l'analyse de données volumineuses et les banques de données nuagiques en mémoire.

Facilité d'intégration : La complexité grandissante de la chaîne d'approvisionnement rend nécessaire l'intégration entre les partenaires commerciaux, leur personnel et leurs systèmes de données, ce qui stimule la demande de fournisseurs de systèmes de GCA qui peuvent prendre en charge (i) l'intégration de données aux systèmes de PRE et à d'autres systèmes de traitement des opérations, (ii) la collaboration avec les services internes, les clients et les fournisseurs, (iii) la gestion des signaux de fluctuation de la demande provenant de sources internes et externes et (iv) d'autres activités en circuit fermé qui ont pour but de supprimer les temps d'attente entre l'obtention des renseignements et la prise de décisions dans toute la chaîne de valeur. L'une des façons d'atteindre ces objectifs est de regrouper tous les processus de planification de la GCA à un emplacement central et sécuritaire au moyen d'un déploiement en nuage.

Rapidité accrue du déploiement : Au fur et à mesure que la complexité et la volatilité s'intensifient dans le milieu des affaires, il devient impératif de déployer de nouvelles fonctionnalités de GCA plus rapidement que dans le délai de 18 à 24 mois (ou le délai plus long) généralement requis pour les déploiements de logiciels de TI d'entreprise. Les solutions de GCA en nuage peuvent être déployées et être fonctionnelles à l'intérieur d'un délai beaucoup plus court. Selon notre expérience, la rapidité avec laquelle une entreprise peut prendre de la valeur constitue un élément moteur clé de l'utilisation des services sur demande.

Solutions sécuritaires et évolutives : Un système en nuage permet l'utilisation des applications de GCA au-delà de l'entreprise et la collaboration avec les partenaires et les fournisseurs de l'entreprise, tout en assurant la sécurité des applications et des données. En outre, si l'utilisation qu'un client fait d'une solution augmente en fait de champs d'application, de communautés d'utilisateurs ou du volume des données, les environnements d'exploitation en nuage pourront être mis à l'échelle afin d'améliorer la performance et le service. Par exemple, des serveurs et de la mémoire peuvent être ajoutés aux solutions en nuage sans que les clients soient tenus de faire de nouveaux investissements dans des ressources matérielles.

Plus d'innovations, plus rapidement : Une méthode de développement en nuage permet de mettre les innovations en œuvre plus rapidement qu'une méthode de développement de logiciels traditionnelle. Si le fournisseur de logiciels en nuage se charge de tous les aspects des mises à jour du logiciel, les clients peuvent bénéficier des dernières innovations en matière de GCA avant les entreprises qui ont recours à des systèmes sur place à modules traditionnels.

Coût de propriété total inférieur : Un déploiement en nuage peut décharger le service des TI du client des tâches de soutien (par exemple, la fourniture et l'installation du matériel, le montage et la configuration et les mises à jour), ce qui permet aux spécialistes des TI de consacrer leur temps à des initiatives plus stratégiques. En règle générale, les fournisseurs de logiciels en nuage assument tous les coûts de la composante matérielle de la solution et se chargent également de l'installation, du réglage et de la configuration, ce qui permet aux clients d'économiser le coût du personnel interne chargé des déploiements sur place. De plus, les solutions en nuage sont souvent assorties des mises à jour et des améliorations de qualité qui sont inhérentes aux versions récentes des logiciels.

Aperçu des activités

Nos atouts concurrentiels

Nous sommes un fournisseur de premier plan de solutions de GCA de type SaaS complètes. Nous nous efforçons d'offrir des avantages concurrentiels à nos clients en augmentant la polyvalence de leurs chaînes d'approvisionnement et la vue d'ensemble qu'ils en ont, tout en leur permettant d'accroître la portée de leurs stratégies d'externalisation et d'expansion mondiales sur des marchés extrêmement volatils. Nous estimons que Kinaxis a des atouts concurrentiels clés, notamment ceux qui sont décrits ci-après.

Proposition à valeur ajoutée « un à plusieurs » – Un seul produit prend en charge des applications multiples

Nous offrons une vaste gamme d'applications de gestion de la chaîne d'approvisionnement qui sont toutes intégrées au moteur de modélisation et d'analyse de données unique de RapidResponse, ce qui permet à nos clients d'utiliser un seul produit pour gérer globalement des processus de gestion de la chaîne d'approvisionnement multiples. Par comparaison, la méthode traditionnelle de GCA consiste à installer et à maintenir une collection de modules de PRE complémentaires vaguement intégrés ou d'applications logicielles autonomes spécialisées qui prennent en charge des fonctions individuelles de la chaîne d'approvisionnement en tant qu'activités distinctes. RapidResponse offre un avantage distinct par rapport à la méthode traditionnelle en permettant à nos clients de travailler à partir d'une plateforme commune unique afin de gérer, de relier, de concilier, de partager et de mettre en commun les données de planification de leurs réseaux de chaînes d'approvisionnement. Notre produit unique permet

aux clients d'avoir une vue d'ensemble de bout en bout de leurs réseaux de chaînes d'approvisionnement, de simuler les changements et de coordonner la planification et les interventions qui s'imposent.

Dans le récent Magic Quadrant (carré magique) de Gartner relatif aux systèmes de planification de la chaîne d'approvisionnement (SPCA), Kinaxis a été classée dans le quadrant des chefs de file² (source : rapport de mars 2014 de Gartner). Le rapport classe les fournisseurs selon la mesure dans laquelle ils sont capables de prévoir le marché des systèmes de planification de la chaîne d'approvisionnement et leur capacité d'exécution. Selon Gartner, « [traduction] Le SPCA est l'environnement dans lequel les programmes de gestion de la chaîne d'approvisionnement intégrés de bout en bout sont créés, intégrés, gérés et mis en évidence dans toute la chaîne d'approvisionnement. Essentiellement, cela consiste à établir une version unique de la vérité pour les programmes de gestion de la demande et de l'approvisionnement, sans tenir compte de l'état du paysage de PRE sous-jacent. » (source : rapport de mars 2014 de Gartner).

Simulation et analyse de données volumineuses vérifiables

Notre technologie de simulation brevetée permet aux utilisateurs de créer rapidement de nombreuses versions de leur chaîne d'approvisionnement, sans égard au volume des données, afin de simuler des changements sans que cela ait de répercussions sur les données réelles du système. Les utilisateurs peuvent mettre à l'épreuve des scénarios de simulation multiples par rapport à des indicateurs de rendement clés et les comparer et les opposer les uns aux autres ou à un autre point de référence choisi. Les différentes équipes d'une entreprise peuvent collaborer à des scénarios multiples simultanément afin de faire des choix rapides et éclairés. RapidResponse prend en charge la simulation d'un certain nombre de changements ou de combinaisons de changements relatifs à l'approvisionnement, à la demande, à la nomenclature, à la politique commerciale, à la capacité, aux coûts et à l'établissement des prix. Il est possible d'effectuer des milliers de simulations simultanément dans une seule instance de RapidResponse, ce qui en fait la solution idéale lorsque l'utilisation est partagée entre diverses personnes et divers processus au sein d'une entreprise. Les fonctionnalités d'analyse de RapidResponse permettent aux utilisateurs de modaliser les états historiques, courants et futurs de la chaîne d'approvisionnement afin de calculer continuellement et automatiquement les résultats au fur et à mesure que les données d'entrée sont modifiées. En outre, RapidResponse peut reproduire simultanément de nombreux modèles de données standard (tels que le système de PRE du client) afin de faire en sorte que les calculs soient uniformes dans tous les systèmes de données disparates. Nous sommes convaincus que les fonctionnalités de simulation de RapidResponse sont supérieures à celles d'autres solutions de GCA.

Facilité de configuration

La plupart des produits logiciels de gestion de la chaîne d'approvisionnement sont conçus sur mesure pour certains processus, ce qui limite considérablement leur faculté de s'adapter rapidement à des besoins et à des modèles en évolution. La configurabilité de RapidResponse donne à nos clients la souplesse nécessaire pour adapter les caractéristiques standard du produit à des besoins uniques, tout en évitant le coût de la fabrication, de la maintenance et de la mise à jour d'un produit personnalisé, ainsi que les difficultés que cela comporte. Nos clients peuvent ainsi adopter continuellement de nouvelles pratiques ou politiques et utiliser notre produit de façon aussi diversifiée que nécessaire. En raison de son architecture unique, RapidResponse procure les avantages suivants :

- expérience sur mesure et ressources recherchées par certains utilisateurs ou communautés d'utilisateurs;
- modèles de processus de gestion de la chaîne d'approvisionnement adaptables grâce à une feuille de route propre à l'évolution des processus de gestion de la chaîne d'approvisionnement;
- installation rapide, adoption par un grand nombre d'utilisateurs et obtention d'un rendement supérieur grâce à ses processus de déploiement et de maintenance adaptables.

² Gartner n'endosse aucun des fournisseurs, des produits ou des services qui sont décrits dans ses publications de recherche et ne conseille pas aux utilisateurs de technologies de choisir uniquement les fournisseurs qui ont obtenu les notes les plus élevées. Les publications de recherche de Gartner expriment l'opinion de l'entreprise de recherche de Gartner et ne devraient pas être interprétées comme des exposés factuels. Gartner décline toute garantie, explicite ou implicite, quant à ses recherches, y compris les garanties de qualité marchande ou d'adaptabilité à un usage particulier.

Faculté unique de répondre aux besoins en matière de GCA des grandes entreprises

Les grandes entreprises ont certaines caractéristiques qui rendent leur environnement de GCA plus difficile à aménager, notamment les suivantes :

- elles exercent leurs activités à l'échelle mondiale et leurs réseaux de chaînes d'approvisionnement sont vastes et complexes;
- elles utilisent des systèmes technologiques disparates et multiples aux fins de plusieurs fonctions et dans différentes régions;
- la demande et l'approvisionnement sont extrêmement volatils et les délais de production et de livraison sont courts.

Nous sommes convaincus que RapidResponse permet de relever tous ces défis. Il donne à nos clients une meilleure compréhension de leurs activités et leur permet de mieux coordonner les activités liées à la chaîne d'approvisionnement et, ainsi, de rationaliser les frais d'exploitation et le coût des stocks, d'améliorer la prévisibilité de leurs produits et de leurs marges et d'optimiser leurs niveaux de service globaux. De ce fait, les entreprises internationales sont en mesure d'améliorer leur situation concurrentielle et leurs résultats financiers. À notre avis, RapidResponse est la solution en matière de GCA de type SaaS destinée aux grandes entreprises la plus complète et la plus polyvalente.

Déploiement rapide et efficace d'une solution en matière de GCA de type SaaS de premier plan dans le secteur

Le recours aux pratiques exemplaires en matière de déploiement de logiciels et notre vaste expérience en matière de GCA nous permettent habituellement d'installer RapidResponse en quelques mois. Au cours de la phase de déploiement initiale, notre équipe de prestation de services professionnels travaille avec le client pour élaborer avec lui une feuille de route complète. La priorité initiale de l'équipe consiste à aborder les préoccupations principales du client en matière de GCA. D'autres applications sont ensuite déployées selon les besoins en évolution du client. Notre équipe de prestation de services professionnels assure un déploiement efficace tout en aidant le client à maximiser l'utilisation courante de RapidResponse. Nous pensons que les produits de nos concurrents prennent plus de temps à déployer et que leur déploiement perturbe davantage les activités courantes de l'utilisateur.

Stratégie de croissance

Notre objectif est de demeurer un fournisseur de premier plan d'applications logicielles par abonnement en nuage dans le cadre des activités liées à la chaîne d'approvisionnement d'entreprises internationales, qui permettent à nos clients de se procurer, de fabriquer, de vendre et de distribuer des produits de manière efficace et rentable. Nous avons l'intention de continuer d'accroître nos produits et notre rentabilité en mettant en œuvre une stratégie de croissance qui comporte les éléments suivants.

Vente de produits ou de services supplémentaires aux clients existants (« s'établir et prendre de l'expansion »)

Les ventes très intéressantes que nous concluons avec de grandes entreprises nationales ou internationales sont un facteur clé de la croissance de nos produits et de notre rentabilité. Ces clients nous offrent des possibilités de croissance, par exemple l'élargissement du bassin d'utilisateurs et la diversification des applications de RapidResponse. Une fois qu'un client a utilisé notre produit et constaté sa valeur pour un segment donné de son entreprise, l'occasion se présente souvent de lui vendre RapidResponse pour qu'il l'utilise dans d'autres segments. Les applications configurables offertes par RapidResponse sont personnalisées pour convenir à certains processus de la chaîne d'approvisionnement (par exemple, la planification de la demande, la gestion des stocks ou la planification de la capacité) et, surtout, elles sont toutes prises en charge par un moteur de modélisation et d'analyse de données unique. Par conséquent, toute application configurée dans RapidResponse fait partie du moteur de base, tandis que les données, les règles commerciales et les paramètres analytiques sont stockés dans une seule instance du produit. Les autres applications nécessaires pour utiliser les nouveaux processus de gestion de la chaîne d'approvisionnement ne sont pas ajoutées en tant que produits isolés qui doivent être intégrés, mais plutôt installées comme un prolongement naturel du système existant du client. Cela est intéressant pour nos clients qui sont de grandes entreprises et nos clients existants sont à l'origine d'une part importante de la croissance de nos produits. Au centre de notre stratégie de croissance future, on retrouve l'importance constante accordée aux grandes entreprises internationales qui nous offrent la possibilité « de nous établir et de prendre de l'expansion ».

Nouvelles applications

En travaillant étroitement avec nos clients, nous sommes en mesure d'évaluer les besoins en émergence sur nos marchés cibles. La nature de notre produit est telle que, en collaborant avec nos clients, nous pouvons mieux comprendre leurs besoins et les défis qu'ils ont à relever. Nous tirons parti de cette expérience pour élaborer des solutions qui s'appliquent à l'ensemble de nos clients et de nos marchés cibles. Par exemple, nous avons récemment lancé les fonctionnalités de collaboration avec les fournisseurs, d'optimisation des stocks et de la gestion de projets intégrée de RapidResponse. L'amélioration constante des fonctionnalités nous aide à obtenir de nouveaux clients et à accroître les produits que nous tirons de nos clients actuels.

Nouvelles ventes directes

Nous prévoyons continuer à grossir notre personnel de vente directe afin de tirer parti de la demande croissante suscitée par les solutions de gestion de la chaîne d'approvisionnement. Au cours des 24 derniers mois, nous avons augmenté ce personnel d'environ un tiers et renforcé notre équipe de directeurs des ventes. Nous prévoyons continuer à accroître nos ressources de vente directe en Europe et en Asie.

Relations avec des partenaires nous faisant bénéficier de leurs circuits de vente

Nous continuons de chercher à établir et à entretenir des relations avec des entreprises indépendantes qui sont dotées de circuits de vente différenciés à valeur ajoutée permettant de gagner de nouveaux clients et d'accroître nos ventes auprès de nos clients actuels. Il peut s'agir de relations de recommandation ou d'offre indépendantes, de contrats de sous-traitance réciproques, de projets ponctuels ou de l'affiliation en marque blanche de certaines de nos applications. Nous nous efforçons particulièrement de renforcer nos relations avec nos revendeurs, d'établir des relations avec des fournisseurs de services gérés qui fournissent des services d'externalisation de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et d'établir des affiliations avec des conseillers du secteur influents qui peuvent recommander RapidResponse dans le cadre de mandats mutuellement avantageux. Voir « Description de notre entreprise – Ventes et marketing – Circuits de vente – Autres circuits de vente – Partenaires ».

Marchés verticaux additionnels

Nous pensons que l'un des éléments principaux qui nous permettent de nous démarquer est le fait d'offrir des applications liées à la chaîne d'approvisionnement qui remplissent expressément les besoins uniques des marchés verticaux et sous-verticaux que nous ciblons. Nous sommes présents depuis longtemps dans le secteur de la haute technologie, y compris la fabrication de produits électroniques, et adoptons une démarche prosaïque quant aux nouveaux secteurs d'activité verticaux. Nous sommes de plus en plus présents dans les secteurs qui ont des réseaux de GCA complexes, tels que l'aérospatiale et la défense, les produits industriels, les sciences de la vie et les produits pharmaceutiques et les biens de consommation emballés. De plus, nous avons commencé à percer le secteur de l'automobile et déjà réussi à signer un contrat avec un grand fabricant automobile multinational en 2014.

Expansion géographique

Bien que nous ayons vendu nos produits principalement à des clients dont le siège social se trouve en Amérique du Nord, nous exerçons des activités au Japon, à Hong Kong et aux Pays-Bas. Nous nous concentrons sur l'intensification de nos efforts de vente directe et indirecte en Europe de l'Ouest et dans la région Asie-Pacifique/Japon. Nous nous tournons aussi vers d'autres marchés mondiaux selon les occasions qui se présentent.

Acquisitions

Nous avons l'intention d'envisager, de façon sélective, des acquisitions, des investissements ou d'autres relations stratégiques qui, d'après nous, cadrent avec notre stratégie de croissance et sont susceptibles d'aiguiser considérablement l'intérêt suscité par notre plateforme technologique et d'accroître notre clientèle. Bien que nous n'ayons réalisé aucune acquisition jusqu'à présent, nous avons évalué certaines possibilités et continuerons de le faire. Nous pensons que grâce à leur expérience dans les domaines des logiciels d'entreprise, du capital de risque et des fusions et acquisitions, les membres de notre direction sont en mesure de repérer et de bien évaluer les occasions d'acquisition et de partenariats qui se présentent.

Fonctionnalités et applications prises en charge par notre produit

Nous vendons RapidResponse en tant que collection d'applications configurables en nuage. Nos clients peuvent déployer une ou plusieurs applications selon leurs besoins. Chaque application a recours au moteur de modélisation et d'analyse de données unique de RapidResponse et on y accède grâce à une interface utilisateur commune, ce qui signifie que les applications que le client choisit ultérieurement sont ajoutées en tant que prolongement de son système existant et non comme un produit isolé qu'il faut intégrer.

Description des applications prises en charge par RapidResponse

Exécution des commandes		
Application	Description	Avantages
Au fur et à mesure que les nouvelles commandes sont reçues ou modifiées, les clients utilisent RapidResponse pour analyser les options d'exécution afin de prendre des engagements de livraison exacts envers leurs clients.	Grâce à RapidResponse, les utilisateurs peuvent faire ce qui suit : • être alertés des commandes qui sont susceptibles d'afficher un retard et modéliser toutes les nouvelles commandes ou modifier les commandes en cours; • analyser les options d'exécution des commandes, y compris la réorganisation de la priorité des commandes, l'établissement d'autres sources d'approvisionnement, l'expédition d'une commande, la réaffectation de l'approvisionnement, le remplacement d'éléments ou le transfert de commandes ou de stocks; • modéliser les répercussions financières et fonctionnelles des solutions de rechange et comparer les répercussions qu'elles sont respectivement susceptibles d'avoir sur les marges, le coût des produits vendus, les stocks et les autres paramètres.	• Meilleure réponse aux besoins des clients et exécution plus fiable des commandes. • Aperçu clair et rapide des répercussions financières et fonctionnelles des modifications de commandes. • Maximisation des occasions de réaliser des produits afin de favoriser la croissance. • Suivi des produits qui risquent de ne pas être réalisés aux dates prévues.

Résultats obtenus par un échantillonnage de clients

- Une société d'essai et de mesure a réduit le délai d'exécution de son nouveau processus d'évaluation des grosses commandes et de prise des engagements y afférents de trois à 14 jours à un à deux jours (source : étude interne de Kinaxis).
- Une société de services de fabrication de produits électroniques a réduit son délai d'intervention en réaction aux modifications des demandes des clients de 80 % et a accru le nombre de livraisons effectuées à temps de 40 % en huit mois (source : étude interne de Kinaxis).
- 95 % des entreprises ayant fait l'objet du sondage ont utilisé RapidResponse pour améliorer leurs délais de livraison et ont obtenu des résultats probants ou meilleurs (source : sondage auprès des utilisateurs, selon les réponses de 108 utilisateurs, données techniques de TechValidate TVID : D20-94D-F0D).

Planification des ventes et des activités

Application	Description	Avantages
Le processus de planification des ventes et des activités (PVA) est une fonction hautement prioritaire pour la plupart des entreprises dotées d'une chaîne d'approvisionnement. Il s'agit du moyen par lequel des groupes multiples au sein d'une entreprise parviennent à un consensus sur la demande prévue sur des horizons de planification distincts (habituellement de six à vingt-quatre mois) et mettent au point le programme d'approvisionnement correspondant qui permet d'atteindre les objectifs en matière de produits et de marges. RapidResponse facilite une PVA poussée et complète qui permet d'atteindre des objectifs plus larges et de combler les écarts de capacité marqués que l'on retrouve actuellement dans la plupart des processus de PVA.	Grâce à RapidResponse, les utilisateurs peuvent faire ce qui suit : - intégrer les données provenant de plusieurs divisions, emplacements, services, gammes de produits, systèmes traditionnels et partenaires de la chaîne d'approvisionnement; - regrouper la planification de la demande et de l'approvisionnement, la planification de la capacité, la planification des volumes et de l'éventail de produits et la planification à court et à long terme; - analyser et modifier en tout temps les données compilées à l'appui des analyses de certains scénarios de simulation; - évaluer différents scénarios de PVA directement par rapport à des paramètres clés, tant fonctionnels (par exemple, la livraison à temps, la rotation des stocks et l'utilisation de la capacité) que financiers (tels que les produits, les marges, le service à la clientèle et les rentrées de fonds), afin de s'assurer que les programmes d'exploitation cadrent avec les objectifs financiers; - exécuter les diverses étapes du processus de PVA simultanément et en continu, ce qui permet de surveiller activement les programmes et d'aviser les personnes appropriées lorsqu'un programme est à risque pour qu'elles puissent prendre les mesures correctives qui s'imposent immédiatement.	- Élaboration de programmes plus rapidement et de façon plus fiable. - Aperçu plus clair et plus rapide des répercussions fonctionnelles d'une modification du programme de PVA et, par le fait même, de ses répercussions au sein d'une fonction donnée de celui-ci. - Consensus accru grâce à l'élaboration de programmes viables auxquels les parties intéressées ont contribué et qu'ils ont approuvés. - Possibilité de mettre à l'échelle et de faire évoluer le processus de PVA afin de maximiser les occasions d'affaires et de minimiser les risques.

Résultats obtenus par un échantillonnage de clients

- Grande entreprise de fabrication de produits électroniques : « [traduction] ...nous avons réduit notre cycle de planification de six semaines à quatre semaines... » (source : données techniques de TechValidate, TVID : CD2-40A-D90).
- Société de fabrication de semi-conducteurs : « [traduction] ...nous avons réduit notre délai d'analyse de la PVA de sept jours à trois jours » (source : données techniques de TechValidate TVID : CB5-EB3-6D9).
- Société pharmaceutique faisant partie de la liste Global 500 : « [traduction] Nous avons réduit le délai d'exécution du cycle de planification de plus de 10 jours » (source : données techniques de TechValidate, TVID : D2E-8A1-7FA).
- Société de fabrication de produits électroniques faisant partie du S&P 500 : « [traduction] Grâce à RapidResponse, le délai de création et d'analyse des scénarios a été ramené de 24 à 48 heures à 10 à 30 minutes dans le cadre de notre processus de PVA » (source : données techniques de TechValidate, TVID : 966-0EF-4A4).

Gestion des stocks		
Application	Description	Avantages
Un grand nombre de variables ont une incidence sur les stocks. Chaque variable crée un certain degré de risque. RapidResponse permet aux clients de modéliser et de gérer ces risques.	Grâce à RapidResponse, les utilisateurs peuvent faire ce qui suit : • simuler les variables applicables aux stocks en temps réel, y compris les niveaux de stocks projetés, en modélisant les modifications apportées aux paramètres relatifs aux stocks; • être alertés des déséquilibres des stocks qui sont survenus ou qui sont prévus selon la situation qui prévaut; • évaluer en collaboration les mesures correctives à prendre par rapport aux paramètres relatifs aux stocks aux mesures des résultats de l'entreprise.	• Une vue d'ensemble des niveaux de stocks projetés pour maintenir de façon proactive les cibles et éviter les stocks excédentaires ou désuets. • Faculté de repérer les produits, les marchandises ou les pièces qui ne donnent pas les résultats prévus et de réexaminer la politique de gestion des stocks pour obtenir de meilleurs résultats.
Résultats obtenus par un échantillonnage de clients		
• Société pharmaceutique faisant partie de la liste Global 500 : « [traduction] Grâce à RapidResponse, nous avons amélioré la gestion des stocks non conformes et avons réussi à mieux adhérer à nos cibles en matière de stocks de plus de 95 %. Nous gérons de façon constante les stocks à mettre au rebut anormaux en deçà du budget (20 % en deçà du budget) » (source : données techniques de TechValidate, TVID : 1A2-249-46E). • Une société de fabrication de matériel informatique faisant partie de la liste Fortune 500 a amélioré la productivité des stocks de 34 % (source : étude interne de Kinaxis). • 96 % des entreprises ayant fait l'objet du sondage ont utilisé RapidResponse pour améliorer la gestion des stocks (y compris les réductions de stocks, la prévention des pénuries et des stocks excédentaires ou désuets et la rotation des stocks) et ont obtenu des résultats probants ou meilleurs (source : sondage auprès des utilisateurs, selon les réponses de 109 utilisateurs, données techniques de TechValidate TVID : 599-ADF-5D5).		

Planification et optimisation des stocks

Application	Description	Avantages
L'objectif d'une planification efficace des stocks est de calculer, d'établir et de maintenir un niveau de stocks minimal acceptable et d'éliminer les stocks (et les coûts associés) qui ne sont pas requis pour atteindre le niveau de service à la clientèle ciblé.	Grâce à RapidResponse, les utilisateurs peuvent faire ce qui suit : - calculer le niveau de stocks de sécurité (volume de stocks tampon) pour une pièce ou une gamme de pièces donnée; - tenir compte de variables multiples pour planifier les stocks, y compris la variabilité de la demande, les délais d'approvisionnement et le niveau de service à la clientèle souhaité; - réintroduire les renseignements ou les mesures relatifs au niveau de stocks sécuritaire dans les systèmes d'opération tels que la PRE.	- Meilleure planification des stocks. - Niveaux de stocks optimisés. - Frais relatifs aux stocks moins élevés.

Résultats obtenus par un échantillonnage de clients

- Société industrielle : « [traduction] Nos stocks de produits finis ont été réduits de 20 % dans les trois mois qui ont suivi le déploiement de RapidResponse » (source : données techniques de TechValidate TVID : 589-4FF-2F6).
- Une grande société de fabrication de produits électroniques de consommation a réduit ses stocks de produits finis de 33 % (source : étude interne de Kinaxis).

Programme directeur de production (PDP)

Application	Description	Avantages
RapidResponse aide les planificateurs de production à harmoniser l'approvisionnement à la demande stipulée selon une fréquence hebdomadaire ou quotidienne ou en temps quasi-réel.	Grâce à RapidResponse, les utilisateurs peuvent faire ce qui suit : • établir un PDP prévoyant un éventail de produits et un taux de production appropriés afin d'atteindre les objectifs fonctionnels (tels que l'utilisation des ressources et des machines, les cibles et les projections relatives aux stocks et les négociations contractuelles avec les fournisseurs) tout en soutenant le programme de demande; • analyser les répercussions d'une modification de la demande, de l'approvisionnement ou de produits, évaluer les scénarios de résolution et rajuster dynamiquement le programme directeur au besoin; • évaluer les mesures prises en regard des objectifs commerciaux et résultats financiers et d'exploitation globaux ciblés de l'entreprise.	• Élaboration plus rapide et plus exacte des programmes, rapprochée avec la quantité de matières disponibles dans la chaîne d'approvisionnement et les contraintes y afférentes. • Établissement au début du processus des répercussions fonctionnelles et financière des déséquilibres entre la demande et l'approvisionnement. • Compromis intelligents entre les risques inhérents à l'approvisionnement, à la demande et à la gestion des stocks.

Résultats obtenus par un échantillonnage de clients

- Une société de fabrication de semi-conducteurs a réduit le cycle d'analyse de certains modifications apportées aux programmes de fabrication de 27 heures de temps de traitement (56 heures de temps écoulé) à moins d'une heure (source : étude interne de Kinaxis).
- Une société de fabrication de produits électroniques a réduit son délai de production global de 50 % (source : étude interne de Kinaxis).

Gestion des mesures d'approvisionnement

Application	Description	Avantages
Les entreprises qui effectuent de la planification des ressources matérielles (PRM) peuvent être confrontées à de nombreuses dérogations au programme et à de nouveaux enjeux. Les planificateurs ont souvent de la difficulté à savoir où commencer et quelles mesures ont le plus de répercussions. RapidResponse peut les aider à prioriser les mesures d'approvisionnement et à évaluer les options qui s'offrent pour résoudre les problèmes.	Grâce à RapidResponse, les utilisateurs peuvent faire ce qui suit : - comprendre les mesures d'approvisionnement prioritaires selon leurs répercussions sur les résultats de l'entreprise; - simuler et recalculer rapidement la PRM au fur et à mesure qu'ils règlent les dérogations, telles que les annulations, les raccourcissements de délai ou devancements de dates limites, le fractionnement des commandes, les émissions et les sorties des nouvelles commandes prévues ou les retards.	- Établissement et exécution plus rapides des mesures d'approvisionnement prioritaires. - Évaluation plus large et plus approfondie des mesures de rechange. - Efforts axés sur les résultats de l'entreprise et répercussions en découlant.

Résultats obtenus par un échantillonnage de clients

- Une grande société de fabrication de produits électroniques a éliminé la nécessité de produire des rapports de pénuries, qui prenaient en moyenne de quatre heures à un jour (source : étude interne de Kinaxis).
- 72 % des entreprises ayant fait l'objet du sondage ont donné aux fonctionnalités d'évaluation des répercussions et d'émission des alertes de RapidResponse la note de 4 sur 5 ou une note supérieure quant à la manière dont notre produit se différencie des produits qui sont offerts par la concurrence (source : sondage auprès des utilisateurs, selon les réponses de 138 utilisateurs, données techniques de TechValidate TVID : 323-34F-429).

Planification de la demande		
Application	Description	Avantages
Les solutions de planification de la demande traditionnelles sont axées sur l'établissement d'un meilleur programme. Le défi dans un environnement volatil est que le programme évolue constamment et sera rarement tout à fait exact. RapidResponse combine la planification de la demande à la faculté stratégique de surveiller et de rajuster les aspects du programme qui créent des écarts.	Grâce à RapidResponse, les utilisateurs peuvent faire ce qui suit : • produire des prévisions par contraintes qui résultent d'un consensus et tiennent compte à la fois de l'analyse statistique de la demande et des perspectives fonctionnelles multiples; • déceler les situations où la réalité commence à s'écarter du programme de planification de la demande et élaborer un plan d'intervention grâce à une analyse itérative des simulations des diverses options de correction; • analyser la demande selon différentes quantités de produits (en raccordant le niveau de demande le plus élevé à la composante de la quantité de matières premières la plus faible).	• Amélioration de l'exactitude des prévisions relatives à la demande. • Collaboration de toutes les fonctions (telles que les ventes, les fonctions liées aux finances ou la planification de la demande) pour une planification et une analyse complètes de la demande. • Faculté d'intégrer les fonctions liées à la demande à d'autres fonctions de planification de la chaîne d'approvisionnement, notamment la gestion du cycle de vie des produits. • Amélioration de la compréhension des tendances de la demande et faculté de maximiser les occasions de réaliser des produits, de pallier aux risques en matière de demande et d'approvisionnement et de minimiser les coûts.
Résultats obtenus par un échantillonnage de clients		

- Une grande société de fabrication de semi-conducteurs a réduit l'évaluation des écarts dans le programme de planification de la demande de jusqu'à quelques jours à quelques minutes (source : étude interne de Kinaxis).
- Une grande société de fabrication de produits électroniques pour les entreprises : « [traduction] Grâce aux prévisions que RapidResponse nous permet de faire, nous avons réussi à améliorer notre réponse à la demande de la clientèle d'au moins 50 %. RapidResponse nous a également permis de collaborer à la planification du client, et d'améliorer ainsi la planification des prévisions » (source : TechFact, TVID : A73-CC8-02D).

Planification globale de l'approvisionnement

Application	Description	Avantages
RapidResponse aide les clients à harmoniser l'approvisionnement en produits finis à la demande à moyen et à long terme projetée.	Grâce à RapidResponse, les utilisateurs peuvent faire ce qui suit : - planifier l'approvisionnement globalement par rapport au programme de planification de la demande, en tenant compte des contraintes relatives aux matières et à la capacité clés; - collaborer, à l'intérieur du même système, avec d'autres services fonctionnels afin de résoudre les problèmes lorsque les éléments du programme d'approvisionnement ne peuvent pas être pris en charge; - établir et maintenir le programme d'approvisionnement à des niveaux multiples afin d'avoir une vue d'ensemble de la planification selon plusieurs points de vue et de s'assurer que le programme d'approvisionnement peut être appliqué directement au processus de planification du PDP et utilisé par celui-ci.	- Évaluation rapide de la faisabilité du programme d'approvisionnement global et établissement des écarts entre les programmes de planification de la demande et les programmes d'approvisionnement. - Compromis intelligents entre les risques en matière d'approvisionnement, de demande et de gestion des stocks relativement à un produit, à une région ou à un circuit donné. - Activités liées à la chaîne d'approvisionnement correspondant de plus près à la demande, résultant d'un processus de collaboration et plus rentables.

Résultats obtenus par un échantillonnage de clients

- Une grande société de fabrication de matériel de télécommunications destiné aux entreprises : « [traduction] RapidResponse a réduit le cycle de production d'un programme d'approvisionnement de moitié, tout en permettant une exactitude accrue du programme d'approvisionnement et d'exploitation » (source : TechFact, TVID : 1BE-7FF-AB7).
- Une grande société de fabrication de produits électroniques destinés aux entreprises : « [traduction] Nous avons accru l'efficacité de notre processus de planification d'au moins 40 % grâce à RapidResponse (source : TechFact, TVID : BB1-B31-316).

Contraintes en matière de planification de la capacité

Application	Description	Avantages
RapidResponse permet aux clients de gérer les contraintes relatives au matériel et à la capacité.	Grâce à RapidResponse, les utilisateurs peuvent faire ce qui suit : • gérer les contraintes relatives au matériel et à la capacité à tous les niveaux de la nomenclature (matières premières, sous-ensembles, pièces); • simuler des changements dans les contraintes et analyser leurs répercussions sur les activités; • repérer des nouvelles contraintes qui congestionnent la chaîne d'approvisionnement et modéliser des options de résolution multiples.	• Faculté d'élaborer un programme de gestion de la capacité plus rapidement et plus efficacement, qui s'harmonise avec le processus de planification de l'approvisionnement et le processus relatif au PDP. • Établissement au début du processus et gestion des éléments d'actif surutilisés ou sous-utilisés. • Activités liées à la chaîne d'approvisionnement correspondant de plus près à la demande et plus rentables.

Résultats obtenus par un échantillonnage de clients

- Une grande société de fabrication de semi-conducteurs : « [traduction] ...Nous prenons désormais des décisions relatives à la capacité en quelques jours, plutôt que quelques semaines comme avant... » (source : TechFact, TVID : CB5-EB3-6D9).

Planification des besoins de capacité

Application	Description	Avantages
RapidResponse calcule en détail la quantité de main-d'œuvre et de machines nécessaires pour mettre en œuvre le programme de production.	Grâce à RapidResponse, les utilisateurs peuvent faire ce qui suit : • obtenir une vue d'ensemble complète et gérer la charge de capacité et de ressources au niveau fonctionnel, de façon très détaillée; • repérer les centres de travail qui sont surutilisés ou sous-utilisés; • simuler les changements qui ont des répercussions sur les ressources (par exemple, l'augmentation de la demande des clients ou les pannes de machines); • comparer les résultats de différents scénarios de capacité aux mesures de rendement clés pour choisir le scénario qui produit les meilleurs résultats globaux.	• Équilibre de la demande grâce à l'utilisation la plus efficace des ressources sur une certaine période. • Activités liées à la production correspondant de plus près à la demande et plus rentables.

Gestion des modifications techniques

Application	Description	Avantages
Une modification technique peut causer des interruptions et poser des risques si elle n'est pas bien planifiée ou mise en œuvre. RapidResponse permet aux entreprises de simuler des options et de prédire les répercussions d'une modification qui est envisagée.	Grâce à RapidResponse, les utilisateurs peuvent faire ce qui suit : - évaluer les répercussions d'une modification technique par rapport à des mesures de rendement clés tels que les stocks excédentaires et désuets ou la livraison à temps au client; - simuler des dates limites multiples afin de déterminer le moment le plus propice à la mise en œuvre de la modification.	- Vue d'ensemble complète des options de mise en œuvre et des répercussions projetées de chaque option. - Modifications techniques planifiées au bon moment qui maximisent les occasions d'affaires et minimisent les risques inhérents aux stocks.

Résultats obtenus par un échantillonnage de clients

- Une grande société de fabrication de semi-conducteurs examine les répercussions complètes des ordres de modification technique (OMT) avant leur mise en œuvre, établit un calendrier approprié de dates limites pour le lancement de produits et analyse les possibilités d'externalisation des assemblages de haut niveau qui peuvent épuiser les stocks courants (source : étude interne de Kinaxis).

Collaboration avec les fournisseurs

Application	Description	Avantages
La collaboration avec les fournisseurs ne peut être efficace que si elle dépasse le simple échange de données. RapidResponse peut permettre à des fournisseurs clés d'examiner activement des renseignements et de contribuer directement au processus de prise de décisions de manière que les participants puissent échanger des avertissements rapides et résoudre les problèmes liés aux risques inhérents à la chaîne d'approvisionnement en collaboration.	Grâce à RapidResponse, les utilisateurs peuvent faire ce qui suit : - partager les ordres d'achat et les demandes de prévisions et entreprendre des examens et des rajustements en collaboration; - assurer le suivi des engagements pris par les fournisseurs et recevoir des avertissements ou des mises à jour; - simplifier le processus d'examen des acheteurs et d'approbation des engagements; - surveiller le rendement des fournisseurs grâce à des cartes de pointage.	- Collaboration avec les fournisseurs clés afin de prendre des décisions de façon plus rapide et plus rentable. - Réduction des interventions requises pour résoudre les problèmes liés aux risques inhérents à la chaîne d'approvisionnement. - Obtention de meilleurs résultats à long terme en établissant des relations plus productives avec les fournisseurs.

Résultats obtenus par un échantillonnage de clients

- Une société d'essai et de mesure a réduit son processus d'évaluation des nouvelles grosses commandes et de prise des engagements y afférents de jusqu'à 14 jours à un à deux jours en créant un processus de planification intégré verticalement qui regroupe tous ses processus de planification des ressources matérielles et ceux de ses fabricants en sous-traitance afin de créer un programme unique. Par conséquent, RapidResponse est devenu l'outil que la société utilise tant pour la gestion des fabricants en sous-traitance et des engagements en matière d'approvisionnement que pour la gestion de la performance (source : étude interne de Kinaxis).

Gestion de projets intégrées		
Application	Description	Avantages
La gestion de projets et la planification de la chaîne d'approvisionnement sont souvent analysées par des systèmes indépendants. Par conséquent, les entreprises prennent parfois des décisions sans en comprendre les répercussions. La volatilité des matières et des ressources imposent la nécessité d'intégrer la gestion des projets aux activités liées à la chaîne d'approvisionnement.	RapidResponse permet d'obtenir une vue d'ensemble exacte et unique de ce qui suit : - la manière dont les perturbations de la chaîne d'approvisionnement se répercutent sur un projet; - la manière dont les modifications apportées à un projet (par exemple, la modification de l'envergure du projet) modifient les besoins relatifs à la chaîne d'approvisionnement.	- Moins d'étapes clés du projet manquées et réduction consécutive à pénalités financières. - Diminution du délai de constatation des produits réalisés. - Amélioration de l'utilisation des liquidités. - Correspondance entre les parties intéressées : bureau de direction du projet, activités liées à la chaîne d'approvisionnement, finances et clients.

Frais d'abonnement

Nos frais d'abonnement tiennent généralement compte d'un certain nombre de facteurs, notamment les suivants :

- l'envergure du client;
- le nombre d'applications déployées;
- le nombre d'utilisateurs;
- le nombre d'installations de fabrication, de distribution et de gestion des stocks à modéliser à l'aide de RapidResponse.

Services professionnels

Notre équipe de prestation de services professionnels s'occupe principalement d'installer nos applications logicielles par abonnement. Elle se compose d'experts en chaîne d'approvisionnement qui donnent la priorité aux trois aspects principaux suivants :

- le succès du déploiement initial de RapidResponse chez le client;
- l'élaboration de solutions configurées pour les processus d'affaires de manière à répondre aux besoins en matière de GCA uniques d'un client;
- l'utilisation accrue de RapidResponse dans le but de régler d'autres problèmes avec lesquels l'entreprise du client est aux prises.

Notre objectif est de permettre à nos clients de maximiser le rendement qu'ils tirent de leur investissement dans RapidResponse en l'utilisant de plus en plus au fil du temps.

Déploiement initial

Notre équipe de prestation de services professionnels travaille avec le client afin de définir son problème le plus urgent en matière de GCA et d'élaborer la solution grâce à RapidResponse. Reposant sur les pratiques de déploiement de services sur demande exemplaires, RapidResponse peut généralement être installé en aussi peu que quatre à six mois.

Nous sommes en mesure de déployer RapidResponse rapidement grâce à l'expérience et à l'énorme savoir-faire que nous avons acquis dans le cadre des déploiements que nous avons faits par le passé dans des entreprises de fabrication partout dans le monde. Notre méthodologie de déploiement consiste à guider les clients au fil des étapes suivantes :

- *gestion* : gérer le projet afin d'effectuer un déploiement fructueux et rapide;
- *connexion* : intégrer RapidResponse aux systèmes de données internes, ainsi qu'à ceux des partenaires de la chaîne d'approvisionnement, s'il y a lieu, et effectuer des vérifications des données d'entrée et des fonctions de vérification des données;
- *configuration* : former l'équipe interne du client chargée du déploiement sur les applications RapidResponse, configurer les paramètres, les utilisateurs et les groupes et concevoir et élaborer des ressources uniques et mettre au point le prototype afin de répondre aux besoins uniques du client;
- *confirmation* : faire l'essai des processus d'affaires et des ressources informatiques configurées;
- *conclusion* : faire progresser les solutions configurées du déploiement à l'état de fonctionnement et assurer la transition du client de notre équipe de prestation de services professionnels à notre équipe de soutien.

Consultation courante

Les architectes de solutions qui font partie de notre équipe de prestation de services professionnels continuent de travailler avec les clients après le déploiement en vue d'établir une feuille de route qui leur permettra d'accroître leur utilisation de RapidResponse. La plupart de nos clients continuent de mettre en place de nouvelles applications ou d'installer nos produits dans d'autres installations après l'installation initiale de RapidResponse. Nos architectes de solutions peuvent les aider à tirer parti de notre produit à long terme.

Communauté d'experts en chaîne d'approvisionnement (pour le soutien à la clientèle)

Notre communauté en ligne (notre communauté d'experts en chaîne d'approvisionnement) est un forum public que nous hébergeons et maintenons et une ressource clé pour notre service de soutien à la clientèle. La sous-communauté relative à RapidResponse est un forum privé où les clients peuvent en apprendre davantage sur RapidResponse et en discuter. Dans cette sous-communauté, les utilisateurs occasionnels, les utilisateurs fréquents et les administrateurs de systèmes intégrant RapidResponse peuvent tous avoir accès à des ressources clés, y compris à un forum de soutien, à une bibliothèque de vidéos d'assistance, à un centre de formation et à un centre de mise à jour. Notre forum public en ligne plus large est ouvert à tous les professionnels de la chaîne d'approvisionnement et offre une occasion unique d'apprendre d'experts en chaînes d'approvisionnement et de communiquer avec eux. Dans cette communauté en réseau, les utilisateurs sont en mesure de se renseigner sur les pratiques exemplaires, de discuter des tendances qui se profilent dans le secteur et de réseauter avec plus de 8 000 autres utilisateurs.

Clientèle et secteurs ciblés

En 2013, nous comptons 85 clients qui exerçaient leurs activités dans une grande variété de secteurs. Il s'agit principalement d'entreprises internationales dont les réseaux de chaînes d'approvisionnement sont extrêmement volatils et complexes.

Notre clientèle englobe des clients qui nous ont acheté notre produit directement et d'autres qui l'ont acheté par l'intermédiaire de revendeurs et d'autres partenaires. Les produits attribuables aux ventes générées par notre personnel de vente directe interne se sont établis à 52,4 M\$, soit 86 % du total des produits, au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

Un client a compté pour 10 % du total de nos produits pendant l'exercice terminé le 31 décembre 2013 et pour 12 % de ceux-ci pendant la période correspondante de 2012. Nous ne considérons pas que nos produits proviennent d'un client en particulier et nous ne nous attendons pas à ce qu'un client compte pour plus de 10 % de nos produits au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2014.

Plus des trois quarts de nos clients ont adopté SAP ou Oracle, qui offrent toutes deux des produits de gestion de la chaîne d'approvisionnement, pour leurs systèmes de PRE. Toutefois, plutôt que de choisir un fournisseur commun pour leurs systèmes de PRE et de GCA, nos clients ont choisi notre produit pour obtenir davantage de fonctionnalités.

Nous livrons un produit qui peut fonctionner comme système central de planification de la chaîne d'approvisionnement et de prise de décisions au sein des grandes sociétés de fabrication ayant des chaînes d'approvisionnement complexes et œuvrant dans des contextes commerciaux volatils. Le tableau qui suit donne la liste de nos secteurs verticaux ciblés et de nos clients représentatifs :

Haute technologie et produits électroniques		
Artaflex Inc.	Konica Minolta, Inc.	Roland DG Corporation
Avaya Inc.		
Aviat Networks, Inc.	March Networks Corporation	SMTC Corporation
Agilent Technologies, Inc.	MC Assembly Inc.	Sonus Networks, Inc.
	MTD Southwest Inc.	SunPower Corporation
Benchmark Electronics, Inc.		Suntron Corporation
Blackberry Limited	NCR Corporation	
BTI Systems Inc.	Nikon Corporation	Teradyne, Inc.
	Nimble Storage Inc.	TriQuint Semiconductor, Inc.
Casio Computer Co., Ltd		
Celestica Inc.	Olympus Corporation	
Cisco Systems, Inc.		
	Pioneer Corporation	
Flextronics International Ltd.	Plexus Corp.	
	Power-One Inc.	
Hubbell Incorporated		
	Qualcomm Incorporated	
International Rectifier Corporation		
Jabil Circuit, Inc.		
Aérospatiale et défense		
Lockheed Martin Corporation	Honeywell International Inc.	Sikorsky Aircraft Corporation
Moog Inc.	Raytheon Company	
Sciences de la vie et produits pharmaceutiques		
Genzyme Corporation	Masimo Corporation	Nihon Kohden Corporation
Produits industriels		
First Solar	Schneider Electric	Toshiba Europe GmbH
Automobile		
Ford Motor Company	Volvo Trucks North America	TE Connectivity

Études de cas

L'exposé qui suit présente des exemples de nos clients actuels qui ont utilisé RapidResponse pour résoudre des problèmes et certains des avantages que ceux-ci disent avoir tiré de l'utilisation de notre produit.

Qualcomm Incorporated (« **Qualcomm** »)

Qualcomm est une société de fabrication de semi-conducteurs qui conçoit, fabrique et commercialise des produits et des services de télécommunications sans fil numériques. Comme les autres entreprises du secteur des semi-conducteurs, Qualcomm exploite un réseau de fournisseurs complexe qui lui procure des produits complexes qui ont des cycles de vie courts et font l'objet d'une demande extrêmement volatile. Comme les délais d'approvisionnement en matières premières sont longs et qu'il est difficile d'établir des prévisions, la volatilité de l'approvisionnement nécessaire pour répondre à la demande est très complexe. Compte tenu de cette difficulté à prévoir et à planifier la demande, Qualcomm avait besoin d'une solution qui lui permettrait d'assurer un équilibre constant entre l'approvisionnement et la demande dans une situation en évolution constante. Aujourd'hui, tous les renseignements relatifs à l'approvisionnement et à la demande de Qualcomm sont stockés sur RapidResponse. La

solution est intégrée à l'environnement de PRE de Qualcomm, soutient 15 usines de fabrication et 55 centres de gestion des stocks et compte plus de 350 utilisateurs de RapidResponse. RapidResponse est non seulement le système utilisé pour les opérations de planification de la demande et de l'approvisionnement, mais il sert aussi dans une grande mesure à l'analyse rapide des simulations de divers changements, en particulier en ce qui concerne l'exécution des commandes.

Schneider Electric

Schneider Electric est un spécialiste mondial en gestion énergétique qui compte plus de 150 000 employés et exerce ses activités dans plus de 100 pays. En 2012, la société a lancé son programme « Connect » destiné à servir principalement aux activités liées à la chaîne d'approvisionnement. Dans le cadre du programme, Schneider Electric a établi une chaîne d'approvisionnement personnalisée qui lui permet de s'adapter aux besoins de ses clients et qui comporte des modèles de fabrication et de livraison différenciés pour chaque segment de clientèle. RapidResponse fait partie intégrante de ce programme et est utilisé pour cinq fonctions liées à l'exploitation : les prévisions relatives aux ventes en collaboration, la planification des besoins en distribution, le programme directeur de production, les prévisions des fournisseurs à l'aide de la planification en collaboration et la planification des ventes, des stocks et des activités.

L'installation initiale, qui a été l'une des plus complexes de notre histoire, a comporté l'intégration du logiciel aux quatre instances de PRE aux fins de la GCA de Schneider Electric, ainsi qu'au système d'un de ses fournisseurs de services de fabrication de produits électroniques et à au moins 15 autres sources de données auxiliaires. D'autres phases d'installation sont en cours, dans le cadre desquelles RapidResponse sera installé dans d'autres installations. Grâce à RapidResponse, le processus de planification des ventes, des stocks et des activités de Schneider Electric permet d'établir des prévisions relatives aux ventes et de planifier la demande et l'approvisionnement de la meilleure façon qui soit aux fins des achats, de la production et des livraisons, et donne aux équipes responsables des ventes et des activités, ainsi qu'aux clients et aux fournisseurs clés, un accès sécuritaire aux renseignements sur la planification dont ils ont besoin directement sur leur ordinateur. Considéré par Schneider Electric comme le meilleur outil dans sa catégorie, RapidResponse lui permet de s'ajuster rapidement aux fluctuations du marché, de prévoir les pénuries et de donner aux clients le niveau de service auquel ils s'attendent. Grâce à l'installation de RapidResponse, Schneider Electric adopte désormais une démarche plus proactive en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement, ce qui lui donne les outils nécessaires pour répondre encore mieux aux besoins de ses clients et, ainsi, d'être plus polyvalente et efficace sur le marché.

*TriQuint Semiconductor, Inc. (« **TriQuint Semiconductor** » ou « **TriQuint** »)*

TriQuint Semiconductor sert le secteur des communications mobiles, l'un des secteurs les plus concurrentiels et volatils au monde, où on considère qu'une durée utile de neuf mois est un long cycle de vie pour un produit et où le fait d'établir des prévisions relatives à la demande avec un degré d'exactitude de 50 % est considéré comme une réussite. Lorsque l'approvisionnement ou la demande fluctue de façon marquée, les clients de TriQuint ont besoin d'être informés rapidement des répercussions de ces changements. Auparavant, cela prenait parfois jusqu'à deux semaines et les renseignements n'étaient pas toujours tout à fait exacts. En effectuant de la recherche sur les solutions de gestion des interventions liées à la chaîne d'approvisionnement, TriQuint a trouvé Kinaxis et, en quelques semaines, notre équipe faisait la démonstration de RapidResponse à la direction principale de TriQuint. En l'espace de quelques mois, RapidResponse a permis à TriQuint de réduire considérablement le délai nécessaire pour informer ses clients des répercussions des changements dans la demande et l'approvisionnement. RapidResponse lui a permis d'évaluer les répercussions de ces variations de la demande en l'espace de quelques minutes, ce qui pouvait prendre jusqu'à quelques jours par le passé. Utilisant désormais RapidResponse dans le cadre de nombreux processus de gestion de la chaîne d'approvisionnement (de la planification de la demande et de l'approvisionnement au programme directeur de production, en passant par la gestion des stocks), TriQuint peut prendre des décisions relatives à la capacité en quelques jours, comparativement à quelques semaines auparavant, peut réagir à la modification de la demande des clients le jour même et a été en mesure de réduire le délai d'analyse de la planification des ventes et des activités (PVA) de sept jours à trois jours.

*Avaya Inc. (« **Avaya** »)*

Avaya est un chef de file dans le secteur des systèmes, des applications et des services de communication. Plus d'un million d'entreprises dans le monde, y compris plus de 90 % des entreprises faisant partie de la liste Fortune 500^{MD}, ont recours à ses solutions. Pour les offrir à ses clients, Avaya doit coordonner les activités liées à la chaîne d'approvisionnement de plusieurs usines de fabrication situées partout dans le monde, y compris celles de ses

fabricants en sous-traitance. Exerçant ses activités sur un marché extrêmement volatil où la demande des clients est imprévisible, la société a besoin que son réseau d'approvisionnement puisse réagir rapidement en dépit de son degré de complexité. Avaya était à la recherche d'une solution qui pourrait lui permettre d'avoir la vue d'ensemble et les fonctionnalités de coordination et de soutien à la prise de décisions dont elle avait besoin pour réagir rapidement aux changements qui se produisent à l'intérieur des horizons de planification standard. Elle a choisi et déployé notre solution RapidResponse afin d'être mieux en mesure, tant sur le plan de la rapidité que de la précision, d'analyser les répercussions globales d'un changement imprévu dans l'approvisionnement ou la demande de manière à pouvoir prendre des décisions plus rapidement. Déployé en quatre mois et demi, RapidResponse a été intégré aux multiples instances de systèmes de planification des ressources d'entreprises (PRE) de SAP d'Avaya, ainsi qu'aux systèmes de sept partenaires de fabrication en sous-traitance et de deux installations de gestion des stocks. Ayant obtenu une meilleure vue d'ensemble de ses chaînes d'approvisionnement internes et externes et ayant pu tirer parti des fonctionnalités d'analyse en collaboration de RapidResponse, Avaya est en mesure de repérer et de corriger les déséquilibres entre la demande et l'approvisionnement afin d'atteindre ses cibles en matière de livraison à temps, tout en réduisant ses frais d'expédition et ses stocks excédentaires. RapidResponse l'a aidée à raccourcir ses délais de réaction à la demande des clients et à améliorer son service à la clientèle tout en réduisant les risques et les frais globaux inhérents à ses stocks.

Employés

En date du 31 mars 2014, nous comptons 257 employés dans les régions suivantes :

Région	Nombre d'employés
États-Unis.....	62
Canada.....	180
Europe.....	5
Japon et Asie-Pacifique.....	10
Total	257

En date du 31 mars 2014, notre main-d'œuvre était répartie dans les secteurs fonctionnels suivants :

Secteur fonctionnel	Nombre d'employés
Service à la clientèle (services professionnels et prestation des services)	93
Services généraux et administratifs	27
Ventes et marketing	33
Produits (recherche et développement).....	104
Total.....	257

Aucun de nos employés n'est assujéti à une convention collective et nous n'avons jamais subi d'arrêt de travail. Nous jugeons que nos relations avec nos employés sont bonnes et nous les considérons comme un atout concurrentiel important. Jusqu'à maintenant, nous avons réussi à garder à notre service nos employés clés, y compris les membres de notre équipe de direction. Notre équipe de direction a une connaissance intime de nos marchés verticaux cibles et du secteur de la GCA en général, chacun de nos dirigeants possédant en moyenne une expérience de près de 17 ans sur le marché des logiciels et de l'analytique.

Ventes et marketing

Nos abonnements comportent des frais mensuels qui sont généralement payés d'avance chaque année. Nos contrats d'abonnement ont généralement une durée fixe de deux à cinq ans, ce qui donne lieu à une courbe des produits relativement uniforme, notre carnet de commandes à terme ayant une valeur considérablement plus élevée que les produits effectivement réalisés chaque année. Les cibles en matière de nouveaux produits tirés des abonnements sont partagées à peu près équitablement entre les projets d'expansion au sein de notre clientèle actuelle et les nouveaux clients. Nous concluons généralement des contrats d'abonnement à l'échelle de l'entreprise avec nos clients, dont le prix est fonction du nombre d'utilisateurs finaux au sein de l'entreprise et du nombre d'applications demandées par le client.

Circuits de vente

Vente directe

La majeure partie de nos ventes de logiciels sont effectuées par l'entremise de notre circuit de vente directe. Notre personnel de vente directe est réparti en Amérique du Nord, en Europe et au Japon. La rémunération incitative des membres de ce personnel est établie selon les prévisions quant aux produits cibles. Le personnel de vente accorde autant d'importance à la gestion des comptes existants qu'aux ventes aux nouveaux clients.

Les membres de ce personnel qui sont chargés de recrutement de nouveaux clients ont des compétences en GCA sur les marchés verticaux propres aux clients cibles de leur région. En plus notre personnel de vente directe, nous comptons des employés et des sous-traitants qui sont des spécialistes et des leaders d'opinion sur les marchés que nous servons. Ces personnes fournissent à nos clients actuels et éventuels des points de vue d'experts sur les tendances prépondérantes dans l'innovation et la technologie. À notre avis, ces experts font en sorte que les clients éventuels ont plus confiance en notre entreprise et les aident à mieux comprendre comment RapidResponse peut répondre à leurs besoins actuels et futurs en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement.

Autres circuits de vente

Une petite partie de nos ventes de logiciels sont effectuées par l'entremise d'autres circuits, y compris nos partenaires et nos revendeurs. Ces ventes ont compté pour environ 14 % des produits que nous avons réalisés en 2013. Nos circuits entrent très peu en conflit les uns avec les autres, car nos revendeurs et autres partenaires collaborent étroitement avec notre personnel de vente directe et offrent des services ou des relations à valeur ajoutée importants qui complètent nos ressources internes.

Partenaires

Nos programmes de partenariat sont l'un des éléments clés qui nous ont permis de mettre notre entreprise à l'échelle et d'accroître notre présence sur nos marchés cibles. En tant que conseillers de confiance dans le secteur, nos partenaires recommandent RapidResponse pour établir des relations mutuellement avantageuses avec un client. Nous offrons à nos partenaires les outils et les ressources dont ils ont besoin pour se tenir au courant des nouveaux produits et des percées dans le secteur. Après l'installation, nos partenaires ont la possibilité d'offrir davantage de produits ou de services aux clients existants dans le cadre de mandats de consultation supplémentaires. Ces entreprises choisissent de s'associer avec nous pour avoir la possibilité d'accroître leurs produits et d'obtenir des mandats de consultation et pour offrir une valeur ajoutée à leurs clients.

À l'heure actuelle, nous nous efforçons d'établir davantage de partenariats afin de mieux servir nos clients. La portée et la diversité de ces partenariats continuent d'évoluer au fil du temps. D'ailleurs, un certain nombre de discussions et de négociations de contrats en sont actuellement à divers stades.

Les fournisseurs de services gérés (FSG) sont des partenaires éventuels qui nous intéressent tout particulièrement. Les FSG fournissent des services de gestion des processus aux entreprises qui souhaitent externaliser certaines fonctions. La GCA est justement une fonction qui pourrait être externalisée. Certains de nos clients fabricants en sous-traitance se trouvent dans la situation idéale pour être les premiers à vendre des services de GCA gérés à leurs clients propriétaires de marques existants. D'autres FSG pourraient comprendre de gros intégrateurs de systèmes qui assurent déjà la prestation de services d'externalisation des processus d'affaires (EPA) et qui souhaitent poursuivre leur cheminement dans la chaîne de valeur en vendant des services de GCA gérés à leurs clients existants. Les deux types de FSG pourraient éventuellement intégrer RapidResponse aux services externalisés qu'ils offrent.

Revendeurs

Nos revendeurs sont formés et équipés pour revendre RapidResponse et offrir le soutien après-vente tout en réalisant des produits récurrents à partir des frais d'abonnement. Grâce à RapidResponse, les revendeurs peuvent offrir davantage de produits et de services à leurs clients existants et trouver de nouvelles possibilités de croissance. Les revendeurs maîtrisent pleinement le processus de vente, notamment en trouvant des clients éventuels, en assurant tout le cycle de vente, en gérant l'installation et en fournissant le soutien requis. Nous considérons les revendeurs comme un prolongement de notre personnel de vente et leur procurons couramment du soutien, des outils de vente, de la formation et des occasions de réseautage. À l'heure actuelle, nos revendeurs sont situés principalement en Asie.

Efforts de marketing

Nos efforts de marketing sont orientés principalement sur le recrutement de nouveaux clients et l'amélioration de la notoriété de la marque. Pour ce qui est du recrutement de nouveaux clients, nous travaillons avec nos ressources internes et avec des agences de marketing pour générer les premiers appels et organiser des réunions avec des dirigeants occupant divers postes liés à l'exploitation au sein de notre clientèle cible. Nous effectuons également des campagnes de marketing direct qui s'adressent aux clients éventuels, y compris ceux avec lesquels nous avons déjà établi un premier lien et qui sont dans notre base de données.

Pour améliorer la notoriété de la marque, nous concentrons nos efforts sur la promotion de nos ressources et de notre contenu spécialisés, y compris par l'intermédiaire de notre communauté d'experts en chaînes d'approvisionnement. Notre objectif est d'être considérés sur tous nos marchés cibles comme l'entreprise technologique qui comprend vraiment les défis qui se posent aux chefs de file en matière de chaînes d'approvisionnement mondiaux aujourd'hui et d'être une source de solutions pratiques et à faible risque pour relever ces défis.

Tant pour ce qui est du recrutement de nouveaux clients que de l'augmentation de la notoriété de la marque, deux éléments qui se chevauchent, nous travaillons étroitement avec des experts dans le domaine et consacrons énormément de ressources à l'optimisation des moteurs de recherche et au marketing par leur intermédiaire. Nous commanditons plusieurs congrès d'information sur la chaîne d'approvisionnement et la PVA dans le monde, principalement des événements qui attirent des participants de nos secteurs cibles et des personnes occupant des postes fonctionnels, et y participons. Nous tissons également des liens avec des leaders d'opinion et des analystes du secteur de la chaîne d'approvisionnement, plus particulièrement les analystes clés que les services responsables des chaînes d'approvisionnement et des TI doivent consulter sur les stratégies relatives aux chaînes d'approvisionnement et les achats de logiciels.

Cycle d'achat des clients

La longueur de notre cycle de vente varie selon l'envergure et la complexité de l'entreprise du client. Pour les solutions d'entreprise entièrement intégrées, le cycle de vente varie selon le client, mais il s'établit en moyenne entre six et dix-huit mois en fonction de certains facteurs, y compris les priorités du client et des utilisateurs, le fait que le client utilise un ou plusieurs fournisseurs et la solidité de la relation commerciale.

Développement des produits

La recherche et le développement ont toujours joué un rôle important dans notre modèle global de frais d'exploitation, étant donné que nous investissons dans le développement de nouvelles applications et l'expansion de nos marchés verticaux et dans le soutien y afférent. Notre équipe technique se divise en cinq groupes, soit le groupe de développement des moteurs, le groupe de développement des applications, le groupe de développement des fonctions d'intégration, le groupe de développement des solutions et le groupe de développement des fonctionnalités analytiques. En 2013, nous avons restructuré notre groupe de recherche et de développement afin d'y intégrer certains membres de nos équipes de marketing, de consultation dans le secteur et de prestation de services professionnels. Le mode d'organisation interne de notre groupe de développement des produits vise à réduire le délai de mise en marché des innovations. En date du 31 mars 2014, notre équipe de développement de produits comptait 104 personnes.

Nous travaillons avec nos clients à titre de partenaires et leurs besoins orientent le développement de nos produits. Une fonctionnalité qui est élaborée pour répondre aux besoins d'un client en particulier, mais peut aussi bénéficier d'une vaste application sur le marché, est généralement ajoutée à RapidResponse et mise à la disposition de tous nos clients. Par conséquent, tous nos clients profitent des relations que nous avons établies avec certaines entreprises internationales parmi les plus grandes et les plus prospères.

Technologie

RapidResponse a été conçu pour prendre en charge des ensembles de données extrêmement volumineux, des fonctionnalités analytiques en matière d'approvisionnement poussées et complexes, des communautés composées de milliers d'utilisateurs et des applications multiples fonctionnant simultanément, tout en conservant un délai de réponse très rapide tant sur un ordinateur de bureau que sur un appareil mobile. Pour développer un produit commun unique pouvant servir à de multiples marchés verticaux et prenant en charge de multiples applications, il faut concevoir un cadre global et une configuration d'exécution ingénieuse. Nous mettons ces principes fondamentaux en

application depuis que nous avons créé ce produit et sa percée dans de nouveaux domaines et sur de nouveaux marchés en est tributaire.

Base de données en mémoire

RapidResponse utilise une base de données en mémoire, c'est-à-dire un système de gestion de bases de données qui compte sur une mémoire principale pour le stockage des données informatiques, par opposition aux systèmes plus courants qui stockent leurs données sur disque uniquement. Les bases de données en mémoire permettent d'accéder aux données qui y sont stockées plus rapidement, leur performance étant plus rapide et plus prévisible que celle des systèmes à disques. Contrairement à d'autres technologies en mémoire, les méthodes intégrées à RapidResponse permettent d'optimiser tant les demandes usuelles à la base de données que les calculs analytiques à haute vitesse. Ces méthodes brevetées réduisent souvent le délai d'exécution des calculs clés liés à la chaîne d'approvisionnement de plusieurs heures sur un ordinateur central traditionnel à quelques secondes ou quelques minutes dans RapidResponse.

Gestionnaire de données doté d'une fonction de contrôle des versions

Les utilisateurs travaillent à partir d'une copie privée virtuelle de données relatives à la chaîne d'approvisionnement pour explorer les répercussions et l'efficacité des modifications qui sont susceptibles d'être apportées à ces données. RapidResponse utilise une technologie brevetée pour stocker des versions multiples de données (appelées « scénarios ») en apportant uniquement des modifications progressives (deltas) aux données d'entrée, ce qui permet d'accéder à divers scénarios sans engager des frais de stockage importants et permet au système de créer, de stocker et de comparer des données provenant de davantage de scénarios. La réduction des besoins en stockage se traduit en outre par la diminution du délai d'accès et l'amélioration de la performance. Ces avantages sont amplifiés par le nombre accru de scénarios, étant donné que des utilisateurs multiples peuvent explorer simultanément différents problèmes de façon indépendante. Les systèmes qui font concurrence à notre produit stockent habituellement des copies complètes de chaque ensemble de données d'entrée. Toutefois, le stockage requis pour sauvegarder des copies complètes de chaque ensemble de données (ou version) peut être considérable, ce qui limite la faculté d'effectuer plusieurs simulations simultanément.

Fonctionnalités analytiques

Les fonctionnalités analytiques de RapidResponse permettent de faire tous les calculs nécessaires aux applications de RapidResponse. Ces calculs hautement optimisés sont essentiels aux fonctionnalités de planification et aux simulations qui les prennent en charge. Afin de pouvoir simultanément intégrer plusieurs marques et environnements de PRE d'hôtes divers, RapidResponse fait usage de paramètres de configuration qui contrôlent le déroulement des calculs analytiques, ce qui permet à une seule instance de RapidResponse de reproduire simultanément les résultats issus de marques de PRE multiples (par exemple, Oracle ou SAP). Cette fonctionnalité est essentielle à la prise en charge de réseaux de chaînes d'approvisionnement multi-entreprises à grande échelle dans un environnement hétérogène unique. Le code analytique est compilé directement dans le gestionnaire de bases de données, où il dispose d'un accès direct aux données en mémoire et crée les liens entre les données. La réduction du flux de données entre la base de données et les dispositifs analytiques améliore la performance.

Commentant la technologie de base de données en mémoire de RapidResponse, Joshua Greenbaum, d'Enterprise Applications Consulting, a déclaré ce qui suit : « [traduction] Grâce à un gestionnaire de bases de données en mémoire universel, il est possible d'envisager qu'une société ou, plus probablement, un intégrateur de systèmes, fabrique les outils de planification de la chaîne d'approvisionnement évolués qui sont nécessaires pour faire usage de cette technologie. Toutefois, le coût de la fabrication, de la maintenance et de la mise à jour d'un tel environnement serait beaucoup trop élevé pour la plupart des sociétés et il est fort peu probable, en fait tout à fait invraisemblable, qu'un tel système sur mesure serait en mesure de prendre en charge toutes les fonctionnalités techniques et commerciales que Kinaxis est en mesure d'offrir avec RapidResponse » (source : Joshua Greenbaum, directeur, Enterprise Applications Consulting, document intitulé *In-Memory Databases, Industry Know-How, and Usability: What Really Matters in Supply Chain Planning*, juin 2013, <http://bit.ly/1ftX4GQ>).

Accès au réseau et sécurité

Tous les renseignements traités par nos serveurs sont encryptés, protégés par mot de passe et stockés de manière sécuritaire. Les clients transmettent des données à leur serveur par l'entremise de dispositifs de cryptage, qui empêchent les données d'être divulguées à des tiers en cours de transmission. Tous nos serveurs sont protégés des intrusions par Internet par des pare-feu renforcés, des systèmes de détection et de prévention des intrusions et des

listes de contrôle d'accès conformes aux normes du secteur ainsi que par d'autres méthodes. Tous les services de sécurité sont surveillés et assurés régulièrement par notre personnel ainsi que par nos fournisseurs de centres de données agréés. Nous avons recours à des programmes antivirus et à des systèmes de prévention des intrusions contrôlés centralement conformes aux normes du secteur qui sont surveillés et mis à jour continuellement. Nous concluons des contrats relatifs au niveau de service (CNS) avec tous les clients, leur promettant que leur service sera accessible à au moins 99,5 %. Jusqu'à présent, nous avons toujours réussi à dépasser la limite prévue par nos CNS.

Activités

Nous hébergeons notre solution en nuage dans des centres de données sécurisés à Ashburn, en Virginie, et à Ottawa, au Canada, que nous louons auprès d'Equinix, Inc. (« **Equinix** ») et de Rogers Communications Inc. (« **Roger** »), respectivement. Ces installations sont pourvues de systèmes redondants et insensibles aux défaillances pour l'électricité, le refroidissement et la connectivité Internet. De plus, les centres de données sont dotés d'agents de sécurité, d'un système de vidéosurveillance et d'entrées résistantes aux balles équipées de contrôles d'accès biométriques. Ces installations et les conventions que nous avons conclues avec nos fournisseurs peuvent être adaptées à nos besoins particuliers. Les installations d'Equinix ont été certifiées selon la norme *Statement on Standards for Attestation Engagements* (SSAE) n° 16, SOC 1, type II. Les installations de Rogers ont obtenu un certain nombre de certifications, notamment selon le rapport de conformité (*Report on Compliance*) de la norme PCI DSS, la norme ISAE 3402, type 2, la norme SSAE n° 16, SOC 1, type II, la norme CSAE 3416, type 2, et la norme AT 101, SOC 2, type 1.

Concurrence

Bien que nous ne pensions pas que l'un ou l'autre de nos concurrents offre la valeur unique et les fonctionnalités intégrées que nous offrons, les marchés qui composent le secteur de la GCA et des activités connexes sont en évolution rapide et la concurrence y est intense. Nos concurrents sont les autres participants au secteur des SaaS, les fournisseurs de logiciels de gestion de la chaîne d'approvisionnement sur place et les fournisseurs de FGS et de solutions personnalisées.

Fournisseurs de SaaS : Plusieurs sociétés œuvrant dans le secteur des SaaS offrent des solutions de GCA spécialisées aux petites et aux moyennes ainsi qu'aux grandes entreprises. L'avantage d'un SaaS pour la GCA est bien établi, y compris l'amélioration de l'accès au service, de la performance et de la sécurité.

Fournisseurs de logiciels sur place traditionnels : Ces fournisseurs exigent que les clients achètent, installent et gèrent des logiciels, du matériel et des réseaux à valeur ajoutée spécialisés à des fins d'intégration à leur chaîne d'approvisionnement. Les clients doivent ainsi compter sur un personnel nombreux pour personnaliser, exploiter et maintenir le logiciel.

Fournisseurs de services gérés : Les FSG combinent un logiciel sur place traditionnel à des services de TI professionnels. Bon nombre de fournisseurs de logiciels sur place traditionnels offrent également des services professionnels.

Solutions personnalisées à l'interne : Certaines sociétés conçoivent des solutions personnalisées à l'intérieur afin de répondre à leurs besoins uniques, ce qui signifie qu'ils doivent consacrer des ressources internes considérables à la conception et au maintien de la solution.

Les fournisseurs de logiciels et de services de consultation concurrents comprennent principalement SAP AG, Oracle Corporation, RedPrairie Holding, Inc. (y compris JDA Software Group, Inc.), INFOR, INC. et E2Open, Inc. À l'occasion, nous livrons aussi concurrence à d'autres participants au marché.

Dans le récent Magic Quadrant (carré magique) de Gartner relatif aux systèmes de planification de la chaîne d'approvisionnement, Kinaxis a été classée dans le quadrant des chefs de file (*leaders*)³ (source : rapport de mars 2014 de Gartner).

Gartner définit un système de planification de la chaîne d'approvisionnement (SPCA) comme une plateforme de planification qui permet à une société de créer, de gérer, de relier, de concilier, de mettre en commun et de partager

³ Gartner n'endosse aucun des fournisseurs, des produits ou des services qui sont décrits dans ses publications de recherche et ne conseille pas aux utilisateurs de technologies de choisir uniquement les fournisseurs qui ont obtenu les notes les plus élevées. Les publications de recherche de Gartner expriment l'opinion de l'entreprise de recherche de Gartner et ne devraient pas être interprétées comme des exposés factuels. Gartner décline toute garantie, explicite ou implicite, quant à ses recherches, y compris les garanties de qualité marchande ou d'adaptabilité à un usage particulier.

les données de planification de sa chaîne d'approvisionnement, du moment de la création de la demande au moment de la réponse de la fonction d'approvisionnement et de la planification fonctionnelle détaillée à la planification tactique.

Selon Gartner, « [traduction] Les chefs de file démontrent une vision et des capacités d'exécution solides en matière de SPCA. Ils offrent un vaste ensemble de fonctionnalités couvrant la plupart, sinon la totalité, des modules fonctionnels clés du modèle de référence en matière de SPCA de Gartner. Leur couverture des trois catégories de fonctionnalités de planification, c'est-à-dire la conception, l'optimisation et l'intervention, est bonne, particulièrement dans la catégorie de l'optimisation de la planification. Ils offrent une bonne gamme de solutions en matière de SPCA et ont des aptitudes en matière de SPCA non fonctionnelles probantes, telles que l'architecture des solutions en matière de PCA, l'évolutivité, la rapidité et la possibilité d'avoir recours à des systèmes analytiques configurables. Ils établissent des feuilles de route fermes, fonctionnelles et techniques qui cadrent étroitement avec ce que Gartner considère comme un bon SPCA à l'épreuve de l'avenir. Les chefs de file détiennent des résultats financiers solides et leurs solutions de PCA sont viables. Les clients obtiennent un bon rendement du capital investi à un prix et moyennant des frais de service et d'installation raisonnables et ils bénéficient de bons délais d'installation. Les clients sont très satisfaits et il est très probable qu'ils choisissent de nouveau le même fournisseur. Les chefs de file ont une bonne part du marché et une large pénétration fonctionnelle de leur clientèle. Bon nombre de leurs clients exercent leurs activités selon un processus de planification d'une maturité de stade 3 (ou supérieure), sont dotés d'une seule instance du logiciel qui prend souvent en charge de vastes modèles de planification et d'une chaîne d'approvisionnement très complexe et prévoient déployer plus de fonctionnalités à l'avenir » (source : rapport de mars 2014 de Gartner).

Propriété intellectuelle

Conformément aux pratiques du secteur, nous protégeons nos technologies et nos produits exclusifs grâce à une combinaison de brevets, de droits d'auteur, de marques de commerce, de lois sur les secrets commerciaux et de dispositions contractuelles.

Nous octroyons généralement des licences d'utilisation de notre logiciel conformément à des conventions qui imposent des restrictions quant à la mesure dans laquelle nos clients et nos partenaires peuvent utiliser la technologie, notamment en interdisant le désossement, en limitant l'utilisation de copies logicielles et en empêchant l'accès à notre code source ou son utilisation. En règle générale, nous conservons la propriété des modifications et des extensions de notre logiciel que nous avons élaborées à l'intention de certains clients, même si la manière dont nous pouvons les réutiliser dans certains cas peut faire l'objet de restrictions.

Nous nous efforçons également d'éviter que notre propriété intellectuelle et nos renseignements exclusifs soient divulgués en exigeant que nos employés et nos consultants signent des conventions de non-divulgaration et de cession de la propriété intellectuelle. Ces conventions stipulent également que nos employés et nos consultants doivent nous céder la totalité de la propriété intellectuelle qu'ils ont élaborée dans le cadre de leur emploi ou de leur mandat. Nous avons aussi recours à des conventions de non-divulgaration pour régir nos interactions avec nos partenaires commerciaux actuels et éventuels et d'autres relations dans le cadre desquelles il pourrait être nécessaire de divulguer des renseignements exclusifs.

Notre logiciel intègre des composantes logicielles que des tiers nous ont autorisés à utiliser aux termes d'une licence, y compris des logiciels ouverts. Nous estimons que nous suivons les pratiques exemplaires adoptées par le secteur pour l'utilisation de logiciels ouverts et que les produits de remplacement de ce type de logiciels autorisés aux termes d'une licence tiers peuvent être obtenus sous forme de produits ouverts ou à des conditions raisonnables sur le plan des affaires.

Nous détenons un certain nombre de marques de commerce, de marques de service et de noms de domaine, déposés ou non, que nous utilisons dans le cadre de l'exercice de nos activités aux États-Unis et au Canada. « KINAXIS » est une marque de commerce déposée aux États-Unis, au Canada, à Taïwan, à Hong Kong, à Singapour, en Chine, au Japon, en Thaïlande, en Corée, en Australie et dans la Communauté européenne et « RAPIDRESPONSE » est une marque de commerce déposée aux États-Unis, au Canada et conformément au protocole de Madrid.

Le tableau suivant présente, en ce qui concerne les brevets qui nous ont été délivrés, le titre du brevet, le pays dans lequel il a été octroyé, son numéro et la date de l'octroi. Nous avons trois brevets en attente aux États-Unis.

Titre	Pays	Numéro de brevet	Date d'octroi
Gestionnaire de base de données étendu offrant des fonctionnalités de contrôle des versions et des fonctionnalités analytiques intégrées (<i>Extended Database Engine Providing Versioning and Embedded Analytics</i>)	Inde	255768	21 mars 2013
Système et méthode d'établissement d'une date de livraison ferme de la demande dans un environnement commercial (<i>System and Method for Determining a Promise Date for a Demand in a Business Environment</i>)	Japon	4393993	23 octobre 2009
Système et méthode d'établissement d'une date de livraison ferme de la demande dans un environnement commercial (<i>System and Method for Determining a Promise Date for a Demand in a Business Environment</i>)	États-Unis	8 015 044	6 septembre 2011
Système et méthode d'établissement d'une date de livraison selon la date de disponibilité de l'approvisionnement (<i>System and Method for Determining a Promise Date based on a supply available date</i>)	États-Unis	7 610 212	27 octobre 2009
Gestionnaire de base de données offrant des fonctionnalités de contrôle des versions et des fonctionnalités analytiques intégrées accrues (<i>Extended Database Engine Providing Versioning and Embedded Analytics</i>)	États-Unis	7 698 348	13 avril 2010
Système de programmation (<i>Scheduling System</i>)	États-Unis	7 945 466	17 mai 2011

Nous ne pourrions faire valoir nos droits de propriété intellectuelle que si l'issue des poursuites intentées à l'encontre des contrefacteurs nous est favorable, mais ces poursuites pourraient se solder par un jugement défavorable ou être extrêmement coûteuses, même si on a porté atteinte à nos droits. Voir « Facteurs de risque » ci-après.

Installations

Nous exerçons nos activités à partir de notre siège social qui est situé au 700, Silver Seven Road, à Ottawa, en Ontario, où nous occupons actuellement des locaux d'une superficie 53 000 pieds carrés aux termes d'un bail que nous avons conclu avec Elk Property Management Limited (à titre de représentant de PBX Properties Ltd.) et 856851 Alberta Ltd. Notre bail est en vigueur jusqu'en 2018 et nous pensons que les installations et la surface qu'il vise suffisent à nos besoins actuels et à nos besoins futurs immédiats. Nous avons également un bureau satellite à Tokyo et des bureaux virtuels à Hong Kong et à Amsterdam et nous offrons un accès à distance aux employés qui travaillent dans les différents pays où nous exerçons nos activités.

STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

Historique

La Société a été constituée à l'origine sous la dénomination Cadence Computer Corporation en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « **LCSA** ») le 29 juin 1984. En 2001, elle a été prorogée en vertu de la *Loi sur les corporations commerciales* (Nouveau-Brunswick). Elle a été prorogée de nouveau sous le régime de la LCSA le 24 juillet 2012.

Depuis 1984, la Société a changé plusieurs fois de dénomination. Ainsi, de Cadence Computer Corporation, elle est devenue Carp Systems International, puis Enterprise Planning Systems Inc. et ensuite webPLAN Inc. En 2005, la Société a adopté la dénomination Kinaxis Inc.

Avant le présent placement, notre capital-actions autorisé et émis comprenait des catégories d'actions multiples en raison de nos activités de financement de capital de risque de même qu'à des fins de planification fiscale. Dans le

cadre du présent placement, nous simplifierons la structure de notre capital de façon à ce que le capital autorisé consiste en une seule catégorie d'actions ordinaires. Voir « Restructuration du capital ».

Notre bureau principal et siège social est situé au 700, Silver Seven Road, Ottawa (Ontario) K2V 1C3.

Kinaxis Inc. compte les filiales suivantes :

- Kinaxis Corp., filiale en propriété exclusive constituée en vertu des lois du Delaware, est notre centre de ventes et de service aux États-Unis;
- Kinaxis Japan KK, filiale en propriété exclusive constituée en vertu des lois du Japon, est notre centre de ventes et de service au Japon;
- Kinaxis Asia Limited, constituée en vertu des lois de Hong Kong, est notre centre de ventes et de service en Asie. Nous avons acquis Kinaxis Asia Limited en 2004. Conformément aux lois de Hong Kong, Kinaxis Asia Limited doit avoir deux actionnaires. Nous sommes propriétaires de 9 900 des 10 000 actions ordinaires émises et en circulation et Douglas Colbeth, notre président et chef de la direction, est propriétaire des 100 actions ordinaires restantes. Douglas Colbeth a signé et remis une déclaration de fiducie dans laquelle il s'est engagé à détenir les 100 actions ordinaires en fiducie pour notre compte et d'être notre prête-nom;
- Kinaxis Europe B.V., filiale en propriété exclusive constituée en vertu des lois des Pays-Bas, est notre centre de ventes et de service en Europe.

Historique triennal de l'évolution de l'entreprise

Depuis le 1^{er} janvier 2011, nous nous concentrons sur la croissance de RapidResponse. En octobre 2011, nous avons annoncé l'ouverture d'un nouveau bureau à Shanghai, en Chine, en vue de répondre aux besoins du marché en expansion dans la région. Il s'agit de notre troisième bureau en Asie après l'ouverture d'un bureau à Hong Kong, en Chine, en 2001 et d'un bureau à Tokyo, au Japon, en 2003. Nous avons fermé le bureau de Shanghai, en Chine, par la suite. En novembre 2011, nous avons annoncé l'ouverture d'un nouveau bureau à Eindhoven, aux Pays-Bas, en vue de répondre à la demande croissante suscitée par nos produits dans la région.

EMPLOI DU PRODUIT

Nous prévoyons tirer un produit net de ● \$ CA du placement d'actions nouvellement émises, déduction faite de notre part de la rémunération des preneurs fermes, estimée à ● \$ CA, et des frais relatifs au présent placement, estimés à ● \$ CA, qui nous incombent. Nous avons l'intention d'affecter le produit net du placement d'actions nouvellement émises comme suit :

- une tranche d'environ 30 M\$ (environ 33,0 M\$ CA) au remboursement de la dette;
- une tranche d'environ ● \$ CA au renforcement de notre bilan (soit environ 40 % du produit net du placement d'actions nouvellement émises);
- le solde aux fins du fonds de roulement et à des fins générales et administratives.

Nous pourrions également affecter une tranche du produit net à l'expansion de notre entreprise actuelle au moyen d'acquisitions d'entreprises, de produits ou de technologies complémentaires ou d'investissements dans ceux-ci. Toutefois, nous n'avons conclu aucune convention ni pris aucun engagement en ce sens à ce jour.

Comme il est indiqué ci-dessus, une tranche d'environ 33,0 M\$ CA du produit net du placement d'actions nouvellement émises sera affectée au remboursement de la dette. Elle servira à rembourser 30,0 M\$ de l'encours de la dette que nous avons contractée en vue de financer le rachat d'actions que nous avons effectué en décembre 2013. Voir « Rapport de gestion – Facteurs ayant un effet important sur les résultats d'exploitation – Rachat d'actions ».

Comme il est indiqué ci-dessus, une tranche de ● \$ CA du produit net du placement d'actions nouvellement acquises (soit environ 40 % du produit net global qui en sera tiré) sera affectée au renforcement de notre bilan. Dans notre secteur, les clients accordent de l'importance à la solidité du bilan (ce qui signifie un fonds de roulement excédentaire sous forme de liquidités disponibles) et nous estimons qu'il peut s'agir d'un critère de décision clé dans le processus de sélection de certains des clients les plus importants que nous ciblons. Nous estimons que bon nombre de nos concurrents principaux sont de grandes sociétés bien capitalisées auxquelles nous ne pourrions livrer concurrence que si notre bilan est solide.

Bien que nous prévoyions à l'heure actuelle utiliser le produit net du placement d'actions nouvellement émises de la façon décrite ci-dessus, nous pourrions l'affecter à d'autres fins si l'évolution de la situation commerciale l'exige. Dans l'intervalle, le produit net du placement d'actions nouvellement émises (sauf la tranche qui servira, peu de temps après le présent placement, à financer le remboursement de la dette) sera détenu en fonds américains et investi dans des titres à court terme portant intérêt, comme des titres gouvernementaux, du papier commercial et d'autres titres de grande qualité.

Le produit net global que les actionnaires vendeurs tireront de la vente des actions placées dans le cadre du placement secondaire est estimé à ● \$ CA (● \$ CA si l'option d'attribution excédentaire est levée intégralement), déduction faite de la tranche de la rémunération des preneurs fermes qui est payable par les actionnaires vendeurs. La Société ne touchera aucune tranche du produit payable aux actionnaires vendeurs dans le cadre du placement secondaire. Sauf indication contraire dans le présent prospectus, les actionnaires vendeurs n'assumeront aucune tranche des frais relatifs au présent placement, sauf pour ce qui est de la rémunération des preneurs fermes qui est attribuable au placement secondaire (ces frais nous incombent), car les frais relatifs au placement secondaire sont négligeables. Les actionnaires vendeurs sont responsables de tous les honoraires et débours engagés par les conseillers juridiques dont ils ont retenu les services. Voir « Actionnaires principaux et actionnaires vendeurs ».

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

Nous n'avons versé aucun dividende à nos actionnaires à ce jour, bien que nous prévoyions déclarer un dividende en actions sur nos actions ordinaires de catégorie B comportant droit de vote dans le cadre de la restructuration du capital décrite ci-après. À l'heure actuelle, nous ne prévoyons pas verser de dividendes en espèces sur nos actions ordinaires dans un avenir prévisible. Notre politique actuelle est de conserver les flux de trésorerie en vue de financer la mise au point et le perfectionnement de nos logiciels et de réinvestir dans notre entreprise. Il reviendra à l'avenir au conseil d'administration, à sa discrétion, de décider de déclarer et de verser des dividendes sur nos actions ordinaires, sous réserve du consentement écrit préalable de notre prêteur, conformément aux modalités de nos facilités de crédit en cours. Le conseil d'administration revoit régulièrement notre politique en matière de dividendes dans le contexte de notre bénéfice, de notre situation financière et d'autres facteurs pertinents.

RESTRUCTURATION DU CAPITAL

Le capital autorisé de la Société se compose actuellement d'un nombre illimité d'actions ordinaires, d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans droit de vote et d'un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A. À l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires qui aura lieu avant la réalisation du présent placement (l'« **assemblée des actionnaires** »), les actionnaires de la Société seront appelés à approuver une restructuration du capital (la « **restructuration du capital** ») dans le cadre de laquelle la Société fusionnera avec l'un de ses actionnaires, 1170233 Alberta ULC (« **Alberta ULC** »). Le capital autorisé de la société issue de la fusion s'établira comme suit :

- un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie B, qui porteront droit de vote;
- un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A-1 comportant droit de vote;
- un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A-2 sans droit de vote;
- un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie B comportant droit de vote;
- un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie C;
- un nombre illimité d'actions ordinaires.

En date du présent prospectus, nous avons reçu des procurations de la part d'actionnaires détenant un nombre suffisant d'actions pour voter en faveur des résolutions qui seront présentées à l'assemblée des actionnaires en vue de donner effet à la restructuration du capital. On prévoit que la restructuration du capital prendra effet à la date à laquelle le prospectus définitif sera déposé dans le cadre du présent placement. Elle aura les conséquences suivantes :

- les porteurs d'actions ordinaires et d'actions ordinaires sans droit de vote recevront un nombre équivalent d'actions ordinaires de catégorie A-1 comportant droit de vote et d'actions ordinaires de catégorie A-2 sans droit de vote, respectivement;
- la totalité des actions ordinaires, des actions ordinaires sans droit de vote et des actions privilégiées de catégorie A détenues par Alberta ULC seront annulées;

- les actionnaires d'Alberta ULC recevront un nombre global de 1 253 892,5 actions privilégiées de catégorie B, de 5 114 607,98 actions ordinaires de catégorie A-1 comportant droit de vote et de 800 000 actions ordinaires de catégorie A-2 sans droit de vote en échange de leurs actions d'Alberta ULC;
- HarbourVest International Private Equity Partners III - Direct Fund L.P. recevra 3 858 025 actions privilégiées de catégorie B en échange de la totalité de ses actions privilégiées de catégorie A;
- certains porteurs d'actions ordinaires de catégorie A-1 comportant droit de vote et d'actions ordinaires de catégorie A-2 sans droit de vote choisiront de convertir la totalité ou une partie de leurs actions en actions ordinaires de catégorie B comportant droit de vote afin de recevoir un dividende en actions, étant entendu que la déclaration d'un tel dividende est une décision qu'il nous appartient de prendre, à notre entière discrétion;
- certaines actions privilégiées de catégorie C seront émises;
- immédiatement avant la réalisation du présent placement, mais sous réserve de celle-ci, la totalité des actions privilégiées de catégorie B, des actions ordinaires de catégorie A-1 comportant droit de vote et des actions ordinaires de catégorie A-2 sans droit de vote émises et en circulation seront converties en actions ordinaires à parité numérique, les fractions d'actions ordinaires qui auraient normalement été émises au moment d'une telle conversion étant annulées sans contrepartie et, immédiatement avant la réalisation du présent placement, mais sous réserve de celle-ci, la totalité des actions ordinaires de catégorie B comportant droit de vote et des actions privilégiées de catégorie C émises et en circulation seront converties en actions ordinaires à raison d'une action ordinaire de catégorie B comportant droit de vote et d'une action privilégiée de catégorie C par action ordinaire, les fractions d'actions ordinaires qui auraient normalement été émises au moment d'une telle conversion étant annulées sans contrepartie;
- les actions privilégiées de catégorie B, les actions ordinaires de catégorie A-1 comportant droit de vote, les actions ordinaires de catégorie A-2 sans droit de vote, les actions ordinaires de catégorie B comportant droit de vote et les actions privilégiées de catégorie C de notre capital autorisé seront supprimées après leur conversion en actions ordinaires au moment de la réalisation du présent placement;
- les restrictions sur le transfert de nos actions seront abolies au moment de la réalisation du présent placement.

Alberta ULC est une société de portefeuille dont l'actionnaire vendeur TechnoCap I, L.P. est l'un des actionnaires principaux. Avant de tenir compte de la restructuration du capital, Alberta ULC n'aura aucun passif et ses actions de Kinaxis constitueront son seul élément d'actif.

En tenant compte de la restructuration du capital, au moment de la réalisation du présent placement, la structure du capital de la Société se composera d'une seule catégorie d'actions ordinaires. En date du présent prospectus, en supposant que la restructuration du capital a été réalisée et sans tenir compte du présent placement ou de la levée des options qui sont décrites à la rubrique « Options d'achat de titres », 18 531 389 actions ordinaires sont en circulation.

Réduction du déficit

Au 31 mars 2014, nous affichions un déficit de 85,1 M\$, qui découle en grande partie de l'augmentation de la valeur de nos actions privilégiées de catégorie A calculée conformément aux IFRS. Dans le cadre de la restructuration du capital, les actions privilégiées de catégorie A seront échangées contre des actions privilégiées de catégorie B et les actions privilégiées de catégorie A seront annulées. Immédiatement avant la réalisation du présent placement, les actions privilégiées de catégorie B seront converties en actions ordinaires à parité numérique. Conformément au paragraphe 39(4) de la LCSA, en règle générale, le capital déclaré des actions ordinaires émises au moment de la conversion sera accru automatiquement d'une somme correspondant au capital déclaré initial des actions privilégiées de catégorie B; la même somme sera incluse dans le capital-actions des actions ordinaires. La juste valeur du passif lié aux actions privilégiées de catégorie B qui sera inscrit à l'état de la situation financière à la date de la conversion qui aura lieu dans le cadre du présent placement sera aussi transférée au capital-actions. Ainsi, nos actions privilégiées de catégorie A (qui deviendront des actions privilégiées de catégorie B dans le cadre de la restructuration du capital) auront, au fil du temps, fait augmenter tant notre capital-actions que notre déficit. Le conseil a résolu de réduire le montant de notre déficit immédiatement après la réalisation du présent placement d'une somme correspondant à l'augmentation de la juste valeur du passif au delà du capital déclaré initial des actions privilégiées de catégorie B à la date de leur conversion en actions ordinaires.

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion aux 31 mars 2014 et 2013 et aux 31 décembre 2013, 2012 et 2011 doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés annuels et intermédiaires de la Société et les notes y afférentes figurant dans le présent prospectus. Il est établi à la date du prospectus et est à jour à cette date, à moins d'indication contraire. L'information financière présentée dans ce rapport de gestion est tirée des états financiers consolidés annuels et intermédiaires préparés conformément aux IFRS. Ce rapport de gestion contient des énoncés prospectifs qui comportent des risques, des incertitudes et des hypothèses, notamment en ce qui concerne les développements prévus de périodes financières futures et les plans et objectifs futurs de la Société. Rien ne garantit que ces informations prospectives se révéleront exactes; le lecteur ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Se reporter aux rubriques « Énoncés prospectifs » et « Facteurs de risque ».

Dans ce rapport de gestion, toutes les références à des montants exprimés en dollars, de même qu'au symbole « \$ », renvoient au dollar américain, à moins d'indication contraire.

Aperçu

Kinaxis est un fournisseur de premier ordre de logiciels nuagiques sur abonnement qui permettent à ses clients d'améliorer et d'accélérer les tâches d'analyse et la prise de décisions relatives à toutes les étapes de leur chaîne d'approvisionnement. Le produit RapidResponse propose des fonctions de planification et d'analyse de la chaîne d'approvisionnement qui servent de base à l'administration de multiples processus de gestion de la chaîne d'approvisionnement qui s'entrecroisent : planification de la demande, planification des approvisionnements, gestion des stocks, traitement des commandes et planification de la capacité. L'équipe des services professionnels veille à l'implémentation de RapidResponse chez les nouveaux clients et seconde la clientèle dans l'exploitation optimale des avantages du produit.

Nous ciblons le marché des grandes entreprises dont la gestion de la chaîne d'approvisionnement souffre d'importantes difficultés non résolues. Ce marché est en croissance en raison de plusieurs facteurs, au nombre desquels on compte notamment la complexité et la mondialisation grandissantes des chaînes d'approvisionnement, le recours à l'externalisation, la diversité des sources et des systèmes de données et les pressions concurrentielles qui s'exercent sur la clientèle de la Société.

Nous avons établi de solides antécédents au chapitre de la création de flux de trésorerie et de la croissance des produits d'exploitation et des bénéfices, comme en témoignent les résultats des quatre dernières années. Les produits ont augmenté au taux de croissance annuel composé de 26 % depuis 2011. Cette croissance est assurée d'une part par les contrats conclus avec de nouveaux clients et d'autre part par l'expansion de la suite logicielle et les mandats de service après-vente proposés à la clientèle établie. Le BAIIA ajusté est passé de 12,6 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 à 14,8 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS », qui figure ci-après.

Au 31 décembre 2013 et au 31 mars 2014, le nombre de clients abonnés se chiffrait à 73 et à 77, respectivement. La clientèle est essentiellement formée de grandes entreprises nationales ou multinationales dont les besoins en matière de chaîne d'approvisionnement sont complexes. La Société s'adresse à divers secteurs d'activité verticaux, dont la haute technologie et l'électronique, le secteur manufacturier, l'aérospatiale et la défense, les produits industriels, les sciences de la vie et l'industrie pharmaceutique et les produits de consommation emballés; depuis peu, le secteur de l'automobile fait aussi partie des secteurs ciblés.

Les produits sont offerts sur abonnement. Les ententes conclues avec les clients ont en général une durée de deux à cinq ans. Les tarifs varient le plus souvent en fonction de la taille du client, du nombre d'applications choisies, du nombre d'utilisateurs et du nombre d'emplacements (installations de fabrication, centres de distribution et entrepôts) que les produits sont destinés à modéliser. La valeur annuelle moyenne des contrats varie de période en période en fonction de l'afflux de nouveaux clients et de la mesure dans laquelle la Société parvient à élargir la gamme de produits que les clients existants adoptent.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, les dix clients les plus importants comptaient pour environ 47 % du total des produits d'exploitation. Un client comptait pour environ 10 % du total des produits d'exploitation pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, alors qu'aucun client ne comptait pour 10 % ou plus du total des produits pour le trimestre clos le 31 mars 2014.

L'une de nos priorités consiste à attirer de nouveaux clients pour accroître nos produits. Le cycle de vente est assez long, car nous ciblons habituellement de très grosses entreprises pour lesquelles l'adoption de nouveaux systèmes passe par des processus internes complexes. Le modèle d'accroissement des produits que nous avons

choisi se compose des ventes directes, qui sont confiées à une équipe interne, et des ventes indirectes effectuées par l'intermédiaire de revendeurs et d'autres partenaires commerciaux.

Étant donné la croissance du marché et le besoin toujours plus pressant de solutions, la concurrence au sein du secteur exercée par les nouveaux venus et les plus grands fournisseurs déjà établis s'intensifiera. En plus de cette pression concurrentielle accrue, l'évolution de la conjoncture économique mondiale pourrait avoir une incidence sur la capacité des entreprises de prendre des décisions en matière d'achat et sur le moment où elles le feront, ce qui pourrait avoir des répercussions sur notre performance.

Le siège social de Kinaxis est situé à Ottawa, en Ontario. La Société possède également des filiales aux États-Unis, aux Pays-Bas et à Hong Kong ainsi qu'une filiale située dans un bureau satellite à Tokyo, au Japon. La Société poursuit son expansion à l'échelle internationale. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, 85 % des produits provenaient de l'Amérique du Nord et le reste, principalement du Japon et de l'Europe.

Indicateurs de rendement clés

Les indicateurs de rendement clés auxquels nous avons recours pour gérer nos activités et évaluer nos résultats financiers et notre performance sur le plan de l'exploitation sont les suivants : le total des produits, le nombre total de nouveaux clients, les nouveaux produits tirés des abonnements et les commandes, la récurrence nette des produits, le carnet de commandes des abonnements, les charges d'exploitation, le BAIIA ajusté et les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. L'évaluation du rendement se fait au moyen de la comparaison des résultats réels avec les budgets, les prévisions et les résultats des périodes précédentes.

Récurrence nette des produits

Les clients abonnés concluent généralement des ententes de deux à cinq ans pour l'utilisation de la suite logicielle de la Société. Les ententes sont payées à l'avance chaque année. Au moment de leur renouvellement, les abonnements sont assujettis à des hausses de prix qui reflètent à la fois l'inflation et la valeur additionnelle que procurent les applications de la suite. Les produits tirés des abonnements augmentent donc normalement en raison des hausses de prix au fil du temps; en outre, les clients peuvent s'abonner à de nouvelles applications, augmenter le nombre d'utilisateurs ou ajouter des emplacements au cours de la durée de l'entente.

En raison du modèle de prestation sur abonnement, les produits sont en grande partie récurrents. La puissance de ce modèle n'est à son plein que lorsqu'un fournisseur réalise un taux élevé de fidélisation de sa clientèle, car ce fournisseur obtient une grande longévité pour ses relations clients et tire une grande valeur de ses clients sur la durée de ces relations. Le taux de récurrence nette des produits de la Société s'élève à plus de 100 %, chiffre qui comprend les ventes de nouvelles applications, l'augmentation du nombre d'utilisateurs et l'ajout d'emplacements relatifs aux clients existants.

Grâce à la nature récurrente des produits, la performance future est hautement prévisible, tandis que le mode de paiement à l'avance se traduit par des flux de trésorerie antérieurs à la constatation des produits. En règle générale, plus de 80 % des produits tirés des abonnements d'un exercice proviennent de clients qui faisaient déjà partie de la clientèle au début de l'exercice (exclusion faite de l'incidence des renouvellements). Nous continuons de cibler un tel pourcentage pour l'avenir. En contrepartie, les ententes conclues avec de nouveaux clients ou celles que signent les clients existants à l'égard de nouvelles applications, de l'augmentation du nombre d'utilisateurs ou de l'ajout d'emplacements au cours d'un trimestre donné ne contribuent pas de manière importante aux produits de ce même trimestre. Ainsi, le nouveau client qui signe une entente le dernier jour d'un trimestre n'aura aucun effet sur les produits constatés pour ce trimestre.

Modèle d'exploitation annuel cible

Nous avons élaboré un modèle d'exploitation cible pour appuyer notre plan d'affaires. Ce modèle annualisé reflète les éléments suivants : une tranche de 80 % des produits devant être tirée des abonnements et une tranche de 20 % des produits devant être tirée des services professionnels; une tranche de 70 % des ventes devant provenir des ventes d'abonnements directes et une tranche de 30 % des ventes devant provenir des ventes d'abonnements indirectes; une croissance des produits tirés des abonnements d'environ 25 %; une croissance globale des produits de plus de 20 %; un BAIIA ajusté de 25 %; une marge brute de 74 % et des frais de vente et de marketing, des frais de recherche et de développement et des charges générales et administratives représentant respectivement 23 %, 20 % et 11 % de l'ensemble des coûts. Ce modèle est prospectif à moyen terme et pourrait faire l'objet de modifications ou d'ajustements pour tenir compte de l'évolution de la conjoncture économique, commerciale et financière ou encore d'autres faits nouveaux, notamment de faits nouveaux que nous ne pouvons pas prévoir à l'heure actuelle. Rien ne

garantit qu'un quelconque aspect de notre modèle d'exploitation cible se concrétisera à une période donnée, et si notre modèle se concrétise, rien ne garantit que cette réalisation sera durable. Le modèle ne traite que d'objectifs et ne constitue pas une prévision, une projection ou une prédiction des résultats d'exploitation futurs. Les épargnants ne devraient pas se fier indûment à notre modèle d'exploitation cible. Se reporter à la rubrique « Énoncés prospectifs ».

Facteurs ayant un effet important sur les résultats d'exploitation

Divers facteurs influent sur nos résultats d'exploitation :

Produits

Les produits sont composés des frais d'abonnement, des honoraires tirés des services professionnels et des frais tirés des services de maintenance et de soutien. Les produits tirés des abonnements comprennent des frais sur les licences à durée déterminée visant l'utilisation sur place de RapidResponse ou des frais liés à l'utilisation en mode logiciel-service dans un environnement hébergé ou nuagique.

Les produits tirés des abonnements comprennent aussi les frais tirés de la maintenance et du soutien de la solution choisie pour la durée du contrat de même que des services d'hébergement lorsque le mode logiciel-service est retenu. Les honoraires tirés des services professionnels sont composés des honoraires facturés lors de l'intervention de la Société pour l'implémentation et l'intégration de la solution dans les entreprises ainsi que lors de la formation du personnel appelé à utiliser et à mettre en œuvre la suite logicielle. Les mandats de services professionnels sont des contrats « temps et matériaux » qui prévoient le remboursement des déplacements admissibles; ils sont facturés et comptabilisés dans les produits à mesure que les services sont rendus. Enfin, les frais tirés des services de maintenance et de soutien sont des frais facturés à l'égard de la maintenance et du soutien offerts aux plus anciens clients qui avaient obtenu une licence d'utilisation perpétuelle des logiciels de la Société avant la conversion au modèle logiciel-service, en 2005. Cette source de produits déclinera au fil du temps, à mesure que davantage de clients passeront au service plus complet offert sur abonnement ou choisiront de laisser s'éteindre leur contrat de service.

Coût des ventes

Le coût des ventes regroupe les charges liées au personnel et aux déplacements ainsi que d'autres coûts indirects se rapportant aux équipes chargées de l'implémentation qui interviennent lors de la mise en œuvre initiale des produits, offrent de la formation et accomplissent par la suite des mandats distincts de prestation de services complémentaires. Le coût des ventes comprend également les charges liées au personnel et les coûts indirects se rapportant à l'équipe du service à la clientèle, de même que le coût des centres de données qui hébergent physiquement la solution sur demande et le coût de connectivité de réseau nécessaire à la prestation des services d'hébergement de la suite logicielle en mode logiciel-service.

Frais de vente et de marketing

Les frais de vente et de marketing correspondent principalement à la rémunération du personnel des équipes de vente et de marketing et aux frais connexes, c'est-à-dire les salaires et avantages, les commissions versées au personnel et les frais liés aux salons professionnels et à la promotion.

Nous prévoyons continuer d'investir dans ce domaine en élargissant nos activités de vente et de marketing à l'échelle nationale et internationale, en nous attachant à valoriser la notoriété de la marque et en parrainant d'autres événements de marketing. Nous prévoyons que ces frais continueront d'augmenter.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement comprennent essentiellement la rémunération du personnel des équipes chargées de la recherche et du développement ainsi que de la gestion de RapidResponse et les frais qui s'y rapportent. Ils sont comptabilisés après déduction des crédits d'impôt à l'investissement pour la recherche scientifique et le développement expérimental (les « **crédits d'impôt à l'investissement** ») reçus, le cas échéant, à l'égard des frais consacrés à des projets admissibles au Canada. Tant que la Société était une entreprise à capital fermé canadienne, ces crédits étaient en partie remboursables, mais ils ne le seront plus lorsque la Société sera cotée en bourse. Nous ne comptabiliserons donc ces crédits d'impôt à l'investissement que dans la mesure où leur utilisation pour réduire les passifs d'impôt exigible ou différé est raisonnablement assurée. Comme nous avons déjà

constaté des bénéfices par le passé, nous nous attendons effectivement à réaliser les avantages fiscaux que représentent ces crédits dans un avenir proche. De plus, nous prévoyons que les frais de recherche et de développement augmenteront, en termes absolus, à mesure que nos équipes de recherche et de développement et de gestion des produits prendront de l'expansion.

Charges générales et administratives

Les charges générales et administratives correspondent pour l'essentiel à la rémunération du personnel des fonctions administratives de l'entreprise – finances, ressources humaines et soutien interne aux TI – et aux frais connexes et comprennent aussi les honoraires des avocats, des comptables et d'autres spécialistes. La Société prévoit que les charges générales et administratives augmenteront, en termes absolus, car des dépenses d'investissement seront consenties à l'égard des infrastructures et la Société engagera de plus des coûts liés au personnel et des honoraires par suite de la croissance de ses activités et de son expansion internationale; ces coûts comprendront également les frais se rattachant au statut de société cotée en bourse.

Devises

La monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar américain; les filiales japonaise et néerlandaise font exception et utilisent respectivement le yen et l'euro. La plus grande partie des produits est dégagée en dollars américains. Le siège social est situé à Ottawa, au Canada, où travaille une portion non négligeable des employés; par conséquent, une partie considérable des charges de la Société est engagée en dollars canadiens.

Perte liée aux variations de la juste valeur des actions privilégiées rachetables

Nous avons comptabilisé des pertes importantes liées aux variations de la juste valeur du passif au titre des actions privilégiées rachetables. Immédiatement avant la conclusion du placement, les actions privilégiées rachetables seront converties en actions ordinaires en totalité, le passif sera ramené à néant, et une augmentation correspondante sera inscrite dans le capital social. Ces actions privilégiées n'auront pas d'autre incidence sur les résultats d'exploitation par la suite.

Rachat d'actions

Le 7 novembre 2013, nous avons fait parvenir à tous les porteurs de nos actions ordinaires et de nos actions ordinaires sans droit de vote une offre de rachat de ces actions au prix de 9,75 \$ par action (l'« **offre visant les actions ordinaires** »). Parallèlement à l'offre visant les actions ordinaires, nous avons également présenté, à tous les détenteurs d'options visant des actions ordinaires ou des actions ordinaires sans droit de vote de la Société, une offre les invitant à vendre les options sur lesquelles les droits avaient été acquis, au prix de 9,75 \$ par action, diminué du prix d'exercice applicable (l'« **offre visant les options** »). Le prix de rachat des actions ordinaires et des actions ordinaires sans droit de vote de la Société a été déterminé aux termes de discussions menées par le conseil d'administration après obtention et étude d'un sommaire préliminaire de la valeur préparé par notre conseiller financier indépendant. L'offre visant les actions ordinaires et celle visant les options demeureront valides jusqu'au 12 décembre 2013. Aux termes de l'offre visant les actions ordinaires et de celle visant les options, nos employés (y compris la direction) n'ont été autorisés à déposer qu'une tranche de 40 % des actions ordinaires qu'ils détenaient (y compris les actions ordinaires sous-jacentes aux options que les employés ont choisi de faire annuler dans le cadre de l'offre visant les options). Nous avons par la suite négocié avec certains porteurs d'actions privilégiées de catégorie A une offre nous permettant d'acquérir les actions privilégiées de catégorie A en circulation au prix de 9,11 \$ par action. Un total de 195 actionnaires (principalement d'anciens employés ou des employés actuels de la Société) ont déposé une partie ou la totalité de leurs actions ordinaires aux termes de l'offre visant les actions ordinaires. Nous avons acquis un total de 3 115 226 actions ordinaires (après arrondissement) (soit environ 27 % des actions ordinaires alors émises et en circulation) et un total de 898 426 actions ordinaires sans droit de vote (après arrondissement) (soit environ 16,8 % des actions ordinaires sans droit de vote alors émises et en circulation), pour un prix de rachat global d'environ 39,2 millions de dollars. L'offre visant des options s'est traduite par le dépôt, de la part de 67 détenteurs d'options, d'un total de 1 421 707 options (soit environ 54 % de la totalité des options sur lesquelles les droits avaient alors été acquis), pour un prix global d'environ 11,4 millions de dollars (déduction faite du prix d'exercice applicable de la totalité des options déposées). Cinq des sept porteurs d'actions privilégiées de catégorie A, détenant un total de 3 124 998 actions privilégiées de catégorie A (soit environ 38 % des actions privilégiées de catégorie A alors émises et en circulation) ont accepté que nous rachetions leurs actions privilégiées de catégorie A, pour un prix global d'environ 28,5 millions de dollars. Nous avons financé ces rachats au moyen de

soldes de trésorerie de 54,1 millions de dollars et d'un emprunt de 25,0 millions de dollars contracté auprès de la Banque Royale du Canada. Se reporter à la rubrique « Rapport de gestion – Situation de trésorerie et sources de financement – Facilité de crédit renouvelable et emprunt à terme », qui figure ci-après.

Résultats d'exploitation

Le tableau ci-dessous présente les résultats d'exploitation des trimestres clos les 31 mars 2014 et 2013 et des exercices clos les 31 décembre 2013, 2012 et 2011 :

	Trimestres clos les 31 mars		Exercices clos les 31 décembre		
	2014	2013	2013	2012	2011
	(en milliers de dollars américains, sauf le bénéfice (la perte) par action)				
État du résultat net					
Produits.....	15 623 \$	13 326 \$	60 816 \$	46 671 \$	38 041 \$
Coût des ventes.....	4 829	4 289	18 016	13 156	9 714
Marge brute	10 794	9 037	42 800	33 515	28 327
Charges d'exploitation.....	7 645	7 266	29 625	25 479	17 009
	3 149	1 771	13 175	8 036	11 318
Perte liée aux variations de la juste valeur des actions privilégiées rachetables.....	(179)	(3 564)	(17 884)	(1 172)	(15 939)
(Perte) profit de change	47	(189)	(168)	215	178
Produits financiers nets (charges financières nettes).....	(257)	13	31	46	38
Bénéfice (perte) avant impôt	2 760	(1 969)	(4 846)	7 125	(4 405)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	803	598	4 874	2 181	(248)
Bénéfice (perte)	1 957 \$	(2 567) \$	(9 720) \$	4 944 \$	(4 157)
BAIIA ajusté ⁽¹⁾	3 824 \$	2 019 \$	14 844 \$	9 826 \$	12 595 \$
Bénéfice net (perte nette) par action					
De base.....	0,15 \$	(0,15) \$	(0,59) \$	0,30 \$	(0,27) \$
Après dilution.....	0,10 \$	(0,15) \$	(0,59) \$	0,19 \$	(0,27) \$
Total des actifs.....	44 597	72 507	41 472	72 490	64 052
Produits différés.....	27 683	19 331	24 700	20 316	18 653
Actions privilégiées rachetables	54 314	68 291	54 135	64 720	63 548
Autres passifs non courants	22 643	190	20 988	218	307

Note :

(1) Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux IFRS » ci-après.

Mesures non conformes aux IFRS

Le BAIIA ajusté n'est pas une mesure définie par les IFRS. Il est probable que la définition qu'en donne la Société diffère de celle que d'autres entreprises emploient et que le BAIIA ajusté soit par conséquent peu comparable d'une entreprise à l'autre. Le BAIIA ajusté ne doit pas être considéré comme une mesure de substitution par rapport à d'autres mesures préparées conformément aux IFRS, ni être considéré isolément. Les investisseurs sont invités à prendre connaissance des états financiers de la Société et des informations fournies dans leur ensemble et à ne pas se fier indûment à cette mesure non conforme aux IFRS, qui doit être considérée parallèlement aux mesures financières conformes aux IFRS qui s'en rapprochent le plus. Se reporter à la rubrique « Avis aux épargnants –

Mesures non conformes aux IFRS ». Le tableau suivant propose un rapprochement entre le BAIIA ajusté et la mesure financière conforme aux IFRS la plus semblable :

	Trimestres clos les 31 mars		Exercices clos les 31 décembre		
	2014	2013	2013	2012	2011
	(en milliers de dollars américains)				
Bénéfice (perte) avant impôt	2 760 \$	(1 969) \$	(4 846) \$	7 125 \$	(4 405) \$
Perte liée aux variations de la juste valeur des actions privilégiées rachetables.....	179	3 564	17 884	1 172	15 939
Dépréciation	240	200	834	677	604
Rémunération fondée sur des actions	388	237	1 003	898	495
Charges financières nettes (produits financiers nets).....	257	(13)	(31)	(46)	(38)
BAIIA ajusté.....	<u>3 824 \$</u>	<u>2 019 \$</u>	<u>14 844 \$</u>	<u>9 826 \$</u>	<u>12 595 \$</u>

Résultats d'exploitation des trimestres clos les 31 mars 2014 et 2013

Produits

Le tableau qui suit ventile les produits par type :

	Trimestres clos les 31 mars		Variation de 2013 à 2014
	2014	2013	%
	(en milliers de dollars américains, sauf les pourcentages)		
Produits			
Abonnements	11 320 \$	9 111 \$	24 %
Services professionnels.....	4 001	3 764	6 %
Maintenance et soutien	302	451	(33) %
Total des produits	15 623	13 326	17 %

Le total des produits du premier trimestre de 2014 s'est établi à 15,6 millions de dollars, soit 17 % de plus qu'au trimestre correspondant de 2013.

Les produits tirés des abonnements du trimestre clos le 31 mars 2014 se sont chiffrés à 11,3 millions de dollars, soit 24 % ou 2,2 millions de dollars de plus que les 9,1 millions de dollars inscrits au trimestre correspondant de 2013. Cette augmentation des produits tirés des abonnements est attribuable aux contrats conclus avec de nouveaux clients au cours de l'exercice 2013 ainsi qu'à l'expansion des ententes déjà conclues par les clients.

Au premier trimestre de 2014, les honoraires tirés des services professionnels ont augmenté de 0,2 million de dollars, ou 6 %, pour s'établir à 4,0 millions de dollars, contre 3,8 millions de dollars au trimestre correspondant de 2013. Cet accroissement est attribuable aux services rendus à l'égard de l'implémentation auprès de nouveaux clients commencée au second semestre de 2013 ainsi qu'aux nouvelles phases de mise en œuvre et aux mandats distincts confiés par les clients existants, qui ont compensé le recul des honoraires tirés des services occasionné par la fin d'un important mandat relatif à l'augmentation du personnel d'un client, en décembre 2013.

Enfin, les frais tirés des services de maintenance et de soutien se sont établis à 0,3 million de dollars au premier trimestre de 2014, en baisse de 33 % par rapport à la période correspondante de 2013. Cette diminution s'explique par les contrats de service à la clientèle conclus avec des clients plus anciens disposant de licences perpétuelles qui n'ont pas été renouvelés et par la conversion des licences perpétuelles détenues par un client qui est passé au modèle de prestation sur abonnement au cours du second semestre de 2013.

Marge brute

	Trimestres clos les 31 mars		Variation de 2013 à 2014
	2014	2013	%
	(en milliers de dollars américains, sauf les pourcentages)		
Coût des ventes.....	4 829	4 289	13 %
Marge brute	10 794	9 037	19 %
Pourcentage de marge brute.....	69 %	68 %	

Le coût des ventes du premier trimestre de 2014 s'est chiffré à 4,8 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 0,5 million de dollars, ou 13 %, par rapport aux 4,3 millions de dollars inscrits au trimestre correspondant de 2013. La hausse du coût des ventes est principalement imputable à l'accroissement des frais de déplacement, y compris les frais facturables, et le recours à des tiers fournisseurs de services devenu nécessaire à cause de l'augmentation des services professionnels rendus. La marge brute du trimestre clos le 31 mars 2014 s'est chiffrée à 10,8 millions de dollars, contre 9,0 millions de dollars au trimestre correspondant de 2013. Exprimée en pourcentage des produits, la marge brute a monté pour s'établir à 69 % au premier trimestre de 2014, comparativement à 68 % en 2013. Cette augmentation du pourcentage de marge brute est attribuable au fait que les produits tirés des abonnements composaient une plus grande part du total des produits d'exploitation au trimestre clos le 31 mars 2014 qu'à la période correspondante de 2013.

Frais de vente et de marketing

	Trimestres clos les 31 mars		Variation de 2013 à 2014
	2014	2013	%
	(en milliers de dollars américains, sauf les pourcentages)		
Frais de vente et de marketing	3 053 \$	3 820 \$	(20) %
En pourcentage des produits	20 %	29 %	

Les frais de vente et de marketing du premier trimestre de 2014 ont diminué de 0,7 million de dollars, ou 20 %, et se sont chiffrés à 3,0 millions de dollars contre 3,8 millions de dollars au premier trimestre de 2013. La diminution de ces frais s'explique par la diminution de l'effectif affecté au marketing et du coût de la rémunération qui s'y rapporte par suite de la réaffectation fonctionnelle à la gestion des produits de certains employés du marketing, qui appartiennent désormais au secteur de la recherche et du développement depuis le quatrième trimestre de 2013. Ce remaniement a fait diminuer de 0,7 million de dollars la charge de rémunération liée au marketing au premier trimestre de 2014 par rapport à la période correspondante de 2013. Exprimés en pourcentage des produits, les frais de vente et de marketing ont diminué de 9 % et se sont établis à 20 % au premier trimestre de 2014, toujours par suite de ce remaniement. Leur diminution en pourcentage reflète également la mise à profit de l'investissement consacré aux équipes de vente au cours des exercices 2012 et 2013. Selon le moment où interviennent les campagnes et les événements de marketing, les frais de vente et de marketing varient d'un trimestre à l'autre.

Frais de recherche et de développement

	Trimestres clos les 31 mars		Variation de 2013 à 2014
	2014	2013	%
(en milliers de dollars américains, sauf les pourcentages)			
Frais de recherche et de développement, montant brut.....	3 533 \$	2 581 \$	37 %
Moins : crédits d'impôt à l'investissement	(574)	(546)	5 %
Frais de recherche et de développement	2 959	2 035	45 %
En pourcentage des produits	19 %	15 %	

Le montant brut des frais de recherche et de développement du premier trimestre de 2014, qui s'élève à 3,5 millions de dollars, représente une hausse de 0,9 million de dollars ou 37 % par rapport au montant de 2,6 millions de dollars comptabilisé au trimestre correspondant de 2013. Cette hausse est imputable à une augmentation de la rémunération et des frais connexes découlant d'un accroissement de l'effectif par suite de nouvelles embauches et de la réaffectation à la gestion des produits de certains employés auparavant affectés au marketing, ce remaniement ayant été effectué au quatrième trimestre de 2013. L'investissement dans l'expansion de l'effectif se justifiait par la nécessité d'appuyer les programmes de développement en cours de la gamme de produits et de solutions RapidResponse offerte aux clients, existants et nouveaux. Exprimé en pourcentage des produits, le montant net des frais de recherche et de développement s'est établi à 19 % au premier trimestre de 2014, comparativement à 15 % en 2013, variation qui reflète l'investissement supplémentaire consenti à l'égard du développement de produits.

Charges générales et administratives

	Trimestres clos les 31 mars		Variation de 2013 à 2014
	2014	2013	%
(en milliers de dollars américains, sauf les pourcentages)			
Charges générales et administratives	1 633 \$	1 411 \$	16 %
En pourcentage des produits	10 %	11 %	

Pour le premier trimestre de 2014, les charges générales et administratives ont augmenté de 0,2 million de dollars ou 16 % pour se chiffrer à 1,6 million de dollars, alors qu'elles s'étaient établies à 1,4 million de dollars pour le trimestre correspondant de 2013. L'accroissement de ces charges est imputable à l'augmentation des honoraires des comptables, des auditeurs et des avocats causée par le passage aux IFRS, l'examen des résultats trimestriels, la planification fiscale et le soutien à la gouvernance d'entreprise. Exprimées en pourcentage des produits, les charges générales et administratives se sont chiffrées à 10 % au premier trimestre de 2014, contre 11 % au premier trimestre de 2013, en raison de la croissance des produits.

Autres produits et charges

Le tableau ci-dessous ventile les autres produits et charges par type :

	Trimestres clos les 31 mars		Variation de 2013 à 2014
	2014	2013	%
(en milliers de dollars américains, sauf les pourcentages)			
Autres produits (charges)			
Perte liée aux variations de la juste valeur des actions privilégiées rachetables.....	(179) \$	(3 564) \$	(95) %
(Perte) profit de change	47	(189)	125 %
Produits financiers nets (charges financières nettes)	(257)	13	— ⁽¹⁾
Total des autres produits (charges)	(389)	(3 740)	(90) %

Note :

(1) La variation en pourcentage a été exclue parce qu'elle n'est pas significative.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2014, les autres charges ont totalisé 0,4 million de dollars, contre 3,7 millions de dollars au premier trimestre de 2013. Cette diminution est attribuable à l'ajustement de la juste valeur des actions privilégiées rachetables moins élevé pour le trimestre le plus récent; elle a été contrebalancée par une hausse des charges financières découlant des intérêts courus sur la dette à long terme contractée en décembre 2013.

Impôt sur le résultat

	Trimestres clos les 31 mars		Variation de 2013 à 2014
	2014	2013	%
	(en milliers de dollars américains, sauf les pourcentages)		
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat			
Exigible	206 \$	166 \$	24 %
Différé	597	432	38 %
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat	803	598	34 %

Une charge d'impôt sur le résultat de 0,8 million de dollars a été comptabilisée au premier trimestre de 2014, comparativement à 0,6 million de dollars pour la période correspondante de 2013. Cette augmentation de la charge d'impôt sur le résultat au premier trimestre de 2014 comparativement à celle du trimestre correspondant de 2013 est attribuable à la hausse du bénéfice avant impôt, exclusion faite de la perte non déductible sur la juste valeur des actions privilégiées, en 2014 comparativement à celui de 2013.

Bénéfice (perte)

	Trimestres clos les 31 mars		Variation de 2013 à 2014
	2014	2013	%
	(en milliers de dollars américains, sauf les pourcentages)		
Bénéfice (perte)	1 957 \$	(2 567) \$	176 %
BAIIA ajusté	3 824	2 019	89 %
Bénéfice (perte) par action, de base	0,15 \$	(0,15) \$	
Bénéfice (perte) par action, après dilution	0,10 \$	(0,15) \$	

Le bénéfice du trimestre clos le 31 mars 2014 s'est chiffré à 2,0 millions de dollars ou 0,10 \$ par action, après dilution, soit une hausse de 4,6 millions de dollars, par rapport à la perte de 2,6 millions de dollars ou 0,15 \$ par action, après dilution, subie au trimestre correspondant de 2013. Cette amélioration du résultat net est principalement attribuable à la diminution de l'ajustement de la juste valeur du passif au titre des actions privilégiées rachetables. Le BAIIA ajusté du premier trimestre de 2014 s'est chiffré à 3,8 millions de dollars, soit 1,8 million de dollars de plus que celui de 2,0 millions de dollars inscrit en 2013. La hausse du BAIIA ajusté au trimestre clos le 31 mars 2014 est attribuable à l'accroissement des produits et de la marge brute par rapport à la période correspondante de 2013.

Résultats d'exploitation des exercices clos les 31 décembre 2013, 2012 et 2011

Produits

Le tableau qui suit ventile les produits par type :

	Exercices clos les 31 décembre			Variation de 2012 à 2013	Variation de 2011 à 2012
	2013	2012	2011	%	%
	(en milliers de dollars américains, sauf les pourcentages)				
Produits					
Abonnements	40 039 \$	33 124 \$	26 628 \$	21 %	24 %
Services professionnels	19 173	11 592	9 320	65 %	24 %
Maintenance et soutien	1 604	1 955	2 093	(18) %	(7) %
Total des produits	60 816	46 671	38 041	30 %	23 %

Le total des produits de l'exercice 2013 s'est chiffré à 14,1 millions de dollars ou 30 % de plus qu'à l'exercice 2012, passant de 46,7 millions de dollars à 60,8 millions de dollars. Les produits de l'exercice 2012 représentaient quant à eux une hausse de 8,7 millions de dollars ou 23 % par rapport aux 38,0 millions de dollars inscrits pour l'exercice 2011.

Les produits tirés des abonnements de l'exercice 2013 se sont chiffrés à 40,0 millions de dollars contre 33,1 millions de dollars en 2012 et 26,6 millions de dollars en 2011, soit une croissance de 21 % et de 24 %, respectivement. Cette augmentation des produits tirés des abonnements est attribuable aux contrats conclus avec de nouveaux clients au cours des exercices 2013 et 2012 ainsi qu'aux activités d'expansion réalisées auprès de clients existants.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, les honoraires tirés des services professionnels ont été supérieurs de 7,6 millions de dollars ou 65 % à ceux de l'exercice clos le 31 décembre 2012, s'établissant à 19,2 millions de dollars contre 11,6 millions de dollars; en 2012, ils s'étaient accrus de 2,3 millions de dollars ou 24 % par rapport aux 9,3 millions de dollars qu'ils atteignaient en 2011. L'accroissement des produits en 2013 est attribuable à l'importance plus grande des mandats d'implémentation initiale auprès des nouveaux clients recrutés en 2012 et en 2013. Quant à la hausse des produits réalisée en 2012, elle s'explique par les mandats d'implémentation réalisés auprès des nouveaux clients obtenus au quatrième trimestre de 2011 ainsi qu'aux produits plus élevés tirés des mandats de service après-vente confiés par des clients existants relativement à l'élargissement de la gamme des applications déjà mises en œuvre.

Enfin, les frais tirés des services de maintenance et de soutien assurés auprès des clients détenteurs de licences perpétuelles se sont établis à 1,6 million de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, soit 0,4 million de dollars ou 18 % de moins que les 2,0 millions de dollars inscrits en 2012, qui représentaient déjà une baisse de 0,1 million de dollars ou 7 % par rapport aux produits de 2,1 millions de dollars de 2011. Cette décroissance des produits de 2011 à 2013 est due au non-renouvellement à la fin du terme de contrats conclus par l'intermédiaire d'un partenaire essentiellement avec des clients du Japon. La Société s'attend à ce que les frais tirés des services de maintenance et de soutien poursuivent leur tendance à la baisse à mesure que les clients font des mises à niveau et passent au modèle de prestation par abonnement ou que les contrats de service s'éteignent.

Marge brute

	Exercices clos les 31 décembre			Variation de 2012 à 2013	Variation de 2011 à 2012
	2013	2012	2011	%	%
	(en milliers de dollars américains, sauf les pourcentages)				
Coût des ventes.....	18 016	13 156	9 714	37 %	35 %
Marge brute	42 800	33 515	28 327	28 %	18 %
Pourcentage de marge brute.....	70 %	72 %	74 %		

Le coût des ventes de l'exercice 2013 s'est chiffré à 18,0 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 4,8 millions de dollars, ou 37 %, par rapport aux 13,2 millions de dollars inscrits en 2012, qui représentaient déjà une hausse de 3,5 millions de dollars ou 35 % par rapport au coût des ventes de 2011. La hausse du coût des ventes est imputable à l'accroissement de l'effectif et de la rémunération qui s'y rapporte ainsi qu'aux frais de déplacement, facteurs entraînés par les travaux d'implémentation réalisés pour le compte des nouveaux clients obtenus en 2013 et en 2012; elle est aussi due à l'élargissement des mandats de service à la clientèle préexistante et à la consolidation des capacités nécessaires au soutien de la croissance future des mandats de service. La marge brute de l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'est chiffrée à 42,8 millions de dollars ou 70 %, contre 33,5 millions de dollars ou 72 % en 2012 et 28,3 millions de dollars ou 74 % en 2011. La diminution de la marge brute exprimée en pourcentage entre 2011 et 2013 s'explique par les investissements consentis pendant cette période à l'égard des capacités du personnel affecté aux services professionnels dans le but de soutenir la croissance future des activités et par le fait que les produits tirés des services professionnels composaient une plus grande part du total des produits d'exploitation de l'exercice 2013 comparativement aux exercices 2012 et 2011.

Frais de vente et de marketing

	Exercices clos les 31 décembre			Variation de 2012 à 2013	Variation de 2011 à 2012
	2013	2012	2011	%	%
(en milliers de dollars américains, sauf les pourcentages)					
Frais de vente et de marketing	15 071 \$	13 019 \$	10 217 \$	16 %	27 %
En pourcentage des produits	25 %	28 %	27 %		

Les frais de vente et de marketing ont augmenté de 16 %, ou 2,1 millions de dollars, en 2013, et se sont chiffrés à 15,1 millions de dollars contre 13,0 millions de dollars en 2012, où ils avaient monté de 2,8 millions de dollars ou 27 % par rapport à ceux de 2011. L'augmentation de ces frais au cours des deux derniers exercices s'explique par la hausse du coût de la rémunération occasionnée par l'augmentation de l'effectif, l'accroissement des commissions versées aux équipes de vente découlant des nouvelles affaires et l'augmentation des frais de déplacement entraînés par l'expansion à l'échelle mondiale et l'intensification des activités. Exprimés en pourcentage des produits, les frais de vente et de marketing ont augmenté, passant de 27 % à 28 %, par suite de l'investissement nécessaire pour accroître les ressources humaines de l'entreprise. Ce pourcentage est passé à 25 % en 2013, car au cours de l'exercice la Société a pu commencer à récolter le fruit de cet investissement, comme en témoigne la progression des revenus.

Frais de recherche et de développement

	Exercices clos les 31 décembre			Variation de 2012 à 2013	Variation de 2011 à 2012
	2013	2012	2011	%	%
(en milliers de dollars américains, sauf les pourcentages)					
Frais de recherche et de développement, montant brut	10 417 \$	9 082 \$	7 452 \$	15 %	22 %
Moins : crédits d'impôt à l'investissement	(2 246)	(2 010)	(5 129)	12 %	(61) %
Frais de recherche et de développement	8 171	7 072	2 323	16 %	204 %
En pourcentage des produits	13 %	15 %	6 %		

Le montant brut frais de recherche et de développement de l'exercice 2013, qui s'est élevé à 10,4 millions de dollars, représente une hausse de 1,3 million de dollars ou 15 % par rapport au montant de 9,1 millions de dollars comptabilisé en 2012. Les frais de l'exercice 2012 représentaient une hausse de 1,6 million de dollars ou 22 % par rapport à ceux de 2011, qui s'étaient chiffrés à 7,5 millions de dollars. Cette hausse du montant brut est imputable à une augmentation de la rémunération et des frais connexes découlant d'un accroissement de l'effectif, notamment par suite de la réaffectation au développement des produits, en 2012 et en 2013, de certains employés auparavant affectés au marketing, ainsi qu'aux charges relatives aux infrastructures et au soutien que ce remaniement a nécessitées.

Les crédits d'impôt à l'investissement qui résultent des activités de recherche et de développement ont augmenté de 12 % en 2013 pour atteindre 2,2 millions de dollars par suite de l'accroissement de l'effectif. En 2012, les crédits d'impôt à l'investissement comptabilisés avaient baissé de 3,1 millions de dollars par rapport au chiffre de 5,1 millions de dollars comptabilisé en 2011 et s'étaient établis à 2,0 millions de dollars. Les crédits d'impôt à l'investissement comptabilisés en 2011 comprenaient en effet certains crédits d'impôt à l'investissement d'exercices précédents qui n'avaient pas encore été comptabilisés, car la Société n'était pas certaine de pouvoir les utiliser pour diminuer éventuellement sa charge fiscale et réaliser ainsi l'avantage qu'ils conféraient. Si ces crédits d'impôt à l'investissement ont été comptabilisés en 2011, c'est que leur réalisation était devenue plus certaine en raison des perspectives de croissance future et de l'accession à la rentabilité. Déduction faite des crédits d'impôt à l'investissement, les frais de recherche et de développement ont augmenté de 16 %, ou 1,1 million de dollars, pour s'élever à 8,2 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, contre 7,1 millions de dollars en 2012.

Les frais de recherche et de développement de 2012 représentaient une hausse de 4,7 millions de dollars par rapport aux 2,3 millions de dollars engagés en 2011; cette hausse s'explique par la comptabilisation de crédits d'impôt à l'investissement d'exercices précédents. Sous l'effet de la croissance des produits, les frais de recherche et de développement ont diminué de 2 % en 2013 pour s'établir à 13 % des produits, alors qu'ils représentaient 15 % des produits en 2012, soit 9 % de plus qu'en 2011 où ils s'étaient établis à 6 % des produits grâce à la comptabilisation de crédits d'impôt à l'investissement en 2011.

Charges générales et administratives

	Exercices clos les 31 décembre			Variation de	Variation de
	2013	2012	2011	2012 à 2013	2011 à 2012
	(en milliers de dollars américains, sauf les pourcentages)			%	%
Charges générales et administratives	6 383 \$	5 388 \$	4 469 \$	18 %	21 %
En pourcentage des produits	10 %	12 %	12 %		

Pour l'exercice 2013, les charges générales et administratives ont été supérieures de 1,0 million de dollars ou 18 % à celles de 2012, se chiffrant à 6,4 millions de dollars contre 5,4 millions de dollars, chiffre qui était déjà supérieur de 0,9 million de dollars ou 21 % à celui de 2011. L'accroissement des charges générales et administratives en 2013 est imputable à l'augmentation de la charge de rémunération, y compris la rémunération fondée sur des actions, à la hausse des frais liés aux installations et aux TI nécessaires par suite de l'accroissement de l'effectif, et à l'augmentation des honoraires des comptables, des fiscalistes et des avocats causée par les activités de planification fiscale et de planification de l'entreprise et le programme de rachat d'actions clôturé au quatrième trimestre de 2013. Quant à l'augmentation des charges en 2012, elle était due à la hausse des frais liés aux installations et aux technologies de l'information ainsi qu'à l'accroissement des honoraires des comptables, des fiscalistes et des avocats occasionné par les activités de planification et de conformité aux lois d'ordre fiscal ainsi que d'autres activités de planification et de gouvernance d'entreprise. Exprimées en pourcentage des produits, les charges générales et administratives se sont chiffrées à 12 % en 2011 et en 2012, puis elles ont été ramenées à 10 % en 2013 sous l'effet de l'augmentation des produits.

Autres produits et charges

Le tableau ci-dessous ventile les autres produits et charges par type :

	Exercices clos les 31 décembre			Variation de	Variation de
	2013	2012	2011	2012 à 2013	2011 à 2012
	(en milliers de dollars américains, sauf les pourcentages)			%	%
Autres produits (charges)					
Perte liée aux variations de la juste valeur des actions privilégiées rachetables	(17 884) \$	(1 172) \$	(15 939) \$	1 426 %	(93) %
(Perte) profit de change	(168)	215	178	(178) %	21 %
Produits financiers nets	31	46	38	(33) %	21 %
Total des autres produits (charges)	(18 021)	(911)	(15 723)	1 878 %	(94) %

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, les autres charges ont totalisé 18,0 millions de dollars, contre 0,9 million de dollars en 2012 et 15,7 millions de dollars en 2011. Exclusion faite de l'écart de change et du montant net des produits financiers, la variation des autres produits et charges est attribuable aux ajustements de la juste valeur du passif au titre des actions privilégiées rachetables en fonction des rapports d'évaluation préparés par des spécialistes en évaluation indépendants. La juste valeur de ce passif est restée à peu près la même entre 2011 et 2012 et a augmenté considérablement en 2013.

Impôt sur le résultat

	Exercices clos les 31 décembre			Variation de 2012 à 2013	Variation de 2011 à 2012
	2013	2012	2011	%	%
(en milliers de dollars américains, sauf les pourcentages)					
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat					
Exigible.....	8 857 \$	588 \$	528 \$	1 406 %	11 %
Différé	(3 983)	1 593	(776)	(350) %	305 %
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat.....	4 874	2 181	(248)	123 %	979 %

Une charge d'impôt sur le résultat de 4,9 millions de dollars a été comptabilisée en 2013, comparativement à une charge de 2,2 millions de dollars en 2012 et à un recouvrement de 0,2 million de dollars en 2011. L'augmentation de la charge d'impôt en 2013 est imputable à l'accroissement par rapport à 2012 du bénéfice avant impôt et avant la perte liée à la juste valeur des actions privilégiées, qui n'est pas déductible. La charge d'impôt exigible a fortement augmenté en 2013, atteignant 8,9 millions de dollars, en raison de l'impôt à payer sur le rachat des actions privilégiées rachetables effectué au quatrième trimestre en vertu de la Partie VI.1 de la Loi de l'impôt, de la hausse des retenues d'impôt étranger et de la planification fiscale visant l'utilisation des autres crédits d'impôt. L'augmentation de la charge d'impôt exigible a été en partie neutralisée par un recouvrement d'impôt différé se rapportant aux déductions découlant du passif d'impôt en vertu de la Partie VI.1 de la Loi de l'impôt et par les avantages provenant de la planification fiscale visant l'utilisation des crédits d'impôt. Quant au recouvrement d'impôt de 0,2 million de dollars comptabilisé en 2011, il était attribuable à la comptabilisation d'actifs d'impôt d'exercices précédents, car la Société a pu établir qu'elle réaliserait éventuellement un bénéfice imposable en démontrant sa rentabilité, ce qui rendait plus certaine la réalisation de l'avantage conféré par ces actifs. L'accroissement de la charge d'impôt en 2012 par rapport à 2011 s'explique par la comptabilisation de ces actifs d'impôt.

Bénéfice (perte)

	Exercices clos les 31 décembre			Variation de 2012 à 2013	Variation de 2011 à 2012
	2013	2012	2011	%	%
(en milliers de dollars américains, sauf les pourcentages et les montants par action)					
Bénéfice (perte)	(9 720) \$	4 944 \$	(4 157) \$	(297) %	219 %
BAIIA ajusté.....	14 844	9 826	12 595	51 %	(22) %
Bénéfice (perte) par action, de base.....	(0,59)	0,30	(0,27)		
Bénéfice (perte) par action, après dilution.....	(0,59)	0,19	(0,27)		

La perte s'est chiffrée à 9,7 millions de dollars ou 0,59 \$ par action, après dilution, en 2013; il s'agit d'une régression du résultat net de 14,6 millions de dollars par rapport au bénéfice de 4,9 millions de dollars ou 0,19 \$ par action, après dilution, réalisé en 2012. Le résultat de 2012 représentait une augmentation de 9,1 millions de dollars par rapport à la perte de 4,2 millions de dollars ou 0,27 \$ par action, après dilution, en 2011. Cette fluctuation du résultat net entre 2011 et 2013 s'explique principalement par la comptabilisation de pertes imputables aux variations de la juste valeur du passif au titre des actions privilégiées rachetables. Le BAIIA ajusté de 2013 s'est chiffré à 14,8 millions de dollars, soit 5,0 millions de dollars de plus que celui de 9,8 millions de dollars inscrit en 2012, augmentation attribuable à l'accroissement des produits faisant suite à la mise à profit des investissements consacrés à la vente ainsi qu'à la recherche et au développement en 2012. Enfin, le BAIIA ajusté de 2012 représente une baisse de 2,8 millions de dollars par rapport au chiffre de 12,6 millions de dollars réalisé en 2011, ce qui s'explique par les investissements consacrés à la vente, à la recherche et au développement et à la capacité de prestation de services en 2012.

Principaux postes du bilan

		Aux 31 décembre	
	Au 31 mars 2014	2013	2012
		(en milliers de dollars américains)	
Total des actifs.....	44 597 \$	41 472 \$	72 490 \$
Total des passifs	114 952	115 052	88 196

Les paragraphes qui suivent présentent une analyse des principaux postes du bilan qui génèrent des variations du total des actifs et de celui des passifs :

Créances clients et autres débiteurs

		Aux 31 décembre	
	Au 31 mars 2014	2013	2012
	(en milliers de dollars américains)		
Créances clients et autres débiteurs	8 745 \$	12 449 \$	10 433 \$

Les créances clients et autres débiteurs se sont établis à 8,7 millions de dollars au 31 mars 2014, soit une diminution de 3,7 millions de dollars comparativement au montant de 12,4 millions de dollars inscrit au 31 décembre 2013 (lui-même en hausse de 2,0 millions de dollars comparativement à 10,4 millions de dollars au 31 décembre 2012). Les variations des créances clients et autres débiteurs sont principalement attribuables au calendrier de facturation et de recouvrement de créances qui peut avoir une incidence importante sur le solde de tout moment donné étant donné le cycle de facturation des abonnements annuels. Les créances clients demeurent habituellement en règle, et nous n'avons aucun historique de créances douteuses.

Crédits d'impôt à l'investissement

		Aux 31 décembre	
	Au 31 mars 2014	2013	2012
	(en milliers de dollars américains)		
Crédits d'impôt à l'investissement à recevoir.....	1 615 \$	1 330 \$	1 374 \$
Crédits d'impôt à l'investissement à recouvrer à long terme.....	2 356	2 108	4 680

Les crédits d'impôt à l'investissement à recevoir s'entendent des remboursements que nous prévoyons toucher en lien avec les activités de recherche et de développement qui sont considérées admissibles aux fins des crédits d'impôt à l'investissement. Après le placement, nous ne serons plus admissibles à des crédits d'impôt à l'investissement remboursables. Nous demeurerons admissibles à des crédits d'impôt à l'investissement non remboursables qui seront gagnés à un taux moins élevé et qui se traduiront par une augmentation des frais de recherche et de développement dans l'avenir.

Les crédits d'impôt à l'investissement à recevoir, qui se sont établis à 1,6 million de dollars au 31 mars 2014, ont augmenté de 0,3 million de dollars comparativement à ceux de 1,3 million de dollars enregistrés au 31 décembre 2013 en raison du moment de la soumission des demandes de remboursement pour 2013 et du moment de l'encaissement de ces remboursements. Les crédits d'impôt à l'investissement à recouvrer à long terme s'entendent de la portion non remboursable des crédits d'impôt à l'investissement gagnés. Le solde a augmenté de 0,3 million de dollars pour s'établir à 2,4 millions de dollars au 31 mars 2014, alors qu'il s'était établi à 2,1 millions de dollars au 31 décembre 2013 en raison des crédits estimatifs gagnés au premier trimestre de 2014. Le solde au 31 décembre 2013 a diminué de 2,6 millions de dollars comparativement au solde de 4,7 millions de dollars inscrit au 31 décembre 2012, diminution qui s'explique par l'utilisation des crédits gagnés pour compenser un passif d'impôt exigible à l'exercice 2013.

Produits différés

		Aux 31 décembre	
	<u>Au 31 mars 2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	(en milliers de dollars américains)		
Produits différés.....	27 683 \$	24 700 \$	20 316 \$

Les produits différés au 31 mars 2014 se sont chiffrés à 27,7 millions de dollars, soit une hausse de 3,0 millions de dollars comparativement aux produits différés de 24,7 millions de dollars au 31 décembre 2013 et de 4,4 millions de dollars comparativement aux produits différés de 20,3 millions de dollars au 31 décembre 2012. En règle générale, nous facturons nos clients par anticipation une fois par année pour les abonnements; par conséquent, le montant facturé est initialement comptabilisé dans les produits différés, puis fait l'objet de réductions par tranches, lesquelles sont réinscrites dans les produits tout au long de l'exercice. L'augmentation des produits différés reflète la hausse des produits tirés des abonnements découlant de la conclusion de contrats avec de nouveaux clients et l'expansion des services rendus à des clients existants.

Actions privilégiées rachetables

	<u>Au 31 mars 2014</u>	<u>Aux 31 décembre</u>	
		<u>2013</u>	<u>2012</u>
	(en milliers de dollars américains)		
Actions privilégiées rachetables	54 314 \$	54 135 \$	64 720 \$

Nous avons désigné nos actions privilégiées rachetables comme des passifs financiers conformément aux IFRS et les avons comptabilisées à la juste valeur par le biais du résultat net. Le passif au 31 mars 2014 a augmenté de 0,2 million de dollars comparativement à celui au 31 décembre 2013 en raison de la variation de la juste valeur des actions privilégiées rachetables. Le passif au 31 décembre 2013 a diminué de 10,6 millions de dollars pour se chiffrer à 54,1 millions de dollars, alors qu'il s'était établi à 64,7 millions de dollars au 31 décembre 2012, en raison du rachat d'actions privilégiées rachetables pour une contrepartie en trésorerie de 28,5 millions de dollars, déduction faite de l'augmentation de 17,9 millions de dollars de la juste valeur des actions privilégiées rachetables. Immédiatement avant la conclusion du placement, la totalité de nos actions privilégiées rachetables en circulation seront converties en actions ordinaires à raison de une pour une et au moment de la conclusion du placement, il n'y aura plus d'actions privilégiées rachetables, et les variations connexes de la juste valeur seront comptabilisées dans le résultat net. Le passif de 54,3 millions de dollars au 31 mars 2014 sera ramené à néant à la date de clôture du placement à la suite de la conversion. Se reporter à la rubrique « Emploi du produit ».

Situation de trésorerie et sources de financement

Nos flux de trésorerie proviennent principalement de la vente d'abonnements à nos logiciels et de services. Notre méthode de gestion des liquidités consiste à nous assurer, dans la mesure du possible, que nous disposons de liquidités suffisantes pour acquitter nos obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Pour ce faire, nous surveillons constamment les flux de trésorerie et nous comparons continuellement les charges d'exploitation réelles avec celles prévues au budget.

	<u>Au 31 mars 2014</u>	<u>Aux 31 décembre</u>	
		<u>2013</u>	<u>2012</u>
	(en milliers de dollars américains)		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19 188 \$	13 804 \$	48 801 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 35,0 millions de dollars pour se chiffrer à 13,8 millions de dollars au 31 décembre 2013, alors qu'ils s'étaient établis à 48,8 millions de dollars au 31 décembre 2012. La diminution découle principalement du rachat d'actions privilégiées de catégorie A, d'actions ordinaires et d'actions ordinaires sans droit de vote au quatrième trimestre de 2013, pour un produit de 79,1 millions de dollars. Ce rachat a été financé au moyen des soldes de trésorerie et d'un emprunt à terme de 25,0 millions de dollars. La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont augmenté de 5,4 millions de dollars par rapport à ceux au 31 décembre 2013 pour se chiffrer à 19,2 millions de dollars au 31 mars 2014, essentiellement en raison d'un prélèvement supplémentaire de 5,0 millions de dollars sur la facilité de crédit à terme qui avait pour but de financer un passif d'impôt sur les dividendes réputés en vertu de la Partie VI.1 de la Loi de l'impôt qui a résulté du rachat d'actions privilégiées de catégorie A au premier trimestre de 2014.

En plus de soldes de trésorerie, nous disposons d'une facilité à vue renouvelable de 5,0 millions de dollars canadiens sur laquelle des prélèvements peuvent être effectués pour nous permettre de répondre aux besoins courants en fonds de roulement. Nos principaux besoins de trésorerie sont liés au fonds de roulement et aux dépenses d'investissement. Exclusion faite des produits différés, le fonds de roulement au 31 mars 2014 s'établissait à 21,3 millions de dollars. Compte tenu des flux de trésorerie constamment générés par les activités d'exploitation et de la trésorerie et des facilités de crédit dont nous disposons actuellement, nous sommes d'avis que nous avons suffisamment de liquidités pour respecter nos obligations financières actuelles et prévues.

Le tableau qui suit présente un sommaire des entrées et des sorties de trésorerie par activités :

	Trimestres clos les 31 mars		Exercices clos les 31 décembre		
	2014	2013	2013	2012	2011
	(en milliers de dollars américains)				
Entrées (sorties) de trésorerie par activités					
Activités d'exploitation	344 \$	2 724 \$	19 629 \$	4 631 \$	10 854 \$
Activités d'investissement	(889)	(202)	(1 397)	(1 362)	(823)
Activités de financement	5 865	20	(52 622)	984	893
Incidence des taux de change	64	(312)	(607)	(627)	136
Entrées (sorties) nettes de trésorerie	5 384	2 230	(34 997)	3 626	11 060

Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'exploitation

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont établies à 0,3 million de dollars au premier trimestre de 2014, contre 2,7 millions de dollars au premier trimestre de 2013. La diminution de 2,4 millions de dollars s'explique principalement par l'impôt de 4,0 millions de dollars en vertu de la Partie VI.1 de la Loi de l'impôt et par les retenues d'impôt de non-résidents de 1,7 million de dollars versées au premier trimestre de 2014 effectuées à même les montants à payer en lien avec le rachat d'actions privilégiées de catégorie A, d'actions ordinaires et d'actions ordinaires sans droit de vote au quatrième trimestre de 2013. Déduction faite de l'incidence de ces paiements, les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation pour le trimestre ont augmenté de 3,3 millions de dollars comparativement à celles du premier trimestre de l'exercice précédent. L'augmentation découle essentiellement des variations du fonds de roulement attribuables au moment des facturations, du recouvrement des créances et du paiement des dettes fournisseurs, ainsi que de la hausse de 1,1 million de dollars du bénéfice comparativement à celui de l'exercice précédent, après prise en compte de la perte hors trésorerie sur la variation de la juste valeur des actions privilégiées rachetables. Pour le trimestre clos le 31 mars 2014, la variation des créances clients, des créateurs et des produits différés, déduction faite de l'impôt payé en vertu de la Partie VI.1 de la Loi de l'impôt et des retenues, s'est traduite par des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation de 4,3 millions de dollars, comparativement à 2,0 millions de dollars pour le trimestre correspondant de 2013.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont établies à 19,6 millions de dollars, soit une hausse de 15,0 millions de dollars comparativement aux entrées de 4,6 millions de dollars enregistrées pour l'exercice clos le 31 décembre 2012. Les entrées générées pour l'exercice 2012 avaient diminué de 6,2 millions de dollars comparativement à celles de 10,9 millions de dollars enregistrées pour l'exercice clos le 31 décembre 2011. Les fluctuations des entrées de trésorerie sont attribuables aux entrées de trésorerie découlant du bénéfice, aux éléments d'impôt hors trésorerie, déduction faite de l'impôt payé, et aux variations du solde net du fonds de roulement découlant du moment du recouvrement des créances et du règlement des créateurs. Les entrées découlant du bénéfice, déduction faite de la perte hors trésorerie sur la variation de la juste valeur des actions privilégiées, se sont chiffrées à 8,2 millions de dollars pour l'exercice 2013, comparativement à 6,1 millions de dollars pour l'exercice 2012 et à 11,8 millions de dollars pour l'exercice 2011. Les variations des crédits d'impôt à l'investissement à recouvrer à long terme et de la charge d'impôt sur le résultat sans incidence sur la trésorerie, déduction faite de l'impôt payé, se sont traduites par des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation de 6,3 millions de dollars en 2013, soit une hausse de 5,9 millions de dollars comparativement aux entrées de 0,4 million de dollars pour l'exercice 2012, qui avaient elles-mêmes augmenté de 4,4 millions de dollars comparativement aux sorties de 4,0 millions de dollars enregistrées pour l'exercice 2011. Pour l'exercice 2013, la variation des débiteurs, des créateurs et des produits différés s'est traduite par des entrées de trésorerie de 3,4 millions de dollars, comparativement à des sorties de 3,3 millions de dollars pour l'exercice 2012 et à des entrées de trésorerie de 2,2 millions de dollars pour l'exercice 2011.

Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'investissement

Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement découlent des acquisitions d'immobilisations corporelles que nous devons effectuer pour munir nos installations d'hébergement de matériel informatique et pour exercer nos activités de recherche et de développement. Pour le trimestre clos le 31 mars 2014, les sorties de trésorerie affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles se sont chiffrées à 0,9 million de dollars, soit une augmentation de 0,7 millions de dollars comparativement aux sorties de 0,2 million de dollars inscrites au trimestre correspondant de 2013. Pour l'exercice 2013, les sorties affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles se sont établies à 1,4 million de dollars, comparativement à 1,4 million de dollars pour l'exercice 2012 et à 0,8 million de dollars pour l'exercice 2011. Nous prévoyons continuer d'investir dans d'autres immobilisations corporelles afin de soutenir la croissance de notre clientèle et de tirer parti de nouvelles technologies de pointe.

Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement

Les entrées de trésorerie liées aux activités de financement pour le premier trimestre de 2014 se sont chiffrées à 5,9 millions de dollars, et reflétaient un produit de 0,9 million de dollars de l'émission d'actions contre trésorerie à l'exercice d'options ainsi qu'un prélèvement de 5,0 millions de dollars sur la facilité de crédit à terme ayant servi à financer un passif d'impôt en vertu de la Partie VI.1 de la Loi de l'impôt découlant des actions rachetées au quatrième trimestre de 2013. Les entrées de trésorerie liées aux activités de financement pour le premier trimestre de 2013 avaient été d'un montant négligeable.

Les sorties de trésorerie liées aux activités de financement pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 se sont chiffrées à 52,6 millions de dollars. Ces sorties de trésorerie s'expliquent par la contrepartie en trésorerie versée aux fins du rachat d'actions privilégiées de catégorie A, d'actions ordinaires et d'actions ordinaires sans droit de vote au quatrième trimestre de 2013 qui s'est établie à 79,1 millions de dollars, déduction faite du prélèvement sur l'emprunt à terme de 25,0 millions de dollars effectué pour financer une partie du rachat. Les entrées de trésorerie liées aux activités de financement se sont établies à 1,0 million de dollars et à 0,9 million de dollars pour les exercices 2012 et 2011, respectivement, et reflétaient essentiellement le produit de l'émission d'actions contre trésorerie à l'exercice d'options sur actions et les liquidités reçues dans le cadre des souscriptions d'actions aux termes du régime d'achat d'actions de nos employés (qui sera résilié parallèlement au présent placement).

Facilité de crédit renouvelable et emprunt à terme

Le 18 décembre 2013, nous avons conclu certaines facilités de crédit avec la Banque Royale du Canada (« **RBC** »). Les facilités de crédit comprennent une facilité de crédit à vue renouvelable de 5,0 millions de dollars canadiens (la « **facilité renouvelable** ») et un emprunt à terme non renouvelable de 30,0 millions de dollars (l'« **emprunt à terme** ») échéant le 30 juin 2017.

Le taux d'intérêt sur la facilité renouvelable correspond au taux préférentiel américain de RBC majoré de 1,00 % par année en ce qui a trait aux prélèvements libellés en dollars américains et au taux de base américain de RBC majoré de 1,00 % par année en ce qui a trait aux prélèvements libellés en dollars canadiens. Advenant le cas où le total de nos emprunts aux termes de la facilité renouvelable excéderait 500 000,00 \$ CA, une limite de crédit fondée principalement sur nos débiteurs s'appliquerait.

Le taux d'intérêt sur l'emprunt à terme correspond au TIOL, majoré de 3,75 % par année. Jusqu'au 30 juin 2014, seuls les intérêts sont exigibles sur l'emprunt à terme, ce dernier étant remboursable trimestriellement à compter du 30 septembre 2014.

Au 31 mars 2013, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité renouvelable, et un solde de 30,0 millions de dollars était en cours aux termes de l'emprunt à terme. Une tranche de 30,0 millions de dollars du produit net du placement sera affectée au remboursement de l'emprunt à terme.

Obligations contractuelles

Le tableau qui suit présente un sommaire de nos obligations contractuelles au 31 mars 2014, y compris les engagements au titre des contrats de location.

	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Montant total
	(en milliers de dollars américains)			
Engagements				
Contrats de location simple	1 061 \$	2 484 \$	– \$	3 545 \$
Obligations financières				
Dettes fournisseurs et charges à payer	2 812	–	–	2 812
Dette à long terme.....	7 500	22 500	–	30 000
Actions privilégiées rachetables	–	54 314	–	54 314
	10 312	76 814	–	87 126
Total des obligations	11 373 \$	79 298 \$	– \$	90 671 \$

Le tableau qui suit présente un sommaire de nos obligations contractuelles au 31 décembre 2013, y compris les engagements au titre des contrats de location :

	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Montant total
	(en milliers de dollars américains)			
Engagements				
Contrats de location simple	1 114 \$	2 799 \$	– \$	3 913 \$
Obligations financières				
Dettes fournisseurs et charges à payer	11 062	–	–	11 062
Dette à long terme.....	4 167	20 833	–	25 000
Actions privilégiées rachetables	–	54 135	–	54 135
	15 229	74 968	–	90 197
Total des obligations	16 343 \$	77 767 \$	– \$	94 110 \$

Arrangements hors bilan

Nous n'avons conclu aucuns arrangements hors bilan, autres que des contrats de location simple (lesquels sont présentés à la rubrique « Rapport de gestion – Situation de trésorerie et sources de financement – Obligations contractuelles »), qui ont, ou qui seraient susceptibles d'avoir une incidence importante actuelle ou future sur notre situation financière consolidée, notre performance financière, nos liquidités, nos dépenses d'investissement ou nos sources de financement.

Transactions avec des parties liées

À l'exception des dons en guise de salaire versés à un organisme de charité qui constitue une partie liée à notre chef de la direction, tel qu'il est indiqué dans les états financiers qui figurent dans le présent prospectus, ainsi que du programme de rachat d'actions instauré au quatrième trimestre de 2013 dans le cadre duquel le chef de la direction et les autres membres de la haute direction de la Société ont déposé des actions ou exercé leurs droits sur des options ou les deux, nous n'avons effectué aucune transaction au cours du premier trimestre de 2014 ou des exercices clos les 31 décembre 2013, 2012 et 2011 qui pourrait être considérée comme une transaction avec une partie liée à la Société. Se reporter à la rubrique « Facteurs ayant un effet important sur les résultats d'exploitation – Rachat d'actions » présentée précédemment.

Instruments financiers et autres instruments

Nous comptabilisons les actifs et les passifs financiers lorsque nous devenons partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Au moment de la comptabilisation initiale, les actifs et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables aux actifs et aux passifs financiers, à l'exception des actifs et des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, au titre desquels les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la Société subisse une perte imprévue si un client ou une contrepartie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. Notre risque de crédit est principalement attribuable à nos créances clients et autres débiteurs.

La nature de nos activités, lesquelles sont fondées sur des abonnements, fait en sorte que les paiements sont reçus avant que la majeure partie des services n'aient été fournis. De ce fait, notre exposition au risque de crédit est faible. Comme la majorité de nos produits sont amortis par imputation au résultat sur une période donnée, l'incidence éventuelle sur nos résultats d'exploitation est faible, car les montants irrécouvrables influeraient sur les créances clients et autres débiteurs ainsi que sur les produits différés.

Risque de change

Une tranche de nos produits et charges d'exploitation est réalisée en monnaies autres que notre monnaie fonctionnelle, tel que le dollar canadien, l'euro, le dollar de Hong Kong et le yen japonais. De ce fait, nous sommes exposés au risque de change découlant de telles transactions. Par ailleurs, une volatilité des résultats supplémentaire découle de la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en devises aux taux de change en vigueur à la date de chaque état consolidé de la situation financière, l'incidence de cette conversion étant comptabilisée à titre de profit ou de perte de change.

Notre objectif en matière de gestion du risque de change est de réduire au minimum l'exposition au risque lié aux monnaies autres que notre monnaie fonctionnelle. Pour ce faire, nous en faisons correspondre les actifs libellés en devises et les passifs libellés en devises.

Nous sommes principalement exposés aux fluctuations de change entre le dollar américain et le dollar canadien. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, si le dollar canadien s'était apprécié de 5 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, le bénéfice avant impôt de l'exercice aurait baissé de 857 \$ (863 \$ en 2012). À l'inverse, si le dollar canadien s'était affaibli de 5 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, le bénéfice avant impôt aurait augmenté d'un montant équivalent.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Nous estimons que le risque de taux d'intérêt lié à nos actifs financiers est faible étant donné que la majeure partie des placements porte sur des instruments à taux fixe. Nous pouvons être exposés à un risque de taux d'intérêt lié à nos facilités de crédit. Les taux sur notre facilité renouvelable varient en fonction du taux préférentiel, et le taux sur notre emprunt à terme, en fonction du TIOL.

Gestion du capital

Notre capital se compose de nos actions privilégiées rachetables, de notre dette à long terme et de nos capitaux propres. Nous avons pour objectif de gérer notre capital de façon à maintenir notre stabilité financière et à nous assurer que nous disposons de suffisamment de liquidités pour accroître la valeur pour les actionnaires au moyen de la croissance interne et d'investissements dans les ventes, la commercialisation et le développement de produits. Notre équipe de direction est responsable de gérer le capital en passant régulièrement en revue les informations financières afin de s'assurer qu'elle dispose de suffisamment de ressources pour respecter ses obligations en matière d'exploitation et qu'elle investit suffisamment pour soutenir la stratégie de croissance. Le conseil d'administration est responsable de superviser ce processus. Pour maintenir ou ajuster notre structure du capital, nous pouvons émettre de nouvelles actions, en racheter, approuver des dividendes extraordinaires ou émettre des titres d'emprunt. Nous avons prélevé un montant de 25,0 millions de dollars sur notre facilité de crédit à terme afin de financer le rachat d'actions privilégiées de catégorie A, d'actions ordinaires et d'actions ordinaires sans droit de vote au quatrième trimestre de 2013. Aux termes des modalités de la facilité, nous sommes tenus de respecter certaines clauses financières restrictives, que la haute direction surveille de près afin de s'assurer que nous demeurons en conformité.

Méthodes comptables et estimations critiques

Nous avons adopté les IFRS avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2011.

L'application des IFRS exige que nous fassions des estimations qui ont une incidence sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations à fournir sur les éventualités à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges pour la période à l'étude. Nos estimations se fondent sur nos résultats passés et sur diverses hypothèses que nous jugeons raisonnables dans les circonstances. Nous évaluons nos estimations et nos hypothèses de façon continue. Nos résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les principales méthodes comptables et estimations sont les suivantes :

Produits

Nous tirons nos produits d'exploitation de l'abonnement à nos services (les « **produits tirés des abonnements** ») qui visent notamment notre application de logiciel-service hébergé (*software-as-a-service* ou « **SaaS** ») et nos licences d'abonnement d'une durée déterminée à nos produits logiciels (« **licences visant des logiciels sur place** »). De plus, nous tirons des produits de la prestation de services professionnels, qui comprennent les services d'implémentation, les services techniques et de formation et, dans une moindre mesure, les services de maintenance et de soutien fournis aux clients disposant d'anciennes licences perpétuelles d'utilisation de nos produits logiciels. Les services professionnels ne comprennent ni le développement ni la personnalisation poussée de logiciels.

Nous commençons à comptabiliser des produits lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies :

- il est probable que les avantages économiques liés à la transaction iront à l'entité;
- le montant des produits peut être évalué de façon fiable;
- les coûts engagés pour effectuer la transaction et pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Nous fournissons nos logiciels-services, nos licences visant des logiciels sur place et nos services professionnels séparément ou dans le cadre d'un accord à composantes multiples. Les ventes isolées sont effectuées par l'intermédiaire des renouvellements de logiciels-services ou de licences visant des logiciels sur place d'une durée déterminée ou encore par l'intermédiaire de l'achat isolé de services professionnels identiques ou semblables par les clients de façon récurrente. Lorsqu'ils sont vendus dans le cadre d'un accord à composantes multiples, les logiciels-services ou les licences visant des logiciels sur place et les services professionnels sont considérés comme des unités de comptabilisation distinctes puisqu'ils ont une valeur en eux-mêmes pour le client. La contrepartie totale de l'accord est répartie entre les unités de comptabilisation distinctes selon leur juste valeur relative, et des produits sont comptabilisés pour chaque unité lorsque les critères de comptabilisation des produits sont remplis. Nous établissons la juste valeur de chaque unité de comptabilisation en fonction du prix obtenu lors d'une vente isolée. Lorsque la juste valeur ne peut pas être établie en fonction du prix obtenu lors d'une vente, nous attribuons une valeur qui reflète le plus raisonnablement possible le prix de vente qui pourrait être obtenu dans le cadre d'une transaction isolée. Les données prises en compte pour établir la juste valeur comprennent les paramètres et le modèle particuliers utilisés pour déterminer le prix contractuel, les taux de renouvellement prévus aux contrats, les historiques de prix ainsi que les renouvellements par des clients semblables et les ventes isolées à de tels clients.

Les produits tirés des abonnements au titre des logiciels-services ou des licences visant des logiciels sur place sont comptabilisés au pro rata sur la durée du contrat lorsque le service est rendu ou l'accès au logiciel est donné. Le contrat débute lorsque le service est rendu disponible ou que la licence est livrée au client.

Nous concluons des ententes de services professionnels qui s'appuient sur les pièces et la main-d'œuvre. Les produits tirés de ces services professionnels sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Les services de maintenance et de soutien fournis aux clients disposant d'anciennes licences d'utilisation perpétuelles sont vendus dans le cadre d'un accord à composante unique comprenant une seule unité de comptabilisation. Les produits tirés de ces accords sont comptabilisés au pro rata sur la durée du contrat de maintenance.

Un jugement est exercé pour définir les différents éléments des accords à composantes multiples générateurs de produits. Pour répartir la contrepartie reçue entre les multiples composantes de l'accord générateur de produits, nous devons faire des estimations de la juste valeur de chacun des éléments distincts. Le prix de vente de chaque composante distincte est utilisé pour en établir la juste valeur. Lorsqu'il n'y a pas eu de vente d'une composante distincte donnée, diverses données sont utilisées pour établir la juste valeur. Toute variation de ces données pourrait

donner lieu à des estimations différentes de la juste valeur d'une composante et avoir une incidence sur la répartition de la contrepartie et le moment de la comptabilisation des produits.

Juste valeur des actions privilégiées rachetables

Des actions privilégiées de catégorie A rachetables sous certaines conditions de la Société sont en circulation. La caractéristique de rachat prévoit un montant de rachat minimal correspondant au prix d'achat des actions et un montant de rachat maximal correspondant à la juste valeur des actions privilégiées. Les porteurs ont également l'option de convertir leurs actions privilégiées en actions ordinaires en tout temps. La clause de rachat minimal répond à la définition de passif financier, et la valeur de rachat variable constitue un passif financier dérivé incorporé. Par ailleurs, les modalités de l'option de conversion ne respectent pas le critère fixe contre fixe permettant le classement dans les capitaux propres; par conséquent, cette option de conversion constitue également un passif financier dérivé incorporé. Nous avons désigné les actions privilégiées de catégorie A à la juste valeur par le biais du résultat net et n'avons pas séparé les instruments dérivés incorporés. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat global.

L'estimation de la juste valeur de nos actions privilégiées rachetables est appuyée par un rapport d'évaluation indépendant préparé par des experts en évaluation d'entreprises dans lequel une valeur est attribuée à chaque catégorie d'actions à la date de clôture. L'expert en évaluation a utilisé tant l'approche flux de trésorerie actualisés que l'approche marché pour estimer la valeur de la Société. Un modèle d'évaluation des options tenant compte des droits juridiques liés à toutes les catégories de titres ainsi que des droits à la valeur de la Société sous-jacents à chaque catégorie de titres a été utilisé pour déterminer la juste valeur des actions privilégiées rachetables. Toute variation d'une quelconque donnée utilisée aux fins de l'approche flux de trésorerie actualisés ou de l'approche marché pourrait donner lieu à une estimation différente de la valeur de la Société ainsi qu'à une estimation différente de la juste valeur des actions privilégiées rachetables. De plus, toute variation des données utilisées aux fins du modèle d'évaluation des options pourrait se traduire par l'attribution d'une valeur différente aux actions privilégiées rachetables.

Impôt sur le résultat

Les actifs et les passifs d'impôt exigible de la période considérée ou des périodes précédentes doivent être évalués selon le montant qui devrait être recouvré des administrations fiscales ou payer à celles-ci. Les taux d'impôt et les lois fiscales utilisés pour calculer ce montant sont ceux qui sont adoptés ou pratiquement adoptés dans les pays où nous exerçons des activités et générons un bénéfice imposable.

Des actifs et des passifs d'impôt différé sont comptabilisés à l'égard des différences temporaires entre les transactions inscrites dans les états financiers et celles inscrites dans les déclarations fiscales. L'impôt différé est calculé selon la méthode du report variable. Selon cette méthode, un impôt différé est comptabilisé à l'égard de toutes les différences temporaires importantes entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs ainsi qu'à l'égard de certains éléments reportés en avant. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement si, de l'avis de la direction, leur réalisation est probable.

La comptabilisation des actifs d'impôt différé exige que nous évaluions le bénéfice imposable futur auquel les actifs d'impôts différé liés aux différences temporaires déductibles ou imposables pourront être appliqués. Pour effectuer cette évaluation, nous tenons compte de la nature des actifs d'impôt différé, de leur période de report, de notre historique récent de résultats et du bénéfice futur projeté. Le montant réel des actifs d'impôt différé pourrait se révéler différent du montant comptabilisé en raison de facteurs qui pourraient avoir une incidence défavorable sur nos résultats d'exploitation et d'un bénéfice imposable futur moins élevé.

Crédits d'impôt à l'investissement à recouvrer

La comptabilisation de crédits d'impôt à l'investissement à recouvrer exige que la Société évalue l'impôt auquel les crédits d'impôt à l'investissement pourront être appliqués. Pour effectuer cette évaluation, la Société tient compte de la période de report des crédits d'impôt à l'investissement, de l'historique récent de résultats et du bénéfice futur projeté. Nous déterminons la valeur des efforts consacrés aux projets de recherche et de développement admissibles aux crédits d'impôt à l'investissement et calculons le montant à recouvrer qui doit être comptabilisé. La répartition des salaires directs associés aux projets admissibles est établie à partir des feuilles de temps et d'évaluations par la direction. Les crédits d'impôt à l'investissement réels demandés et obtenus pourraient différer des estimations compte tenu des déclarations fiscales finales et des révisions effectuées par les administrations fiscales.

Juste valeur des paiements fondés sur des actions

Nous avons recours au modèle Black-Scholes pour évaluer la juste valeur des options sur actions réglées en titres de capitaux propres. Des estimations sont nécessaires pour établir les données de ce modèle, y compris à l'égard de la juste valeur des actions sous-jacentes, de la durée de vie attendue des options, de la volatilité, du taux de rendement attendu des actions et du taux d'intérêt sans risque. Toute variation des résultats réels en ce qui a trait à ces données se traduira par une différence entre la valeur réalisée des options sur actions et la valeur estimée initialement.

Adoption de nouvelles normes comptables

IAS 32, Instruments financiers : Présentation

En décembre 2011, l'IASB a apporté des modifications à l'IAS 32 pour clarifier les situations dans lesquelles une entité a un droit juridiquement exécutoire de compensation. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 et doivent être appliquées rétrospectivement. L'adoption de l'IAS 32 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

IFRIC 21, Droits ou taxes

En mai 2013, l'IASB a publié l'IFRIC 21, qui fournit des directives sur la comptabilisation des droits et des taxes conformément aux exigences de l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. Dans le cadre de cette interprétation, les droits ou taxes sont définis comme des sorties qui sont imposées par les autorités publiques aux entités selon des dispositions légales ou réglementaires. L'interprétation indique également que les droits ou taxes ne peuvent découler de contrats ni d'autres arrangements contractuels non (entièrement) exécutés. L'interprétation confirme également qu'une entité doit comptabiliser un passif au titre d'un droit ou d'une taxe uniquement lorsque survient l'événement générant une obligation précisée dans les dispositions légales ou réglementaires. L'IFRIC entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 et doit être appliquée rétrospectivement. L'adoption de l'IFRIC 21 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

Modifications de normes et d'interprétations

IFRS 9, Instruments financiers

Publiée initialement en novembre 2009 puis révisée en octobre 2010, l'IFRS 9, dans sa version publiée à l'heure actuelle, constitue le premier volet du projet de l'IASB visant le remplacement de l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* (l'« **IAS 39** »). L'IFRS 9 simplifie le classement des actifs financiers, et permet maintenant la comptabilisation au coût ou à la juste valeur uniquement, contrairement à l'IAS 39, qui permettait de multiples classements. L'IFRS 9 exige également l'utilisation d'une seule méthode de dépréciation, alors que l'IAS 39 en autorisait plusieurs. La méthode prévue par l'IFRS 9 s'appuie sur la façon dont l'entité gère ses instruments financiers dans le cadre de son modèle d'affaires et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. La norme comprend également des directives sur le classement et l'évaluation des passifs financiers. La date de mise en application obligatoire de l'IFRS 9 n'a pas encore été communiquée par l'IASB. Nous n'avons pas l'intention d'adopter l'IFRS 9 pour le moment, mais nous continuons de surveiller les différents volets du projet de l'IASB. L'ampleur des répercussions de l'adoption de l'IFRS 9 n'a pas encore été déterminée.

DESCRIPTION DES TITRES PLACÉS

Immédiatement après la clôture du présent placement, notre capital-actions autorisé se composera d'un nombre illimité d'actions ordinaires et ● actions ordinaires seront émises et en circulation (en supposant que l'option d'attribution excédentaire n'est pas levée). Le sommaire qui suit des droits, des privilèges, des restrictions et des conditions qui se rattachent aux actions ordinaires est présenté sous réserve du texte intégral de nos statuts et de nos règlements administratifs, que l'on peut consulter sous notre profil sur le site Web de SEDAR, au www.sedar.com.

Actions ordinaires

Les porteurs des actions ordinaires ont le droit d'exprimer une (1) voix à l'égard de chaque action ordinaire qu'ils détiennent à toutes les assemblées des porteurs d'actions. Ils ont le droit de recevoir tous les dividendes déclarés par la Société sur ses actions ordinaires. En cas de liquidation ou de dissolution de la Société, qu'elle soit volontaire ou involontaire, les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir le reliquat des biens et de l'actif

que celle-ci peut distribuer, après le paiement des obligations. La politique de la Société en matière de dividendes est décrite à la rubrique « Politique en matière de dividendes ».

Exigences en matière d'avis préalable

Conformément à nos règlements administratifs, l'actionnaire ou la personne que l'actionnaire mettra en candidature en vue de l'élection du conseil qui souhaite présenter une proposition doit en remettre un avis écrit à notre secrétaire général, à notre bureau de direction principal, à la fermeture des bureaux au plus tard le 70^e jour et au plus tôt le 100^e jour précédant le premier anniversaire de l'assemblée annuelle des actionnaires précédente; toutefois, si l'assemblée annuelle est convoquée à une date qui ne se situe pas à l'intérieur des 30 jours précédant ou suivant cette date anniversaire, cet avis devra être remis au plus tard à la fermeture des bureaux à la dernière des dates suivantes, soit a) le 70^e jour précédant cette assemblée annuelle ou b) le 10^e jour suivant la date à laquelle nous annonçons pour la première fois la date de cette assemblée. Nos règlements administratifs stipulent également, entre autres choses, les renseignements que l'actionnaire doit donner dans l'avis et la marche à suivre relativement à une assemblée extraordinaire des actionnaires.

Sauf pour ce qui est des exigences en matière d'avis préalable qui sont présentées brièvement ci-dessus, nos règlements administratifs comportent des dispositions qui sont courantes pour les sociétés constituées en vertu de la LCSA.

Le sommaire des exigences en matière d'avis préalable qui sont stipulés dans nos règlements administratifs qui figure ci-dessus est présenté sous réserve du texte intégral de nos règlements administratifs, que l'on peut consulter sous notre profil sur le site Web de SEDAR, au www.sedar.com.

STRUCTURE DU CAPITAL CONSOLIDÉ

Au 31 mars 2014 (compte non tenu de la restructuration du capital), 7 674 049 actions ordinaires, 5 111 917 actions privilégiées de catégorie A et 5 664 309 actions ordinaires sans droit de vote étaient émises et en circulation (après arrondissement).

Le tableau qui suit présente la structure du capital de la Société au 31 mars 2014 et la structure du capital pro forma au 31 mars 2014 compte tenu de la restructuration du capital, du placement (dans l'hypothèse où l'option de surallocation ne serait pas exercée) et du remboursement de certains emprunts à même le produit du placement. Ce tableau devrait être lu parallèlement aux états financiers consolidés annuels et intermédiaires de la Société et aux notes y afférentes, qui figurent plus loin dans le présent prospectus, ainsi qu'aux informations présentées aux rubriques « Sommaire des informations financières », « Rapport de gestion », « Emploi du produit » et « Restructuration du capital ».

	Au 31 mars 2014	Données pro forma au 31 mars 2014 compte tenu de la restructuration du capital et du placement ⁽¹⁾
	(en milliers de dollars américains)	
Dette		
Emprunt à terme	30 000	•
Actions privilégiées rachetables		
Actions privilégiées de catégorie A	54 314	•
Capitaux propres		
Capital social	10 767	•
Surplus d'apport	4 336	4 336
Cumul des autres éléments du résultat global	(345)	(345)
Déficit	(85 113)	•

Note :

- (1) Tel qu'il est indiqué, compte tenu de la restructuration du capital, du placement (dans l'hypothèse où l'option de surallocation ne serait pas exercée) et du remboursement de certains emprunts à même le produit du placement. Se reporter aux rubriques « Emploi du produit » et « Restructuration du capital ».

OPTIONS D'ACHAT DE TITRES

Notre conseil d'administration a mis sur pied trois régimes d'options d'achat d'actions incitatifs, soit le régime 2000, le régime 2010 et le régime d'options actuel (ensemble, les « **régimes d'options d'achat d'actions** »), aux termes desquels des options peuvent être octroyées à nos administrateurs, à nos dirigeants, à nos employés et à nos consultants. Les modalités des régimes d'options d'achat d'actions sont décrites sommairement à la rubrique « Rémunération des hauts dirigeants – Analyse de la rémunération – Éléments de la rémunération – Rémunération incitative à base d'actions à long terme ». À la date de clôture, un nombre global de 2 770 094 actions ordinaires seront réservées à des fins d'émission aux termes des régimes d'options d'achat d'actions.

En date du présent prospectus, en tenant compte de la restructuration du capital, des options visant l'achat d'un nombre global de 2 257 594 actions ordinaires sont en circulation aux termes des régimes d'options d'achat d'actions. En tenant compte de la restructuration du capital, mais non du présent placement, cela représente 12,2 % de nos actions ordinaires en circulation et, en tenant compte à la fois de la restructuration du capital et du présent placement, ● % de nos actions ordinaires. Les options en circulation sont les suivantes :

Catégorie	Nombre d'actions ordinaires en circulation aux termes des options octroyées	Prix de levée (en dollars)	Date d'expiration
Hauts dirigeants et anciens hauts dirigeants (4 au total)	280 000	9,75 \$	29 janvier 2024
	25 000	3,20 \$	12 février 2023
	250 000	3,20 \$	7 mai 2022
	40 000	3,20 \$	31 janvier 2022
	211 100	1,60 \$	19 juillet 2021
	95 000	1,00 \$	3 octobre 2015
Administrateurs et anciens administrateurs (sauf ceux qui sont également hauts dirigeants) (3 au total)	60 000	9,75 \$	26 février 2024
	20 000	9,75 \$	29 janvier 2024
	20 000	3,20 \$	29 janvier 2023
	20 000	3,20 \$	31 janvier 2022
	20 000	1,60 \$	19 juillet 2021
	70 000	1,20 \$	20 juillet 2020
	23 000	1,00 \$	29 décembre 2015
Employés	305 000	9,75 \$	29 janvier 2024
	70 000	6,60 \$	9 juillet 2023
	25 000	3,20 \$	29 janvier 2023
	37 000	3,20 \$	30 octobre 2022
	21 875	3,20 \$	4 juin 2022
	200 500	3,20 \$	31 mai 2022
	104 125	3,20 \$	31 janvier 2022
	152 148	1,60 \$	18 octobre 2021
	25 000	1,60 \$	19 juillet 2021
	28 750	1,60 \$	1 ^{er} avril 2021
	63 569	1,60 \$	1 ^{er} février 2021
	1 172	1,20 \$	14 octobre 2020
	63	1,00 \$	23 janvier 2016
	450	1,00 \$	19 décembre 2015
	6 250	1,00 \$	12 septembre 2015
	160	1,00 \$	11 juillet 2015
	3 069	1,00 \$	26 avril 2015
	25 000	1,00 \$	31 décembre 2014
	54 363	1,00 \$	30 juin 2014

VENTES OU PLACEMENTS ANTÉRIEURS

Les tableaux qui suivent indiquent toutes les actions ordinaires et tous les titres qui peuvent être convertis en actions ordinaires que nous avons émis au cours de la période de 12 mois ayant précédé la date du présent prospectus. Le tableau qui suit ne tient pas compte des titres qui seront émis dans le cadre de la restructuration du capital.

Actions ordinaires	Nombre d'actions ordinaires émises au cours des 12 derniers mois	
	Au moment de la levée d'options	Prix de levée par action ordinaire (en dollars)
Date d'émission		
30 septembre 2013.....	500	1,00 \$
30 décembre 2013.....	21 143	1,00 \$

Actions ordinaires sans droit de vote	Nombre d'actions ordinaires sans droit de vote émises au cours des 12 derniers mois			
	Placement privé	Régime d'achat d'actions des employés	Au moment de la levée d'options	Prix d'émission ou de levée par action ordinaire (en dollars)
Date d'émission				
31 mars 2013	-	-	6 250	1,60 \$
31 mai 2013	-	-	938	1,60 \$
9 juillet 2013.....	-	71 154	-	3,20 \$
9 septembre 2013.....	-	-	4 375	1,60 \$
30 septembre 2013.....	-	-	1 000	1,00 \$
5 novembre 2013	-	18 020	-	6,60 \$
19 novembre 2013	-	-	451	1,00 \$
19 décembre 2013.....	-	-	50 000	1,00 \$
30 décembre 2013.....	-	-	27 500	1,85 \$
6 janvier 2014.....	-	-	157 980	1,00 \$
6 janvier 2014.....	-	-	18 750	1,20 \$
24 février 2014	-	-	9 000	1,00 \$
28 février 2014	60 000	-	-	9,75 \$
28 février 2014	-	-	3 300	1,00 \$
11 mars 2014	-	-	15 375	1,00 \$
20 mars 2014	-	-	5 000	1,85 \$
20 mars 2014	-	-	2 400	1,00 \$
31 mars 2014	-	-	60 000	1,00 \$
2 avril 2014.....	-	-	5 078	1,20 \$
10 avril 2014.....	-	-	5 500	1,00 \$
25 avril 2014.....	-	-	48 603	1,00 \$
9 mai 2014.....	-	-	22 000	1,00 \$

Options	Nombre d'options émises au cours des 12 derniers mois	
	Nombre d'options	Prix de levée (en dollars)
Date d'émission		
9 juillet 2013.....	70 000	6,60 \$
29 janvier 2014.....	605 000	9,75 \$
26 février 2014	60 000	9,75 \$

ACTIONNAIRES PRINCIPAUX ET ACTIONNAIRES VENDEURS

Le tableau qui suit présente les actions dont les actionnaires vendeurs sont propriétaires véritables à la date du présent prospectus et en tenant compte de la restructuration du capital. Les actionnaires vendeurs sont les seules personnes qui, à la connaissance de nos administrateurs et de nos hauts dirigeants, sont propriétaires véritables, directement ou indirectement, de titres comportant droit de vote auxquels sont rattachés 10 % et plus des droits de vote se rattachant à quelque catégorie que ce soit de titres comportant droit de vote de Kinaxis, ou qui exercent une emprise sur de tels titres.

Nom	Nombre d'actions détenues en propriété véritable avant le présent placement ⁽¹⁾		Nombre d'actions détenues en propriété véritable après le présent placement ⁽¹⁾		
	Nombre d'actions ordinaires détenues en propriété véritable ou sur lesquelles une emprise est exercée ⁽²⁾	Pourcentage d'actions ordinaires ⁽³⁾	Nombre d'actions ordinaires devant être vendues dans le cadre du placement secondaire ⁽⁴⁾	Nombre d'actions ordinaires détenues en propriété véritable ou sur lesquelles une emprise est exercée (en supposant que l'option d'attribution n'est pas levée/est levée intégralement)	Pourcentage d'actions ordinaires (en supposant que l'option d'attribution n'est pas levée/est levée intégralement) ⁽⁵⁾
HarbourVest International Private Equity Partners III - Direct Fund L.P. (« HV III »)	4 533 510	24,46	•	•/•	•/•
TechnoCap I, L.P. (« TechnoCap »)	7 168 499 ⁽⁶⁾	38,68	•	•/•	•/•
Total.....	11 702 009	63,14	•	•/•	•/•

Notes

- (1) En tenant compte de la restructuration du capital.
- (2) Les actionnaires vendeurs sont propriétaires inscrits ou véritables de toutes les actions ordinaires qui leur appartiennent ou sur lesquelles ils exercent une emprise.
- (3) Compte tenu de la dilution, le pourcentage d'actions ordinaires dont HV III et TechnoCap sont propriétaires ou sur lesquelles elles exercent une emprise s'établit à 21,28 % et à 33,65 %, respectivement.
- (4) Si l'option d'attribution excédentaire est levée intégralement, le nombre d'actions ordinaires devant être vendues par HV III et TechnoCap s'établira à • et à •, respectivement.
- (5) Compte tenu de la dilution, le pourcentage d'actions ordinaires dont HV III et TechnoCap sont propriétaires ou sur lesquelles elles exercent une emprise s'établit à •/• et à •/•, respectivement.
- (6) Y compris les actions ordinaires de catégorie A-1 comportant droit de vote, les actions ordinaires de catégorie A-2 sans droit de vote et les actions privilégiées de catégorie B qui seront acquises auprès de Trust K (l'autre actionnaire d'Alberta ULC), tel qu'il est décrit ci-après.

Comme l'indique le tableau ci-dessus, avant le présent placement, les actionnaires vendeurs sont propriétaires, directement ou indirectement, d'un nombre global de 11 702 009 actions ordinaires représentant environ 63,14 % des actions ordinaires émises et en circulation en supposant la réalisation de la restructuration du capital, ou exercent, directement ou indirectement, une emprise sur un tel nombre d'actions. En tenant compte du placement (mais en supposant que l'option d'attribution excédentaire n'est pas levée), les actionnaires vendeurs seront propriétaires, directement ou indirectement, d'un nombre global de • actions ordinaires représentant environ • % des actions ordinaires en circulation, ou exerceront, directement ou indirectement, une emprise sur un tel nombre d'actions. En tenant compte du présent placement et en supposant que l'option d'attribution excédentaire est levée intégralement, les actionnaires vendeurs seront propriétaires, directement ou indirectement, d'un nombre global de • actions représentant environ • % des actions ordinaires en circulation, ou exerceront une emprise, directement ou indirectement, sur un tel nombre d'actions. Nous prévoyons actuellement que les actionnaires vendeurs vendront, globalement, environ 2 739 715 actions placées dans le cadre du placement secondaire et que l'option d'attribution excédentaire visera environ 1 160 957 actions placées. Par conséquent, nous prévoyons actuellement que, une fois le présent placement réalisé, HV III sera propriétaire d'environ 14,8 % de nos actions ordinaires en circulation (12,8 % si l'option d'attribution excédentaire est levée intégralement) et TechnoCap sera propriétaire d'environ 23,3 % de nos actions ordinaires en circulation (20,3 % si l'option d'attribution excédentaire est levée intégralement).

HV III

HarbourVest Partners, LLC (« **HarbourVest** »), société de capital-investissement mondiale, est le membre chargé de la gestion du commandité de HV III. Robert Wadsworth l'un de nos administrateurs, est l'un des administrateurs gestionnaires de HarbourVest. HarbourVest a mis sur pied un comité de gestion des placements composé de cinq membres à qui il incombe d'approuver les placements faits par les fonds dont HarbourVest est le promoteur, y compris HV III. M. Wadsworth ne siège pas au comité de gestion des placements de HarbourVest.

TechnoCap

TechnoCap est un fonds de capital de risque situé à Montréal, au Québec, qui investit dans de petites entreprises au Québec, en Ontario et dans l'Ouest canadien. Le commandité de TechnoCap est TurnCap Inc. (« **TurnCap** »), société par actions canadienne fermée. TurnCap est contrôlée par Richard Prytula et par Marc Balevi, l'un de nos administrateurs.

L'investisseur principal de TechnoCap est HarbourVest Partners VII – Venture Partnership Fund L.P. (« **HV VII** »), un « fonds de fonds » que HarbourVest contrôle. HV VII est propriétaire, indirectement, de 97,5 % des parts de société en commandite de TechnoCap. Les décisions en matière de placement relatives à HV VII sont prises par le même comité de gestion des placements composé de cinq personnes qui prend les décisions en matière de placement relatives à HV III. Conformément au contrat de société en commandite de TechnoCap, la gestion, le contrôle et l'exploitation de TechnoCap sont dévolus exclusivement à son commandité, TurnCap. HV VII, à titre de commanditaire majoritaire, peut destituer le commandité de TechnoCap sans motif valable, mais sous réserve seulement du paiement de certaines indemnités et du règlement de l'intérêt passif, entre autres sommes. Le cas échéant, le remplaçant du commandité doit être un résident canadien aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) ou une société par actions qui est une « société privée sous contrôle canadien » aux fins de cette loi. Bien que HV VII puisse empêcher TechnoCap, jusqu'à un certain point, d'aliéner son actif, elle ne peut lui ordonner d'acheter ou de vendre des placements en portefeuille.

Opérations récentes réalisées par les actionnaires principaux et les actionnaires vendeurs

Le 16 décembre 2013, Alberta ULC (qui est l'un de nos actionnaires et dont TechnoCap est actuellement l'un des actionnaires principaux) a échangé 800 000 actions ordinaires de notre capital contre 800 000 actions ordinaires sans droit de vote de notre capital. En outre, après la réalisation de la restructuration du capital et avant la réalisation du présent placement, TechnoCap s'est engagée à acquérir les 481,63 actions ordinaires de catégorie A-1 comportant droit de vote, les 75,34 actions ordinaires de catégorie A-2 sans droit de vote et les 118,08 actions privilégiées de catégorie B que Trust K obtiendra au moment de la fusion (lesquelles seront converties automatiquement en un nombre global de 674 actions ordinaires au moment de la réalisation du présent placement) à un prix par action correspondant au prix d'émission, moins une somme correspondant à la rémunération des preneurs fermes. Sauf pour ce qui est indiqué ci-dessus, les actionnaires vendeurs n'ont acquis aucune de leurs actions ordinaires au cours des deux années précédentes, ce qui ne tient pas compte des actions ordinaires reçues dans le cadre de la restructuration du capital. Voir « Restructuration du capital ».

ADMINISTRATEURS ET HAUTS DIRIGEANTS

Le tableau suivant présente le nom, le lieu de résidence, le poste occupé (ou les postes occupés) au sein de la Société et l'occupation principale de chacun de nos administrateurs et de nos hauts dirigeants et, s'il s'agit d'un administrateur, l'année de son entrée en fonction à ce titre. Nos administrateurs sont élus chaque année et, à moins qu'ils ne soient réélus, quittent leurs fonctions à la fin de l'assemblée annuelle des actionnaires suivante. En date des présentes, en présumant la réalisation de la restructuration du capital, nos administrateurs et hauts dirigeants (collectivement) sont propriétaires d'un nombre total de 9 767 827 actions ordinaires, soit 52,71 % du nombre total de nos actions ordinaires en circulation (ou ● actions ordinaires, soit ● % du nombre total de nos actions ordinaires après la réalisation du présent placement si l'option d'attribution excédentaire est levée intégralement), ou exercent une emprise sur un tel nombre d'actions.

Nom et lieu de résidence	Poste(s) occupé(s) chez Kinaxis	Occupations principales	Administrateur depuis
Douglas Colbeth Scottsdale (Arizona) États-Unis	Président, chef de la direction et président du conseil	Président et chef de la direction de Kinaxis	2001
Marc Balevi Hudson (Québec) Canada	Administrateur	Président de TechnoCap Inc. et associé directeur de TechnoCap I, L.P.	1996
John (Ian) Giffen ⁽¹⁾⁽³⁾ Toronto (Ontario) Canada	Administrateur	Administrateur de sociétés	2010
Howard Gwin ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ Shanty Bay (Ontario) Canada	Administrateur	Consultant	2005
Robert Wadsworth ⁽²⁾ Wellesley (Massachusetts) États-Unis	Administrateur	Directeur général, HarbourVest Partners	2000
Ronald Matricaria ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ Scottsdale (Arizona) États-Unis	Administrateur	Retraité	2014
Richard Monkman Ottawa (Ontario) Canada	Chef des finances et vice-président, Services généraux	Chef des finances et vice-président, Services généraux de Kinaxis	s.o.
John Sicard Ottawa (Ontario) Canada	Chef des produits	Chef des produits de Kinaxis	s.o.
Jeffrey Johnson Scottsdale (Arizona) États-Unis	Vice-président directeur, Activités internationales	Vice-président directeur, Ventes de Kinaxis	s.o.

Notes

- (1) Membre du comité d'audit. M. Giffen est président de ce comité.
- (2) Membre du comité de rémunération. M. Matricaria est président de ce comité.
- (3) Membre du comité de gouvernance et de mise en candidature. M. Gwin est président de ce comité.

Antécédents professionnels

Les paragraphes qui suivent présentent brièvement nos hauts dirigeants et nos administrateurs ainsi que leurs occupations principales au cours des cinq dernières années.

Douglas Colbeth, président, chef de la direction et président du conseil

M. Colbeth siège au conseil de Kinaxis depuis 2001 et occupe son poste actuel de président et chef de la direction depuis 2003. Avant de se joindre à Kinaxis, il était chef de la direction de Spyglass Inc., fournisseur de premier plan de logiciels Internet. En juin 1995, Spyglass est devenue l'une des premières entreprises de logiciels Internet à

conclure un premier appel public à l'épargne. M. Colbeth est titulaire d'un baccalauréat en sciences du Siena College de New York.

Richard Monkman, chef des finances et vice-président, Services généraux

M. Monkman a occupé divers postes liés aux finances au sein de sociétés œuvrant dans le secteur de la haute technologie au cours des 30 dernières années. Avant de se joindre à Kinaxis en octobre 2005, M. Monkman avait occupé le poste de chef des finances ainsi que d'autres postes de direction ayant trait aux finances au sein de sociétés de logiciels et de services et de sociétés de haute technologie ouvertes et fermées, en particulier IceFyre Semiconductor Corporation, Nokia Internet Communications, SHL Systemhouse Inc. et ISM Corporation. M. Monkman est comptable professionnel agréé et est titulaire d'un baccalauréat en mathématiques ainsi que d'une maîtrise en sciences appliquées de l'Université de Waterloo.

John Sicard, chef des produits

Avant d'occuper son poste actuel, M. Sicard a occupé plusieurs postes au sein de Kinaxis, y compris ceux de vice-président directeur, Marketing et développement, de chef de l'exploitation et de chef de la stratégie. Avant de se joindre à Kinaxis en 1994, M. Sicard avait occupé des postes de concepteur de systèmes logiciels principal en recherche et développement chez FastMAN Software Systems Inc. (autrefois appelée Promira Software Inc. avant d'être achetée par Manugistics Group Inc.) et Monenco Agra Inc. M. Sicard est titulaire d'un baccalauréat en informatique de l'Université Concordia.

Jeffrey Johnson, vice-président directeur, Activités internationales

Avant de se joindre à Kinaxis en 2012, M. Johnson était vice-président directeur, Ventes chez PSS Systems Inc. qui a été acquise par International Business Machines Corp en 2010. Il compte plus de 25 ans d'expérience en vente dans le secteur de la haute technologie et a occupé des postes de direction liés aux ventes dans diverses sociétés de logiciels et de technologie, y compris Agile Software Corporation, PeopleSoft Inc., Blue Martini Software Inc. et SAP AG. M. Johnson est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'université de l'État de Washington.

Marc Balevi, administrateur

M. Balevi est président de TechnoCap Inc. et associé directeur de TechnoCap I, L.P. Il a été membre et président du conseil au sein de diverses sociétés de technologie, agissant comme conseiller en financement et en alliances stratégiques. En 1981, il s'est joint à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet de comptables où il a exercé à titre d'associé principal en fiscalité jusqu'en 1996. M. Balevi est titulaire d'un baccalauréat en commerce et d'un diplôme en comptabilité de l'Université McGill. Il porte en outre les titres de comptable professionnel agréé (CPA, CA) et de Trust and Estate Practitioner (TEP).

John (Ian) Giffen, administrateur principal indépendant

M. Giffen agit actuellement à titre de conseiller ou d'administrateur au sein de sociétés de technologie et de fonds de placement. Il siège actuellement au conseil d'Absolute Software Corporation et d'un certain nombre de sociétés fermées. Depuis 1996, il a siégé au conseil de nombreuses sociétés ouvertes, y compris Macromedia Inc., Descartes Systems Group Inc., MKS Inc., Digital Processing Systems Inc., MGI Software Corp, Delano Technology Corporation, Corel Corporation, Certicom Corp, Financial Models Company Inc., 724 Solutions Inc., Sierra Systems Group Inc., Open Text Corporation, MOSAID Technologies Incorporated, RuggedCom Inc. et Strategic Vista Inc., ainsi qu'au conseil de plusieurs sociétés fermées. M. Giffen est comptable professionnel agréé et il a obtenu l'agrément en financement d'entreprises. Il est en outre titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université Strathclyde de Glasgow. Les titres professionnels de M. Giffen, ses études, ses années d'expérience à des postes de direction dans le secteur de la technologie, y compris à titre de vice-président et de chef des finances d'Alias Research Inc. de 1992 à 1996, et son expérience au sein du conseil et des comités du conseil d'autres sociétés ouvertes, y compris en tant que membre du comité d'audit de tous les conseils d'administration de sociétés ouvertes auxquels il a siégé, et à titre de président de tous ces comités d'audit, à l'exception de celui de MOSAID Technologies Incorporated, sont autant d'éléments pertinents à l'exécution de ses fonctions et de ses obligations à titre de président de notre comité d'audit.

Howard Gwin, administrateur

De novembre 2011 à décembre 2012, M. Gwin a été directeur général de OMERS Ventures, groupe spécialisé dans le capital de risque faisant partie d'OMERS, l'un des fonds de retraite principaux du Canada. Avant de se joindre à OMERS Ventures, M. Gwin était déjà un exploitant de sociétés de technologie très respecté. En outre, il avait auparavant été président de Solec Technology Group, qui a été vendue à Amdocs Inc., et vice-président directeur, Exploitation mondiale chez Peoplesoft Inc. en plus d'avoir occupé des postes de direction de plus en plus importants chez International Business Machines Corporation et Xerox Canada Finance Inc. Il a été l'associé directeur de Bridgescale Partners de mars 2010 à septembre 2011. Il a siégé au conseil de plusieurs sociétés ouvertes, notamment Taleo Corp, MKS Inc. et Pivotal Corporation. Il siège actuellement au conseil de plusieurs sociétés fermées. Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université Simon Fraser du Canada. Les années d'expérience de M. Gwin à des postes de direction dans le secteur de la technologie, ses études et son expérience au sein du conseil et des comités du conseil d'autres sociétés ouvertes, y compris à titre de membre du comité d'audit du conseil d'administration de Taleo Corp. et de MKS Inc., sont autant d'éléments pertinents à l'exécution de ses fonctions et de ses obligations à titre de membre de notre comité d'audit.

Robert Wadsworth, administrateur

M. Wadsworth s'est joint à HarbourVest Partners en 1986 où, à titre de directeur général, il concentre son travail sur les investissements directs à l'échelle mondiale. Il gère plusieurs investissements d'HarbourVest Partners dans les secteurs de l'industrie, des services et des technologies de l'information et, à titre de membre du comité de direction, il supervise l'exploitation courante et l'orientation stratégique. Il siège au conseil de Camstar Systems, Inc., d'Earth Networks, Inc. et de plusieurs autres sociétés fermées. Il a auparavant siégé au conseil d'un certain nombre de sociétés ouvertes et fermées. Il a été consultant auprès de la direction de Booz, Allen & Hamilton, où il se spécialisait en stratégie d'exploitation et en productivité de la fabrication. M. Wadsworth est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en systématique et informatique de l'Université de Virginie ainsi que d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Harvard. Il est en outre administrateur de l'école d'ingénierie et des sciences appliquées de l'Université de Virginie, de la St. Sebastian's School et de la Dana Hall School.

Ronald Matricaria, administrateur

M. Matricaria est actuellement administrateur et président du conseil d'Orthofix International N.V., société de matériel médical mondiale ouverte; administrateur et président du conseil de Volcano Corporation, société de matériel médical ouverte; il siège au conseil du Phoenix Children's Hospital et siégeait récemment au conseil d'administration de Life Technologies Corporation. Il avait auparavant siégé au conseil d'administration de nombreuses sociétés ouvertes et fermées, dont Home Depot Inc., Diametric Medical Inc., Ceridian Inc., Centocor, Inc., Haemonetics Corp, Kinetic Concepts Inc., Hospira Inc., Cyberonics Inc., Vistacare Inc., Advanced Medical Technology Association (AdvaMed), la section internationale de la Pharmaceutical Manufacturers Association, la American Diabetes Association, la American Foundation for Pharmaceutical Education, la National Foundation for Infectious Diseases, le National Retiree Volunteer Center et le Indiana Repertory Theatre. M. Matricaria possède plus de 35 ans d'expérience en matière d'appareils médicaux et de produits pharmaceutiques au sein de St. Jude Medical, Inc. et d'Eli Lilly and Company Inc. Il est titulaire d'un baccalauréat en sciences du Massachusetts College of Pharmacy et a reçu un doctorat honorifique en pharmacie en reconnaissance de son apport à la pratique de la pharmacie. L'expérience de M. Matricaria à titre de chef de la direction d'un organisme de soins de santé de premier plan, ses 23 ans d'expérience à titre de dirigeant dans le secteur pharmaceutique et son expérience au sein du conseil et des comités du conseil d'autres sociétés ouvertes, sont autant d'éléments pertinents à l'exécution de ses fonctions et de ses obligations à titre de membre de notre comité d'audit.

Interdictions d'opérations

Aucun de nos administrateurs ou hauts dirigeants n'a, au cours des dix années ayant précédé la date du présent prospectus, été administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société (y compris la nôtre) qui, pendant qu'il agissait à ce titre, a fait l'objet d'une ordonnance d'interdiction d'opérations, d'une ordonnance semblable ou d'une ordonnance qui l'empêchait de se prévaloir de dispenses en vertu des lois sur les valeurs mobilières, l'ordonnance en question ayant été en vigueur, dans chacun des cas, pendant plus de 30 jours consécutifs, ou encore qui a fait l'objet d'une telle ordonnance qui, bien que rendue après que la personne en question eut cessé d'agir à ce titre, découlait d'un événement qui s'était produit pendant qu'elle agissait à ce titre.

Faillites

Sauf pour ce qui est indiqué ci-dessous, aucun de nos administrateurs ou hauts dirigeants, ni aucun actionnaire détenant un nombre suffisant de titres pour influencer de manière importante sur le contrôle de Kinaxis n'a, au cours des dix années ayant précédé la date du présent prospectus, fait faillite, présenté une proposition en vertu d'une loi régissant la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet d'une poursuite, d'un arrangement ou d'un concordat avec des créanciers ou intenté une telle poursuite ou proposé un tel arrangement ou concordat, ou subi la nomination d'un séquestre, d'un administrateur-séquestre ou d'un fiduciaire chargé de détenir son actif, ni n'a été administrateur ou haut dirigeant d'une société qui, pendant qu'il exerçait ces fonctions, ou dans l'année suivant la date à laquelle il a cessé d'exercer ces fonctions, a fait faillite, présenté une proposition en vertu d'une loi régissant la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet d'une poursuite, d'un arrangement ou d'un concordat avec des créanciers ou intenté une telle poursuite ou proposé un tel arrangement ou concordat, ou subi la nomination d'un séquestre, d'un administrateur-séquestre ou d'un fiduciaire chargé de détenir son actif.

M. Giffen est devenu administrateur de Syncapse Corp. (« **Syncapse** »), société de gestion de marketing des médias sociaux fermée, en mai 2010 et a démissionné peu de temps avant qu'un séquestre soit nommé en juillet 2013. L'actif de Syncapse a par la suite été liquidé sous séquestre.

M. Monkman a été chef des finances d'IceFyre Semiconductor Corporation (« **IceFyre** »), société fermée spécialisée dans la conception et l'élaboration de puces Wi-Fi, de février 2002 à octobre 2005. En mai 2005, IceFyre a présenté une proposition en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* du Canada (en sa version modifiée le 18 juillet 2005) et a nommé PricewaterhouseCoopers Inc. en tant que syndic de faillite. La proposition avait été présentée pour des motifs fiscaux : tous les créanciers d'IceFyre ont été remboursés intégralement et les actionnaires d'IceFyre ont recouvré leurs fonds. La proposition a été exécutée en totalité en date du 19 septembre 2005.

Amendes ou sanctions

Aucun de nos administrateurs ou de nos hauts dirigeants, ni aucun actionnaire détenant un nombre suffisant de titres pour influencer de manière importante sur le contrôle de Kinaxis, n'a (i) fait l'objet d'amendes ou de sanctions imposées par un tribunal en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou par un organisme de réglementation des valeurs mobilières, ni n'a conclu de convention amiable avec un organisme de réglementation des valeurs mobilières ou (ii) n'a fait l'objet d'autres amendes ou sanctions imposées par un tribunal ou un organisme de réglementation qui seraient considérées comme importantes pour un épargnant raisonnable devant prendre une décision à l'égard d'un placement dans Kinaxis.

Conflits d'intérêts

À notre connaissance, il n'existe aucun conflit d'intérêts ni aucun conflit d'intérêts éventuel entre nous et nos administrateurs, nos dirigeants ou d'autres membres de la direction en raison d'intérêts commerciaux externes que ces derniers pourraient avoir. Toutefois, certains de nos administrateurs et de nos dirigeants agissent au même titre au sein d'autres sociétés et il est donc possible qu'un conflit survienne entre leurs obligations envers nous et les obligations qui leur incombent à titre d'administrateurs ou de dirigeants de ces autres sociétés.

RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

Dispositions générales

La rubrique suivante décrit les éléments principaux de notre programme de rémunération des hauts dirigeants, plus particulièrement le processus utilisé pour établir la rémunération payable à notre président et chef de la direction, à notre chef des finances et à nos autres dirigeants et employés dont nous avons établi qu'ils étaient des « hauts dirigeants », au sens donné au terme « membres de la haute direction » dans le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*. Ces personnes, qui sont appelées ci-après les « hauts dirigeants désignés », sont les suivantes :

- Douglas Colbeth, président du conseil, président et chef de la direction (le « **chef de la direction** »);
- Richard Monkman, chef des finances;
- John Sicard, chef des produits;
- Jeffrey Johnson, vice-président directeur, Activités internationales.

Aperçu

Notre conseil a reconstitué le comité de rémunération en prévision de l'inscription en bourse de Kinaxis. Le comité de rémunération se compose actuellement de deux administrateurs indépendants, soit Ronald Matricaria (président du comité) et Howard Gwin, et d'un administrateur qui n'est pas indépendant, soit Robert Wadsworth. Voir « Gouvernance – Comité de rémunération » ci-après.

À la suite de sa reconstitution, le comité de rémunération a les fonctions et les responsabilités suivantes :

- évaluer chaque année le caractère concurrentiel et approprié de la rémunération globale versée au chef de la direction, aux autres hauts dirigeants désignés et à certains autres dirigeants et employés clés et faire des recommandations au conseil à ce sujet;
- examiner chaque année les objectifs et les critères de rendement respectifs du chef de la direction, des autres hauts dirigeants désignés et des autres dirigeants, évaluer le rendement de ces personnes par rapport à ces objectifs et critères et recommander au conseil le montant de la rémunération régulière et incitative qui leur sera versée;
- examiner les conditions ou les contrats de travail du chef de la direction et de nos autres hauts dirigeants désignés, y compris les indemnités de retraite ou les dispositions similaires qui prendront effet en cas de cessation d'emploi, et faire des recommandations au conseil à ce sujet;
- examiner chaque année et recommander le montant global des primes qui pourront être versées aux termes de nos régimes de rémunération incitative au chef de la direction et aux autres hauts dirigeants désignés et autres dirigeants;
- examiner la structure des régimes d'options d'achat d'actions incitatifs, des régimes d'unités d'actions ou d'autres régimes incitatifs à long terme et faire des recommandations au conseil à ce sujet et, dans la mesure où le conseil lui délègue cette responsabilité, approuver les octrois aux participants et l'ampleur et les modalités de leur participation.

En s'appuyant sur les évaluations, les examens et les recommandations du comité de rémunération, l'ensemble du conseil prend les décisions relatives à la rémunération du chef de la direction et des autres hauts dirigeants désignés, y compris les salaires, les primes et la rémunération incitative à long terme, et approuve les objectifs pertinents aux fins de la rémunération de ces personnes. Le conseil et le comité de rémunération demandent également l'avis du chef de la direction au sujet du rendement des autres hauts dirigeants désignés.

En prévision de l'inscription en bourse de Kinaxis, le conseil, selon la recommandation du comité de rémunération, a adopté certaines modifications relatives au régime de rémunération des hauts dirigeants et aux pratiques en matière d'indemnité de départ et a approuvé des contrats de travail modifiés et reformulés pour nos hauts dirigeants. Toutes ces modifications, qui sont décrites sommairement ci-après, sont assujetties à la réalisation du présent placement.

Analyse de la rémunération

Objectifs de la rémunération

Nos pratiques en matière de rémunération sont conçues de manière à fidéliser nos hauts dirigeants, à les motiver et à les récompenser de leur rendement et de leur apport à notre succès à long terme. Le conseil vise à leur offrir une rémunération comportant une composante incitative tant en espèces qu'en actions et tant à court qu'à long terme. Il cherche aussi à récompenser les hauts dirigeants si les objectifs de l'entreprise et leurs propres objectifs de rendement sont atteints et à établir une correspondance entre leur rémunération incitative et nos résultats. Ces objectifs peuvent comprendre l'atteinte de certaines cibles d'ordre financier ou liées à l'expansion de l'entreprise. Les objectifs de l'entreprise sont fondés sur les résultats financiers que nous obtenons au cours de l'exercice visé.

Le conseil a pour principe de verser une rémunération équitable, raisonnable et concurrentielle dont une proportion importante est à base d'actions afin d'harmoniser les intérêts de nos hauts dirigeants et les intérêts à long terme de nos actionnaires.

Consultant en rémunération

En mars 2014, le comité de rémunération a retenu les services d'Arthur J. Gallagher & Co. Human Resources & Compensation Consulting Practice (« **Gallagher** »), cabinet de consultation indépendant qui a été chargé d'étudier

le marché et d'analyser les programmes de rémunération du chef de la direction, des autres hauts dirigeants désignés et des administrateurs et de faire part de ses conclusions au comité de rémunération et au conseil. Gallagher a remis son rapport le 8 avril 2014. De concert avec le comité de rémunération, Gallagher a établi et examiné un groupe d'homologues composé de 21 sociétés et choisi et examiné des bases de données pertinentes sur la rémunération des hauts dirigeants. Le comité de rémunération et le conseil ont utilisé l'analyse et les recommandations de Gallagher pour établir la rémunération du chef de la direction et des autres hauts dirigeants désignés que la Société se propose de verser à ces derniers au moment de la réalisation du présent placement.

En contrepartie des données sur le marché et de l'analyse fournies au comité de rémunération et au conseil relativement au programme de rémunération de nos hauts dirigeants désignés et de nos administrateurs en mars et en avril 2014, Gallagher touchera une rémunération d'environ 45 000 \$.

Situation par rapport au marché et analyse comparative

La structure de la rémunération payable à l'égard de l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 qui est décrite ci-après constitue une stratégie de transition conçue en vue d'harmoniser notre rémunération, selon divers critères, à celle qui est versée par un groupe d'homologues (le « **groupe de comparaison** ») à court ou à moyen terme.

Les sociétés du groupe de comparaison sont censées illustrer les perspectives financières qui seront celles de Kinaxis une fois qu'elle sera devenue une société inscrite en bourse et le degré de complexité des activités qu'elles exercent et des technologies qu'elles utilisent est comparable à celui de Kinaxis.

Les sociétés du groupe de comparaison ont été choisies selon les critères suivants :

- elles doivent exercer leurs activités dans des secteurs comparables pertinents, plus précisément les logiciels et les services Internet et les logiciels d'application;
- elles doivent réaliser des produits essentiellement similaires aux nôtres, compte tenu de notre envergure relative, de nos résultats actuels et de nos perspectives d'avenir;
- elles doivent être inscrites en bourse;
- elles doivent avoir un siège social en Amérique du Nord, étant donné que nos marchés actuels, les marchés que nous ciblons et nos concurrents sont situés aux États-Unis.

Les sociétés qui font partie du groupe de comparaison remplissent la totalité ou une partie de ces critères. Elles s'établissent comme suit :

AMERICAN SOFTWARE INC.	ENVIVIO, INC.
BENEFITFOCUS, INC.	EVOLVING SYSTEMS, INC.
BRIGHTCOVE INC.	EXA CORPORATION
CARBONITE, INC.	IPASS INC.
CHANNELADVISOR CORP.	MARIN SOFTWARE INCORPORATED
CONCUR TECHNOLOGIES, INC.	MARKETO INC.
CONSTANT CONTACT, INC.	SIQUEST CORPORATION
DEMANDWARE, INC.	SPS COMMERCE, INC.
E2OPEN INC.	TEXTURA CORP.
EGAIN CORP.	VOCUS, INC.
ZIX CORP.	

Dans le cadre de l'application de notre politique de rémunération, un rang est attribué à chaque élément de la rémunération globale pour indiquer où il se situe par rapport au marché en fonction de ce groupe de comparaison bien défini. Étant donné que nous en sommes à un stade moins avancé que celui de plusieurs sociétés du groupe de comparaison, nous avons comparé, de façon provisoire, nos pratiques en matière de rémunération en faisant appel à une méthode de régression qui tient compte des produits que nous prévoyons réaliser à court et à long terme.

Éléments de la rémunération

La rémunération de nos hauts dirigeants se compose principalement des éléments suivants : le salaire de base, la rémunération incitative à court terme, la rémunération incitative à base d'actions à long terme et les programmes d'avantages sociaux usuels. Nous n'offrons aucune prestation de retraite. Le tableau qui suit indique comment chacun des éléments de notre programme de rémunération se situe par rapport au marché.

<u>Élément de la rémunération</u>	<u>Critères de rendement</u>	<u>Situation par rapport au marché</u>
Salaire de base	Apport, compétences et expérience antérieure pertinente du haut dirigeant	Correspond à la médiane des salaires de base versés par notre groupe de comparaison
Rémunération incitative à court terme (programme de primes annuelles)	Apport du haut dirigeant, résultats obtenus au chapitre du BAIIA rajusté et produits tirés des abonnements réalisés	Correspond à la médiane de la rémunération incitative à court terme versée par notre groupe de comparaison
Rémunération à base d'actions à long terme	Acquisition des droits selon des critères temporels tant dans le cas des options que des UAFOR. Acquisition des droits fondée sur des critères de rendement dans le cas des UAFR	Correspond à la médiane de la rémunération incitative à long terme versée par notre groupe de comparaison
Avantages sociaux	Sans objet	Programme d'avantages sociaux usuel, compte tenu de l'envergure des activités et de la main-d'œuvre

De façon provisoire, le salaire de base et le programme de primes annuelles correspondent à la médiane lorsque ces deux éléments sont pris ensemble. Séparément, le salaire de base est quelque peu inférieur à la médiane et la rémunération incitative à court terme (qui est conditionnelle) est quelque peu supérieure à la médiane.

Salaire de base

Le salaire de base des hauts dirigeants est établi en fonction du degré de responsabilité qui incombe à chacun d'eux et de leur expérience antérieure pertinente et tient compte de la rémunération versée par d'autres sociétés du secteur aux titulaires de postes similaires et de la demande globale que de tels dirigeants suscitent sur le marché au moment où ils sont embauchés. Nous tenons compte aussi de tous les éléments de rémunération que touche un haut dirigeant avant d'établir son salaire de base dans le but de nous assurer que sa rémunération globale correspond à notre politique de rémunération.

Nous revoyons les salaires de base chaque année et accordons des augmentations en fonction du mérite, selon la mesure dans laquelle le dirigeant a réussi à atteindre ou à dépasser ses objectifs. En outre, nous pouvons rajuster les salaires de base, si cela est justifié, durant l'exercice pour tenir compte des promotions ou d'autres changements survenus dans le rôle ou les responsabilités du dirigeant ou pour nous assurer qu'ils demeurent concurrentiels sur le marché.

Rémunération incitative à court terme – Programme de primes annuelles

Notre programme de rémunération prévoit que le chef de la direction, le chef des finances et le chef de l'exploitation sont admissibles à notre programme de primes annuelles. Le comité de rémunération recommande les primes cibles auxquelles chacun de ces hauts dirigeants a droit aux termes de notre programme de primes annuelles et le conseil d'administration les approuve. Le programme de primes ne s'applique pas à M. Johnson, qui, à titre de dirigeant responsable des ventes, bénéficie d'un programme de rémunération à court terme distinct.

Avant de recommander l'établissement ou l'augmentation de la rémunération incitative à court terme cible du chef de la direction, du chef des finances et du chef de l'exploitation, le comité de rémunération tient compte des responsabilités qui incombent à chacun de ces hauts dirigeants, de leur salaire de base et de la façon dont leur rémunération incitative à court terme cible se situe par rapport à notre groupe de comparaison. Le conseil a fixé les cibles suivantes en matière de rémunération incitative à court terme : 100 % du salaire de base dans le cas du chef de la direction et 75 % du salaire de base dans le cas du chef des finances et du chef de l'exploitation. La rémunération incitative comporte une composante liée au rendement du haut dirigeant et deux composantes liées aux résultats de l'entreprise.

Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014, les attributions aux termes de notre programme de primes annuelles seront calculées comme suit :

100 % du salaire de base (du chef de la direction) ou 75 % du salaire de base (des autres hauts dirigeants désignés)	X	(Rendement du haut dirigeant – Pondération de 20 % Le rendement peut aller de 0 à 0,4, le rendement cible s'établissant à 0,2	+	Résultats obtenus au chapitre du BAIIA rajusté – Pondération de 40 % Le rendement peut aller de 0 à 0,8, le rendement cible s'établissant à 0,4	+	Total des produits tirés des abonnements réalisés – Pondération de 40 % Le rendement peut aller de 0 à 0,8, le rendement cible s'établissant à 0,4	=	Prime annuelle
---	---	---	---	---	---	--	---	-----------------------

Si le rendement excède la cible, le montant de la prime effectivement versée sera supérieur au montant cible. La prime annuelle totale est plafonnée, dans le cas du chef de la direction, au double de son salaire de base et, dans le cas des autres hauts dirigeants désignés, à 1,5 fois leur salaire de base. Notre programme de primes annuelles est administré par le comité de rémunération. Le conseil d'administration examine et approuve les primes, qui seront calculées et versées avant le 28 février 2015.

La prime de chacun des hauts dirigeants désignés repose sur l'évaluation des trois composantes suivantes :

Évaluation de rendement du haut dirigeant

Le comité de rémunération évalue, à sa discrétion, le rendement du haut dirigeant désigné en tenant compte de sa contribution à l'atteinte des objectifs généraux de l'entreprise ainsi que de son apport et de son rendement personnels. Le rendement du haut dirigeant désigné compte pour une proportion pouvant aller jusqu'à 20 % de la prime annuelle totale possible.

Évaluation des résultats obtenus au chapitre du BAIIA rajusté

Les résultats obtenus au chapitre du BAIIA rajusté comptent pour une proportion pouvant aller jusqu'à 40 % de la prime annuelle totale possible. Aucune somme ne sera payable selon ce critère pour l'exercice 2014 si notre BAIIA rajusté ne correspond pas au moins à 70 % du BAIIA rajusté cible. À partir de ce pourcentage, cette composante de la prime augmente en fonction du pourcentage du BAIIA rajusté cible effectivement réalisé, la somme maximale étant versée si le BAIIA rajusté correspond à 150 % de la cible. Le taux d'augmentation s'accélère une fois que le BAIIA rajusté effectivement réalisé dépasse 100 % de la cible. Le conseil fixe le BAIIA rajusté cible selon la recommandation du comité de rémunération.

Évaluation du total des produits tirés des abonnements réalisés

Les produits tirés des abonnements réalisés comptent pour une proportion pouvant aller jusqu'à 40 % de la prime annuelle totale possible. Aucune somme ne sera payable selon ce critère pour l'exercice 2014 si les produits tirés des abonnements que nous réalisons effectivement ne correspondent pas au moins à 95 % des produits tirés des abonnements cibles. À partir de ce pourcentage, cette composante de la prime augmente en fonction du pourcentage des produits tirés des abonnements cibles effectivement réalisés, la somme maximale étant versée si les produits en question correspondent à 105 % de la cible. Le taux d'augmentation s'accélère une fois que les produits tirés des abonnements effectivement réalisés dépassent 100 % de la cible. Le conseil fixe les produits tirés des abonnements cibles selon la recommandation du comité de rémunération.

Les cibles établies sont fixées de manière qu'il soit difficile, mais non impossible, de les atteindre. Le rendement et les résultats qui dépassent les cibles constituent des cibles « éloignées » qu'il est très difficile d'atteindre.

Jeffrey Johnson bénéficie d'un régime incitatif relatif aux ventes de 2014 qui prévoit une commission cible de 275 000 \$, dont une tranche de 200 000 \$ repose sur les ventes de produits, et la tranche restante, sur la prestation de services. Les commissions sont accordées chaque fois qu'un client demande des services ou des produits supplémentaires pendant la durée de son contrat ou renouvelle son contrat à la fin de cette durée et chaque fois qu'un nouveau client signe un contrat.

Le conseil a le pouvoir discrétionnaire d'octroyer des primes discrétionnaires à quelque moment que ce soit, y compris dans le contexte d'acquisitions, de modifier les programmes incitatifs à court terme ou de les abolir, de déroger aux régimes ou d'accorder des dispenses à certaines personnes.

Rémunération incitative à base d'actions à long terme

Nous estimons que les attributions à base d'actions nous permettent de récompenser les dirigeants qui contribuent de façon constante à notre succès et d'harmoniser leurs intérêts et ceux de nos actionnaires à long terme. En outre, nous estimons que les attributions à base d'actions constituent un bon outil de maintien en fonction, donc de continuité.

Nous avons adopté des régimes d'options d'achat d'actions et, dans le cadre de la clôture du présent placement, un régime d'unités d'actions afin d'offrir des attributions incitatives à base d'actions à long terme. Le conseil d'administration estime que les options d'achat d'actions ordinaires et les octrois faits aux termes du régime d'unités d'actions créent un rapport étroit entre la rémunération des dirigeants, d'une part, et nos résultats à long terme et l'augmentation de la valeur de la participation des actionnaires, d'autre part. Le comité de rémunération établit la valeur et les modalités des attributions destinées à nos hauts dirigeants désignés et les soumet au conseil d'administration, en tenant compte, entre autres choses, des octrois d'options et d'autres attributions incitatives à base d'actions déjà effectués.

À l'heure actuelle, nous avons des options en circulation qui ont été octroyées aux termes d'un régime d'options d'achat d'actions mis sur pied en 2012 (le « **régime d'options actuel** ») ainsi que des options en circulation qui ont été octroyées aux termes d'un régime d'options d'achat d'actions mis sur pied en 2000 (le « **régime de 2000** ») et d'un régime d'options d'achat d'actions mis sur pied en 2010 (le « **régime de 2010** ») et, collectivement avec le régime de 2000, les « **anciens régimes d'options** »). En date de la clôture du présent placement, un nombre de 842 000 options seront en circulation aux termes du régime d'options actuel et un nombre global de 1 415 594 options demeureront en circulation aux termes des anciens régimes d'options. À la suite de l'adoption du régime d'options actuel, le conseil a cessé d'octroyer des options aux termes des anciens régimes d'options.

Dans le cadre de la clôture du présent placement, nous mettrons sur pied le régime d'unités d'actions, aux termes duquel des unités d'actions (les « **unités d'actions** ») seront octroyées, sous forme d'unités d'actions faisant l'objet de restrictions (les « **UAFOR** »), d'unités d'actions fondées sur le rendement (les « **UAFR** ») et d'unités d'actions différées (les « **UAD** »). Le nombre maximal global de nouvelles actions ordinaires que Kinaxis pourra émettre aux termes du régime d'unités d'actions s'établit à 750 000. Ce nombre maximal pourra être rajusté si le nombre d'actions ordinaires en circulation est à la suite d'un fractionnement, d'un regroupement ou d'un reclassement d'actions ou d'une fusion ou pour une autre raison. Au moment de la clôture du présent placement, 80 000 UAFOR seront attribuées et seront en circulation et aucune UAFR ou UAD ne sera attribuée ni ne sera en circulation aux termes du régime d'unités d'actions.

Aucune attribution ne peut être faite à nos initiés aux termes du régime d'options actuel ou du régime d'unités d'actions si une telle attribution devait faire en sorte (i) que le nombre d'actions ordinaires nouvellement émises aux initiés (sans tenir compte des actions ordinaires émises aux initiés avant la clôture du présent placement) aux termes de ces régimes et de tous nos autres mécanismes de rémunération en titres, à l'intérieur de quelque période de un an que ce soit, excède 10 % du nombre d'actions ordinaires en circulation ou (ii) que le nombre d'actions ordinaires qui peuvent être émises aux initiés à quelque moment que ce soit dans le cadre de la levée des unités d'actions qui leur sont acquises, ajouté au nombre d'actions ordinaires qui peuvent leur être émises à quelque moment que ce soit aux termes des anciens régimes d'options, du régime d'options actuel et de tous nos autres mécanismes de rémunération en titres, excède 10 % du nombre d'actions ordinaires en circulation. Dans le présent paragraphe, les termes « initiés » et « mécanisme de rémunération en titres » ont le sens qui leur est donné dans les règles de la TSX à cette fin. Les titres émis dans le cadre de mécanismes de rémunération en titres avant le présent placement ne seront pas pris en considération aux fins du calcul de ces pourcentages.

Régime d'options actuel

Le régime d'options actuel nous permet d'octroyer des options d'achat d'actions incitatives à nos employés, administrateurs, dirigeants et consultants. Le conseil d'administration a la responsabilité d'administrer le régime d'options actuel en bénéficiant des recommandations du comité de rémunération.

Le nombre global d'actions ordinaires réservées à des fins d'émission aux termes du régime d'options actuel à la date de clôture s'établira à 1 500 000. En date du présent prospectus, 842 000 actions ordinaires (soit 3,95 % des actions ordinaires émises et en circulation, compte tenu de la dilution) sont assujetties à des options octroyées aux termes du régime d'options actuel et 512 500 actions ordinaires (soit 2,41 % des actions ordinaires émises et en circulation, compte tenu de la dilution) n'ont toujours pas été attribuées et peuvent faire l'objet d'octrois d'options futurs. Un nombre global de 145 500 actions ordinaires étaient assujetties à des options qui avaient déjà été octroyées aux termes du régime d'options actuel, mais ont été remises dans le cadre de l'opération de rachat

d'actions que nous avons réalisée au cours du quatrième trimestre de 2013. Conformément aux dispositions du régime d'options actuel, ces 145 500 actions ordinaires ne peuvent plus faire l'objet d'octrois futurs. Le régime d'options actuel prévoit que le nombre d'actions ordinaires réservées à des fins d'émission augmentera à chaque anniversaire de la date à laquelle les actions ordinaires seront inscrites à la TSX pour la première fois d'un nombre correspondant au moindre des deux chiffres suivants, soit (i) le nombre d'actions ordinaires qui correspond à 3 % des actions ordinaires émises et en circulation à la date d'anniversaire applicable et (ii) 900 000 actions ordinaires; toutefois, le nombre total d'actions ordinaires réservées à des fins d'émission au moment de la levée des options qui n'ont toujours pas été octroyées ne doit pas, compte tenu de cette augmentation, dépasser 8 % des actions ordinaires émises et en circulation à la date d'anniversaire applicable. Sauf pour ce qui est des plafonds de participation applicables aux initiés qui sont indiqués ci-dessus, le régime d'options actuel ne prévoit aucun plafond quant au nombre d'actions ordinaires qui peuvent être émises à un seul titulaire.

Sauf décision à l'effet contraire du conseil d'administration, les options octroyées aux termes du régime d'options actuel deviennent acquises à leur titulaire à raison de 25 % par année sur une période de quatre ans à chaque anniversaire de la date de l'octroi. Les options octroyées aux termes du régime d'options actuel peuvent être levées pendant la période qui y est stipulée, qui correspond habituellement à dix ans à compter de la date de l'octroi. Le régime d'options actuel prévoit également que, sauf décision à l'effet contraire de notre conseil, les options expirent généralement 30 jours après la date à laquelle une personne cesse d'être un employé, un administrateur ou un consultant de la Société ou de ses entreprises affiliées. Le conseil fixe le prix de levée des options octroyées aux termes du régime d'options actuel, lequel ne peut être inférieur à la juste valeur marchande (calculée conformément au régime d'options actuel) de nos actions ordinaires.

Si les options octroyées aux termes du régime d'options actuel devaient normalement expirer pendant une période d'interdiction d'opérations ou immédiatement après une telle période, leur date d'expiration sera prorogée jusqu'au dixième jour ouvrable suivant la fin de la période d'interdiction.

En règle générale, le régime d'options actuel ne peut être modifié sans le consentement de la TSX et de nos actionnaires réunis à une assemblée convoquée en bonne et due forme. Toutefois, le conseil peut apporter les modifications suivantes au régime d'options actuel sans demander l'approbation de la TSX ou d'une autre bourse ni l'approbation des actionnaires :

- les modifications de nature technique, administrative ou de régie interne ou celles qui consistent à éclaircir une disposition du régime d'options actuel, y compris, sans restreindre la portée générale de ce qui précède, les modifications visant à corriger une ambiguïté, une erreur ou une omission ou à corriger ou à compléter une disposition qui entre en conflit avec une autre disposition;
- la suspension ou l'abolition du régime d'options actuel;
- les modifications nécessaires pour tenir compte des modifications apportées aux lois, aux règlements, aux actes, aux règles des bourses ou aux normes de comptabilité ou d'audit;
- les modifications nécessaires pour permettre l'octroi d'options à des personnes qui résident à l'extérieur du Canada ou des États-Unis;
- les modifications relatives à l'administration du régime d'options actuel;
- la modification de la définition des termes « consultant », « dirigeant », « administrateur » ou « employé » qui figure dans le régime d'options actuel ou ailleurs en ce qui a trait à l'admissibilité d'un fournisseur de services au régime d'options actuel;
- la modification des dispositions relatives à l'acquisition des droits sur les options en circulation;
- la modification du mode et de la fréquence de levée;
- les modifications consistant à permettre qu'une aide financière soit offerte aux titulaires pour leur permettre d'acheter des actions ordinaires;
- les modifications consistant à offrir un autre mécanisme de levée sans décaissement, dont la contrepartie pourrait être versée en espèces ou sous forme de titres, que le nombre d'actions ordinaires sous-jacentes soit déduit ou non entièrement de la réserve;

- la modification des dispositions relatives à l'abolition du régime d'options actuel ou l'annulation des options en circulation, sauf qu'aucune modification de ce genre ne peut faire en sorte que la durée d'une option en circulation qui est détenue par un initié soit prolongée au delà de sa date d'expiration initiale;
- les modifications nécessaires pour tenir compte du versement de dividendes en actions, de fractionnements ou de regroupements d'actions ou d'autres modifications du capital-actions de Kinaxis;
- les modifications consistant à permettre que des options octroyées aux termes du régime d'options actuel soient transférées ou cédées dans le cadre du règlement d'une succession;
- les modifications nécessaires pour qu'une partie ou la totalité des options d'achat d'actions incitatives bénéficient du traitement fiscal fédéral avantageux (y compris le report de l'impôt au moment de la levée) qui pourrait être accordé aux options d'achat d'actions incitatives en vertu de l'article 422 de l'*Internal Revenue Code* des États-Unis, en sa version modifiée;
- toute autre modification, fondamentale ou autre, qui ne nécessite pas l'approbation des actionnaires en vertu des lois applicables (y compris les règles, les règlements et les politiques de la TSX).

Plus précisément, les modifications suivantes du régime d'options actuel nécessitent l'approbation des actionnaires :

- la modification du nombre d'actions ordinaires qui peuvent être émises aux termes du régime d'options actuel, y compris l'augmentation de ce nombre jusqu'à concurrence d'un pourcentage maximal ou le remplacement d'un pourcentage maximal par un nombre maximal fixe d'actions ordinaires;
- la modification des restrictions relatives aux octrois d'options aux administrateurs qui ne font pas partie de la direction;
- les modifications consistant (A) à réduire le prix de levée ou le prix d'achat d'une option (ce qui, à cette fin, comprend l'annulation d'une option en circulation et l'octroi simultané d'une option assortie d'un prix de levée ou d'un prix d'achat moins élevé) ou (B) à prolonger la durée d'une option octroyée à un initié;
- les modifications consistant à supprimer le « plafond de participation applicables aux initiés » ou à permettre que ce plafond soit dépassé;
- les modifications consistant à permettre que des options soient transférées ou cédées autrement que dans le cadre du règlement d'une succession;
- la modification des dispositions du régime d'options actuel qui régissent les modifications pouvant être apportées à celui-ci;
- les modifications qui nécessitent l'approbation des actionnaires en vertu des lois applicables (y compris les règles, les règlements et les politiques de la TSX).

Le participant ne peut transférer ses droits sur le régime d'options actuel ou sur quelque option que ce soit, sous réserve de certaines exceptions. Le conseil a le pouvoir général d'interpréter, d'appliquer, de modifier ou d'abolir le régime d'options actuel, sous réserve des exigences applicables de la TSX.

Anciens régimes d'options

Des options ont été octroyées aux termes des anciens régimes d'options à nos employés, administrateurs, dirigeants et consultants. Le conseil d'administration a la responsabilité d'administrer les anciens régimes d'options en bénéficiant des recommandations du comité de rémunération. Depuis le 27 juin 2012, aucune option n'a été octroyée ni ne peut être octroyée aux termes des anciens régimes d'options. Au moment de la réalisation du présent placement, 207 355 et 1 208 239 actions ordinaires seront réservées à des fins d'émission dans le cadre de la levée d'options en circulation octroyées aux termes du régime de 2000 et du régime de 2010, respectivement.

Toutes les options en circulation octroyées aux termes du régime de 2000 sont acquises à leur titulaire et 695 778 options sur les 1 208 239 options en circulation octroyées aux termes du régime de 2010 sont acquises à leur titulaire. Toutes les options en circulation octroyées aux termes du régime de 2000, si elles ne sont pas levées, expireront au plus tard le 29 décembre 2015. Toutes les options en circulation octroyées aux termes du régime de 2010, si elles ne sont pas levées, expireront au plus tard le 4 juin 2022. Le régime de 2010 prévoit qu'immédiatement avant un changement de contrôle (au sens de ce régime), 50 % de chaque option qui n'est pas acquise à son titulaire lui deviendra acquise et que celui-ci pourra la lever. En outre, si un titulaire fait l'objet d'un

congédiement non motivé (au sens du régime de 2010) à la suite d'un changement de contrôle, toutes ses options lui deviendront acquises et il pourra les lever. Les anciens régimes d'options prévoient également que, sauf décision à l'effet contraire de notre conseil, les options prennent fin au moment où une personne cesse d'être un employé, un administrateur ou un consultant de la Société. Nous avons l'intention de modifier les anciens régimes d'options avant la clôture de façon que, si les options octroyées devaient normalement expirer pendant une période d'interdiction d'opérations ou immédiatement après une telle période, leur date d'expiration sera prorogée jusqu'au dixième jour ouvrable suivant la fin de la période d'interdiction. Les options octroyées aux termes des anciens régimes d'options ne peuvent être transférées, sous réserve de certaines exceptions. Le conseil d'administration a le pouvoir général d'interpréter, d'appliquer, de modifier ou d'abolir les anciens régimes d'options.

Régime d'unités d'actions

Dans le cadre de la clôture du présent placement, le conseil d'administration adoptera le régime d'unités d'actions qui fera partie des mécanismes de rémunération incitative à long terme que nous offrirons à nos hauts dirigeants désignés, à nos autres hauts dirigeants, à nos employés clés et à nos administrateurs externes. Le comité de rémunération administrera le régime d'unités d'actions et fera des recommandations au conseil d'administration au sujet des attributions d'unités d'actions qui seront effectuées aux termes de ce régime.

Le conseil d'administration ou le comité de rémunération décide si les unités d'actions sont attribuées sous forme d'UAFOR, d'UAFR ou d'UAD. Les UAFOR deviennent acquises à leur titulaire selon des critères temporels (de manière générale, en trois tranches annuelles), et les UAFR, selon des critères de rendement établis par le conseil d'administration ou le comité de rémunération; les UAD ne deviennent acquises à leur titulaire dans aucune circonstance avant la cessation de son emploi ou de son mandat.

Chaque unité d'actions acquise à son titulaire lui donne le droit de recevoir, à notre discrétion, une action ordinaire ou une somme en espèces équivalente.

Les unités d'actions acquises à leur titulaire sont réglées au moyen d'actions ordinaires acquises sur le marché libre ou d'actions ordinaires nouvellement émises ou au moyen d'une somme en espèces correspondant au produit de la multiplication du nombre d'unités d'actions par le cours moyen pondéré selon le volume des actions ordinaires à la TSX pendant les cinq jours de bourse qui précèdent la date du règlement, ou d'une combinaison de ces méthodes. Le comité de rémunération choisit, à son entière discrétion, le mode de règlement des UAFOR et des UAFR. Les UAD doivent être réglées au moyen de l'émission d'actions ordinaires au participant, à la condition que celui-ci, à son entière discrétion, puisse choisir de recevoir une somme en espèces au lieu de telles actions.

De manière générale, les UAFOR et les UAFR expirent le jour ouvrable qui précède le 31 décembre de la troisième année civile qui suit la première année pendant laquelle le participant a fourni les services à l'égard desquels les unités d'actions lui ont été octroyées.

Le participant perdra les attributions qui lui ont été octroyées et qui ne lui deviennent pas acquises conformément au régime d'unités d'actions, qui seront annulées sans être réglées, et il n'aura aucun droit relativement à celles-ci.

Les titulaires d'UAFOR auront droit à l'acquisition anticipée des droits dans certains cas, y compris si leur emploi ou leur mandat prend fin en raison de leur décès ou de leur départ à la retraite ou s'ils sont frappés d'invalidité ou, dans le cas des UAFOR octroyées aux administrateurs externes, pour une raison autre que la violation des obligations de loyauté et de bonne foi qui leur incombent. Le comité de rémunération décidera si les UAFR peuvent devenir acquises à leur titulaire par anticipation en cas de cessation d'emploi ou de mandat au moment où il les attribue et sa décision peut dépendre de la nature des critères d'acquisition fondés sur le rendement. Toutes les unités d'actions d'un participant prennent fin si la Société met fin à son emploi ou à son mandat et que sa décision est motivée (au sens du régime d'unités d'actions) ou s'il viole les obligations de loyauté et de bonne foi qui lui incombent.

Sous réserve de l'approbation requise de la TSX ou d'un autre organisme de réglementation, le conseil pourra prendre une ou plusieurs mesures relatives aux unités d'actions, y compris devancer la date d'acquisition des droits sur celles-ci, remplacer les titres similaires d'un acquéreur par des unités d'actions ou prévoir le maintien ou la prise en charge des unités d'actions par un acquéreur, et d'autres mesures qu'il juge équitables et raisonnables si un événement relatif à l'entreprise (au sens donné à ce terme ci-dessous) survient. Un « événement relatif à l'entreprise » désigne (i) la restructuration de Kinaxis, sa fusion ou son regroupement avec une autre société ou au sein d'une autre société ou un arrangement conclu par Kinaxis et une autre société (sauf si Kinaxis conclut une telle opération avec l'une ou plusieurs de ses filiales), (ii) l'acquisition de la totalité ou de la quasi-totalité des actions

ordinaires en circulation dans le cadre d'une offre publique d'achat, (iii) la vente de la totalité ou de la quasi-totalité de l'actif de Kinaxis ou (iv) toute autre acquisition de l'entreprise de Kinaxis, selon ce que le conseil établit.

Avantages sociaux

Nous offrons certains avantages sociaux à tous nos employés, y compris les hauts dirigeants désignés, comprenant l'assurance-maladie, l'assurance-vie et l'assurance-accidents dans le cadre de nos régimes d'assurance collective. Certains avantages sociaux augmentent proportionnellement au salaire et au degré de responsabilité. Nous offrons un programme REER/401k à tous nos employés américains et canadiens après la fin de leur période de probation. Aux termes de ce programme, nous versons une cotisation de contrepartie fondée sur un pourcentage maximal de 3 % du salaire de l'employé, jusqu'à concurrence de 3 500 \$ pour les employés américains et de 3 500 \$ CA pour les employés canadiens.

Gestion des risques liés à la rémunération

Dans le cadre de l'examen qu'ils ont fait de la rémunération des hauts dirigeants dans le contexte du présent placement, le conseil et le comité de rémunération ont analysé les répercussions des risques susceptibles de découler de notre politique et de nos pratiques en matière de rémunération. Il s'agissait par exemple de déterminer si notre politique et nos pratiques étaient propres à inciter un haut dirigeant ou un employé d'une division ou d'une unité d'exploitation principale à prendre des risques inappropriés ou excessifs. Le conseil et le comité de rémunération estiment que la structure de la rémunération que nous nous proposons d'adopter pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 offre un bon équilibre entre le salaire de base, la rémunération incitative à court terme et la rémunération incitative à long terme et plafonne les paiements incitatifs à court terme. Par conséquent, à l'issue de leur examen, ils n'ont décelé aucun risque qui découlerait de notre politique et de nos pratiques en matière de rémunération et qui serait raisonnablement susceptible d'avoir un effet défavorable important sur notre entreprise.

Tableau récapitulatif de la rémunération des hauts dirigeants désignés

Le tableau suivant récapitule la rémunération que nous prévoyons verser à nos hauts dirigeants désignés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 avec effet en date de la clôture du présent placement :

Nom et poste principal	Salaire (en \$ US) ⁽¹⁾	Attributions à base d'actions (en \$ US) ⁽²⁾	Attributions à base d'options (en \$ US) ⁽³⁾	Rémunération aux termes d'un régime incitatif autre qu'à base d'actions (en \$ US)		Valeur des régimes de retraite (en \$ US)	Toute autre rémunération (en \$ US) ⁽⁵⁾	Total de la rémunération (en \$ US)
				Régimes incitatifs annuels ⁽⁴⁾	Régimes incitatifs à long terme			
Douglas Colbeth, président du conseil, président et chef de la direction	360 000	●	245 292	360 000	-	-	3 500	●
Richard Monkman, chef des finances et secrétaire général	253 371 ⁽⁶⁾	●	147 175	190 028	-	-	3 225	●
John Sicard, chef des produits	276 405 ⁽⁶⁾	-	147 175	207 304	-	-	3 225	634 108
Jeffrey Johnson, vice-président directeur, Activités internationales	275 000	-	147 175	275 000	-	-	3 500	700 675

Notes

- (1) Il s'agit du salaire de base annualisé qui sera en vigueur en date de la clôture.
- (2) Il s'agit d'un octroi de 50 000 UAFOR et de 30 000 UAFOR dont MM. Colbeth et Monkman devraient bénéficier, respectivement, avant la clôture du présent placement. On présume que la juste valeur à la date de l'octroi d'une UAFOR correspond au prix d'émission. Voir « Rémunération des hauts dirigeants – Analyse de la rémunération – Éléments de la rémunération – Rémunération incitative à base d'actions à long terme ».
- (3) Il s'agit de la valeur des options octroyées aux hauts dirigeants désignés. La juste valeur de chaque option a été établie à la date de l'octroi au moyen du modèle d'établissement du prix de Black-Scholes. Dans le cadre de ce modèle, les paramètres suivants ont été utilisés à l'égard de l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 : (i) un taux d'intérêt sans risque moyen pondéré de 2,5 %; (ii) une volatilité moyenne pondérée de 50 %; (iii) un taux de déchéance estimatif de 5 %; (iv) un rendement sous forme de dividendes correspondant à zéro. Ces sommes ne correspondent pas nécessairement à celles qui seront effectivement réalisées au moment de la levée.
- (4) Il s'agit des sommes qui devraient être gagnées aux termes de notre programme de primes annuelles, si les paiements cibles étaient versés en totalité. Les sommes qui seront effectivement versées dépendront de la mesure dans laquelle les objectifs de rendement auront été atteints et seront versées en espèces au cours de l'exercice suivant celui à l'égard duquel elles ont été gagnées.

- (5) Il s'agit de notre cotisation équivalente à celle que verse l'employé au REER/401k. Ce programme est offert à tous nos employés américains et canadiens à la fin de leur période de probation et notre cotisation équivalente est fondée sur un pourcentage maximal de 3 % du salaire de l'employé, jusqu'à concurrence de 3 500 \$ pour les employés américains et de 3 500 \$ CA pour les employés canadiens.
- (6) Les salaires de base sont payables en dollars canadiens et les sommes indiquées dans le tableau ont été converties au moyen d'un cours du change de 1,00 \$ US pour 1,0854 \$ CA, soit le cours du change déclaré par Oanda Corporation aux fins de la conversion d'un dollar américain en dollars canadiens le 9 mai 2014.

Attributions aux termes des régimes incitatifs

Attributions à base d'actions et à base d'options en cours

Le tableau qui suit donne, pour chacun de nos hauts dirigeants désignés, des renseignements sur toutes les attributions à base d'options et à base d'actions qui devraient être en cours immédiatement après la clôture du présent placement.

Nom	Attributions à base d'options				Attributions à base d'actions		
	Nombre de titres sous-jacents aux options non levées	Prix de levée des options (en \$ US)	Date d'expiration des options	Valeur des options en jeu non levées (en \$ US) ⁽¹⁾	Nombre d'actions ou d'unités d'actions non acquises	Valeur au marché ou de règlement des attributions à base d'actions non acquises (en \$ US) ⁽²⁾	Valeur au marché ou de règlement des attributions à base d'actions acquises non réglées ou distribuées (en \$ US)
Douglas Colbeth	100 000	9,75	29 janvier 2024	•	50 000	•	•
Richard Monkman	95 000	1,00	3 octobre 2015	•	30 000	•	•
	40 000	3,20	31 janvier 2022	•			
	25 000	3,20	12 février 2023	•			
	60 000	9,75	29 janvier 2024	•			
John Sicard	211 100	1,60	19 juillet 2021	•	-	-	-
	60 000	9,75	29 janvier 2024	•	-	-	-
Jeffrey Johnson	250 000	3,20	7 mai 2022	•	-	-	-
	60 000	9,75	29 janvier 2024	•	-	-	-

Notes

- (1) La valeur des options en jeu non levées est calculée selon le prix d'émission.
- (2) La valeur au marché ou de règlement des attributions à base d'actions non acquises est calculée selon le prix d'émission.

Valeur à l'acquisition des droits ou gagnée

Le tableau qui suit présente la valeur à l'acquisition des droits ou gagnée par les hauts dirigeants désignés aux termes de nos régimes incitatifs à base d'actions et autres qu'à base d'actions immédiatement après la clôture du présent placement :

Nom	Attributions à base d'options – Valeur à l'acquisition des droits immédiatement après la clôture ⁽¹⁾ (en \$ US)	Attributions à base d'actions – Valeur à l'acquisition des droits immédiatement après la clôture ⁽²⁾ (en \$ US)	Rémunération aux termes des régimes incitatifs autres qu'à base d'actions – Valeur gagnée immédiatement après la clôture (en \$ US)
Douglas Colbeth	•	•	-
Richard Monkman	•	•	-
John Sicard	•	-	-
Jeffrey Johnson	•	-	-

Notes

- (1) La valeur des attributions à base d'options acquises est calculée selon le prix d'émission et correspond à la différence entre le prix de levée des options et le prix d'émission.
- (2) La valeur des attributions à base d'actions est calculée selon le prix d'émission et correspond au produit de la multiplication du nombre d'attributions à base d'actions acquises et du prix d'émission.

Contrats de travail et indemnités payables en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle

Chacun de nos hauts dirigeants désignés a conclu un contrat de travail avec nous. Ces contrats de travail régissent notamment le salaire de base, les primes annuelles, l'admissibilité aux régimes incitatifs à base d'actions à long terme, l'admissibilité aux avantages sociaux, la confidentialité et les droits de propriété intellectuelle. Chaque contrat de travail comprend des engagements de non-concurrence applicables pendant la période de 18 mois qui suit la cessation d'emploi pour quelque raison que ce soit, qu'il s'agisse d'une démission ou d'un congédiement, y compris un départ à la retraite ou un changement de contrôle qui entraîne un congédiement ou une démission pour un motif valable (la « **cessation d'emploi** »).

Le texte qui suit décrit, en date de la clôture du présent placement, les indemnités auxquelles chacun des hauts dirigeants désignés aurait droit en cas de cessation d'emploi ou de changement de contrôle conformément à son contrat de travail.

Congédiement motivé : Si un haut dirigeant désigné fait l'objet d'un congédiement « motivé » (au sens de son contrat de travail), il aura droit (i) au salaire de base gagné ou payable et aux jours de vacances cumulés mais inutilisés jusqu'à la date du congédiement, (ii) au remboursement des frais approuvés jusqu'à la date du congédiement et (iii) aux avantages cumulés jusqu'à la date du congédiement. Les droits indiqués aux clauses (i), (ii) et (iii) sont appelés les « **indemnités de base** ». En cas de congédiement motivé, le haut dirigeant désigné perd les options qui lui ont été octroyées aux termes du régime d'options actuel et du régime de 2010 et ne peut plus les lever dans quelque proportion que ce soit. Pour ce qui est des options octroyées aux termes du régime de 2000, le haut dirigeant désigné bénéficiera d'une période standard de 30 jours à compter de la date du congédiement pour lever les options qui lui seront acquises. Si le haut dirigeant désigné détient des UAFOR, il perdra les UAFOR en circulation créditées à son compte s'il fait l'objet d'un congédiement motivé, qu'elles lui soient acquises ou non à la date du congédiement.

Démission : Le haut dirigeant désigné qui démissionne a droit aux indemnités de base. Le haut dirigeant désigné qui souhaite démissionner doit donner un préavis écrit de 90 jours. Nous pouvons décider de lui verser une indemnité tenant lieu du préavis de 90 jours. Le haut dirigeant désigné qui démissionne cesse d'acquérir les droits sur les options qui lui ont été octroyées et bénéficie d'une période standard de 30 jours à compter de la date de sa démission pour lever les options qui lui sont acquises. Si le haut dirigeant désigné détient des UAFOR, il perdra les UAFOR en circulation créditées à son compte s'il démissionne, qu'elles lui soient acquises ou non à la date de la démission.

Congédiement non motivé ou pour un motif valable (en l'absence de changement de contrôle) : Si un haut dirigeant désigné fait l'objet d'un congédiement non motivé ou quitte ses fonctions « pour un motif valable » (au sens de son contrat de travail) en l'absence de « changement de contrôle » (au sens de son contrat de travail), il aura droit (i) aux indemnités de base, (ii) au versement d'une indemnité correspondant à 18 mois de salaire de base, (iii) au maintien des avantages sociaux pendant une période pouvant aller jusqu'à 18 mois (sauf dans le cas de M. Johnson qui n'a pas droit au maintien des avantages sociaux) et (iv) à une somme proportionnelle au montant de la prime annuelle à laquelle il a droit. Pour ce qui est de la somme proportionnelle au montant de la prime annuelle, M. Colbeth aura droit à une somme correspondant à 150 % de son salaire de base, et MM. Monkman et Sicard, à 112,5 % de leur salaire de base et M. Johnson aura droit à une tranche proportionnelle de sa prime incitative (selon la cible). Les options, les UAFOR ou les autres unités d'actions détenues par le haut dirigeant désigné qui lui seraient devenues acquises pendant la période de 18 mois suivant la date de la cessation d'emploi seront réputées lui être acquises et le haut dirigeant désigné bénéficiera d'une période de 90 jours à compter de la date de la cessation d'emploi pour lever les options sur lesquelles il aura acquis les droits.

Congédiement non motivé ou pour un motif valable (à la suite d'un changement de contrôle) : Si un haut dirigeant désigné fait l'objet d'un congédiement non motivé ou quitte ses fonctions « pour un motif valable » (au sens de son contrat de travail) à la suite d'un changement de contrôle, il aura les mêmes droits, quant aux indemnités de base, à l'indemnité correspondant à 18 mois de salaire de base, au maintien des avantages sociaux et au versement d'une somme proportionnelle à la prime annuelle, que ceux qui s'appliquent en cas de congédiement non motivé ou de départ volontaire pour un motif valable en l'absence de changement de contrôle qui sont décrits brièvement ci-dessus. Toutefois, sauf dans le cas de M. Johnson, toutes les options et les UAFOR détenues par le haut dirigeant désigné lui deviendront immédiatement acquises et le haut dirigeant désigné bénéficiera d'une période de 180 jours à compter de la date de la cessation d'emploi pour lever les options sur lesquelles il aura acquis les droits. Les options et les UAFOR de M. Johnson qui lui seraient devenues acquises pendant la période de 18 mois suivant la date de la cessation d'emploi seront réputées lui être acquises (sauf en ce qui concerne les options octroyées aux termes du régime de 2010 qui deviennent acquises par anticipation intégralement à leur titulaire si celui-ci fait l'objet d'un congédiement non motivé à la suite d'un changement de contrôle (au sens du régime de 2010)) et il bénéficiera d'une période de 90 jours à compter de la date de la cessation d'emploi pour lever les options sur lesquelles il aura acquis les droits. Conformément à son contrat de travail, M. Colbeth pourra choisir de quitter ses fonctions dans les 45 jours qui suivent la clôture d'une opération qui donne lieu à un changement de contrôle et, le cas échéant, ses droits correspondront à ceux qui sont énoncés dans le présent paragraphe.

Invalidité : Si un haut dirigeant désigné perd son emploi après avoir été frappé d'invalidité (au sens de son contrat de travail), il aura droit (i) aux indemnités de base, (ii) au maintien du salaire de base pendant 18 mois, déduction faite des prestations d'invalidité qu'il aura reçues (sauf dans le cas de M. Johnson qui n'a pas droit au maintien du salaire) et (iii) à une somme proportionnelle au montant de la prime annuelle à laquelle il a droit selon le

nombre de mois complets travaillés au cours de l'année. Pour ce qui est de la somme proportionnelle au montant de la prime annuelle, M. Colbeth aura droit à une somme correspondant à 100 % de son salaire de base, MM. Monkman et Sicard auront droit à une somme correspondant à 75 % de leur salaire de base et M. Jonhson aura droit à une tranche proportionnelle de sa prime incitative (selon la cible). Les options du haut dirigeant désigné cesseront de lui devenir acquises et il bénéficiera d'une période standard de 180 jours à compter de la date de la cessation d'emploi pour lever les options qui lui seront acquises. Si le haut dirigeant désigné détient des UAFOR, toutes les UAFOR en circulation lui deviendront immédiatement acquises et seront créditées à son compte.

Traitement des options, des UAFOR et des UAFR en cas de changement de contrôle

Conformément aux modalités du régime d'options actuel et du régime d'unités d'actions, le conseil a le pouvoir discrétionnaire de devancer l'acquisition des droits sur les options, les UAFOR et les UAFR, selon le cas, en cas de changement de contrôle (au sens de ces régimes).

Aux termes du régime de 2010, immédiatement avant un changement de contrôle (au sens de ce régime), 50 % de chaque option qui n'est pas acquise à son titulaire le devient et peut faire l'objet d'une levée. En outre, si un haut dirigeant désigné fait l'objet d'un congédiement non motivé (au sens du régime de 2010) à la suite d'un changement de contrôle, toutes les options qui lui ont été octroyées aux termes du régime de 2010 lui deviendront acquises et il pourra les lever.

Si un changement se produit dans l'emploi d'un haut dirigeant désigné ou les fonctions que celui-ci exerce au sein de Kinaxis et de ses filiales, ou si l'entente de consultation que celui-ci a conclue avec Kinaxis et ses filiales est modifiée, cela n'aura aucune incidence sur les options, tant et aussi longtemps que le haut dirigeant désigné demeure un consultant, un dirigeant, un administrateur ou un employé de Kinaxis ou de l'une de ses filiales.

Rémunération des administrateurs

Notre programme de rémunération des administrateurs est conçu de manière à inciter des personnes compétentes à siéger à notre conseil d'administration et à les fidéliser. Le conseil d'administration a donc élaboré une grille de rémunération à l'intention des administrateurs externes. Chaque administrateur externe touchera une provision annuelle de 30 000 \$ CA. Chaque administrateur externe qui siège à un comité touchera aussi une provision annuelle supplémentaire de 5 000 \$ CA par comité auquel il siège (ou 10 000 \$ CA dans le cas des présidents des comités). Outre la provision annuelle et la rémunération qu'il touche à titre de membre d'un comité, l'administrateur principal indépendant touche une rémunération supplémentaire annuelle de 5 000 \$ CA. Tous les administrateurs ont droit au remboursement des frais qu'ils engagent à ce titre. Douglas Colbeth, le chef de la direction, n'a droit à aucune rémunération à titre d'administrateur.

Les administrateurs sont admissibles à notre régime d'options d'achat d'actions et à notre régime d'unités d'actions. Avant la clôture du présent placement, nous avons pour politique d'octroyer des options aux administrateurs indépendants dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions. À l'heure actuelle, nos administrateurs indépendants détiennent collectivement des options non levées leur permettant d'acheter globalement 233 000 actions ordinaires à des prix allant de 1,00 \$ à 9,75 \$. Voir « Options d'achat de titres ». La date d'acquisition des options octroyées aux administrateurs indépendants sera devancée en cas de changement de contrôle. Après la clôture du présent placement, nous prévoyons que la proportion de la rémunération des administrateurs à long terme qui est versée sous forme d'octrois d'UAFOR ou d'UAD aux termes du régime d'unités d'actions augmentera et que tous les administrateurs externes seront admissibles aux régimes incitatifs à base d'actions. À l'heure actuelle, aucun de nos administrateurs externes n'a reçu d'attributions aux termes du régime d'unités d'actions.

Indemnisation et assurance

Les administrateurs et les dirigeants participent à notre programme d'assurance à l'intention des administrateurs et des dirigeants. En outre, nous avons conclu des conventions d'indemnisation avec nos administrateurs et nos dirigeants. De manière générale, ces conventions prévoient que nous devons indemniser les administrateurs et les dirigeants et les tenir quittes dans la mesure maximale permise par la loi des responsabilités qu'ils pourraient engager dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions à ce titre, à la condition qu'ils aient agi honnêtement et de bonne foi et d'une manière dont ils pensaient raisonnablement qu'elle était dans notre intérêt et, dans le cadre de poursuites criminelles et administratives sanctionnées par des amendes, s'ils avaient des motifs raisonnables de croire que leur conduite était légitime. Les conventions d'indemnisation prévoient également que nous devons acquitter les frais relatifs à la défense des administrateurs et des dirigeants.

PRÊTS OCTROYÉS AUX ADMINISTRATEURS, AUX HAUTS DIRIGEANTS ET AUX EMPLOYÉS

Aucun de nos administrateurs, de nos hauts dirigeants, de nos employés ou de nos anciens administrateurs, hauts dirigeants ou employés, ni aucune des personnes avec lesquelles ils ont respectivement des liens, n'ont contracté de dette envers nous, ni contracté de dette envers une autre entreprise qui ferait l'objet d'une garantie, d'une convention de soutien, d'une lettre de crédit ou d'une entente similaire qui aurait été fournie par nous, sauf pour ce qui est des prêts de caractère courant, au sens donné à ce terme dans les lois sur les valeurs mobilières applicables.

GOUVERNANCE

Conseil d'administration

Aperçu

Nos statuts prévoient que notre conseil doit compter au moins trois et au plus dix membres. Ils prévoient également que le conseil d'administration a le pouvoir d'établir le nombre d'administrateurs voulu à l'intérieur de ces limites. En outre, conformément à la LCSA, le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs autres administrateurs qui exerceront leurs fonctions jusqu'à la clôture de l'assemblée annuelle des actionnaires suivante, étant entendu que le nombre total d'administrateurs ainsi nommés ne peut excéder le tiers des administrateurs élus à l'assemblée annuelle des actionnaires précédente.

Notre conseil d'administration compte actuellement six membres, soit Douglas Colbeth, Robert Wadsworth, Marc Balevi, John (Ian) Giffen, Howard Gwin et Ronald Matricaria, dont certains siègent également au conseil d'autres sociétés ouvertes. Voir « Administrateurs et hauts dirigeants – Antécédents professionnels ».

Le conseil d'administration est chargé de superviser la gestion de nos activités commerciales et de nos affaires internes. Il a adopté un mandat officiel énonçant ses responsabilités en matière de gérance, y compris ses responsabilités à l'égard de la nomination des membres de la direction, de la gestion du conseil, de la planification stratégique et commerciale, de la supervision des résultats financiers, de la présentation des renseignements financiers, de la gestion des risques, de la surveillance de nos politiques et méthodes, des communications, de la présentation des renseignements et de la conformité. Le mandat du conseil d'administration est présenté à l'annexe A du présent prospectus.

Le conseil d'administration a mis sur pied un comité d'audit, un comité de rémunération et un comité de gouvernance et de mise en candidature et en a approuvé les chartes respectives, qui sont décrites ci-après. Il a délégué aux comités les fonctions et les responsabilités qui sont énoncées dans leurs chartes respectives. Le mandat du conseil de même que les chartes de ses divers comités énoncent les responsabilités qui leur incombent respectivement à l'égard de la supervision du chef de la direction.

En outre, le conseil d'administration a approuvé la description écrite des postes de l'administrateur principal indépendant, du président de chacun de ses comités et du chef de la direction.

Indépendance

Trois des six membres de notre conseil d'administration, soit MM. John (Ian) Giffen, Howard Gwin et Ronald Matricaria, sont indépendants, au sens donné à ce terme dans le *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance*, en sa version modifiée (le « **règlement 58-101** »). Selon le règlement 58-101, un administrateur est indépendant aux fins du règlement 58-101 s'il n'a pas de relation importante, directe ou indirecte, avec la Société. Une « relation importante » s'entend d'une relation dont le conseil d'administration pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'indépendance du jugement d'un administrateur. Certaines relations sont réputées être des relations importantes à ces fins. Douglas Colbeth n'est pas indépendant aux fins du règlement 58-101 du fait qu'il est un haut dirigeant de Kinaxis. Notre conseil a établi que Marc Balevi et Robert Wadsworth n'étaient pas indépendants aux fins du règlement 58-101 en raison de leurs relations avec HarbourVest International Private Equity Partners III – Direct Fund L.P. et TechnoCaps I, L.P., deux de nos actionnaires principaux. Voir « Actionnaires principaux et actionnaires vendeurs ». Si ces actionnaires devaient se départir d'une tranche suffisante de leurs actions ordinaires, le conseil pourrait juger que M. Balevi et M. Wadsworth sont indépendants.

Douglas Colbeth est le président de notre conseil d'administration. Comme il n'est pas considéré comme indépendant aux fins du règlement 58-101, le conseil a nommé John (Ian) Giffen, administrateur indépendant, à titre d'administrateur principal chargé de s'assurer que le conseil s'acquitte de ses fonctions comme il se doit, de favoriser une surveillance appropriée de la direction et d'encourager des pratiques solides en matière de gouvernance.

Comme la majorité de ses membres ne sont pas indépendants, le conseil délègue un certain nombre de responsabilités au comité d'audit, au comité de rémunération et au comité de gouvernance et de mise en candidature. Le comité d'audit et le comité de gouvernance et de mise en candidature se composent exclusivement d'administrateurs indépendants et le comité de rémunération se compose en majorité d'administrateurs indépendants. En outre, si des conflits devaient survenir pendant le mandat d'un administrateur, on s'attend à ce qu'ils soient immédiatement signalés au conseil.

Nous avons pris des mesures pour nous assurer que, au moment de la réalisation du présent placement, des structures et des processus adéquats seront en place pour permettre au conseil d'administration de fonctionner de façon indépendante de la direction. Le conseil d'administration tiendra des réunions trimestrielles régulières de même que des réunions extraordinaires au besoin. On prévoit que, à chaque réunion du conseil d'administration ou de ses comités, les administrateurs indépendants tiendront une séance à huis clos à laquelle ni les administrateurs non indépendants ni les dirigeants de Kinaxis n'assisteront.

Notre conseil a l'intention d'étudier la possibilité de nommer un autre administrateur indépendant avant la première assemblée annuelle qui se tiendra après la clôture du présent placement.

Administrateurs siégeant à d'autres conseils

Les administrateurs suivants de Kinaxis siègent aussi au conseil d'autres émetteurs assujettis (ou l'équivalent) au Canada ou dans un pays étranger.

Administrateur

John (Ian) Giffen.....
Ronald Matricaria

Émetteur assujetti et bourse

Absolute Software Corporation (TSX)
Volcano Corporation (NASDAQ)
Orthofix International N.V. (NASDAQ)

Orientation et formation continue

Notre chef de la direction, notre administrateur principal indépendant et notre comité de gouvernance et de mise en candidature sont chargés de fournir aux nouveaux administrateurs un programme d'orientation qui leur explique, entre autres choses, notre entreprise, notre situation financière, notre planification stratégique et notre démarche en matière de gouvernance. Il incombe au chef de la direction de créer des occasions de formation permanente qui sont propres à aider les nouveaux administrateurs à comprendre et à jouer leur rôle. En outre, la direction présente régulièrement des exposés aux administrateurs sur divers sujets et tendances ayant trait à nos activités pendant les réunions du conseil ou de ses comités, qui sont conçus pour aider les administrateurs à se familiariser de plus en plus avec Kinaxis et son secteur d'activité.

Code d'éthique commerciale

Notre conseil d'administration a adopté un code de déontologie et d'éthique commerciale (le « **code d'éthique** ») qui s'applique aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés. Le code d'éthique a pour objectif d'énoncer les lignes directrices propres à renforcer notre réputation sur le plan de l'honnêteté, de l'intégrité et du respect de nos engagements et obligations. Il traite des conflits d'intérêts, des opérations d'initiés, de l'utilisation des biens de l'entreprise, de la confidentialité, de la santé et de la sécurité, de la tenue des registres, de la concurrence et de la loyauté en la matière et de la conformité aux lois. Conformément au code d'éthique, chaque personne qui y est assujettie est tenue d'éviter toute activité, tout intérêt (financier ou autre) ou toute relation qui pourrait donner lieu à un conflit d'intérêts ou avoir l'apparence d'un tel conflit.

Il incombe aux administrateurs de s'assurer que chacun se conforme au code d'éthique, d'en évaluer régulièrement le caractère adéquat, de l'interpréter dans les situations qui l'exigent et d'approuver les modifications qui s'imposent.

Les administrateurs et les hauts dirigeants sont tenus par les lois applicables et nos pratiques et politiques en matière de gouvernance de divulguer sans délai tout conflit d'intérêts éventuel qui pourrait survenir.

L'administrateur ou le haut dirigeant qui a un intérêt important dans une convention ou une opération est tenu par les lois applicables et les principes de saine gouvernance de déclarer son intérêt par écrit et de s'abstenir de voter à l'égard de la convention ou de l'opération en question si les lois applicables l'exigent.

On peut obtenir un exemplaire du code d'éthique en communiquant avec nous ou consulter celui-ci sur notre profil sur le site Web de SEDAR, au www.sedar.com, après la réalisation du présent placement.

Comité d'audit

Composition du comité d'audit

Le comité d'audit se compose à l'heure actuelle de John (Ian) Giffen (président du comité), Howard Gwin et Ronald Matricaria, qui sont tous considérés comme « indépendants » et comme ayant des « compétences financières » au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (le « **règlement 52-110** »).

Aux fins du règlement 52-110, une personne possède des compétences financières si elle est capable de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on pourrait raisonnablement croire qu'elles seront soulevées par la lecture des états financiers de l'émetteur. Tous les membres du comité d'audit ont de l'expérience dans l'examen d'états financiers et le traitement de questions comptables et d'audit connexes. La formation et l'expérience de chaque membre du comité d'audit qui sont pertinentes à l'exercice de ses fonctions à ce titre sont présentées à la rubrique « Administrateurs et hauts dirigeants – Antécédents professionnels ».

Notre conseil d'administration a adopté une charte écrite à l'intention du comité d'audit. Le comité d'audit a pour mandat d'aider le conseil à s'acquitter de ses obligations de surveillance financière, y compris les responsabilités suivantes : (1) surveiller l'intégrité de nos états financiers et du processus de présentation des renseignements financiers, y compris le processus d'audit et nos contrôles et méthodes comptables internes et la conformité aux exigences des lois et des règlements en la matière; (2) examiner les compétences de nos auditeurs externes et s'assurer qu'ils sont indépendants; (3) surveiller le travail de nos dirigeants responsables des finances et de nos auditeurs externes; (4) s'assurer qu'il existe une voie de communication ouverte entre les auditeurs externes, notre conseil et notre direction.

La charte du comité d'audit est présentée à l'annexe B du présent prospectus.

Politiques et méthodes d'approbation préalable

Conformément à sa charte, le comité d'audit est tenu d'approuver au préalable tous les services autres que d'audit devant être fournis par les auditeurs externes et d'approuver la lettre de mission, y compris le montant estimatif des honoraires. Dans le cadre de ce processus d'approbation préalable, le comité doit aussi tenir compte des répercussions éventuelles de ces services sur l'indépendance des auditeurs externes.

Honoraires des auditeurs

Les honoraires que nous ont facturés KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. au cours des exercices terminés les 31 décembre 2013 et 31 décembre 2012 se sont élevés à environ 67 000 \$ et 97 500 \$, respectivement, comme il est décrit ci-dessous :

	Exercice terminé le 31 décembre 2013	Exercice terminé le 31 décembre 2012
Honoraires relatifs aux services d'audit	61 000 \$	95 000 \$
Honoraires relatifs aux services liés à l'audit	6 000	-
Honoraires relatifs aux services fiscaux	-	-
Tous les autres honoraires	-	2 500
Total	<u>67 000 \$</u>	<u>97 500 \$</u>

Honoraires relatifs aux services d'audit – Honoraires facturés par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. en contrepartie de services professionnels fournis dans le cadre de l'audit de nos états financiers.

Honoraires relatifs aux services liés à l'audit – Honoraires facturés par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. en contrepartie de services liés à l'audit qui ne sont pas compris dans l'audit annuel.

Tous les autres honoraires – Autres honoraires facturés par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. en contrepartie de services liés à la planification et à la préparation du présent placement.

Comité de rémunération

Notre comité de rémunération compte trois administrateurs, dont deux sont considérés comme « indépendants » au sens du règlement 58-101. Les membres indépendants sont Ronald Matricaria (président du comité) et Howard Gwin et le membre non indépendant est Robert Wadsworth. Comme il est indiqué à la rubrique « Administrateurs et hauts dirigeants – Antécédents professionnels » ci-dessus, M. Matricaria possède une vaste expérience à titre de haut dirigeant et d'administrateur de sociétés ouvertes et fermées qui est pertinente à ses responsabilités à titre de président du comité de rémunération. La vaste expérience de M. Gwin à titre de consultant et de haut dirigeant ou d'administrateur de plusieurs sociétés ouvertes et fermées est pertinente à ses responsabilités à titre de membre du comité de rémunération. M. Gwin a déjà présidé le comité de rémunération du conseil d'administration de Taleo Corp. et siégé au comité de rémunération du conseil d'administration de Pivotal Corporation, deux sociétés ouvertes. Avant que le comité de rémunération ne soit reconstitué, M. Wadsworth en était le président. Chacun des membres du comité de rémunération, grâce à leur expérience professionnelle et à leur expérience à titre de membres de conseils d'administration, ont les compétences et l'expérience nécessaires pour permettre au comité de rémunération de prendre des décisions sur le caractère approprié de nos politiques et méthodes en matière de rémunération. En outre, notre conseil estime que la composition du comité de rémunération est adéquate, étant donné que la majorité de ses membres sont indépendants, que le président du comité est indépendant et que M. Wadsworth, ayant déjà présidé ce comité, assure une certaine continuité. La relation qui existe entre M. Wadsworth et l'un de nos actionnaires principaux ne compromettra pas le pouvoir de notre comité de rémunération d'agir de façon indépendante.

Conformément à sa charte, le comité de rémunération a pour mandat d'aider notre conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance relativement aux politiques et méthodes en matière de ressources humaines et de rémunération. Ses responsabilités principales sont de faire des recommandations au conseil à l'égard (1) des politiques et lignes directrices en matière de rémunération, (2) des régimes incitatifs et d'avantages accessoires à l'intention de la direction et des régimes de rémunération hors normes, (3) de la rémunération des membres de la direction de tous les échelons et (4) des questions relatives à la rémunération du conseil. Le comité de rémunération remplit ces responsabilités par les moyens suivants : évaluer le rendement du chef de la direction et de tous les autres hauts dirigeants à la lumière des objectifs de rendement de chacun d'eux et recommander au conseil la rémunération régulière et incitative qui doit être versée au chef de la direction et à tous les autres hauts dirigeants; examiner les évaluations du rendement du chef de la direction et recommander au conseil la rémunération des dirigeants et des employés clés (à l'exception des hauts dirigeants); examiner notre démarche en matière de rémunération et recommander les modifications qui s'imposent; examiner les régimes de rémunération incitatifs et les régimes à base d'actions (y compris les régimes d'options d'achat d'actions et les régimes d'unités d'actions) et faire des recommandations au conseil à cet égard; examiner les primes globales pouvant être offertes aux termes des régimes de rémunération incitatifs aux membres de la direction de tous les échelons et faire des recommandations au conseil à cet égard; rédiger ou examiner l'exposé sur la rémunération des dirigeants, y compris l'analyse du processus d'établissement de la rémunération, qui doit être présenté dans nos documents d'information continue; retenir les services de conseillers indépendants à l'égard des questions de rémunération, s'il le juge approprié, étant entendu qu'il serait normal qu'un conseiller en rémunération soit chargé tous les deux ans de donner des conseils à l'égard de la rémunération des administrateurs indépendants et des dirigeants; examiner la rémunération du conseil et faire des recommandations au conseil à cet égard au moins tous les trois ans. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon dont la rémunération des administrateurs et des dirigeants est établie, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Rémunération des hauts dirigeants ».

Comité de gouvernance et de mise en candidature

Notre conseil a nommé un comité de gouvernance et de mise en candidature qui compte trois administrateurs, dont chacun est considéré comme « indépendant » au sens du règlement 58-101. Les membres de ce comité sont Howard Gwin (président du comité), John (Ian) Giffen et Ronald Matricaria.

Conformément à sa charte, le comité de gouvernance et de mise en candidature a pour mandat d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance en vue de s'assurer que notre orientation stratégique est revue chaque année et que le conseil et chacun de ses comités s'acquittent de leurs fonctions respectives comme il se doit. En outre, le comité de gouvernance et de mise en candidature est chargé d'évaluer l'efficacité du conseil dans son ensemble et de chacun de ses comités et l'apport de chaque administrateur. Il lui incombe de recommander au

conseil les méthodes selon lesquelles le conseil, ses comités et chaque administrateur remplissent leurs fonctions et responsabilités, y compris les méthodes servant à évaluer l'efficacité du conseil, des comités et de chaque administrateur.

De plus, le comité de gouvernance et de mise en candidature a la responsabilité de repérer, de recruter, de mettre en candidature, d'appuyer et d'orienter les nouveaux administrateurs, de recommander leur nomination et de recommander au conseil les principes et les pratiques exemplaires en matière de gouvernance. Dans le cadre de l'évaluation des candidats, il évalue si les compétences, les aptitudes et les qualités personnelles du candidat correspondent à nos besoins et aux critères de sélection établis par le conseil et s'assure que le candidat comprend les exigences et les attentes auxquelles un administrateur de la Société doit répondre.

Bien qu'il incombe au conseil de recommander les candidats au conseil devant être élus par les actionnaires à l'assemblée annuelle des actionnaires, nous avons adopté une politique d'élection à la majorité pour tenir compte des situations où un candidat recommandé par le conseil obtient un nombre d'abstentions supérieur au nombre de votes en sa faveur. Nous estimons que chaque administrateur doit avoir la confiance et l'appui des actionnaires. Si un candidat au conseil obtient un nombre d'abstentions supérieur au nombre de votes en sa faveur, il devra, même s'il a été dûment élu aux fins des lois régissant les sociétés par actions, remettre sa démission, que le conseil, en l'absence de circonstances exceptionnelles, acceptera dans les 90 jours suivant la date de l'assemblée des actionnaires. Après la clôture du présent placement, on pourra consulter la politique d'élection à la majorité dans la partie de notre site Web qui porte sur la gouvernance, au www.kinaxis.com.

Opérations d'initiés

Nous avons adopté une politique en matière d'opérations d'initiés qui régit le comportement de nos administrateurs, de nos dirigeants, de nos employés et d'autres initiés en ce qui a trait aux opérations effectuées sur nos titres, particulièrement dans le contexte de renseignements importants concernant notre entreprise et nos affaires internes. Entre autres questions, la politique en matière d'opérations d'initiés stipule les opérations sur titres qui sont interdites, établit les lignes directrices servant à définir les catégories de personnes qui sont des initiés et décrit les obligations de communication des renseignements qui incombent aux initiés.

Conformément à notre politique en matière d'opérations d'initiés, il est interdit à nos dirigeants, à nos administrateurs et à nos employés d'acheter des instruments financiers afin de couvrir ou de compenser une diminution de la valeur au marché des titres que nous leur avons octroyés à titre de rémunération.

La politique en matière d'opérations d'initiés permet, à l'entière discrétion du conseil, aux dirigeants et aux administrateurs de faire des opérations sur titres pendant des périodes d'interdiction d'opérations ou à un moment où ils sont en possession de renseignements importants non publiés, à la condition qu'ils participent à un régime d'aliénation d'actions automatique (*automatic share disposition plan*) (un « **ASDP** ») ou à un régime d'achat d'actions automatique (*automatic share purchase plan*) (un « **ASPP** ») régissant de telles opérations selon des modalités que le conseil juge satisfaisantes et qui sont conformes aux lignes directrices de l'avis du personnel de la CVMO 55-701. À ce jour, aucun dirigeant ni aucun administrateur ne participe à un ASDP ou à un ASPP.

MODE DE PLACEMENT

Conformément à une convention de prise ferme datée du ● 2014 (la « **convention de prise ferme** ») conclue entre la Société, les actionnaires vendeurs et les preneurs fermes, la Société a convenu de vendre ● actions placées, les actionnaires vendeurs ont convenu de vendre un nombre global de ● actions placées et les preneurs fermes ont convenu individuellement d'acheter, à titre de contrepartistes, à la date de clôture, sous réserve des modalités de la convention de prise ferme, la totalité et non moins de la totalité des actions placées faisant l'objet des présentes au prix de ● \$ CA chacune, payable en espèces contre remise. Les actions placées sont placées (i) auprès du public dans toutes les provinces et tous les territoires canadiens, (ii) aux États-Unis auprès d'« acquéreurs institutionnels admissibles » (au sens donné au terme *Qualified Institutional Buyers* dans la règle 144A de la loi de 1933) dans le cadre d'un placement privé dispensé des obligations d'inscription de la loi de 1933 et (iii) à l'échelle internationale, conformément aux dispenses en matière de placement privé obtenues en vertu des lois sur les valeurs mobilières locales. Le prix d'émission par action placée sera établi par voie de négociation entre la Société et les preneurs fermes.

En contrepartie des services fournis par les preneurs fermes dans le cadre du présent placement, la Société et les actionnaires vendeurs ont convenu de leur verser une commission correspondant à 6 % du produit brut découlant du présent placement (la « **rémunération des preneurs fermes** »). La Société et les actionnaires vendeurs assumeront la rémunération des preneurs fermes proportionnellement au nombre d'actions placées qu'ils auront vendues,

respectivement, dans le cadre du présent placement. Les preneurs fermes peuvent offrir à d'autres courtiers inscrits que la Société, agissant raisonnablement, juge satisfaisants, de participer au syndicat de placement. Le cas échéant, ils négocieront leur rémunération avec eux, sans frais supplémentaires pour la Société.

Les preneurs fermes ont la faculté de mettre fin à la convention de prise ferme à quelque moment que ce soit avant la date de clôture, à leur discrétion, sur le fondement de leur appréciation de la conjoncture des marchés des capitaux et si certaines conditions se réalisent. Ils sont toutefois tenus de prendre en livraison et de payer la totalité des actions placées si au moins l'une d'entre elles est achetée aux termes de la convention de prise ferme. Conformément à la convention de prise ferme, la Société et les actionnaires vendeurs ont convenu d'indemniser les preneurs fermes et les membres de leurs groupes respectifs, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, de certaines responsabilités et de certains frais ou de contribuer aux paiements que les preneurs fermes pourraient être tenus de faire à cet égard.

Les souscriptions d'actions placées qui font l'objet des présentes seront reçues sous réserve du droit de les rejeter ou de les répartir en totalité ou en partie et de clore les livres de souscription à tout moment sans avis. On prévoit que la clôture du présent placement aura lieu le ● ou à une autre date, se situant au plus tard le ●, dont Kinaxis et les preneurs fermes pourraient convenir. On prévoit qu'un ou plusieurs certificats globaux représentant les actions placées qui font l'objet du présent prospectus seront émis sous forme nominative ou électronique à Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») et déposés auprès de celle-ci à la date de clôture. Aucun certificat attestant les actions placées ne sera émis aux acquéreurs, sauf dans certaines circonstances, et les inscriptions seront effectuées par le service de dépôt de CDS. Les acquéreurs d'actions placées recevront uniquement une confirmation d'achat du courtier inscrit auquel ou par l'intermédiaire duquel ils auront acheté les actions placées.

Les actionnaires vendeurs ont octroyé aux preneurs fermes l'option d'attribution excédentaire, que ceux-ci peuvent lever à leur entière discrétion, en totalité ou en partie, pendant la période de 30 jours suivant la date de clôture, en vue d'acheter jusqu'à ● actions visées par l'option d'attribution excédentaire (ce qui représente 15 % des actions placées) afin de couvrir la totalité de leur position d'attribution excédentaire, le cas échéant, et à des fins de stabilisation du marché. Si l'option d'attribution excédentaire est levée intégralement, le prix d'émission, la rémunération des preneurs fermes et le produit net revenant aux actionnaires vendeurs totaliseront respectivement ● \$ CA, ● \$ CA et ● \$ CA. Le présent prospectus assure l'admissibilité de l'octroi de l'option d'attribution excédentaire et des actions visées par l'option d'attribution excédentaire qui peuvent être émises au moment de la levée de celle-ci. L'acquéreur qui acquiert des actions visées par l'option d'attribution excédentaire faisant partie de l'option d'attribution excédentaire le fait aux termes du présent prospectus, que la position d'attribution excédentaire soit au bout du compte comblée au moyen de la levée de l'option d'attribution excédentaire ou au moyen d'achats sur le marché secondaire.

Les preneurs fermes se proposent de placer les actions placées initialement au prix d'émission. Une fois qu'ils auront fait des efforts raisonnables pour vendre la totalité des actions placées à ce prix, ils pourront le réduire et le modifier par la suite, sans jamais dépasser le prix d'émission en question et, dans ce cas, leur rémunération sera réduite d'une somme correspondant à l'écart entre le prix global versé par les acquéreurs des actions placées et le prix brut versé par les preneurs fermes à la Société ou aux actionnaires vendeurs. Une telle réduction n'aura aucune incidence sur le produit que toucheront la Société et les actionnaires vendeurs.

Nous avons demandé à la TSX d'inscrire à sa cote les titres faisant l'objet du présent prospectus. L'inscription aura pour condition que nous remplissions toutes les exigences en matière d'inscription de la TSX, y compris le placement des actions ordinaires auprès d'un nombre minimal de porteurs publics.

Aucune des actions placées n'a été ni ne sera inscrite en vertu de la loi de 1933 ou des lois sur les valeurs mobilières ou sur la protection de l'épargne de l'un ou l'autre des États des États-Unis. Par conséquent, les actions placées ne peuvent être placées ou vendues aux États-Unis que conformément à une dispense des obligations d'inscription de ces lois. La convention de prise ferme permet aux preneurs fermes, par l'intermédiaire de courtiers américains qui font partie de leur groupe, de placer et de vendre de nouveau les actions placées qu'ils ont acquises conformément à la convention de prise ferme aux États-Unis à des « acquéreurs institutionnels admissibles », au sens donné au terme *qualified institutional buyers* dans la règle 144A de la loi de 1933 si ces placements et ces ventes sont faits conformément à la règle 144A en question et aux lois sur les valeurs mobilières des États applicables.

Le présent prospectus ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat des actions placées faisant l'objet des présentes aux États-Unis. En outre, pendant la période de 40 jours suivant le début du présent placement, le courtier qui place ou vend les actions placées aux États-Unis, qu'il participe ou non au présent

placement, pourrait violer les obligations d'inscription de la loi de 1933 s'il ne s'est pas conformé aux obligations d'inscription prévues dans la loi de 1933 ou n'a pas obtenu une dispense de ces obligations. Les actions placées qui sont vendues à des personnes qui se trouvent aux États-Unis ou pour le compte ou à l'avantage de celles-ci seront des « titres faisant l'objet de restrictions » au sens donné au terme *restricted securities* dans la règle 144(a)(3) de la loi de 1933.

Le présent prospectus et le placement qui en fait l'objet s'adressent et sont destinés uniquement aux personnes du Royaume-Uni qui sont des « investisseurs qualifiés » (*Qualified Investors*) au sens de l'article 86(7) de la FSMA et (i) tombent dans les catégories de personnes dont il est question à l'article 19 (*Investment Professionals*) de la FPO ou à l'article 49 (*High net worth companies, unincorporated associations, etc.*) de la FPO ou (ii) auxquelles il est légitime de les communiquer (ces personnes étant collectivement appelées les « **personnes pertinentes** »). Seules les personnes pertinentes peuvent effectuer un placement ou exercer une activité de placement dans le cadre du présent prospectus. Quiconque n'est pas une personne pertinente ne devrait pas agir sur la foi du présent prospectus ou de quelque élément que ce soit de son contenu. Le présent prospectus n'est pas un appel public à l'épargne au sens donné au terme *offer to the public* à l'article 102B de la FSMA ou d'une autre manière. Le présent prospectus n'est pas un prospectus aux fins de l'article 85(1) de la FSMA. Par conséquent, il n'a pas été et ne sera pas approuvé en tant que prospectus par la FCA en vertu de l'article 87A de la FSMA, il n'a pas été déposé auprès de la FCA en vertu des règles relatives aux prospectus (*Prospectus Rules*) du Royaume-Uni et il n'a pas été approuvé par une personne autorisée en vertu de la FSMA.

Stabilisation du marché

Dans le cadre du présent placement, les preneurs fermes peuvent attribuer des actions ordinaires en excédent de l'émission ou faire des opérations visant à stabiliser ou à fixer le cours des actions ordinaires à un cours autre que celui qui serait formé sur le marché libre, y compris des opérations de stabilisation, des ventes à découvert, des achats visant à couvrir les positions créées par les ventes à découvert, l'imposition de pénalités à un membre du syndicat de placement dans le cadre d'opérations de couverture (*penalty bids*) et des opérations destinées à couvrir la position à découvert du syndicat de placement (*syndicate covering transactions*).

Les opérations de stabilisation consistent en des offres d'achat ou des achats effectués dans le but d'empêcher ou de retarder la baisse du prix des actions ordinaires sur le marché pendant la durée du présent placement. Ces opérations peuvent comprendre des ventes à découvert d'actions ordinaires, c'est-à-dire le fait que les preneurs fermes vendent un nombre d'actions ordinaires supérieur à celui qu'ils sont tenus d'acheter dans le cadre du présent placement. Les ventes à découvert peuvent être des « ventes à découvert sans contrepartie », soit des positions vendeur qui n'excèdent pas la position correspondant à l'option d'attribution excédentaire, ou des « ventes à découvert sans contrepartie », soit des positions vendeur qui excèdent une telle position.

Les preneurs fermes peuvent liquider les positions vendeur couvertes en levant l'option d'attribution excédentaire, en totalité ou en partie, ou en achetant des actions ordinaires sur le marché libre, ou d'une autre manière permise par les lois applicables. Avant de choisir l'une ou l'autre de ces méthodes, les preneurs fermes tiennent compte notamment du prix des actions ordinaires qui peuvent être achetées sur le marché libre par rapport à celui qu'ils devraient payer s'ils levaient l'option d'attribution excédentaire. Les preneurs fermes doivent liquider les positions vendeur non couvertes en achetant des actions ordinaires sur le marché libre ou d'une autre manière permise par les lois applicables. Une position à découvert non couverte est plus susceptible d'être créée si les preneurs fermes craignent qu'il y ait une pression à la baisse sur le prix des actions ordinaires sur le marché libre, ce qui pourrait porter préjudice aux épargnants qui participent au présent placement.

En outre, conformément aux règlements et aux instructions générales de certains organismes de réglementation des valeurs mobilières canadiens, les preneurs fermes ne peuvent pas, pendant la durée du placement, acheter des actions ordinaires ou offrir d'en acheter. Toutefois, cette restriction comporte des exceptions dans le cas où l'achat ou l'offre d'achat n'a pas pour but de créer une activité réelle ou apparente sur les actions ordinaires ou de faire monter leur prix. Ces exceptions comprennent les achats ou les offres d'achat permis par les règlements et les règles des organismes de réglementation compétents et de la TSX, notamment les *Règles universelles d'intégrité du marché*, qui régissent les activités de stabilisation et de maintien passif du marché, et les achats et les offres d'achat effectués pour le compte d'un client dont l'ordre n'a pas été sollicité pendant la durée du placement.

En conséquence de ces activités, le prix des actions ordinaires qui font l'objet du présent prospectus pourrait être supérieur à celui qui existera sur le marché libre. Les preneurs fermes peuvent interrompre ces activités, une fois commencées, à quelque moment que ce soit. Les preneurs fermes peuvent effectuer ces opérations à une bourse à

laquelle les actions ordinaires sont inscrites, sur le marché hors cote ou d'une autre manière permise par les lois applicables.

Conventions de blocage

Nous avons convenu de ne pas, directement ou indirectement, sans le consentement écrit préalable des chefs de file conjoints, pour le compte des preneurs fermes, offrir de vendre ou aliéner des actions ordinaires ou des titres convertibles en actions ordinaires ou pouvant être exercés, levés ou échangés contre des actions ordinaires, ni octroyer des options d'achat visant ces titres (ni annoncer notre intention de le faire) pendant la période allant de la date de clôture du présent placement à la date qui se situe 180 jours après la date de clôture, sauf pour ce qui est de A) l'émission de titres de participation dans le cadre d'un régime d'achat d'actions de la Société, B) l'émission d'options conformément au régime d'options actuel, C) l'émission de titres de participation dans le cadre de la levée d'options et D) l'émission de titres de participation dans le cadre d'acquisitions effectuées dans le cours normal des affaires.

Dans le cadre de la réalisation du présent placement, nous prévoyons que les parties suivantes (collectivement, les « **parties visées par la convention de blocage** ») s'engageront, sous réserve de certaines exceptions d'usage, à ne pas vendre d'actions ordinaires ou de titres convertibles en actions ordinaires ou échangeables contre des actions ordinaires (ou annoncer leur intention de le faire) pendant la période allant de la date de clôture à la date qui se situe 180 jours après la date de clôture (la « **période de blocage** ») :

- (i) les actionnaires vendeurs;
- (ii) les administrateurs et les dirigeants de Kinaxis et de ses filiales (soit les membres de la direction qui occupent le poste de vice-président ou un poste hiérarchique plus élevé, y compris le chef de la direction et le chef des finances de Kinaxis);
- (iii) chaque personne (sauf les employés qui ne font pas partie de la direction de Kinaxis et de ses filiales) qui sera propriétaire véritable de plus de 10 000 actions ordinaires ou qui exercera une emprise sur un tel nombre d'actions au moment de la réalisation du présent placement;
- (iv) chaque employé qui ne fait pas partie de la direction de Kinaxis et de ses filiales qui sera propriétaire véritable de plus de 4 000 actions ordinaires ou qui exercera une emprise sur un tel nombre d'actions au moment de la réalisation du présent placement (toutefois, l'employé aura le droit d'aliéner jusqu'à concurrence de 4 000 actions ordinaires pendant la période de blocage).

Aux fins de l'établissement du nombre d'actions ordinaires indiquées aux clauses (iii) et (iv) ci-dessus, toutes les options d'achat d'actions ordinaires ont été comptées comme si la conversion avait été réalisée. Dans l'ensemble, les personnes dont on s'attend à ce qu'elles deviennent des parties visées par la convention de blocage détiennent environ 97 % des actions ordinaires en circulation, compte tenu de la conversion, avant la réalisation du présent placement (● % après la réalisation du présent placement ou ● % si l'option d'attribution excédentaire est levée intégralement).

FACTEURS DE RISQUE

Un placement dans nos actions ordinaires comporte des risques considérables. Les épargnants devraient étudier attentivement les risques qui sont décrits ci-après et les autres renseignements qui sont donnés ailleurs dans le présent prospectus, y compris nos états financiers annuels consolidés et les notes complémentaires, avant de prendre la décision d'acheter nos actions ordinaires. D'autres risques et incertitudes dont nous ne sommes actuellement pas au courant ou que nous jugeons actuellement sans importance pourraient également nuire à notre entreprise et à nos activités et faire chuter le cours de nos actions ordinaires. Si l'un ou l'autre des risques suivants ou d'autres risques se matérialisaient, cela pourrait avoir un effet défavorable important sur notre entreprise, nos perspectives, notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos rentrées de fonds. Le cas échéant, le cours de nos actions ordinaires pourrait chuter et les épargnants pourraient perdre la totalité ou une partie de leur placement dans nos actions ordinaires. Il n'est pas certain que les mesures de gestion des risques prises permettraient d'éviter les pertes à l'avenir si l'un ou l'autre des risques décrits ci-après ou d'autres risques imprévus se matérialisaient.

Risques inhérents à notre entreprise et au secteur

Si nous ne sommes pas en mesure d'intéresser de nouveaux clients ou de vendre d'autres produits à nos clients actuels, cela aura un effet défavorable sur la croissance des produits que nous réaliserons et sur notre rentabilité

Pour accroître nos produits et être et demeurer rentables, nous devons régulièrement accroître notre clientèle ou vendre des solutions supplémentaires à nos clients actuels, ce que nous prévoyons faire. Toutefois, de nombreux facteurs pourraient nous en empêcher, notamment si nous ne réussissons pas à faire en sorte que les sociétés qui ont été dirigées vers notre entreprise par notre réseau existant deviennent des clients payants, si nous ne sommes pas en mesure d'intéresser et de bien former du nouveau personnel de vente et de marketing et de garder à notre service et de motiver notre personnel de vente et de marketing actuel, si nous ne réussissons pas à établir des relations avec des revendeurs ou si nos programmes de marketing ne sont pas efficaces. En outre, si les clients éventuels jugent que nos solutions ne sont pas d'une assez grande valeur ou qualité, nous ne serons pas en mesure d'intéresser le nombre et le type de nouveaux clients que nous recherchons.

Nous tirons une proportion appréciable de nos produits d'un nombre relativement petit de clients et notre croissance dépend de notre pouvoir de fidéliser nos clients actuels et d'accroître notre clientèle

Nous tirons une proportion appréciable de nos produits d'un nombre relativement petit de clients et la perte de l'un ou l'autre d'entre eux pourrait faire diminuer nos produits et nuire à nos résultats d'exploitation actuels et futurs. Pendant la période de 12 mois terminée le 31 décembre 2013, nos dix clients principaux ont compté pour 47 %, et un client a compté pour au moins 10 %, de nos produits. Bien que nos clients principaux puissent changer d'une période à l'autre, nous prévoyons continuer à être tributaire des produits que nous tirons d'un nombre relativement petit de clients. De surcroît, si nous perdons l'un ou plusieurs de nos clients actuels ou si l'un ou plusieurs d'entre eux décident de ne pas renouveler leur abonnement, cela pourrait compromettre notre pouvoir de commercialiser nos solutions. Nous comptons sur notre réputation et les recommandations faites par nos clients actuels pour promouvoir les abonnements à nos solutions. Si nous perdons l'un ou l'autre de nos clients clés actuels ou si certains d'entre eux ne renouvellent pas leur abonnement, cela pourrait nuire à notre réputation et nous empêcher d'intéresser de nouveaux clients.

Nos cycles de vente sont longs, particulièrement dans le cas de nos gros clients, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur le montant et la prévisibilité de nos produits et sur le moment où nous les réaliserons

Le cycle de nos produits est long. Il varie habituellement de six à 18 mois et peut, dans certains cas, être plus long. Les clients éventuels et actuels, particulièrement les grandes entreprises, engagent souvent des ressources considérables pour évaluer les solutions et les services qui s'offrent à elles, ce qui nous oblige à consacrer énormément de temps et de ressources à nos efforts de vente. La longueur de nos cycles de vente fluctue également en fonction du type de client, du produit vendu et des besoins du client. Nous pourrions devoir engager des frais de vente et de marketing appréciables et les membres de la direction pourraient devoir faire beaucoup d'efforts dans le cadre de ce processus, que nous réussissions ou non à conclure la vente. Bon nombre des risques liés aux processus de vente sont indépendants de notre volonté, notamment les suivants :

- les contraintes imposées par les budgets et les calendriers de nos clients;
- les cycles budgétaires et les processus d'approbation de nos clients;
- la volonté de nos clients d'augmenter le nombre des produits logiciels qu'ils ont installés ou de les remplacer;
- la conjoncture économique générale.

En raison de la longueur et du caractère incertain du cycle de vente de nos produits et de nos services, il nous est difficile de prédire le moment où les clients pourraient nous acheter des produits ou des services, ce qui a une incidence sur le moment où nous constaterons les produits en décollant, ce qui pourrait faire varier considérablement nos résultats d'exploitation et les compromettre. La durée de notre cycle de vente fait en sorte que les clients sont plus susceptibles de retarder des opérations ou d'y mettre fin s'ils décident de retarder ou de retirer le financement qu'ils préoyaient consacrer aux projets de technologies de l'information. Ils pourraient prendre une telle décision pour diverses raisons, y compris les cycles économiques mondiaux et la fluctuation des marchés des capitaux.

Nous comptons de façon marquée sur les produits récurrents, qui pourraient diminuer ou que nous pourrions ne pas pouvoir réaliser en cas de non-renouvellement des abonnements, ce qui pourrait nuire à nos résultats d'exploitation futurs

Pour que nous puissions améliorer nos résultats d'exploitation, il est important que nos clients renouvellent les contrats qu'ils ont conclus avec nous au moment de l'expiration de leur abonnement initial. Nos clients n'ont aucunement l'obligation de renouveler leur abonnement après la durée initiale et nous ne pouvons garantir qu'ils le feront, que ce soit pour obtenir les mêmes services ou des services accrus.

Les produits que nous tirons des abonnements à nos services d'assistance logicielle et à nos services d'assistance connexes ont compté pour environ 68 % du total de nos produits pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013. Nous constatons les produits que nous tirons des abonnements pendant la durée contractuelle de la licence, qui varie généralement de deux à cinq ans : ces produits sont habituellement de caractère récurrent. Les ventes de nouveaux abonnements, le renouvellement d'abonnements en cours, le nombre de contrats de services d'assistance logicielle conclus et les renouvellements de ceux-ci après l'expiration de la durée initiale pourraient diminuer ou fluctuer en raison d'un certain nombre de facteurs, y compris le degré de satisfaction des clients finaux à l'égard de nos solutions logicielles, le prix, la performance et la fonctionnalité de nos solutions logicielles, l'accessibilité, le prix, la performance et la fonctionnalité des produits et des services offerts par nos concurrents ou la réduction des dépenses des clients. Si d'autres fournisseurs de logiciels en tant que services (SaaS) devaient décider, à l'échelle du secteur, de réduire la durée des licences contractuelles et que nous nous voyons contraints de suivre le courant pour protéger nos atouts concurrentiels, cela pourrait rendre nos produits futurs plus volatils et moins prévisibles. Si nos ventes de nouveaux abonnements, le renouvellement d'abonnements en cours et le nombre de contrats de services d'assistance conclus diminuent, nos produits pourraient non seulement cesser d'augmenter, mais diminuer, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur notre entreprise.

Le ralentissement ou la reprise des nouvelles ventes ne se répercutera pas immédiatement sur nos résultats d'exploitation et pourrait être difficile à discerner

La majeure partie des produits tirés des abonnements que nous comptabilisons chaque trimestre découlent de la constatation de produits différés tirés des contrats d'abonnement conclus au cours des trimestres antérieurs. Par conséquent, la baisse du nombre de nouveaux abonnements ou de renouvellements au cours d'un trimestre donné ne se répercutera que légèrement sur nos produits du trimestre en question, mais aura un effet défavorable sur les produits que nous réaliserons au cours des trimestres suivants. Par conséquent, les répercussions d'une baisse marquée des ventes et de l'acceptation de nos applications par le marché et l'évolution éventuelle de nos politiques d'établissement des prix ou de nos taux de renouvellements pourraient ne pas se répercuter entièrement sur nos résultats d'exploitation avant des périodes futures.

En outre, nous passons la majeure partie de nos frais en charges au fur et à mesure que nous les engageons, mais comptabilisons nos produits sur la durée du contrat conclu avec le client. Par conséquent, la croissance accrue du nombre de clients pourrait faire en sorte que nous comptabilisions davantage de frais que de produits au début de la durée des contrats que nous avons conclus avec nos clients.

Notre modèle d'abonnement fait également en sorte qu'il nous est difficile d'augmenter rapidement nos produits en effectuant des ventes additionnelles au cours d'une période donnée, étant donné que les produits qui proviennent de nos clients doivent être constatés pendant la durée de l'abonnement applicable.

Nos résultats d'exploitation trimestriels pourraient fluctuer. Par conséquent, nous pourrions ne pas réussir à répondre aux attentes des épargnants ou des analystes en valeurs mobilières ou à les surpasser, ce qui pourrait faire chuter le cours de nos actions

Nos produits et nos résultats d'exploitation trimestriels pourraient fluctuer en raison d'une variété de facteurs, dont bon nombre sont indépendants de notre volonté. S'ils chutent en deçà des attentes des épargnants ou des analystes en valeurs mobilières, le cours de nos actions ordinaires pourrait diminuer considérablement. Nos résultats d'exploitation pourraient fluctuer en raison d'un certain nombre de facteurs, notamment les suivants :

- la demande suscitée par nos produits et l'acceptation de ceux-ci par le marché;
- le type d'applications et de services vendus pendant une période donnée;
- le nombre de services professionnels achetés par nos clients;

- la mesure dans laquelle nous réussissons à fidéliser nos clients, à accroître nos ventes et à intéresser de nouveaux clients;
- le moment du lancement des produits, qui détermine le moment où nous pourrions constater les produits en découlant;
- le moment où nous-mêmes ou nos concurrents lançons de nouvelles solutions ou des mises à jour et le succès ainsi obtenu;
- la vigueur de l'économie;
- l'évolution de nos politiques d'établissement des prix ou de celles de nos concurrents;
- la concurrence, y compris l'arrivée de nouveaux concurrents dans le secteur et le lancement de nouveaux produits et services par des concurrents existants;
- les pannes de réseau et les atteintes à la sécurité;
- le montant des dépenses consacrées à l'expansion de nos activités, à la recherche et au développement et au lancement de nouvelles solutions et le moment où ces dépenses doivent être engagées;
- la modification des modalités de paiement de nos solutions.

En raison des facteurs dont il est question ci-dessus et des autres risques dont il est question dans le présent prospectus, vous ne devriez pas considérer les comparaisons de nos résultats d'exploitation d'un trimestre à l'autre comme une indication de nos résultats futurs.

Nous sommes assujettis à la fluctuation du cours du change

Nous comptabilisons nos résultats financiers en dollars américains, étant donné que nous concluons une grande partie de nos contrats et établissons une grande partie de nos factures dans cette devise. Toutefois, comme nous prévoyons que nos activités internationales prendront de l'expansion, le pourcentage de nos produits libellés en monnaies étrangères augmentera probablement. Par conséquent, nous sommes déjà assujettis à la fluctuation du cours du change, et pourrions l'être de plus en plus à l'avenir, ce qui pourrait avoir une incidence sur notre situation financière et nos résultats. En outre, nous réglons une part appréciable de nos frais en dollars canadiens. Nous sommes donc exposés au risque de change dans le cadre de ces opérations. Toute fluctuation du cours du change de ces monnaies pourrait avoir un effet défavorable sur notre entreprise, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Nous avons subi des pertes d'exploitation par le passé et nous pourrions en subir à l'avenir

Nous avons commencé à exploiter notre entreprise en 1984. Pendant la majeure partie de notre historique d'exploitation, nous avons subi des pertes nettes et affiché des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation négatifs. En date du 31 décembre 2013, nous avions un déficit cumulé de 87,1 M\$. Nous nous attendons à ce que nos frais d'exploitation augmentent à l'avenir au fur et à mesure que nous prendrons de l'expansion. En outre, en tant que société ouverte, nous engagerons des frais juridiques, comptables et autres que nous n'avions pas à engager en tant que société fermée. Si nos produits ne croissent pas suffisamment pour compenser l'augmentation de nos dépenses, notre entreprise ne sera pas rentable. Nous ne pouvons garantir que notre entreprise deviendra ou demeurera rentable. Vous ne devriez pas considérer la croissance des produits récente comme une indication de nos résultats futurs.

Si nous ne sommes pas en mesure de concevoir de nouveaux produits et services, de vendre nos solutions sur de nouveaux marchés ou d'accroître notre part de marché actuelle, nos produits ne croîtront pas comme prévu

Les progrès technologiques sont rapides dans le secteur logiciel. La mesure dans laquelle nous pourrions intéresser de nouveaux clients et accroître les produits provenant de nos clients actuels dépendra dans une large mesure de notre pouvoir de perfectionner nos solutions, de lancer de nouveaux services et fonctions en temps opportun, de conclure des ventes sur de nouveaux marchés et d'accroître notre part de marché actuelle. Le succès de perfectionnements ou de nouveaux services ou fonctions dépend de plusieurs facteurs, notamment le fait de réussir à terminer la conception et à faire le lancement en temps opportun et l'acceptation du nouvel élément par le marché. Il se pourrait que nous ne lancions pas au bon moment ou de façon rentable un nouveau service ou fonction que nous pourrions avoir conçu ou acquis ou encore que le service ou la fonction ne soit pas accepté sur le marché dans la

mesure requise pour générer des produits appréciables. Les nouveaux marchés sur lesquels nous pourrions tenter de vendre nos solutions, y compris les nouveaux marchés verticaux et les nouveaux pays ou régions, pourraient ne pas y être réceptifs. Si nous ne réussissons pas à concevoir ou à acquérir de nouveaux produits, services ou fonctions, à perfectionner nos produits ou services actuels afin de répondre aux besoins de la clientèle ou à vendre nos produits et services sur de nouveaux marchés ou à d'autres clients sur nos marchés actuels, nos produits ne croîtront pas comme prévu. De plus, nous sommes fréquemment tenus de perfectionner ou de mettre à jour nos produits et nos services en raison de l'évolution des normes et des progrès technologiques, ce qui fait en sorte qu'il nous est difficile de recouvrer les frais de conception et nous force constamment à faire accepter de nouvelles fonctions par nos clients.

Si nous ne nous assurons pas que nos solutions demeurent compatibles avec les applications de tiers que nos clients utilisent dans le cadre de leurs processus d'affaires, la demande suscitée par nos solutions pourrait diminuer

Nos solutions peuvent être utilisées avec une grande variété d'autres systèmes, notamment les systèmes et les applications logicielles que nos clients utilisent dans le cadre de l'exercice de leurs activités. Si nous ne nous assurons pas que nos solutions peuvent être intégrées aux applications de tiers, y compris en fournissant des interfaces de programmation d'applications qui permettent que des données soient transférées facilement entre nos solutions et les applications de tiers, la demande suscitée par nos solutions pourrait diminuer et nous pourrions perdre des ventes. Nous devons également nous assurer que nos solutions sont compatibles avec d'autres, ou de nouvelles, applications de tiers qui seront lancées sur les marchés où nous sommes présents. Nous pourrions ne pas y arriver, ce qui pourrait réduire la demande suscitée par nos solutions. De surcroît, les clients éventuels, particulièrement les grandes entreprises, pourraient exiger des fonctions uniques à leurs activités presque entièrement personnalisées. Si les clients éventuels exigent des fonctions que nous ne pouvons pas leur offrir, cela pourrait avoir un effet défavorable sur notre marché.

L'impossibilité de nous adapter à une évolution technologique rapide pourrait nuire à notre pouvoir concurrentiel

Le secteur dans lequel nous livrons concurrence est caractérisé par une évolution technologique rapide, le lancement fréquent de nouveaux produits et des normes en évolution. La mesure dans laquelle nous réussirons à intéresser de nouveaux clients et à accroître les produits provenant de nos clients actuels sera en grande partie tributaire de notre pouvoir de prévoir l'évolution des normes du secteur et de continuer de perfectionner les solutions existantes ou de lancer ou d'acquérir de nouvelles solutions à temps pour suivre le rythme des progrès technologiques. Le succès de ces perfectionnements ou nouvelles solutions dépend de plusieurs facteurs, y compris le fait de réussir à terminer la conception en temps opportun et l'acceptation du nouvel élément par le marché. Il se pourrait que nous ne lancions pas en temps opportun ou de façon rentable une nouvelle solution que nous pourrions avoir conçue ou acquise ou encore que la solution en question ne soit pas acceptée sur le marché dans la mesure requise pour générer des produits appréciables. Si l'un ou l'autre de nos concurrents met en œuvre de nouvelles technologies avant que nous soyons en mesure de le faire, il pourrait être en mesure d'offrir des solutions plus efficaces que les nôtres à des prix moins élevés.

Nous concluons des contrats relatifs au niveau de service avec tous nos clients. Si nous ne respectons pas ces engagements contractuels, nous pourrions être tenus d'offrir des crédits ou des remboursements relativement aux services prépayés que les abonnés n'ont pas utilisés ou subir des résiliations de contrats, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur nos produits

Les contrats que nous concluons avec nos clients prévoient habituellement certains engagements trimestriels quant au niveau de service. Si nous ne sommes pas en mesure de remplir les engagements qui y sont stipulés ou s'il est impossible de se procurer nos applications pendant des périodes prolongées, nous pourrions être tenus, de par ces contrats, d'offrir aux clients touchés des crédits ou des remboursements ou des clients pourraient résilier leur contrat. Si nous subissons des interruptions de service imprévues qui excèdent les interruptions permises par les contrats que nous avons conclus avec nos clients, cela pourrait avoir des répercussions notables sur nos produits. Toute panne de service prolongée pourrait avoir un effet défavorable sur notre réputation, nos produits et nos résultats d'exploitation.

Le repli de l'économie ou des marchés et la réduction des dépenses consacrées aux TI pourraient diminuer la demande suscitée par nos solutions, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur nos produits, nos résultats d'exploitation et nos rentrées de fonds

Les événements survenus récemment sur les marchés financiers ont démontré à quel point les entreprises et les secteurs d'activité du monde entier étaient interreliés. Par conséquent, de nouveaux faits d'ordre financier qui semblent sans rapport avec notre entreprise ou notre secteur d'activité pourraient avoir un effet défavorable important sur nous au fil du temps. La volatilité du cours de nos actions ordinaires qui en découlerait pourrait nous empêcher de réunir les fonds dont nous avons besoin pour effectuer des acquisitions ou à d'autres fins. L'inflation éventuelle des prix découlant d'un excès de liquidités dans les pays où nous exerçons nos activités pourrait faire augmenter les frais que nous devons engager pour fournir nos solutions et réduire les marges de profit que nous réalisons sur les contrats qui régissent la prestation de nos services ou la fourniture de nos produits à nos clients sur une période pluriannuelle. Le resserrement du crédit, allié à la baisse de l'activité économique, pourrait avoir un effet défavorable important sur les entreprises et les secteurs d'activité qui constituent collectivement une partie importante de notre clientèle. Par conséquent, les clients en question pourraient devoir réduire les produits ou les services qu'ils se procurent auprès de notre entreprise ou nous pourrions avoir plus de difficulté à en obtenir le paiement. L'une ou l'autre de ces situations ou d'autres faits causés par le bouleversement des marchés financiers mondiaux pourraient avoir un effet défavorable important sur notre entreprise, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

Une atteinte effective ou perçue à la sécurité des renseignements des clients pourrait nous empêcher de fidéliser nos clients actuels et d'intéresser de nouveaux clients

Nos activités consistent, entre autres choses, à stocker et à transmettre les renseignements confidentiels de bon nombre de nos clients et des atteintes à la sécurité pourraient nous exposer au risque de perte de ces renseignements, à des litiges, à des obligations d'indemnisation ou à d'autres responsabilités. Si les gestes posés par des tiers, les erreurs commises par des employés, un acte de malfaisance ou d'autres problèmes entraînent une atteinte à nos mesures de sécurité et que, par conséquent, une personne non autorisée accède aux données de nos clients, y compris des renseignements permettant d'identifier les utilisateurs, il est très probable que cela portera atteinte à notre réputation, que notre entreprise en souffrira et que nous devons assumer de lourdes responsabilités. Comme les techniques utilisées pour obtenir un accès non autorisé ou pour saboter des systèmes changent fréquemment et ne sont généralement pas reconnues tant qu'elles ne sont pas utilisées pour attaquer une cible, nous pourrions ne pas être en mesure d'empêcher leur mise en œuvre ou de prendre des mesures préventives adéquates. Une atteinte à la sécurité effective ou perçue pourrait nuire à la perception que le marché a de l'efficacité de nos mesures de sécurité, ce qui pourrait nous faire perdre des ventes éventuelles et des clients actuels. De plus, une atteinte à la sécurité effective ou perçue qui toucherait l'un de nos concurrents ou une autre société qui fournit des services d'hébergement ou des applications selon un modèle SaaS, même si aucun renseignement confidentiel de nos clients n'est compromis, pourrait aussi avoir un effet défavorable sur la perception que le marché a de nos mesures de sécurité, ce qui pourrait aussi nous faire perdre des ventes éventuelles et des clients actuels.

Si nous ne protégeons pas nos droits de propriété intellectuelle et nos autres droits exclusifs adéquatement, cela pourrait avoir un effet défavorable sur notre entreprise

Nous estimons que la technologie exclusive est un élément essentiel qui nous permettra de devenir, et de demeurer, un chef de file. Nous nous efforçons de protéger nos droits de propriété intellectuelle grâce à des secrets commerciaux, à des droits d'auteur, à des conventions de confidentialité, de non-concurrence et de non-divulcation, à des conventions relatives à la technologie exclusive, au dépôt de demandes de brevets et au recours à la protection conférée par ces brevets, à des marques de commerce, à des noms de domaine et à d'autres mesures, dont certaines nous offrent seulement une protection limitée. En dépit des efforts que nous déployons pour protéger nos droits exclusifs, des parties non autorisées pourraient tenter de copier certains aspects de notre technologie ou d'obtenir ou d'utiliser des renseignements que nous considérons comme exclusifs. Nous pourrions devoir consacrer beaucoup de ressources à la surveillance et à la protection de nos droits exclusifs et nous ne pouvons garantir que nos mesures de protection seront adéquates ni que nos concurrents n'élaboreront pas de façon indépendante une technologie similaire ou supérieure à la nôtre ou ne contourneront pas nos droits de propriété intellectuelle. De plus, les lois de certains pays étrangers ne protègent pas nos droits exclusifs dans une mesure aussi grande que les lois du Canada. Certains pays n'offrent aucune protection de ce genre, ou encore, dans d'autres pays, il pourrait nous être impossible ou difficile de faire valoir nos droits de propriété intellectuelle, ce qui pourrait faciliter la tâche aux concurrents qui souhaitent s'approprier notre part du marché. Si nous ne sommes pas en mesure de protéger adéquatement nos droits

de propriété intellectuelle et nos autres droits exclusifs, cela pourrait avoir un effet défavorable sur notre entreprise, notre situation financière et nos résultats d'exploitation.

Si nous décidons de faire valoir nos droits de propriété intellectuelle, comme les droits que nous confèrent nos brevets, il n'est pas certain qu'un tribunal compétent considérera nos brevets comme valides ou exécutoires ou décidera que les produits et les technologies du concurrent contrefont les brevets en question.

Comme les litiges en matière de propriété intellectuelle, particulièrement s'il s'agit de brevets relatifs à des logiciels, mettent en jeu des questions juridiques et factuelles complexes, il est impossible de se prononcer avec certitude sur la délivrance, la portée, la validité et le caractère exécutoire des brevets. Les brevets, s'ils sont délivrés, pourraient être contestés, invalidés ou contournés. Si nos brevets étaient jugés invalides ou inexécutoires, nous perdrons la faculté d'empêcher les tiers de fabriquer, d'utiliser ou de vendre les inventions revendiquées. En outre, un brevet qui a été délivré ne garantit pas le droit d'utiliser la technologie brevetée ou de commercialiser un produit intégrant la technologie en question. Des tiers pourraient utiliser des brevets de blocage pour nous empêcher d'utiliser la technologie visée par nos propres brevets. Ainsi, les brevets dont nous sommes propriétaires pourraient ne pas nous permettre d'exploiter les droits que nous confère sa protection de la propriété intellectuelle.

Nos solutions sont complexes et nos clients pourraient avoir de la difficulté à les installer ou à les mettre à jour avec succès ou à bénéficier des avantages qui leur sont attribuables

En raison de la portée et de la complexité des solutions que nous fournissons, notre cycle d'installation peut être long et imprévisible. Nos produits pourraient devoir être modifiés ou personnalisés et ils doivent s'intégrer à plusieurs systèmes informatiques et programmes logiciels existants de nos clients et des personnes avec qui ceux-ci font affaire. Cela pourrait prendre beaucoup de temps et être très coûteux pour nos clients et entraîner des délais dans l'installation et le déploiement de nos produits. De plus, notre capacité d'installation pourrait être limitée pendant les périodes de pointe de la demande des clients. Par conséquent, certains clients ont eu, et pourraient avoir à l'avenir, de la difficulté à installer nos produits avec succès ou à bénéficier des avantages qu'ils prévoyaient en tirer. Si nous ne réussissons pas à installer notre logiciel ou à le mettre à jour ou si nous tardons à le faire, cela pourrait limiter nos occasions de ventes futures, avoir des répercussions sur nos produits, entraîner l'insatisfaction des clients et nuire à notre réputation.

Les marchés sur lesquels nous sommes présents sont extrêmement concurrentiels et, si nous ne réussissons pas à livrer concurrence, nous pourrions avoir de la difficulté à fidéliser ou à accroître notre clientèle, ce qui pourrait atténuer, voire empêcher, la croissance de notre entreprise

Les marchés sur lesquels les solutions de gestion de la chaîne d'approvisionnement sont vendues sont de plus en plus concurrentiels et mondiaux. Nous nous attendons à ce que la concurrence s'intensifie à l'avenir, tant de la part de nos concurrents actuels que de nouvelles sociétés qui pourraient pénétrer nos marchés. L'intensification de la concurrence pourrait faire baisser les prix, les ventes ou les marges de profit ou faire en sorte que nos solutions ne soient pas acceptées sur le marché ou ne le soient pas suffisamment. La concurrence provient actuellement, et pourrait provenir à l'avenir, des sources suivantes :

- les fournisseurs de logiciels de gestion de la chaîne d'approvisionnement sur place traditionnels et les autres fournisseurs de SaaS;
- les fournisseurs de services gérés qui combinent logiciels sur place traditionnels et services de TI professionnels;
- les solutions élaborées à l'interne par nos clients et nos clients éventuels.

Pour demeurer concurrentiels, nous devons investir continuellement dans la conception de logiciels, le marketing, le service et le soutien à la clientèle et l'infrastructure de livraison des produits. Toutefois, nous ne pouvons garantir que de nouveaux concurrents ou les concurrents déjà établis n'offriront pas des solutions qui sont supérieures aux nôtres ou dont le prix est inférieur au nôtre. Nous pourrions ne pas disposer de ressources suffisantes pour continuer à investir dans tous les aspects de la conception des logiciels et du marketing dans la mesure requise pour conserver notre situation concurrentielle. En outre, certains de nos concurrents ont un historique d'exploitation plus long, une reconnaissance du nom plus grande, une plus grande clientèle, des ressources en matière de vente ou de marketing et des ressources financières, techniques et autres beaucoup plus importantes que les nôtres, ce qui pourrait leur donner un avantage dans le cadre de la conception de nouvelles solutions, du marketing et du service après-vente. L'intensification de la concurrence pourrait réduire notre part du marché, nos produits et nos marges d'exploitation, faire augmenter nos frais d'exploitation et avoir d'autres effets défavorables sur notre entreprise.

Si nous ne réussissons pas à garder nos employés clés à notre service, cela pourrait nuire à notre entreprise et nous pourrions ne pas réussir à mettre notre plan d'affaires en œuvre

Étant donné la complexité de la technologie sur laquelle notre entreprise repose et la vitesse à laquelle cette technologie évolue, notre succès futur est en grande partie tributaire de notre pouvoir d'intéresser et de garder à notre service des dirigeants, des techniciens et du personnel de vente de haut calibre. Les gens talentueux sont très en demande et nous ne pouvons être certains que nous serons en mesure de garder nos dirigeants, nos techniciens et notre personnel de vente à notre service ou que nous pourrions intéresser, intégrer ou garder à notre service ce type d'employés à l'avenir. Si nous ne sommes pas en mesure de le faire, cela pourrait avoir un effet défavorable sur notre entreprise, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

Notre croissance est tributaire de la croissance et du perfectionnement permanent de notre personnel de vente directe

Nous estimons que notre croissance future sera tributaire de la croissance et du perfectionnement permanent de notre personnel de vente directe et de la mesure dans laquelle celui-ci saura intéresser de nouveaux clients, particulièrement de grandes entreprises, et gérer notre clientèle actuelle. Notre pouvoir d'accroître nos produits de façon marquée à l'avenir dépendra en grande partie de la mesure dans laquelle nous réussirons à recruter, à former et à garder à notre service un personnel de vente directe assez nombreux. Les nouveaux employés affectés à la vente directe nécessitent une formation poussée et pourraient, dans certains cas, ne pas être productifs avant un an, voire ne jamais le devenir. Si nous ne sommes pas en mesure d'embaucher et de former un nombre suffisant d'employés productifs, cela nuira à la vente de nos logiciels et de nos services et à notre croissance.

Si notre taux de croissance prévu varie de façon notable et que nous ne réussissons pas à équilibrer nos frais et les produits que nous prévoyons réaliser, cela pourrait nuire à nos résultats

En raison de notre modèle d'affaires en évolution et de l'imprévisibilité de la situation économique générale et de la conjoncture des marchés financiers, nous pourrions ne pas être en mesure de prévoir notre taux de croissance avec exactitude. Nous planifions nos frais et nos investissements en fonction des estimations des produits futurs et du taux de croissance futur prévu. Nous pourrions ne pas être en mesure d'ajuster nos dépenses assez rapidement si l'obtention de nouveaux abonnements ou le taux de renouvellement des abonnements en cours sont inférieurs à nos attentes. Par conséquent, nous prévoyons que nos produits, nos résultats d'exploitation et nos rentrées de fonds pourraient fluctuer de façon notable d'un trimestre à l'autre. Nous estimons que des comparaisons de nos produits, de nos résultats d'exploitation et de nos rentrées de fonds d'une période à l'autre pourraient ne pas être utiles et vous ne devriez pas les considérer comme une indication de nos résultats futurs.

Les interruptions ou les retards dans la prestation des services fournis par des centres de données ou des fournisseurs de services Internet qui sont des tiers pourraient nuire à la livraison de nos solutions et notre entreprise pourrait en souffrir

Nous hébergeons nos solutions à Ashburn, en Virginie, et à Ottawa, en Ontario. Toutes nos solutions sont stockées sur du matériel qui nous appartient ou que nous louons et que nous exploitons dans des installations situées dans ces villes. Nous n'avons aucun contrôle sur l'exploitation de ces installations, bien qu'il nous revienne d'approuver l'accès à nos propres réseaux et de gérer ceux-ci. Les contrats relatifs aux centres de données que nous avons conclus prévoient le renouvellement de ces contrats conformément à leurs modalités respectives, mais peuvent faire l'objet d'une résiliation anticipée dans certaines circonstances. Si l'un ou plusieurs de nos exploitants de centres de données font l'objet d'une acquisition, nous pourrions devoir transférer nos serveurs et autres infrastructures à de nouveaux centres de données, ce qui pourrait nous forcer à engager des frais considérables et, éventuellement, causer des interruptions de service.

Nos activités dépendent de la protection de l'équipement et des renseignements que nous stockons dans des centres de données exploités par des tiers et que des tiers fournisseurs de services Internet transmettent contre les dommages ou des interruptions de services pouvant être causés par un incendie, une inondation, un orage violent, un tremblement de terre, une panne de courant ou de télécommunications, une intrusion non autorisée, un virus informatique ou un appareil de blocage, un désastre naturel, une guerre, un acte criminel, une intervention militaire, une attaque terroriste ou un autre événement similaire qui est indépendant de notre volonté. Une interruption de service prolongée touchant nos solutions pour l'une ou l'autre de ces raisons pourrait nuire à notre réputation auprès de nos clients actuels et éventuels, nous exposer à certaines responsabilités, nous faire perdre des clients qui contribuent à nos produits récurrents ou avoir d'autres effets défavorables sur notre entreprise. Nous pourrions également devoir engager des frais considérables pour utiliser de l'équipement de rechange ou prendre d'autres

mesures en préparation ou en réaction à des événements qui pourraient endommager les centres de données que nous utilisons.

Un grand nombre de clients accèdent à nos solutions, souvent au même moment. Au fur et à mesure que notre clientèle augmente et que nous augmentons le nombre de solutions que nous leur offrons, si nous ne sommes pas en mesure d'adapter notre technologie dans la mesure requise pour répondre aux besoins de capacité accrus, cela pourrait donner lieu à des interruptions ou à des retards dans la prestation des services. En outre, si un centre de données exploité par un tiers ou un tiers fournisseur de services Internet est incapable de répondre à nos besoins de capacité, cela pourrait causer des interruptions ou des retards dans l'accès à nos solutions ou nous empêcher de donner l'expansion voulue à notre exploitation. Si nous mettons fin à notre entente avec un centre de données exploité par un tiers ou un tiers fournisseur de services Internet, si la prestation des services ou la connectivité d'un fournisseur de services Internet est interrompue ou si les installations auxquelles nous avons recours sont endommagées, l'accès à nos solutions pourrait être interrompu et nous pourrions subir des retards et devoir engager des frais supplémentaires pour trouver de nouvelles installations et organiser la prestation des services.

Nous pourrions subir des pannes ou des interruptions de service en raison de la défectuosité de logiciels, d'infrastructures, de composantes fournies par des tiers ou de processus qui font partie de nos solutions existantes ou qui feront partie de nouvelles solutions, ce qui, dans chacun des cas, pourrait avoir un effet défavorable sur notre entreprise

Les logiciels, les infrastructures, les composantes fournies par des tiers ou les processus qui font partie des solutions que nous fournissons pourraient comporter des défectuosités indétectées. Si ces défectuosités donnent lieu à des pannes de service après le lancement ou la mise à jour d'une solution, nous pourrions subir des retards ou des pertes de revenus pendant la période nécessaire pour y remédier. Nous ne pouvons être certains que les nouvelles solutions ou les solutions mises à jour ne présenteront pas de défectuosités susceptibles de diminuer ou de retarder l'acceptation des solutions par le marché, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur notre entreprise, nos produits et notre situation financière.

Comme nos clients utilisent nos solutions dans le cadre de processus d'affaires essentiels, toute défectuosité de nos solutions ou interruption ou erreur dans leur exécution pourrait faire en sorte que les clients qui contribuent à nos produits récurrents cherchent à être indemnisés ou exercent d'autres recours contractuels, empêcher des clients éventuels d'acheter nos solutions et nuire à notre réputation. Bien que les contrats que nous avons conclus avec nos clients limitent notre responsabilité envers ceux-ci dans l'éventualité d'une telle défectuosité, interruption ou erreur, nous pourrions néanmoins faire l'objet de litiges si les entreprises de nos clients subissent effectivement ou allèguent avoir subi des pertes, ce qui pourrait nous obliger à consacrer énormément de temps et d'argent à des litiges ou à des arbitrages ou à verser des sommes considérables à titre de règlement ou de dommages-intérêts. Nous n'avons actuellement aucune provision pour garanties. Assurer notre défense dans le cadre d'une poursuite, sans égard à son bien-fondé, pourrait être coûteux, accaparer la direction et causer du tort à notre entreprise.

Les sociétés qui émettent notre police d'assurance responsabilité actuelle pourraient refuser de couvrir des demandes de règlement futures résultant d'une erreur ou d'une défectuosité dans notre technologie ou de la perturbation en résultant de nos solutions, ou encore notre assurance responsabilité actuelle pourrait ne pas être adéquate pour couvrir tous les dommages et autres frais liés à de telles demandes de règlement. En outre, nous ne pouvons garantir que nous pourrions continuer de bénéficier de notre couverture d'assurance responsabilité actuelle, ni que nous pourrions le faire à des conditions acceptables. Si des clients présentent à notre rencontre une ou plusieurs demandes de règlement d'un montant considérable qui excède notre couverture d'assurance et obtiennent gain de cause, ou si notre police d'assurance responsabilité est modifiée, y compris l'augmentation des primes ou l'imposition d'une franchise plus élevée ou d'exigences en matière de coassurance, cela pourrait avoir un effet défavorable sur notre entreprise, notre situation financière et nos résultats d'exploitation. Même si nous obtenons gain de cause dans le cadre d'un litige faisant suite à une demande de règlement, il est très probable que nous engagerons des frais considérables et que la direction devra délaisser l'exploitation courante pour s'en occuper.

Si un tiers fait valoir que nous portons atteinte à ses droits de propriété intellectuelle, nous pourrions faire l'objet de litiges coûteux en temps et en argent ou devoir acheter des licences onéreuses, ce qui pourrait nuire à notre entreprise

Les secteurs dans lesquels nous livrons concurrence sont caractérisés par l'existence d'un grand nombre de brevets, de droits d'auteur, de marques de commerce et de secrets commerciaux et par des litiges fréquents reposant sur des allégations d'atteintes à des droits de propriété intellectuelle ou d'autres violations de tels droits. Nos efforts en vue d'accroître la portée de nos solutions pourraient être limités par les droits de propriété intellectuelle de tiers.

En outre, les contrats que nous avons conclus avec nos clients exigent que nous les indemnisions de certaines responsabilités qu'ils pourraient engager si nous portons atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers.

Nous pourrions ne pas avoir gain de cause dans un litige découlant d'une atteinte à un droit de propriété intellectuelle, étant donné la complexité des questions juridiques et techniques et les incertitudes qui sont inhérentes à ce type de litige. Assurer notre défense dans le cadre d'une telle réclamation, sans égard au bien-fondé de celle-ci, pourrait exiger beaucoup de temps et accaparer la direction, donner lieu à des litiges ou à des règlements coûteux, entraîner des retards dans la conception de solutions ou nous forcer à conclure des conventions de versement de redevances ou d'octroi de licences. En outre, si nos solutions excèdent la portée des licences que nous avons obtenues ou violent les droits exclusifs de tiers, nous pourrions être tenus de les retirer du marché, d'en revoir la conception ou d'obtenir des licences auprès de tiers, ce qui, dans le dernier cas, pourrait être impossible ou ne pas être possible à des conditions raisonnables. Les efforts déployés afin de revoir la conception de nos solutions, d'obtenir des licences auprès de tiers à des conditions favorables ou d'obtenir une licence relative à une technologie de rechange pourraient ne pas aboutir et, d'une manière ou d'une autre, accroître considérablement nos coûts et nuire à notre entreprise, à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation. Si nous sommes obligés de retirer l'une ou l'autre de nos solutions du marché, cela pourrait également nuire à notre entreprise, à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation.

L'utilisation de logiciels ouverts dans nos produits pourrait nous exposer à des risques additionnels et porter atteinte à nos droits de propriété intellectuelle

Notre logiciel utilise et intègre des composantes logicielles ouvertes. Ces composantes sont conçues par des tiers sur lesquels nous n'avons aucun contrôle. Nous ne pouvons être certains que ces composantes ne portent pas atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers. Le cas échéant, nous pourrions être exposés à des réclamations et notre responsabilité pourrait être engagée relativement à l'utilisation de ces composantes. Nous pourrions ainsi être forcés de les remplacer par des logiciels élaborés à l'interne ou des logiciels obtenus auprès d'un autre fournisseur, ce qui pourrait accroître nos frais. Les concepteurs de logiciels ouverts n'ont habituellement pas l'obligation de maintenir ou de mettre à jour le logiciel en question et nous pourrions être forcés de le faire nous-mêmes ou de remplacer le logiciel par un logiciel conçu à l'interne ou un logiciel obtenu auprès d'un autre fournisseur, ce qui pourrait accroître nos frais. Ces remplacements pourraient également retarder le perfectionnement de nos produits. Certaines licences d'utilisation de logiciels ouverts prévoient que le logiciel qui en fait l'objet peut être utilisé, modifié ou distribué à des tiers librement, à la condition que les modifications qui y sont apportées, y compris le code source de ces modifications, soient également mises à la disposition de tous selon les mêmes modalités. Par conséquent, tous les utilisateurs en aval du logiciel, y compris nos concurrents, auront accès aux modifications que nous y apporterons. En outre, certaines licences d'utilisation de logiciels ouverts (les « **licences réciproques** ») prévoient que, si nous souhaitons intégrer le logiciel qui en fait l'objet, en totalité ou en partie, à notre logiciel exclusif et distribuer des copies de l'œuvre qui en résulte, nous ne pourrions le faire que si ces copies sont distribuées selon les mêmes modalités que celles qui régissaient la licence d'utilisation de la composante logicielle ouverte qui nous a été octroyée, y compris l'obligation de permettre aux destinataires de ces copies d'accéder au code source de l'ensemble de l'œuvre. Les types de regroupement de logiciels ouverts et de codes exclusifs qui sont visés par l'obligation de publier le code source de l'ensemble de l'œuvre suscitent certains doutes et font l'objet de multiples débats parmi les utilisateurs de logiciels ouverts. Il existe peu de jurisprudence régissant l'interprétation de bon nombre des modalités de ces licences, voire aucune. Si on décide qu'un tel regroupement n'est pas régi par de telles dispositions et que cette conclusion est incorrecte, cela donnera lieu à un défaut de conformité aux modalités de la licence d'utilisation du logiciel ouvert, ce qui pourrait entraîner la résiliation de la licence qui nous permet d'utiliser, de modifier ou de distribuer des copies du logiciel ouvert en question, nous forçant ainsi à remplacer ce logiciel ouvert par un logiciel conçu à l'interne ou un logiciel obtenu auprès d'un autre fournisseur, ce qui pourrait accroître nos frais. En plus de résilier la licence d'utilisation du logiciel ouvert touché, le concédant de la licence en question pourrait demander à un tribunal de rendre une ordonnance exigeant que le logiciel exclusif qui a été regroupé avec le logiciel ouvert soit mis à la disposition de tous, y compris nos concurrents, conformément aux modalités de la licence d'utilisation du logiciel ouvert applicable. Pour ces motifs, nous avons adopté des politiques et des pratiques qui ont pour but de limiter l'utilisation des logiciels ouverts qui sont distribués conformément à une licence réciproque. Toutefois, il n'est pas possible de se prémunir contre tous les risques inhérents aux logiciels ouverts et, si l'un ou l'autre d'entre eux se matérialisait, cela pourrait avoir un effet défavorable sur notre entreprise.

Des fusions ou d'autres opérations stratégiques visant nos concurrents ou clients pourraient affaiblir notre situation concurrentielle, ce qui pourrait nuire à nos résultats d'exploitation

Notre secteur est extrêmement fragmenté et nous estimons qu'il est très probable que certains de nos concurrents actuels se regrouperont ou feront l'objet d'une acquisition. En outre, certains de nos concurrents pourraient conclure de nouvelles alliances entre eux ou établir ou renforcer des ententes de collaboration avec des intégrateurs de systèmes, des entreprises de consultation indépendantes ou d'autres parties, ce qui limiterait notre pouvoir de promouvoir nos produits. Un tel regroupement, acquisition, alliance ou entente pourrait faire baisser les prix, réduire notre part de marché et faire en sorte qu'un concurrent dispose de davantage de ressources en matière de marketing et de service et de ressources financières, techniques et autres, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur notre entreprise, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

Les regroupements qui pourraient découler de fusions ou d'autres opérations stratégiques sur nos marchés actuels ou nos marchés cibles pourraient également créer un certain degré d'incertitude parmi les clients qui doivent alors s'organiser en conséquence et se répercuter sur les nouvelles ventes et les taux de renouvellement. Par exemple, des fusions ou des opérations stratégiques effectuées par des clients éventuels ou actuels pourraient retarder les commandes visant nos produits et services ou faire en sorte que ces clients cessent d'utiliser nos produits, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur notre entreprise, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

Les efforts en matière de recherche et de développement que nous déployons actuellement pourraient ne pas se traduire par la réalisation de produits d'un montant appréciable

Nous réinvestissons une grande partie des produits que nous réalisons dans la recherche et le développement. Nos efforts actuels en la matière pourraient ne pas se traduire par la réalisation d'un rendement suffisant en temps opportun. Nous faisons et continuerons de faire des investissements importants dans la recherche et le développement de logiciels et de produits connexes. Investir dans les nouvelles technologies et les nouveaux procédés est, de par sa nature, une activité spéculative. Notre succès commercial est tributaire de plusieurs facteurs, y compris le degré d'innovation des produits issus de nos efforts en matière de recherche et de développement, le soutien de nos partenaires stratégiques et l'efficacité de la distribution et du marketing. La recherche et le développement de produits qui sont mis en marché rapidement ou dont le cycle de vie est court nécessitent énormément de dépenses, qui pourraient avoir un effet défavorable important sur nos résultats d'exploitation si elles ne sont pas compensées par une augmentation des produits que nous réalisons. Nous sommes convaincus que nous devons continuer à consacrer une part importante de nos ressources à la recherche et au développement afin de préserver nos atouts concurrentiels. Toutefois, nos investissements dans de nouveaux produits et services pourraient ne pas se traduire par la réalisation de produits d'un montant appréciable ou ne pas donner lieu à de tels produits avant un certain nombre d'années. De plus, les nouveaux produits ou services pourraient ne pas être rentables.

Comme notre succès à long terme est en partie tributaire de la mesure dans laquelle nous réussissons à vendre plus de solutions à l'extérieur de l'Amérique du Nord, notre entreprise sera vulnérable aux risques inhérents aux activités internationales

Notre expérience à l'étranger est limitée. Exercer des activités et se lancer en affaires à l'échelle internationale nécessitent une coordination étroite des activités sur des territoires multiples et dans divers fuseaux horaires et exigent énormément de travail de la part des dirigeants. Les clients qui se trouvent à l'extérieur de l'Amérique du Nord ont compté pour 15 % de nos produits au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013. Notre expérience limitée à l'extérieur de l'Amérique du Nord accroît le risque que nos efforts d'expansion internationale actuels et futurs ne soient pas fructueux. Exercer nos activités à l'échelle internationale nous assujettit à de nouveaux risques qui, de manière générale, ne nous touchent pas en Amérique du Nord, notamment les suivants :

- la fluctuation du cours du change;
- de nouvelles sources de concurrence ou des sources de concurrence différentes;
- des changements imprévus dans les obligations imposées par la réglementation étrangère;
- des cycles de paiement des comptes créditeurs plus longs et des difficultés à recouvrer les sommes en souffrance;
- des difficultés à gérer les activités internationales et à y affecter le personnel nécessaire, y compris les différences dans les lois qui régissent les relations de travail;

- des conséquences fiscales défavorables éventuelles, y compris la complexité des systèmes de taxes sur la valeur ajoutée étrangers et les restrictions visant le rapatriement des bénéfices;
- la localisation de nos solutions, y compris la traduction dans des langues étrangères et les frais connexes;
- l'obligation de se conformer à une grande variété de lois étrangères et de normes juridiques différentes, y compris les lois et les règlements sur la protection des renseignements personnels et la sécurité des données;
- les exigences visant l'hébergement régional des solutions et des données des clients, qui pourraient exiger que nous engagions des dépenses en immobilisations supplémentaires pour mettre sur pied de nouveaux centres de données;
- l'augmentation des obligations en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière et de leur complexité;
- l'instabilité politique, sociale et économique à l'étranger, les attaques terroristes et les problèmes de sécurité en général;
- la protection réduite ou différente des droits de propriété intellectuelle qui existe dans certains pays.

Si l'un ou l'autre de ces risques devait se matérialiser, cela pourrait avoir un effet défavorable sur les activités que nous exerçons à l'échelle internationale et, par conséquent, sur nos résultats d'exploitation en général. En outre, exercer des activités sur les marchés internationaux exige beaucoup de travail de la part de la direction et nécessite de vastes ressources financières. Nous ne pouvons pas être certains que les investissements et les ressources supplémentaires requis pour établir, acquérir ou intégrer des entreprises dans d'autres pays nous permettront de réaliser les produits ou d'obtenir la rentabilité souhaités.

Nous pourrions à l'occasion devoir nous défendre dans le cadre de poursuites qui nous exposent à des risques que nous ne sommes pas en mesure d'évaluer et qui pourraient nous exposer à de lourdes responsabilités en cas de jugement défavorable

Nous pourrions à l'occasion, dans le cours normal de nos activités, devoir nous défendre dans le cadre de diverses poursuites, y compris des litiges ou des réclamations en matière commerciale, de la responsabilité du fait du produit ou d'emploi et autres, des recours collectifs, des enquêtes et des procédures gouvernementales et réglementaires. Cela pourrait exiger beaucoup de temps et de ressources, accaparer la direction et nous forcer à engager des frais considérables. En outre, comme un litige est, de par sa nature, imprévisible, l'issue de ces poursuites pourrait avoir un effet défavorable important sur notre entreprise, nos résultats d'exploitation ou notre situation financière.

Nous sommes assujettis à l'impôt dans divers territoires et les autorités fiscales pourraient être en désaccord avec notre position fiscale

Comme nous exerçons des activités et concluons des ventes dans divers pays, nous sommes assujettis à l'impôt au Canada et dans plusieurs autres territoires dans le monde et à des lois fiscales de plus en plus complexes, dont l'application suscite parfois des doutes. Le montant des impôts que nous payons au Canada et dans ces autres territoires pourrait augmenter considérablement si les principes fiscaux applicables faisaient l'objet de modifications, y compris l'augmentation des taux d'imposition, l'adoption de nouvelles lois fiscales ou la modification de l'interprétation des lois fiscales et de la jurisprudence existantes, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur notre liquidité et nos résultats d'exploitation. En outre, il n'est pas certain que la restructuration du capital ou les opérations connexes n'aient pas de conséquences défavorables sur nous, notamment que nous ne devrions pas payer davantage d'impôt. Nous n'avons pas demandé à l'Agence du revenu du Canada de rendre une décision anticipée relativement aux conséquences fiscales de ces opérations.

De plus, les autorités canadiennes et celles d'autres territoires pourraient examiner nos déclarations de revenus et nous imposer de l'impôt supplémentaire, de l'intérêt ou des pénalités, ce qui pourrait avoir des répercussions notables sur notre entreprise et nos résultats d'exploitation. Nous participons à des programmes gouvernementaux, tant au palier fédéral qu'en Ontario, qui nous permettent de bénéficier de crédits d'impôt à l'investissement selon nos dépenses en recherche et développement admissibles. Ces dépenses se composent principalement du salaire des personnes qui exercent les activités de recherche et de développement. Si ces crédits sont réduits ou abolis, cela pourrait avoir un effet défavorable sur notre entreprise, notre situation financière et nos résultats d'exploitation. Bien que nous soyons d'avis que tous les frais dont nous demandons la déduction sont bel et bien déductibles et que tous

les crédits que nous demandons sont raisonnables, y compris les dépenses en recherche et développement et les crédits d'impôt connexes, et qu'ils ont été établis correctement, il n'est pas certain que les autorités fiscales canadiennes seront du même avis. Si ces autorités contestent ces frais ou l'exactitude des crédits d'impôt demandés et obtiennent gain de cause, cela pourrait avoir un effet défavorable sur nos résultats d'exploitation. De même, si elles réduisent un crédit d'impôt en réduisant le taux du crédit ou en rendant certaines dépenses en recherche et développement inadmissibles à l'avenir, cela pourrait avoir un effet défavorable sur nos résultats d'exploitation.

Nous exerçons des activités dans divers pays par l'intermédiaire de nos filiales aux termes d'ententes d'établissement des prix de cession interne conclues avec celles-ci. Si deux ou plusieurs sociétés affiliées sont situées dans des pays différents, les lois ou les règlements fiscaux de chaque pays exigent généralement que les prix de cession interne soient les mêmes que ceux qui seraient pratiqués entre des sociétés n'ayant aucun lien de dépendance entre elles. Bien que nous estimions que nous nous conformons aux lois sur l'établissement des prix de cession interne applicables et ayons l'intention de continuer de le faire, nos méthodes d'établissement des prix de cession interne ne lient pas les autorités fiscales compétentes. Si les autorités fiscales de l'un ou l'autre de ces pays devaient contester avec succès nos prix de cession interne au motif qu'ils ne correspondent pas aux prix exigés dans le cadre d'opérations conclues entre sociétés indépendantes, cela pourrait nous obliger à rajuster nos prix de cession interne et réaffecter notre revenu afin de tenir compte de ces prix de cession interne révisés, ce qui pourrait augmenter notre impôt à payer.

Si nous n'assurons pas la notoriété de notre marque à grande échelle de façon économique, notre entreprise pourrait en souffrir

Nous estimons qu'il est essentiel que nous puissions assurer la notoriété de notre marque à grande échelle de façon économique pour faire en sorte que nos applications soient généralement bien acceptées et que nous soyons en mesure d'intéresser de nouveaux clients. Nos efforts de marketing sont axés principalement sur la prospection et l'accroissement de la notoriété de la marque. Les activités de promotion de la marque, y compris la promotion de contenu spécialisé, pourraient ne pas réussir à faire en sorte que les clients reconnaissent notre marque ou à nous permettre de réaliser davantage de produits et, même si elles le font, l'augmentation des produits pourrait ne pas compenser les frais que nous engageons pour accroître la notoriété de notre marque. Si nous ne réussissons pas à promouvoir notre marque et à en assurer la notoriété, ou si nous devons engager des frais considérables, nous pourrions ne pas réussir à intéresser ou à fidéliser le nombre de clients nécessaires pour rentabiliser nos efforts d'accroissement de la notoriété de la marque ou à faire en sorte que nos applications bénéficient de la notoriété générale qui est essentielle pour que les clients les adoptent en grand nombre.

Notre stratégie prévoit des acquisitions et, si nous ne réussissons pas à intégrer les sociétés ou les entreprises nouvellement acquises, cela pourrait avoir un effet défavorable sur nos résultats financiers

Pour l'instant, nous n'avons conclu aucune convention ni pris aucun engagement en vue d'acquérir une entreprise. Toutefois, nous continuons de chercher des moyens d'acquérir des produits, des entreprises et des technologies qui pourraient donner de l'expansion à notre entreprise actuelle ou future, la compléter ou s'y apparenter d'une autre manière, ou d'investir dans de tels produits, entreprises et technologies. Nous pourrions également envisager à l'occasion de participer à des coentreprises ou à d'autres collaborations commerciales avec des tiers afin de cibler certains segments du marché. Ces activités pourraient accaparer la direction et nous obliger à engager divers frais pour repérer, évaluer et effectuer ou conclure les acquisitions ou les coentreprises qui nous intéressent, qu'elles aboutissent ou non. Si elles aboutissent, ces activités nous exposeront à certains risques, par exemple (i) la nécessité d'intégrer les entreprises et les produits acquis aux nôtres et de les gérer, (ii) la mise à contribution accrue de nos ressources, de nos systèmes, de nos processus et de nos contrôles, (iii) la perturbation de nos activités courantes, (iv) des effets défavorables sur les liens commerciaux que nous avons déjà établis et (v) la perte éventuelle d'employés clés. De plus, ces opérations pourraient comporter (i) un investissement de fonds considérable ou des financements au moyen de l'émission de titres d'emprunt ou de titres de participation, (ii) un investissement considérable dans les transferts technologiques et l'intégration des entreprises acquises et (iii) l'acquisition ou l'aliénation de gammes de produits ou d'entreprises. En outre, ces activités pourraient donner lieu à des charges et à des frais uniques et soit diluer la participation des actionnaires existants soit se solder par l'émission de titres d'emprunt ou la prise en charge de dettes. Ces acquisitions, investissements, coentreprises et autres collaborations commerciales pourraient exiger de vastes ressources financières et autres et nous pourrions ne pas réussir à en tirer des produits, des revenus ou d'autres types de rendement et être incapables d'utiliser à d'autres fins les ressources que nous y avons consacrées. De surcroît, si nous ne sommes pas en mesure d'accéder aux marchés des capitaux, ou de le faire selon des modalités acceptables, nous pourrions ne pas pouvoir réaliser les acquisitions voulues ou pourrions devoir le faire en nous contentant d'une structure du capital qui serait moins

qu'optimale. Si nous ne réussissons pas (i) à tirer parti des occasions de croissance relatives à notre entreprise ou à nos produits ou (ii) à gérer les risques liés aux acquisitions d'entreprises ou aux investissements dans des entreprises, cela pourrait avoir un effet défavorable sur nos résultats d'exploitation. En outre, toute dépréciation de l'écart d'acquisition ou d'autres éléments d'actif incorporels acquis dans le cadre d'une acquisition ou d'un investissement ou toute charge imputée aux résultats dans le cadre d'une acquisition ou d'un investissement pourrait réduire considérablement notre bénéfice, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur le cours de nos actions ordinaires. Si nous réalisons de telles opérations, nous ne pouvons être certains qu'elles renforceront au bout du compte notre situation concurrentielle ou qu'elles ne seront pas considérées défavorablement par les clients, les analystes en valeurs mobilières ou les épargnants.

Les prévisions de croissance du marché qui figurent dans le présent prospectus pourraient se révéler inexactes et, même si le marché sur lequel nous livrons concurrence affiche la croissance prévue, nous ne pouvons garantir que notre entreprise croîtra ni qu'elle le fera à un rythme similaire

Il n'est pas du tout certain que les prévisions de croissance se réaliseront et les hypothèses et les estimations sur lesquelles elles reposent pourraient se révéler inexactes. Les prévisions qui figurent dans le présent prospectus quant à la croissance prévue du marché des SaaS pourraient se révéler inexactes. Même si cette croissance se réalise, il n'est pas certain que notre entreprise suivra le courant, ni qu'elle le fera au même rythme. Notre croissance est tributaire de nombreux facteurs, notamment le succès de la mise en œuvre de notre stratégie d'affaires, qui comporte plusieurs risques et incertitudes. Par conséquent, les prévisions de croissance du marché qui figurent dans le présent prospectus ne devraient pas être considérées comme une indication de notre croissance future.

Risques liés au présent placement

Il n'existe aucun marché public antérieur pour la négociation de nos actions ordinaires

Avant la réalisation du présent placement, il n'existait aucun marché public pour la négociation de nos actions ordinaires. Un marché actif et liquide pour la négociation de nos actions ordinaires pourrait ne pas se matérialiser après la réalisation du présent placement ou, s'il se matérialise, il pourrait ne pas se maintenir. Dans un cas comme dans l'autre, les épargnants pourraient avoir de la difficulté à vendre leurs actions ordinaires.

Le prix d'émission initial de nos actions ordinaires sera établi par voie de négociation entre nous et les preneurs fermes dans le cadre du présent placement et pourrait ne pas être indicatif du cours auquel nos actions ordinaires se négocieront après la réalisation du présent placement. Nous ne pouvons garantir aux épargnants que le cours de nos actions ordinaires ne chutera pas de façon marquée en deçà du prix d'émission initial.

Nous devons engager davantage de frais à titre de société ouverte et notre direction devra consacrer beaucoup de temps aux questions de conformité

Avant la réalisation du présent placement, nous n'étions pas assujettis aux obligations d'information continue et occasionnelle des lois sur les valeurs mobilières canadiennes ou aux règles, aux règlements et aux politiques de la TSX. Nous travaillons avec nos conseillers juridiques, comptables et financiers afin d'établir les modifications que nous devons apporter à nos systèmes de contrôle de la gestion financière de manière à pouvoir remplir les obligations qui nous incombent à titre de société ouverte. Ces modifications toucheront notamment la gouvernance, les contrôles, l'audit interne, le processus de communication de l'information et les contrôles en la matière et les systèmes de présentation de l'information financière et de comptabilité. Le processus est en cours et touchera d'autres aspects au besoin, y compris nos contrôles internes sur la présentation de l'information financière. Toutefois, nous ne pouvons assurer aux acquéreurs de nos actions ordinaires que ces mesures et les autres mesures que nous pourrions prendre suffiront pour nous permettre de remplir les obligations qui nous incombent à titre de société ouverte dans les délais prescrits. En outre, pour remplir les obligations de présentation de l'information et les autres exigences qui s'appliquent aux sociétés ouvertes, nous devons engager des frais supplémentaires et notre direction devra y consacrer beaucoup de temps et d'attention. Nous ne pouvons prédire le montant des frais supplémentaires que nous devons engager, ni le moment où ils seront engagés, ni l'incidence que l'attention que la direction devra porter à ces questions aura sur notre entreprise.

Le cours de nos actions ordinaires pourrait être volatil

Le cours de nos actions ordinaires pourrait être volatil et fluctuer de façon marquée en raison de nombreux facteurs, dont bon nombre sont indépendants de notre volonté, notamment les suivants :

- la fluctuation effective ou prévue de nos résultats d'exploitation trimestriels;
- les recommandations faites par les analystes-rechercheurs en valeurs mobilières;
- l'évolution de la situation économique ou la façon dont le marché évalue les sociétés œuvrant dans le secteur dans lequel nous exerçons nos activités;
- le recrutement de nouveaux hauts dirigeants ou autres membres du personnel clés ou le départ de tels employés;
- la levée ou l'expiration des restrictions en matière de blocage ou d'autres restrictions en matière de transfert visant nos actions ordinaires en circulation;
- les ventes ou les ventes perçues d'actions ordinaires supplémentaires;
- les acquisitions ou regroupements d'entreprises importants, les partenariats stratégiques, les coentreprises ou les engagements à investir des capitaux auxquels nous ou nos concurrents participons;
- les litiges nous visant ou visant notre secteur, ou les deux, ou les enquêtes effectuées par les organismes de réglementation sur nos activités ou celles de nos concurrents;
- les faits nouveaux ou les différends relatifs à nos droits de propriété intellectuelle ou à nos autres droits exclusifs;
- l'importance de notre flottant;
- les résultats d'exploitation et l'augmentation du cours des actions d'autres sociétés que les épargnants jugent comparables à la nôtre;
- les nouvelles au sujet des tendances, des préoccupations, des progrès technologiques, de la concurrence, des modifications d'ordre réglementaire et de questions connexes dans notre secteur ou sur les marchés cibles.

Les marchés financiers ont récemment affiché une fluctuation marquée des cours et des volumes qui ont particulièrement touché le cours des titres de participation de sociétés sans égard, le plus souvent, aux résultats d'exploitation, à la valeur de l'actif sous-jacent ou aux perspectives des sociétés en question. Par conséquent, le cours de nos actions ordinaires pourrait chuter même si nos résultats d'exploitation, la valeur de notre actif sous-jacent ou nos perspectives n'ont pas changé. De plus, ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs connexes, pourraient causer une diminution de la valeur de notre actif dont on prévoit qu'elle pourrait être durable, ce qui pourrait entraîner une dépréciation. Il n'est pas certain que le cours et le volume de négociation des actions ne continueront pas de fluctuer. Si la volatilité accrue ou les bouleversements qui règnent sur les marchés se maintiennent, cela pourrait avoir un effet défavorable sur nos activités et un effet défavorable important sur le cours de nos actions ordinaires.

Nous ne prévoyons pas verser de dividendes sur nos actions ordinaires dans un avenir prévisible

Notre politique actuelle consiste à conserver notre bénéfice afin de financer la mise au point et le perfectionnement de notre logiciel et de le réinvestir dans notre entreprise. Par conséquent, nous ne prévoyons pas verser de dividendes en espèces sur nos actions ordinaires dans un avenir prévisible. Notre conseil d'administration reverra notre politique en matière de dividendes à l'occasion en fonction de notre bénéfice, de notre situation financière et d'autres facteurs pertinents. Voir « Politique en matière de dividendes ».

Nos besoins en capitaux futurs pourraient diluer la participation en actions ordinaires de nos actionnaires

Nous pourrions avoir besoin de réunir des fonds supplémentaires au moyen de financements par emprunt, d'appels publics à l'épargne ou de placements privés aux fins suivantes :

- financer les activités courantes;
- tirer parti des occasions qui se présenteront, y compris l'expansion plus rapide de notre entreprise ou l'acquisition de produits, de technologies ou d'entreprises complémentaires;
- mettre au point de nouveaux produits;
- réagir aux pressions de la concurrence.

Tous les capitaux supplémentaires que nous réunirons au moyen de la vente d'actions pourraient diluer la participation en actions ordinaires des actionnaires actuels et ceux-ci pourraient être appelés à l'avenir à approuver la création de nouveaux titres de participation qui pourraient comporter des droits et des privilèges supérieurs à ceux qui sont rattachés à nos actions ordinaires. Les capitaux réunis grâce à des financements par emprunt pourraient nous obliger à faire des versements d'intérêts périodiques et imposer certaines restrictions à l'exercice de nos activités. De plus, nous pourrions ne pas pouvoir obtenir du financement supplémentaire, ou ne pas pouvoir l'obtenir à des conditions favorables. Si nous n'en obtenons pas, cela pourrait nous empêcher de faire les dépenses qui pourraient être nécessaires pour mettre en œuvre notre stratégie de croissance et maintenir nos activités ou prendre de l'expansion.

La vente d'un grand nombre de nos actions ordinaires sur le marché public pourrait causer la chute du cours de nos actions

Un grand nombre d'actions ordinaires pourraient être vendues sur le marché public à quelque moment que ce soit avant ou après l'expiration des conventions de blocage qui sont décrites à la rubrique intitulée « Mode de placement ». Si de telles ventes sont effectuées, ou si le marché perçoit que les porteurs d'un grand nombre d'actions ordinaires ont l'intention de vendre celles-ci, cela pourrait faire chuter le cours de nos actions ordinaires. De plus, les preneurs fermes pourraient renoncer à l'application des dispositions des conventions de blocage et permettre aux actionnaires qui les ont conclues de vendre leurs actions ordinaires. Aucune condition préalable n'a été imposée quant à une telle renonciation de la part des preneurs fermes et la décision qu'ils pourraient prendre de renoncer à la réalisation de ces conditions dépendra d'un certain nombre de facteurs, notamment la conjoncture du marché, le rendement de nos actions ordinaires sur le marché et notre situation financière. Si les restrictions prévues dans les conventions de blocage font l'objet d'une renonciation, d'autres actions ordinaires pourront être vendues sur le marché public, sous réserve des lois sur les valeurs mobilières applicables, ce qui pourrait faire chuter le cours de nos actions ordinaires. Les titulaires d'options d'achat d'actions ordinaires devront inclure une certaine somme immédiatement dans leur revenu aux fins de l'impôt au moment où ils leveront leurs options (c'est-à-dire que leur impôt ne sera pas reporté jusqu'au moment où ils vendront les actions ordinaires sous-jacentes). Par conséquent, ils devront généralement vendre les actions ordinaires découlant de la levée des options pendant la même année, ce qui pourrait faire en sorte qu'un plus grand nombre d'actions ordinaires soient vendues sur le marché public et que les membres de notre direction et nos employés détiennent leurs actions ordinaires moins longtemps.

Nous avons une grande latitude quant à l'emploi du produit net qui sera tiré du présent placement et nous pourrions ne pas l'utiliser à bon escient

Nous ne pouvons indiquer de manière définitive la façon dont nous utiliserons le produit net que nous tirerons du présent placement. Notre direction disposera d'une grande latitude à cet égard et pourra notamment l'affecter à l'une ou l'autre des fins décrites à la rubrique intitulée « Emploi du produit ». Par conséquent, les acquéreurs d'actions ordinaires, ne disposant que de renseignements limités sur les intentions précises de la direction, devront s'en remettre au jugement de notre direction quant à l'emploi du produit. Notre direction pourrait affecter une partie ou la totalité du produit net qui sera tiré du présent placement d'une manière qui est contraire au souhait de nos actionnaires, qui pourrait ne pas donner un rendement intéressant ou qui pourrait ne pas faire augmenter la valeur du placement des acquéreurs. Si notre direction n'affecte pas ces fonds à bon escient, cela pourrait porter préjudice à notre entreprise. Jusqu'à ce que nous en ayons besoin, nous pourrions investir le produit net du présent placement d'une manière qui ne produit aucun revenu ou qui en réduit la valeur. Les épargnants devraient également noter que Kinaxis ne touchera aucune tranche du produit du placement secondaire.

Si vous achetez nos actions ordinaires dans le cadre du présent placement, la valeur comptable de vos actions ordinaires subira une dilution immédiate et marquée

Le prix d'émission initial de nos actions ordinaires excédera considérablement la valeur comptable corporelle nette de chacune de ces actions. Par conséquent, si un épargnant achète des actions ordinaires dans le cadre du présent placement, sa participation subira une dilution immédiate et marquée. Si les options d'achat d'actions ordinaires en circulation sont levées, les épargnants subiront une dilution supplémentaire.

Un nombre considérable de nos actions ordinaires appartiendront à un nombre limité d'actionnaires après la clôture et ces actionnaires seront en mesure d'exercer une influence considérable sur les questions nécessitant l'approbation des actionnaires

Immédiatement après la clôture, nos actionnaires existants seront propriétaires de ● % (● % si l'option d'attribution excédentaire est levée intégralement) de nos actions ordinaires en circulation. Nos actionnaires existants seront en mesure d'exercer une influence considérable sur les questions nécessitant l'approbation des actionnaires, y compris l'élection des administrateurs et les décisions importantes que la Société doit prendre, après la clôture. De plus, ces actionnaires pourraient retarder ou empêcher un changement de contrôle de notre Société qui aurait pu être à l'avantage de nos actionnaires.

Les personnes américaines qui sont propriétaires d'actions ordinaires peuvent être assujetties à l'impôt sur le revenu fédéral américain sur les bénéfices non répartis et constater un revenu ordinaire au moment de la disposition de ces actions

Société de placement étrangère passive Les personnes américaines qui sont propriétaires d'actions d'une « société de placement étrangère passive » (« **SPEP** ») (au sens donné au terme *passive foreign investment company*) s'exposent habituellement à subir des conséquences fiscales fédérales américaines défavorables importantes. De manière générale, la Société serait une SPEP pour une année d'imposition donnée si 75 % et plus de son revenu constituait un « revenu passif » (*passive income*) ou 50 % et plus de son actif était détenu aux fins de la production d'un revenu passif. Le revenu passif comprend habituellement l'intérêt, les dividendes et d'autres revenus de placements. Bien que nous ne prévoyions pas être une SPEP après la vente des actions placées, il n'est pas garanti que nous ne le serons pas à ce moment-là ou à l'avenir. Si vous êtes une personne américaine, nous vous conseillons de consulter votre fiscaliste pour vous renseigner sur les conséquences fiscales qui pourraient découler des règles qui régissent les SPEP.

Société étrangère contrôlée Les personnes américaines qui, directement ou indirectement ou conformément aux règles d'attribution, sont propriétaires de 10 % et plus des droits de vote rattachés aux actions de la Société, que nous appelons les actionnaires américains représentant 10 %, peuvent être assujetties aux règles qui régissent les « sociétés étrangères contrôlées » (« **SEC** ») (au sens donné au terme *controlled foreign corporation*). Conformément aux règles qui régissent les SEC, chaque actionnaire américain représentant 10 % doit inclure chaque année dans son revenu sa quote-part dans le « revenu de la sous-partie F » (*subpart F income*) de la SEC, même si aucune distribution n'a été effectuée. En règle générale, une société qui n'est pas une société américaine ne sera considérée comme une SEC que si les actionnaires américains représentant 10 % sont collectivement propriétaires de plus de 50 % du nombre total de droits de vote rattachés aux actions de la société en question ou de la valeur totale de ces actions pendant une période ininterrompue de 30 jours et plus au cours d'une année donnée. Bien que nous ne prévoyions pas être une SEC immédiatement après la vente des actions placées, il n'est pas garanti que nous ne le serons pas à ce moment-là ou à l'avenir. Si vous êtes une personne américaine, nous vous conseillons de consulter votre fiscaliste pour vous renseigner sur les conséquences fiscales qui pourraient découler des règles qui régissent les SEC.

Si les analystes en valeurs mobilières ou les analystes qui suivent le secteur ne publient pas des rapports de recherche ou des comptes rendus sur notre entreprise ou publient des comptes rendus défavorables sur celle-ci, le cours de nos actions et le volume de négociation de celles-ci pourraient diminuer

Le cours de négociation de nos actions ordinaires est tributaire des rapports de recherche et des comptes rendus que les analystes en valeurs mobilières et les analystes qui suivent le secteur publient sur nous ou notre entreprise. Nous ne pouvons exercer aucune influence sur ces analystes. Si l'un ou plusieurs d'entre eux évaluent nos actions ordinaires à la baisse ou changent leur avis sur celles-ci, le cours de nos actions pourrait chuter. Si un ou plusieurs analystes influents cessent de suivre nos actions ordinaires ou notre entreprise ou ne publient pas de comptes rendus réguliers à notre sujet, nous pourrions perdre de la visibilité sur les marchés financiers, ce qui pourrait entraîner la diminution du cours de nos actions et du volume de négociation de celles-ci.

CERTAINES CONSIDÉRATIONS FISCALES FÉDÉRALES CANADIENNES

De l'avis de Dentons Canada S.E.N.C.R.L., conseillers juridiques de la Société, et de Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l., conseillers juridiques des preneurs fermes, le texte qui suit décrit sommairement, en date des présentes, les principales considérations fiscales fédérales canadiennes qui s'appliquent généralement, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de son règlement d'application (la « **loi de l'impôt** »), au porteur qui, aux fins de la loi de l'impôt et de toute convention fiscale applicable, et à tous les moments pertinents, est ou est réputé être un résident du Canada, acquiert des actions ordinaires dans le cadre du présent placement et en est propriétaire véritable à titre d'immobilisations, et n'a aucun lien de dépendance avec la Société et les preneurs fermes et n'est pas affilié à ceux-ci (un « **porteur résident** »). De façon générale, les actions ordinaires seront considérées comme des immobilisations à cette fin, sauf si le porteur résident détient (ou détiendra) ces actions ordinaires dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise ou s'il les a acquises (ou les acquerra) dans le cadre d'une ou de plusieurs opérations considérées comme un projet comportant un risque ou une affaire de caractère commercial. Le porteur résident dont les actions ordinaires pourraient ne pas être considérées comme des immobilisations peut, dans certaines circonstances, faire le choix irrévocable prévu au paragraphe 39(4) de la loi de l'impôt pour que ses actions ordinaires et tous les autres « titres canadiens » (au sens donné à ce terme dans la loi de l'impôt) dont il est propriétaire soient considérés comme des immobilisations pendant l'année d'imposition au cours de laquelle il a fait le choix et pendant toutes les années d'imposition subséquentes. De tels porteurs résidents devraient consulter leur fiscaliste pour savoir s'ils peuvent faire le choix en vertu du paragraphe 39(4) de la loi de l'impôt et s'ils devraient le faire dans la situation qui leur est propre.

Le présent résumé ne s'applique pas au porteur (i) qui est un non-résident du Canada aux fins de la loi de l'impôt, (ii) qui est une « institution financière », au sens donné à ce terme dans la loi de l'impôt, aux fins des règles d'évaluation à la valeur du marché, (iii) dans lequel une participation constitue un « abri fiscal déterminé » au sens donné à ce terme dans la loi de l'impôt, (iv) qui est une « institution financière déterminée » au sens donné à ce terme dans la loi de l'impôt, (v) qui déclare ses « résultats fiscaux canadiens » (au sens donné à ce terme dans la loi de l'impôt) dans une monnaie autre que le dollar canadien ou (vi) qui a conclu ou conclura un « arrangement de disposition factice » ou un « contrat dérivé à terme » (au sens donné à ces termes dans la loi de l'impôt) à l'égard des actions ordinaires. Un tel porteur devrait consulter son fiscaliste.

Le présent résumé est fondé sur les dispositions actuelles de la loi de l'impôt et sur l'interprétation que donnent les conseillers juridiques aux politiques administratives et aux pratiques d'imposition actuelles que l'Agence du revenu du Canada a publiées. En outre, le présent résumé tient compte des propositions expresses visant à modifier la loi de l'impôt qui ont été annoncées publiquement par le ministre des Finances du Canada ou pour son compte avant la date des présentes (les « **propositions fiscales** ») et présume que toutes ces propositions fiscales seront adoptées dans leur forme actuelle. Il n'est pas certain que les propositions fiscales seront adoptées ni qu'elles le seront dans leur forme actuelle. Le présent sommaire ne tient pas compte ni ne prévoit de modifications des lois, des politiques administratives ou des pratiques d'imposition, que ce soit par voie de mesure ou d'interprétation législative, réglementaire, judiciaire ou administrative, ni ne tient compte des considérations fiscales provinciales, territoriales ou étrangères.

Le présent résumé, de nature générale seulement, ne se veut pas un avis de nature juridique ou fiscale à l'intention d'un porteur en particulier et ne doit pas être interprété comme tel. Par conséquent, les porteurs sont invités à consulter leur fiscaliste pour se renseigner sur les conséquences fiscales qui pourraient découler de l'acquisition, de la détention ou de la disposition d'actions ordinaires dans la situation qui leur est propre.

Dividendes sur les actions ordinaires

Les dividendes qu'un porteur résident qui est un particulier (sauf certaines fiducies) reçoit ou est réputé recevoir sur les actions ordinaires doivent être pris en considération dans le revenu de ce porteur et sont assujettis aux règles de majoration et de crédit d'impôt pour dividendes qui s'appliquent normalement en vertu de la loi de l'impôt aux dividendes imposables reçus de sociétés canadiennes imposables. La Société peut désigner la totalité ou une partie de ces dividendes à titre de « dividendes déterminés », qui seront assujettis à un régime bonifié de majoration et de crédit d'impôt pour dividendes conformément aux règles de la loi de l'impôt. La Société informera ses actionnaires d'une telle désignation au moment approprié. Le pouvoir de la Société de désigner des dividendes à titre de dividendes déterminés pourrait être limité. Le montant des dividendes reçus par un particulier (sauf certaines fiducies), mais non le montant de la majoration, pourrait être assujetti à l'impôt minimum de remplacement.

Les dividendes qu'un porteur résident qui est une société par actions reçoit ou est réputé recevoir sur les actions ordinaires doivent être pris en considération dans le revenu de ce porteur et sont en général déductibles dans le

calcul de son revenu imposable. Le porteur résident qui est une « société privée » ou une « société assujettie » (au sens donné à ces termes dans la loi de l'impôt) peut être tenu, en vertu de la partie IV de la loi de l'impôt, de payer un impôt remboursable de 33⅓ % sur les dividendes qu'il a reçus ou qu'il est réputé avoir reçus sur les actions ordinaires dans la mesure où ces dividendes sont déductibles dans le calcul de son revenu imposable. Cet impôt lui est généralement remboursé au taux de 1,00 \$ par tranche de 3,00 \$ de dividendes imposables versés pendant qu'il a le statut de société privée ou de société assujettie.

Dispositions d'actions ordinaires

Le porteur résident qui dispose ou est réputé disposer d'une action ordinaire (sauf en faveur de la Société) réalise généralement un gain (une perte) en capital dans la mesure où le produit de disposition est supérieur (inférieur) au total du prix de base rajusté des actions ordinaires pour le porteur résident et des frais de disposition raisonnables. À cette fin, le prix de base rajusté d'une action ordinaire pour le porteur résident est établi à quelque moment que ce soit en faisant la moyenne du coût de cette action ordinaire et du coût de toutes les autres actions ordinaires appartenant au porteur résident à titre d'immobilisations à ce moment-là, lequel coût comprendra tous les frais d'acquisition raisonnables engagés par celui-ci.

De façon générale, le porteur résident doit inclure la moitié de tout gain en capital (un « **gain en capital imposable** ») qu'il réalise au cours d'une année d'imposition dans son revenu de l'année. Il est tenu de déduire la moitié de toute perte en capital (une « **perte en capital déductible** ») qu'il réalise dans l'année des gains en capital imposables qu'il a réalisés au cours de cette année-là. Les pertes en capital déductibles qui excèdent les gains en capital imposables réalisés au cours d'une année donnée peuvent être portées en diminution, au cours de l'une ou l'autre des trois années d'imposition antérieures ou d'une année d'imposition subséquente, des gains en capital imposables réalisés au cours de ces années (mais non d'autres revenus), dans la mesure et les circonstances décrites dans la loi de l'impôt. Si le porteur résident est une société par actions, les pertes en capital réalisées au moment de la disposition ou de la disposition réputée d'une action ordinaire pourraient, dans certaines circonstances, être réduites du montant des dividendes qu'il a reçus ou est réputé avoir reçus sur les actions ordinaires. Des règles similaires pourraient s'appliquer si une société par actions est membre d'une société de personnes ou bénéficiaire d'une fiducie qui est propriétaire d'actions, directement ou indirectement par l'entremise d'une société de personnes ou d'une fiducie. Le porteur résident qui est un particulier (sauf certaines fiducies) et qui réalise des gains en capital imposables pourrait être assujéti à l'impôt minimum de remplacement selon la situation qui lui est propre.

Le porteur résident qui est une « société privée sous contrôle canadien » (au sens donné à ce terme dans la loi de l'impôt) tout au long de l'année pourrait devoir payer un impôt remboursable de 6⅓ % sur son « revenu de placement total » (au sens donné à ce terme dans la loi de l'impôt) de l'année, y compris les gains en capital imposables découlant de la disposition ou de la disposition réputée d'actions ordinaires.

ADMISSIBILITÉ À DES FINS DE PLACEMENT

De l'avis de Dentons Canada S.E.N.C.R.L., conseillers juridiques de la Société, et de Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l., conseillers juridiques des preneurs fermes, d'après les dispositions actuelles de la loi de l'impôt, à la condition qu'à la date du présent placement les actions ordinaires soient inscrites à une « bourse de valeurs désignée » (au sens donné à ce terme dans la loi de l'impôt), ce qui comprend actuellement la TSX, ou que la Société soit une « société publique » (au sens donné à ce terme dans la loi de l'impôt), les actions ordinaires seront, à cette date, des placements admissibles en vertu de la loi de l'impôt pour les fiducies régies par un régime enregistré d'épargne-retraite (un « **REER** »), un fonds enregistré de revenu de retraite (un « **FERR** »), un régime enregistré d'épargne-invalidité, un régime de participation différée aux bénéfices, un régime enregistré d'épargne-études et un compte d'épargne libre d'impôt (un « **CELI** »), au sens donné à ces termes dans la loi de l'impôt.

Nonobstant ce qui précède, si les actions ordinaires constituent un « placement interdit » (au sens donné à ce terme dans la loi de l'impôt) pour le CELI, le REER ou le FERR, le titulaire du CELI ou le rentier du REER ou du FERR, selon le cas, sera assujéti à un impôt de pénalité à l'égard des actions ordinaires, et d'autres conséquences fiscales pourraient s'ensuivre. En règle générale, les actions ordinaires ne constitueront pas des placements interdits si le titulaire ou le rentier, selon le cas, n'a aucun lien de dépendance avec la Société aux fins de la loi de l'impôt et n'a pas de « participation notable » (au sens donné à ce terme dans la loi de l'impôt) dans celle-ci. En outre, de façon générale, une action ordinaire ne constituera pas un « placement interdit » si elle est un « bien exclu » (au sens donné à ce terme dans la loi de l'impôt) pour les fiducies régies par un CELI, un REER ou un FERR. Les porteurs qui souhaitent détenir leurs actions ordinaires dans une fiducie régie par un CELI, un REER ou un FERR devraient

consulter leur fiscaliste pour se renseigner sur l'application des règles sur les « placements interdits » dans la situation qui leur est propre.

QUESTIONS D'ORDRE JURIDIQUE

Les membres de la direction ne sont au courant d'aucune poursuite juridique en cours ou envisagée à laquelle la Société serait partie ou qui viserait ses biens et qui revêtirait de l'importance pour la Société.

DIRIGEANTS ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

À notre connaissance, sauf pour ce qui est indiqué dans le présent prospectus, aucun administrateur ou haut dirigeant ni aucun des membres de leur groupe ou des personnes qui ont des liens avec eux n'a un intérêt important, directement ou indirectement, dans une opération qui a été réalisée au cours des trois années ayant précédé la date du présent prospectus, ou dans une opération projetée, qui a eu ou aura une incidence importante sur nous ou sur l'une ou l'autre de nos filiales.

RELATIONS ENTRE KINAXIS ET CERTAINS PRENEURS FERMES

RBC Dominion valeurs mobilières Inc. est une filiale de RBC, qui nous a consenti deux facilités de crédit, soit la facilité renouvelable et l'emprunt à terme. Voir « Rapport de gestion – Situation de trésorerie et sources de financement – Facilité de crédit renouvelable et emprunt à terme ». Par conséquent, la Société peut être considérée comme un « émetteur associé » à RBC Dominion valeurs mobilières Inc. en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables.

Les modalités principales de la facilité renouvelable et de l'emprunt à terme sont décrites à la rubrique intitulée « Rapport de gestion – Situation de trésorerie et sources de financement – Facilité de crédit renouvelable et emprunt à terme ».

En date des présentes, nous nous conformons à tous les égards importants aux modalités de notre dette envers RBC aux termes des facilités de crédit. RBC n'a dû renoncer à invoquer aucune violation de la convention de crédit relative aux facilités de crédit depuis la date à laquelle celles-ci ont été établies. Les facilités de crédit sont garanties par une sûreté de premier rang sur tous nos biens personnels, de même que par une sûreté de premier rang sur toutes les créances de notre filiale, Kinaxis Corp. Les facilités de crédit étaient également garanties par une sûreté de premier rang sur tous les biens personnels de l'une de nos filiales qui a été liquidée en décembre 2013. Aucun changement défavorable important ne s'est produit dans notre situation financière et la valeur de la garantie de la dette n'a pas changé depuis la date à laquelle les facilités de crédit ont été établies.

RBC n'a pas pris part à la décision d'entreprendre le présent placement ni à l'établissement des modalités de celui-ci, y compris la structure et l'établissement du prix. En conséquence du présent placement, RBC Dominion valeurs mobilières Inc. touchera sa part de la rémunération des preneurs fermes.

La tranche du produit net qui sera affectée au remboursement de la dette servira à rembourser une tranche d'environ 33,0 M\$ CA de l'encours de la dette aux termes des facilités de crédit existantes. Voir « Emploi du produit ».

Certains des preneurs fermes et les membres de leurs groupes respectifs ont fourni, et pourraient fournir à l'avenir, divers services de consultation financière et de courtage à la Société, en contrepartie desquels ils ont touché ou toucheront la rémunération d'usage.

EXPERTS

Nos états financiers consolidés annuels aux 31 décembre 2013 et 2012 et pour chacun des trois exercices compris dans la période terminée le 31 décembre 2013 qui figurent dans le présent prospectus ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet d'experts comptables inscrit indépendant, tel qu'il est indiqué dans leur rapport figurant dans les présentes, et présentés sur la foi du rapport que ce cabinet a signé à titre d'experts en comptabilité et en audit.

Certaines questions d'ordre juridique ayant trait au présent placement seront examinées pour le compte de la Société et des actionnaires vendeurs par Dentons Canada S.E.N.C.R.L. et pour le compte des preneurs fermes par Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l. Les associés et les avocats salariés de Dentons Canada S.E.N.C.R.L. et les

associés et les avocats salariés de Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l. sont collectivement propriétaires véritables, directement et indirectement, de moins de 1 % de nos actions ordinaires en circulation, respectivement.

AUDITEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Les auditeurs indépendants de la Société sont KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., 160, Elgin Street, bureau 2000, Ottawa (Ontario) K2P 2P8.

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres des actions ordinaires est CST Trust Company, à son bureau principal de Toronto, en Ontario.

CONTRATS IMPORTANTS

Le seul contrat important, sauf pour ce qui est des contrats que nous avons conclus dans le cours normal des affaires, que nous avons conclu au cours des deux années ayant précédé la date du présent prospectus ou auquel nous sommes ou deviendrons partie au plus tard à la date de clôture du présent placement, est la convention de prise ferme, qui est décrite à la rubrique intitulée « Mode de placement ».

On pourra consulter la convention de prise ferme, une fois qu'elle aura été signée, pendant les heures d'ouverture habituelles à notre bureau principal situé au 700, Silver Seven Road, Ottawa (Ontario) K2V 1C3 et sous notre profil sur le site Web de SEDAR, au www.sedar.com.

DROIT DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

Les lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires canadiens confèrent à l'acquéreur un droit de résolution. Ce droit ne peut être exercé que dans les deux jours ouvrables suivant la réception ou la réception réputée du prospectus et des modifications. Dans plusieurs provinces et territoires, ces lois permettent également à l'acquéreur de demander la nullité ou, dans certains cas, la révision du prix ou des dommages-intérêts si le prospectus contient de l'information fausse ou trompeuse ou ne lui a pas été transmis. Ces droits doivent être exercés dans des délais déterminés. On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un avocat.

TABLE DES MATIÈRES DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de Kinaxis qui suivent sont inclus dans le présent prospectus :

	<u>Page</u>
États financiers consolidés audités pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012	F-2
États financiers consolidés résumés intermédiaires non audités pour les trimestres clos les 31 mars 2014 et 2013	F-51

États financiers consolidés de

Kinaxis Inc.

Exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
160, rue Elgin
Ottawa (Ontario) K2P 2P8
Canada

Téléphone 613-212-KPMG (5764)
Télécopieur 613-212-2896
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Kinaxis Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Kinaxis Inc., qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres négatifs et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 décembre 2013, le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Kinaxis Inc. au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 décembre 2013, le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

(signé) KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Le 1^{er} mai 2014

Ottawa, Canada

Kinaxis Inc.

États consolidés de la situation financière

Aux 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars américains)

	2013	2012
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 804 \$	48 801 \$
Créances clients et autres débiteurs (note 4)	12 449	10 433
Crédits d'impôt à l'investissement à recevoir	1 330	1 374
Charges payées d'avance	1 207	1 174
	28 790	61 782
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles (note 5)	2 408	1 845
Crédits d'impôt à l'investissement à recouvrer	2 108	4 680
Actifs d'impôt différé (note 16)	8 166	4 183
	41 472 \$	72 490 \$

Passifs

Passifs courants		
Dettes fournisseurs et charges à payer (note 6)	11 062 \$	2 900 \$
Produits différés	24 700	20 316
Tranche à court terme des obligations au titre des contrats de location-financement (note 8)	–	42
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 7)	4 167	–
Actions privilégiées rachetables (note 9)	–	64 720
	39 929	87 978
Passifs non courants		
Obligations au titre des contrats de location-financement (note 8)	–	16
Incitatifs à la location	155	202
Dette à long terme (note 7)	20 833	–
Actions privilégiées rachetables (note 9)	54 135	–
	75 123	218

Capitaux propres négatifs

Capital social (note 10)	9 902	11 176
Surplus d'apport	3 948	2 923
Cumul des autres éléments du résultat global	(360)	(297)
Déficit	(87 070)	(29 508)
	(73 580)	(15 706)
Éventualités (note 23)		
Engagements (note 20)		
	41 472 \$	72 490 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés ci-jointes.

Au nom du conseil d'administration,

(signé) Douglas Colbeth, administrateur

(signé) John (Ian) Giffen, administrateur

Kinaxis Inc.

États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013, 2012 et 2011

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

	2013	2012	2011
Produits (note 12)	60 816 \$	46 671 \$	38 041 \$
Coût des ventes	18 016	13 156	9 714
Marge brute	42 800	33 515	28 327
Charges d'exploitation			
Frais de vente et de marketing	15 071	13 019	10 217
Frais de recherche et de développement (note 13)	8 171	7 072	2 323
Charges générales et administratives	6 383	5 388	4 469
	29 625	25 479	17 009
	13 175	8 036	11 318
Autres produits (charges)			
Perte liée aux variations de la juste valeur des actions privilégiées rachetables	(17 884)	(1 172)	(15 939)
(Perte) profit de change	(168)	215	178
Produits financiers nets (note 15)	31	46	38
	(18 021)	(911)	(15 723)
Bénéfice (perte) avant impôt	(4 846)	7 125	(4 405)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat (note 16)			
Impôt exigible	8 857	588	528
Impôt différé	(3 983)	1 593	(776)
	4 874	2 181	(248)
Bénéfice (perte)	(9 720)	4 944	(4 157)
Autres éléments du résultat global			
Éléments reclassés ultérieurement en résultat net ou qui pourraient l'être			
Écarts de conversion			
- établissements étrangers	(63)	(246)	(51)
Résultat global total	(9 783) \$	4 698 \$	(4 208) \$
Bénéfice (perte) par action, de base	(0,59) \$	0,30 \$	(0,27) \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, de base (note 11)	16 539 070	16 523 113	15 413 687
Bénéfice (perte) par action, après dilution	(0,59)	0,19	(0,27)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, après dilution (note 11)	16 539 070	26 437 042	15 413 687

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés ci-jointes.

Kinaxis Inc.

États consolidés des variations des capitaux propres négatifs

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013, 2012 et 2011
(en milliers de dollars américains)

	Capital social	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Déficit	Total du déficit
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	9 013 \$	1 483 \$	– \$	(30 295) \$	(19 799) \$
Perte	–	–	–	(4 157)	(4 157)
Autres éléments du résultat global	–	–	(51)	–	(51)
Résultat global total	–	–	(51)	(4 157)	(4 208)
Rachat d'actions	(44)	–	–	–	(44)
Actions émises contre trésorerie	16	–	–	–	16
Souscriptions au régime d'achat d'actions	222	–	–	–	222
Options sur actions exercées	934	–	–	–	934
Palements fondés sur des actions	–	495	–	–	495
Intérêts sur les montants à recevoir à la vente d'actions	4	24	–	–	28
Total des transactions visant les actionnaires	1 132	519	–	–	1 651
Solde au 31 décembre 2011	10 145	2 002	(51)	(34 452)	(22 356)
Bénéfice	–	–	–	4 944	4 944
Autres éléments du résultat global	–	–	(246)	–	(246)
Résultat global total	–	–	(246)	4 944	4 698
Actions émises contre trésorerie	240	–	–	–	240
Souscriptions au régime d'achat d'actions	458	–	–	–	458
Options sur actions exercées	333	–	–	–	333
Palements fondés sur des actions	–	898	–	–	898
Intérêts sur les montants à recevoir à la vente d'actions	–	23	–	–	23
Total des transactions visant les actionnaires	1 031	921	–	–	1 952
Solde au 31 décembre 2012	11 176	2 923	(297)	(29 508)	(15 706)
Perte	–	–	–	(9 720)	(9 720)
Autres éléments du résultat global	–	–	(63)	–	(63)
Résultat global total	–	–	(63)	(9 720)	(9 783)
Rachat d'actions et d'options	(2 751)	–	–	(47 842)	(50 593)
Souscriptions au régime d'achat d'actions	347	–	–	–	347
Options sur actions exercées	163	–	–	–	163
Palements fondés sur des actions	–	1 003	–	–	1 003
Remboursement de montants à recevoir à la vente d'actions	967	–	–	–	967
Intérêts sur les montants à recevoir à la vente d'actions	–	22	–	–	22
Total des transactions visant les actionnaires	(1 274)	1 025	–	(47 842)	(48 091)
Solde au 31 décembre 2013	9 902 \$	3 948 \$	(360) \$	(87 070) \$	(73 580) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés ci-jointes.

Kinaxis Inc.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013, 2012 et 2011
(en milliers de dollars américains)

	2013	2012	2011
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice (perte)	(9 720) \$	4 944 \$	(4 157)
Éléments sans incidence sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations corporelles	834	677	604
Perte liée aux variations de la juste valeur des actions privilégiées rachetables	17 884	1 172	15 939
Rémunération fondée sur des actions	1 003	898	495
Amortissement des incitatifs à la location	(46)	(46)	(47)
Crédits d'impôt à l'investissement à recouvrer à long terme	2 573	(700)	(3 480)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	4 874	2 181	(248)
Variations des actifs et des passifs d'exploitation (note 17)	3 379	(3 371)	2 069
Intérêts payés	(3)	(5)	(14)
Impôts sur le résultat payés	(1 149)	(1 119)	(307)
	19 629	4 631	10 854
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 397)	(1 362)	(823)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Actions ordinaires et actions ordinaires sans droit de vote émises et souscriptions d'actions reçues	532	1 054	1 200
Remboursement de montants à recevoir à la vente d'actions	967	—	—
Rachat d'actions privilégiées de catégorie A	(28 469)	—	—
Rachat d'actions ordinaires et d'actions ordinaires sans droit de vote	(50 593)	—	(44)
Émission de titres d'emprunt à long terme	25 000	—	—
Paievements liés à des obligations au titre de contrats de location-financement	(59)	(70)	(263)
	(52 622)	984	893
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
	(34 390)	4 253	10 924
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice			
	48 801	45 175	34 115
Incidence des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie			
	(607)	(627)	136
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice (note 17)			
	13 804 \$	48 801 \$	45 175

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés ci-jointes.

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

1. Informations sur la Société

Kinaxis Inc. (la « Société ») a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par action* et est établie en Ontario, au Canada. L'adresse de son siège social est le 700, chemin Silver Seven, à Ottawa, en Ontario. Les états financiers consolidés de la Société aux 31 décembre 2013 et 2012 et pour les exercices clos les 31 décembre 2013, 2012 et 2011 comprennent les comptes de la Société et de ses filiales.

Kinaxis est un fournisseur de premier ordre de logiciels nuagiques sur abonnement qui permettent à ses clients d'améliorer et d'accélérer les tâches d'analyse et la prise de décisions relatives à toutes les étapes de leur chaîne d'approvisionnement. Kinaxis Inc., qui compte des bureaux à Chicago, aux États-Unis, à Tokyo, au Japon, à Hong Kong, en Chine, à Eindhoven, dans les Pays-Bas, et à Ottawa, au Canada, est une société d'envergure mondiale.

2. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« International Financial Reporting Standards » ou « IFRS ») telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et comprennent les comptes de Kinaxis Inc. et de six filiales qu'elle détient entièrement, à savoir Kinaxis Corp., Kinaxis Asia Limited, Kinaxis Japan K.K., Kinaxis Europe B.V., Kinaxis Software LLC et Kinaxis Holdings Inc.

La publication des états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration le 1^{er} mai 2014.

b) Méthode d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis sur la base du coût historique, sauf en ce qui a trait à certains instruments financiers, qui ont été évalués à la juste valeur. Le coût historique se fonde habituellement sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange d'actifs.

c) Monnaie de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars américains (\$ US), soit la monnaie fonctionnelle de la Société et de ses filiales, à moins d'indication contraire. Les montants des tableaux sont présentés en milliers de dollars américains.

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

2. Base d'établissement (suite)

d) Monnaies étrangères

Opérations en monnaies étrangères

Les états financiers de la Société et des filiales qu'elle détient entièrement (exclusion faite de Kinaxis Japan K.K. et de Kinaxis Europe B.V.), sont établis en dollars américains, utilisés comme monnaie fonctionnelle. Les opérations effectuées en monnaies autres que le dollar américain sont converties aux taux de change en vigueur à la date respective des opérations. À la clôture de chaque période, les éléments monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux en vigueur à cette date. Les écarts de conversion sur les éléments monétaires sont comptabilisés en résultat net au cours de la période où ils surviennent. Les éléments non monétaires comptabilisés à la juste valeur libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été établie. Les éléments non monétaires évalués au coût historique dans une devise donnée sont convertis aux taux en vigueur à la date de l'opération.

Établissements étrangers

Les états financiers consolidés comprennent également les comptes des filiales Kinaxis Japan K.K. et Kinaxis Europe B.V. entièrement détenues, comptes qui sont convertis en dollars américains. Les états financiers de Kinaxis Japan K.K. sont établis en yens, utilisés comme monnaie fonctionnelle, et les états financiers de Kinaxis Europe B.V. sont établis en euros, utilisés comme monnaie fonctionnelle. Les actifs et les passifs ont été convertis en dollars américains aux taux de change en vigueur à la date de clôture de chaque période. Les éléments des produits et des charges sont convertis aux taux de change moyens de la période, à moins que les taux de change aient fluctué considérablement au cours de cette période, auquel cas ils sont alors convertis aux taux de change en vigueur à la date respective de réalisation des opérations. Le cas échéant, les écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et cumulés dans les capitaux propres (négatifs).

e) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction exerce son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur le montant des actifs, des passifs, des produits et des charges présentés ainsi que sur les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Des estimations et des jugements sont utilisés entre autres pour établir la valeur des actions privilégiées rachetables, la répartition de la contrepartie liée à un accord à composantes multiples générateur de produits, la comptabilisation des actifs d'impôt différé, l'évaluation des crédits d'impôt à l'investissement à recouvrer et l'évaluation des paiements fondés sur des actions. Les estimations et les hypothèses sont passées en revue chaque période, et l'incidence des révisions, le cas échéant, est comptabilisée dans les états financiers consolidés de la période au cours de laquelle ces révisions ont lieu ainsi que dans les états financiers de toute période future touchée.

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

2. Base d'établissement (suite)

e) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

Juste valeur des actions privilégiées rachetables

L'estimation de la juste valeur des actions privilégiées rachetables est appuyée par un rapport d'évaluation indépendant préparé par des experts en évaluation d'entreprises dans lequel une valeur est attribuée à chaque catégorie d'actions à la date de clôture. L'expert en évaluation a utilisé tant l'approche flux de trésorerie actualisés que l'approche marché pour estimer la valeur de la Société. Un modèle d'évaluation des options tenant compte des droits juridiques liés à toutes les catégories de titres ainsi que des droits à la valeur de la Société sous-jacents à chaque catégorie de titres a été utilisé pour déterminer la juste valeur des actions privilégiées rachetables. Toute variation d'une quelconque donnée utilisée aux fins de l'approche flux de trésorerie actualisés ou de l'approche marché pourrait donner lieu à une estimation différente de la valeur de la Société ainsi qu'à une estimation différente de la juste valeur des actions privilégiées rachetables. De plus, toute variation des données utilisées aux fins du modèle d'évaluation des options pourrait se traduire par l'attribution d'une valeur différente aux actions privilégiées rachetables.

Répartition de la contrepartie liée à un accord à composantes multiples générateur de produits

Un jugement est exercé pour définir les différents éléments des accords à composantes multiples générateurs de produits. Pour répartir la contrepartie reçue entre les multiples composantes de l'accord générateur de produits, la direction doit faire des estimations de la juste valeur de chacun des éléments distincts. Le prix de vente de chaque composante distincte est utilisé pour en établir la juste valeur. Lorsqu'il n'y a pas eu de vente d'une composante distincte donnée, diverses données, telles qu'elles sont décrites à la note 3 b), sont utilisées pour établir la juste valeur. Toute variation de ces données pourrait donner lieu à des estimations différentes de la juste valeur d'une composante et avoir une incidence sur la répartition de la contrepartie et le moment de la comptabilisation des produits.

Impôt sur le résultat

La comptabilisation des actifs d'impôt différé exige que la Société évalue le bénéfice imposable futur auquel les actifs d'impôts différé liés aux différences temporaires déductibles ou imposables pourront être appliqués. Pour effectuer cette évaluation, la Société tient compte de la nature des actifs d'impôt différé, de leur période de report, de l'historique récent des résultats de la Société et du bénéfice futur projeté. Le montant réel des actifs d'impôt différé pourrait se révéler différent du montant comptabilisé en raison de facteurs qui pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation de la Société et d'un bénéfice imposable futur moins élevé.

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

2. Base d'établissement (suite)

e) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

Crédits d'impôt à l'investissement à recouvrer

La comptabilisation de crédits d'impôt à l'investissement à recouvrer exige que la Société évalue l'impôt auquel les crédits d'impôt à l'investissement pourront être appliqués. Pour effectuer cette évaluation, la Société tient compte de la période de report des crédits d'impôt à l'investissement, de l'historique récent de résultats et du bénéfice futur projeté.

La Société détermine la valeur des efforts consacrés aux projets de recherche et de développement admissibles aux crédits d'impôt à l'investissement et calcule le montant à recouvrer qui doit être comptabilisé. La répartition des salaires directs associés aux projets admissibles est établie à partir des feuilles de temps et d'évaluations par la direction. Les crédits d'impôt à l'investissement réels demandés et obtenus pourraient différer des estimations compte tenu des déclarations fiscales finales et des révisions effectuées par les administrations fiscales.

Juste valeur des paiements fondés sur des actions

La Société a recours au modèle Black-Scholes pour évaluer la juste valeur des options sur actions réglées en titres de capitaux propres. Des estimations sont nécessaires pour établir les données de ce modèle, y compris à l'égard de la juste valeur des actions sous-jacentes, de la durée de vie attendue des options, de la volatilité, du taux de rendement attendu des actions et du taux d'intérêt sans risque. Toute variation des résultats réels en ce qui a trait à ces données se traduira par une différence entre la valeur réalisée des options sur actions et la valeur estimée initialement. Les hypothèses et les estimations utilisées sont présentées plus en détail à la note 10.

3. Principales méthodes comptables

a) Méthode de consolidation

Les filiales sont des entités sous le contrôle de la Société. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés de la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées, au besoin, afin qu'elles cadrent avec celles adoptées par la Société. La totalité des transactions, des soldes, des produits et des charges intersociétés de la Société et de ses filiales ont été éliminés.

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

b) Comptabilisation des produits

La Société tire ses produits d'exploitation de l'abonnement à ses services (les « produits tirés des abonnements ») qui visent notamment son application de logiciel-service hébergé (*software-as-a-service* ou « SaaS ») et ses licences d'abonnement d'une durée déterminée à ses produits logiciels (« licences visant des logiciels sur place »). De plus, la Société tire des produits de la prestation de services professionnels, qui comprennent les services d'implémentation, les services techniques et de formation et, dans une moindre mesure, les services de maintenance et de soutien fournis aux clients disposant d'anciennes licences perpétuelles d'utilisation de ses produits logiciels. Les services professionnels ne comprennent ni le développement ni la personnalisation poussée de logiciels.

La Société commence à comptabiliser des produits lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies :

- il est probable que les avantages économiques liés à la transaction iront à l'entité;
- le montant des produits peut être évalué de façon fiable;
- les coûts engagés pour effectuer la transaction et pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

b) Comptabilisation des produits (suite)

La Société fournit ses logiciels-services, ses licences visant des logiciels sur place et ses services professionnels séparément ou dans le cadre d'un accord à composantes multiples. Les ventes isolées sont effectuées par l'intermédiaire des renouvellements de logiciels-services ou de licences visant des logiciels sur place d'une durée déterminée ou encore par l'intermédiaire de l'achat isolé de services professionnels identiques ou semblables par les clients de façon récurrente. Lorsqu'ils sont vendus dans le cadre d'un accord à composantes multiples, les logiciels-services ou les licences visant des logiciels sur place et les services professionnels sont considérés comme des unités de comptabilisation distinctes puisqu'ils ont une valeur en eux-mêmes pour le client. La contrepartie totale de l'accord est répartie entre les unités de comptabilisation distinctes selon leur juste valeur relative, et des produits sont comptabilisés pour chaque unité lorsque les critères de comptabilisation des produits sont remplis. La Société établit la juste valeur de chaque unité de comptabilisation en fonction du prix obtenu lors d'une vente isolée. Lorsque la juste valeur ne peut pas être établie en fonction du prix obtenu lors d'une vente isolée, la Société attribue une valeur qui reflète le plus raisonnablement possible le prix de vente qui pourrait être obtenu dans le cadre d'une transaction isolée. Les données prises en compte pour établir la juste valeur comprennent les paramètres et le modèle particuliers utilisés pour déterminer le prix contractuel, les taux de renouvellement prévus aux contrats, les historiques de prix ainsi que les renouvellements par des clients semblables et les ventes isolées à de tels clients.

Les produits tirés des abonnements au titre des logiciels-services ou des licences visant des logiciels sur place sont comptabilisés au pro rata sur la durée du contrat lorsque le service est rendu ou l'accès au logiciel est donné. Le contrat débute lorsque le service est rendu disponible ou que la licence est livrée au client.

La Société conclut des ententes de services professionnels qui s'appuient sur les pièces et la main-d'œuvre. Les produits tirés de ces services professionnels sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Les services de maintenance et de soutien fournis aux clients disposant d'anciennes licences d'utilisation perpétuelles sont vendus dans le cadre d'un accord à composante unique comprenant une seule unité de comptabilisation. Les produits tirés de ces accords sont comptabilisés au pro rata sur la durée du contrat de maintenance.

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Au moment de la comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou à l'émission d'actifs ou de passifs financiers (autres que les actifs et les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés à la juste valeur des actifs ou des passifs financiers, ou déduits de celle-ci, selon le cas. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs ou de passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont constatés immédiatement en résultat net.

Actifs financiers

Tous les actifs financiers sont comptabilisés et décomptabilisés à la date de transaction et sont initialement comptabilisés à la juste valeur augmentée des coûts de transaction, sauf en ce qui a trait aux actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, dont les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

La Société détermine le classement de ses actifs financiers au moment de leur comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont classés de la façon suivante :

Actif financier	Classement aux termes de l'IAS 39
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances – coût amorti
Créances clients et autres débiteurs	Prêts et créances – coût amorti
Crédits d'impôt à l'investissement à recevoir	Prêts et créances – coût amorti

Prêts et créances

Les actifs financiers classés dans les prêts et créances sont assortis de paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute dépréciation. Les produits d'intérêts sont comptabilisés par application du taux d'intérêt effectif, sauf en ce qui a trait aux débiteurs à court terme sur lesquels les produits d'intérêts sont négligeables.

Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument d'emprunt ou d'actif et d'affectation des produits financiers sur une période donnée. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs estimés (y compris tous les frais payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, les coûts de transaction et les autres primes ou escomptes) sur la durée de vie prévue de l'instrument d'emprunt ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif au moment de la comptabilisation initiale.

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Instruments financiers (suite)

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers autres que ceux comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont soumis à des évaluations visant à déceler des indications de dépréciation à la clôture de chaque période. Les actifs financiers font l'objet d'une dépréciation lorsqu'il existe une indication objective qu'à la suite d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale des actifs financiers, les flux de trésorerie futurs estimés liés aux placements connexes ont subi une incidence défavorable.

Certaines catégories d'actifs financiers, comme les créances clients et autres débiteurs, font l'objet de tests de dépréciation tant individuels que collectifs. Les indications objectives de dépréciation d'un portefeuille de créances peuvent comprendre l'historique de la Société en matière de recouvrements, l'augmentation du nombre de retards de paiement au-delà de la période moyenne de crédit au sein du portefeuille ainsi que les modifications observables des conjonctures économiques nationale ou locales corrélées aux défauts de paiement sur les créances.

Pour tous les autres actifs financiers, les indications objectives de dépréciation peuvent comprendre les difficultés financières importantes subies par l'émetteur ou la contrepartie, les défauts de paiement de capital ou d'intérêt ou les manquements à cet égard, ou la probabilité que l'emprunteur amorce une procédure de faillite ou de restructuration financière.

En ce qui a trait aux actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la dépréciation correspond à l'écart entre la valeur comptable d'un actif donné et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif financier.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés soit dans les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, soit dans les autres passifs financiers.

La Société détermine le classement de ses passifs financiers au moment de leur comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont classés de la façon suivante :

Passif financier	Classement aux termes de l'IAS 39
Dettes fournisseurs et charges à payer	Autres passifs financiers – coût amorti
Actions privilégiées rachetables	Passifs financiers – juste valeur par le biais du résultat net
Obligations au titre des contrats de location-financement	Autres passifs financiers – coût amorti

Autres passifs financiers

La Société classe ses passifs financiers non dérivés dans les autres passifs financiers. Les autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Instruments financiers (suite)

Passifs financiers – juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers qui englobent un ou plusieurs dérivés incorporés peuvent être désignés comme d'autres passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net et comptabilisés comme un seul instrument hybride plutôt que séparés en dérivés distincts du contrat hôte.

Décomptabilisation de passifs financiers

La Société décomptabilise les passifs financiers uniquement lorsqu'elle est dégagée de ses obligations, que ses obligations sont annulées ou qu'elles sont arrivées à échéance.

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les placements en trésorerie dans des comptes productifs d'intérêts qui sont facilement monnayables sans pénalité ou qui sont émis pour des durées inférieures à 90 jours suivant la date d'acquisition.

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations corporelles visées par un contrat de location-financement sont comptabilisées à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les actifs font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée d'utilité estimée puisqu'il s'agit de la méthode qui reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs.

Immobilisations corporelles	Taux
Matériel informatique	3 à 4 ans
Logiciels	1 an à 5 ans
Matériel et fournitures de bureau	3 à 5 ans
Améliorations locatives	Durée d'utilité ou du contrat, selon la plus courte

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont passées en revue chaque clôture d'exercice et ajustées au besoin.

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

e) Immobilisations corporelles (suite)

À la clôture de chaque période, la Société passe en revue la valeur comptable de ses immobilisations corporelles pour déterminer s'il y a indication de dépréciation. S'il y a présence d'une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée de façon à déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les évaluations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génèrent, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »). S'il est estimé que la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif doit être ramenée à sa valeur recouvrable. Toute perte de valeur est comptabilisée immédiatement en résultat net.

Les actifs destinés à être cédés sont comptabilisés à leur valeur comptable ou à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, selon la moindre des deux.

f) Contrats de location

Les contrats de location sont classés dans les contrats de location-financement ou dans les contrats de location simple. Les contrats de location-financement s'entendent des contrats qui ont pour effet de transférer à la Société la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Les actifs acquis en vertu de contrats de location-financement sont amortis selon les mêmes taux que ceux décrits à la note 3 e). Les paiements de capital au titre de la location réduisent les obligations comptabilisées au titre des contrats de location-financement. Les paiements d'intérêts au titre de la location sont comptabilisés dans les charges financières.

Les paiements versés aux termes des contrats de location simple sont comptabilisés en résultat net selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Les incitatifs à la location sont comptabilisés comme des éléments constitutifs du total de la charge locative sur la durée du contrat de location.

g) Avantages du personnel

La Société offre à ses employés un régime à cotisations définies qui constitue un régime d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu duquel une entité verse des cotisations définies à une entité distincte et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires. Les obligations au titre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées en résultat net à titre de charges liées aux avantages du personnel au cours des périodes où les services sont rendus par les employés.

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

h) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques propres au passif. La désactualisation est comptabilisée à titre de charge financière.

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages que la Société s'attend à tirer d'un contrat sont inférieurs aux coûts inévitables qu'elle devra engager pour respecter les obligations aux termes de ce contrat. La provision est évaluée à la valeur actualisée du coût prévu pour résilier le contrat ou du coût net prévu pour poursuivre le contrat, selon le moindre des deux. Avant d'établir une provision, la Société comptabilise toute perte de valeur liée aux actifs associés à ce contrat.

i) Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés, sauf si les critères d'inscription à l'actif sont remplis. Aucuns frais de recherche et de développement n'ont été inscrits à l'actif jusqu'à maintenant.

j) Impôt sur le résultat

Les impôts exigibles et différés sont inscrits en résultat net à titre de charge ou de recouvrement, sauf lorsqu'ils ont trait à des éléments comptabilisés hors résultat net (soit dans les autres éléments du résultat global, soit directement dans les capitaux propres), auquel cas, l'impôt est alors comptabilisé hors résultat net.

Impôts exigibles

Les actifs et les passifs d'impôt exigible de la période considérée ou des périodes précédentes doivent être évalués selon le montant qui devrait être recouvré des administrations fiscales ou payé à celles-ci. Les taux d'impôt et les lois fiscales utilisés pour calculer ce montant sont ceux qui sont en vigueur ou pratiquement en vigueur dans les pays où la Société exerce des activités et génère un bénéfice imposable.

Impôts différés

Des actifs et des passifs d'impôt différé sont comptabilisés à l'égard des différences temporaires entre les transactions inscrites dans les états financiers et celles inscrites dans les déclarations fiscales. L'impôt différé est calculé selon la méthode du report variable. Selon cette méthode, un impôt différé est comptabilisé à l'égard de toutes les différences temporaires importantes entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs ainsi qu'à l'égard de certains éléments reportés en avant. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement si, de l'avis de la direction, leur réalisation est probable.

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

j) Impôt sur le résultat (suite)

Impôt différé (suite)

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt qui devraient s'appliquer au cours de l'exercice où l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) adoptés ou pratiquement adoptés à la date de clôture. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des modifications des taux d'impôt et des lois fiscales à la date où ces modifications sont adoptées ou sont pratiquement adoptées. Les actifs et les passifs d'impôt différé peuvent faire l'objet d'une opération de compensation lorsque l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs d'impôt exigible par des passifs d'impôt exigible, lorsque ces actifs et passifs ont trait à des impôts prélevés par la même administration fiscale et lorsque la Société a l'intention de réaliser les actifs d'impôt exigible et de régler les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

Crédits d'impôt à l'investissement

Les crédits d'impôt à l'investissement qui ont trait aux dépenses de recherche scientifique et de développement expérimental sont comptabilisés au cours de la période où les dépenses admissibles sont engagées selon l'interprétation que fait la direction des articles applicables de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada. Les crédits d'impôt sont comptabilisés uniquement s'il y a assurance raisonnable qu'ils seront réalisés. Les crédits demandés sont soumis à l'examen de l'Agence du revenu du Canada.

Les crédits demandés dans le cadre des activités de recherche et de développement sont comptabilisés selon la méthode de la réduction du coût. Selon cette méthode, les subventions et les crédits liés à l'acquisition de matériel sont déduits du coût des actifs connexes, et ceux liés aux dépenses actuelles, qui consistent essentiellement en des salaires et en des avantages connexes, sont pris en compte dans l'établissement du résultat net à titre de réduction des frais de recherche et de développement.

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

k) Paiement fondé sur des actions

La Société a recours à la méthode de la juste valeur pour évaluer la rémunération fondée sur des actions liée à tous les droits fondés sur des actions attribués aux employés et aux administrateurs. La juste valeur à la date d'attribution des droits à des paiements fondés sur des actions réglés en titres de capitaux propres attribués aux employés est habituellement comptabilisée à titre de charge sur la période d'acquisition des droits, et une augmentation correspondante des capitaux propres est inscrite. La juste valeur à la date d'attribution est évaluée selon le modèle Black-Scholes. Chaque tranche d'un droit est considérée comme un droit distinct assorti de sa propre période d'acquisition et de sa juste valeur à la date d'attribution. Le montant comptabilisé à titre de charge est ajusté pour refléter le nombre de droits pour lesquels les conditions de service et de performance non liées au marché devraient être respectées, de sorte que le montant ultimement comptabilisé dépend du nombre de droits pour lesquels les conditions de service et de performance non liées au marché sont respectées à la date d'acquisition des droits. Pour les droits à des paiements fondés sur des actions assortis de conditions (de performance) accessoires à l'acquisition des droits, la juste valeur à la date d'attribution du paiement fondé sur des actions est évaluée de manière à refléter ces conditions, et les écarts entre les résultats attendus et les résultats réels ne donnent lieu à aucun ajustement.

Lorsque les modalités des droits à des paiements fondés sur des actions sont modifiées, la charge minimale comptabilisée doit correspondre à la charge telle qu'elle serait si les modalités n'avaient pas été modifiées et si les modalités initiales du droit étaient respectées. Une charge supplémentaire est comptabilisée pour refléter toute modification qui se traduit par une augmentation de la juste valeur totale du paiement fondé sur des actions ou qui est favorable d'une quelque autre façon à l'employé à la date de la modification.

l) Résultat par action

Le résultat par action de base se calcule en divisant le bénéfice ou la perte par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le calcul du résultat par action après dilution est semblable à celui du résultat par action de base, sauf que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation est ajusté pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires éventuelles dilutives, qui se composent des actions supplémentaires liées à l'exercice présumé des options sur actions en cours ou à la conversion présumée des actions privilégiées rachetables en circulation. Il est présumé que les options et les actions privilégiées rachetables qui ont un effet dilutif sont exercées ou converties à l'ouverture de la période ou à la date d'attribution, selon la plus tardive.

m) Incitatifs à la location

Les incitatifs à la location s'entendent des périodes d'exemption de loyer et de la remise accordée à la Société par un locateur à l'égard d'un bien loué. Ces montants ont été différés à titre d'incitatifs à la location et sont amortis à titre de réduction de la charge de location sur la durée prévue du bail.

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

n) Actions privilégiées rachetables

Des actions privilégiées de catégorie A rachetables sous certaines conditions de la Société sont en circulation. La caractéristique de rachat prévoit un montant de rachat minimal correspondant au prix d'achat des actions et un montant de rachat maximal correspondant à la juste valeur des actions privilégiées. Les porteurs ont également l'option de convertir leurs actions privilégiées en actions ordinaires en tout temps. La clause de rachat minimal répond à la définition de passif financier, et la valeur de rachat variable constitue un passif financier dérivé incorporé. Par ailleurs, les modalités de l'option de conversion ne respectent pas le critère fixe contre fixe permettant le classement dans les capitaux propres; par conséquent, cette option de conversion constitue également un passif financier dérivé incorporé. La Société a désigné les actions privilégiées de catégorie A à la juste valeur par le biais du résultat net et n'a pas séparé les instruments dérivés incorporés. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat global.

o) Normes et interprétations publiées n'ayant pas encore été adoptées

Les paragraphes qui suivent présentent une liste des normes et des modifications qui ont été publiées mais qui n'ont pas encore été adoptées par la Société.

IFRS 9, *Instruments financiers*

Publiée initialement en novembre 2009 puis révisée en octobre 2010, l'IFRS 9, dans sa version publiée à l'heure actuelle, constitue le premier volet du projet de l'IASB visant le remplacement de l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* (l'« IAS 39 »). L'IFRS 9 simplifie le classement des actifs financiers, et permet maintenant la comptabilisation au coût ou à la juste valeur uniquement, contrairement à l'IAS 39, qui permettait de multiples classements. L'IFRS 9 exige également l'utilisation d'une seule méthode de dépréciation, alors que l'IAS 39 en autorisait plusieurs. La méthode prévue par l'IFRS 9 s'appuie sur la façon dont l'entité gère ses instruments financiers dans le cadre de son modèle d'affaires et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. La norme comprend également des directives sur le classement et l'évaluation des passifs financiers. La date de mise en application obligatoire de l'IFRS 9 n'a pas encore été communiquée par l'IASB. La Société n'a pas l'intention d'adopter l'IFRS 9 pour le moment, mais continue de surveiller les différents volets du projet de l'IASB. L'ampleur des répercussions de l'adoption de l'IFRS 9 n'a pas encore été déterminée.

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

3. Principales méthodes comptables (suite)

- o) Normes et interprétations publiées mais n'ayant pas encore été adoptées (suite)

IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*

En décembre 2011, l'IASB a apporté des modifications à l'IAS 32 pour clarifier les situations dans lesquelles une entité a un droit juridiquement exécutoire de compensation. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 et doivent être appliquées rétrospectivement. La Société ne s'attend pas à ce que cette modification ait une incidence importante sur les états financiers consolidés.

IFRIC 21, *Droits ou taxes*

En mai 2013, l'IASB a publié l'IFRIC 21, qui fournit des directives sur la comptabilisation des droits et des taxes conformément aux exigences de l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. Dans le cadre de cette interprétation, les droits ou taxes sont définis comme des sorties qui sont imposées par les autorités publiques aux entités selon des dispositions légales ou réglementaires. L'interprétation indique également que les droits ou taxes ne peuvent découler de contrats ni d'autres arrangements contractuels non (entièrement) exécutés. L'interprétation confirme également qu'une entité doit comptabiliser un passif au titre d'un droit ou d'une taxe uniquement lorsque survient l'événement générant une obligation précisé dans les dispositions légales ou réglementaires. L'IFRIC entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 et doit être appliquée rétrospectivement. La Société ne s'attend pas à ce que cette modification ait une incidence importante sur les états financiers consolidés.

4. Débiteurs

	2013	2012
Créances clients	12 125 \$	10 302 \$
Autres	324	131
	12 449 \$	10 433 \$

Aucun solde n'a été radié pour les exercices clos les 31 décembre 2013, 2012 et 2011 et aucune provision pour créances douteuses n'a été comptabilisée au 31 décembre 2013 ni au 31 décembre 2012.

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

5. Immobilisations corporelles

Coût	Matériel informatique	Logiciels	Matériel et fournitures de bureau	Améliorations locatives	Total des immobilisations corporelles
Solde au 31 décembre 2011	3 700 \$	651 \$	852 \$	2 022 \$	7 225 \$
Entrées	951	249	52	110	1 362
Sorties	(1 938)	(407)	(22)	(3)	(2 370)
Solde au 31 décembre 2012	2 713 \$	493 \$	882 \$	2 129 \$	6 217 \$
Entrées	1 168	184	—	45	1 397
Solde au 31 décembre 2013	3 881 \$	677 \$	882 \$	2 174 \$	7 614 \$

Amortissement cumulé	Matériel informatique	Logiciels	Matériel et fournitures de bureau	Améliorations locatives	Total des immobilisations corporelles
Solde au 31 décembre 2011	2 833 \$	530 \$	705 \$	1 997 \$	6 065 \$
Sorties	(1 938)	(407)	(22)	(3)	(2 370)
Amortissement	479	110	56	32	677
Solde au 31 décembre 2012	1 374 \$	233 \$	739 \$	2 026 \$	4 372 \$
Amortissement	627	30	56	121	834
Solde au 31 décembre 2013	2 001 \$	263 \$	795 \$	2 147 \$	5 206 \$

Valeur comptable	Matériel informatique	Logiciels	Matériel et fournitures de bureau	Améliorations locatives	Total des immobilisations corporelles
31 décembre 2012	1 339 \$	260 \$	143 \$	103 \$	1 845 \$
31 décembre 2013	1 880	414	87	27	2 408

La charge d'amortissement liée aux actifs au titre de contrats de location-financement de l'exercice clos le 31 décembre 2013 s'est établie à 22 \$ (68 \$ en 2012; 244 \$ en 2011). La valeur comptable nette des éléments au titre des contrats de location-financement compris dans le matériel informatique s'établissait à 1 \$ au 31 décembre 2013 (24 \$ en 2012).

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

5. Immobilisations corporelles (suite)

Le tableau qui suit présente la charge d'amortissement selon la nature des charges pour les exercices clos les 31 décembre :

	2013	2012	2011
Coût des ventes	321 \$	226 \$	252 \$
Frais de vente et de marketing	12	43	49
Frais de recherche et de développement	214	185	207
Charges générales et administratives	287	223	96
	834 \$	677 \$	604 \$

6. Crédoiteurs et charges à payer

	2013	2012
Dettes fournisseurs	754 \$	930 \$
Charges à payer	10 308	1 970
	11 062 \$	2 900 \$

7. Dette à long terme

	2013	2012
Facilité à terme non renouvelable	25 000 \$	– \$
Moins : tranche à court terme de la dette à long terme	4 167	–
	20 833 \$	– \$

Le tableau qui suit présente le montant approximatif des remboursements de capital qui devront être effectués au cours des quatre prochains exercices :

2014	4 167 \$
2015	8 333
2016	8 333
2017	4 167
	25 000 \$

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

7. Dette à long terme (suite)

Le 18 décembre 2013, la facilité de crédit de la Société a été modifiée pour inclure une facilité à vue renouvelable d'un montant de 5 000 \$ CA et une facilité à terme non renouvelable d'un montant de 30 000 \$. La facilité à vue renouvelable porte intérêt au taux préférentiel majoré de 1,00 % par année et n'avait pas fait l'objet de prélèvement au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2013, la Société avait prélevé un montant de 25 000 \$ sur la facilité à terme non renouvelable, montant remboursable à compter du 30 septembre 2014 en versements trimestriels correspondant au douzième du solde du capital au 30 juin 2014. La facilité porte intérêt au TIOL majoré de 3,75 % payable trimestriellement à compter du 30 juin 2014.

En plus de fournir une convention de garantie générale constituant un droit de premier rang grevant ses actifs, la Société doit respecter certaines clauses restrictives financières telles qu'elles sont stipulées dans la convention de la facilité. La Société était en conformité avec ces clauses restrictives financières au 31 décembre 2013 et le demeurerait à la date d'approbation des présents états financiers consolidés.

8. Obligations au titre des contrats de location-financement

Au 31 décembre 2013, aucune obligation n'était en cours au titre de contrats de location-financement.

Le tableau suivant présente les paiements minimaux futurs au titre de la location au 31 décembre 2012 :

2012	Paiements minimaux futurs au titre de la location	Intérêts	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location
Moins de un an	44 \$	2 \$	42 \$
Entre 1 an et 5 ans	17	1	16
Plus de 5 ans	—	—	—
	61 \$	3 \$	58 \$

Les taux d'intérêt implicites aux termes des contrats de location s'établissaient dans une fourchette allant de 4,78 % à 5,33 %.

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

9. Actions privilégiées rachetables

En novembre 2013, la Société a racheté 3 124 998 actions privilégiées de catégorie A pour un produit de 28 469 \$. Au 31 décembre 2013, 5 111 917 actions privilégiées de catégorie A (8 236 915 en 2012) de la Société étaient émises et en circulation. Les actions seront obligatoirement converties en actions ordinaires advenant un premier appel public à l'épargne admissible.

Les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A disposeront d'un vote pour chaque action ordinaire qu'ils obtiendront si les actions privilégiées de catégorie A sont converties et auront un droit proportionnel aux dividendes qui seront versés sur les actions ordinaires si la conversion est effectuée. Advenant une liquidation, les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A auront le droit de recevoir le plus élevé des montants suivants : i) un montant de 3,89 \$ par action majoré de tout autre montant disponible aux fins de distribution proportionnelle entre les actionnaires privilégiés et les actionnaires ordinaires, jusqu'à concurrence de 9,72 \$ par action et ii) un montant correspondant à celui qui aurait été à payer si les actions privilégiées avaient été converties en actions ordinaires.

Les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A ont l'option de convertir en tout temps leurs actions privilégiées de catégorie A en actions ordinaires selon un ratio de conversion initial de 1:1. Ce ratio de conversion pourrait faire l'objet d'ajustements à l'émission d'actions ou de titres apparentés à des actions à un prix moindre que le prix d'émission initial (sous réserve de certaines exceptions) ou dans le cas de fractionnements d'actions, de regroupements d'actions ou d'événements semblables.

Les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A en circulation reçoivent des dividendes uniquement lorsque le conseil d'administration en déclare.

Les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A ont le droit de demander, à la condition qu'au moins 70 % d'entre eux le fassent, le rachat de leurs actions pour un montant correspondant au plus élevé des éléments suivants : i) le prix d'achat des actions privilégiées de catégorie A (soit 3,89 \$ par action) majoré des dividendes déclarés et des dividendes cumulés mais non versés et ii) la juste valeur des actions privilégiées.

En décembre 2013, afin de soutenir la modification de la facilité de crédit de la Société, les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A ont accepté de renoncer à leur droit de demander le rachat de leurs actions aussi longtemps que la Société aura un solde à rembourser à la banque aux termes de la convention de la facilité. Comme cette renonciation fait en sorte que tout rachat éventuel sera reporté à une date postérieure au remboursement de l'emprunt à terme à long terme, le passif lié aux actions privilégiées rachetables a été classé dans les passifs non courants au 31 décembre 2013.

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

10. Capital social

Autorisé

Un nombre illimité d'actions ordinaires et d'actions ordinaires sans droit de vote de la Société sans valeur nominale et 10 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A peuvent être émises.

Émis

	Actions ordinaires		Actions ordinaires sans droit de vote	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Actions en circulation au 1 ^{er} janvier 2011	11 348 414	6 157 \$	3 826 178	2 856 \$
Rachat d'actions	—	—	(37 500)	(44)
Actions émises contre trésorerie	—	—	10 000	16
Souscriptions reçues aux termes du régime d'achat d'actions	—	—	—	222
Actions émises aux termes du régime d'achat d'actions des employés	—	—	154 713	—
Actions émises à l'exercice d'options	—	—	934 348	934
Réduction des montants à recevoir à la vente d'actions	—	—	—	4
Actions en circulation au 31 décembre 2011	11 348 414	6 157 \$	4 887 739	3 988 \$
Actions émises contre trésorerie	—	—	75 000	240
Souscriptions reçues aux termes du régime d'achat d'actions	—	—	—	458
Actions émises aux termes du régime d'achat d'actions des employés	—	—	147 590	—
Actions émises à l'exercice d'options	198 518	246	78 374	87
Actions en circulation au 31 décembre 2012	11 546 932	6 403 \$	5 188 703	4 773 \$

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

10. Capital social (suite)

Émis (suite)

	Actions ordinaires		Actions ordinaires sans droit de vote	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Solde reporté	11 546 932	6 403	5 188 703	4 773
Rachat d'actions	(3 115 226)	(1 745)	(898 426)	(1 006)
Souscriptions reçues aux termes du régime d'achat d'actions	—	—	—	347
Actions émises aux termes du régime d'achat d'actions des employés	—	—	151 713	—
Actions émises à l'exercice d'options	42 343	42	90 514	121
Remboursement de montants à recevoir à la vente d'actions	—	—	—	967
Transfert d'actions	(800 000)	(448)	800 000	448
Actions en circulation au 31 décembre 2013	7 674 049	4 252 \$	5 332 504	5 650 \$

En avril 2003, la Société a conclu une convention de prêt avec un dirigeant dans le but de lui permettre d'acheter des actions ordinaires sans droit de vote de la Société. En mars 2008, à l'échéance du prêt, le dirigeant a payé un montant de 149 \$ en intérêts courus sur le prêt et a conclu avec la Société une deuxième convention de prêt assortie de modalités presque identiques à celles du premier prêt. En mars 2011, à l'échéance du deuxième prêt et une fois effectué le paiement de la totalité des intérêts, le dirigeant et la Société ont conclu une troisième convention de prêt assortie de modalités presque identiques à celles du deuxième prêt. En décembre 2013, le solde du prêt ainsi que les intérêts courus ont été remboursés.

En 2011, la Société a comptabilisé une rémunération fondée sur des actions de 257 \$ au titre de la troisième convention de prêt. Le prêt est assorti d'un droit de recours partiel contre le dirigeant, viendra à échéance le 1^{er} avril 2014 ou avant, selon la survenue d'événements précis et porte intérêt à 2,44 % par année, payable annuellement. En 2013, le dirigeant a remboursé le capital de 967 \$ et payé des intérêts de 16 \$ (23 \$ en 2012; 28 \$ en 2011) sur le prêt. Le solde du prêt, y compris les intérêts courus, totalisait 967 \$ au 31 décembre 2012 et est inscrit à titre de réduction des capitaux propres.

En 2013, la Société a reçu d'employés un montant de 347 \$ (458 \$ en 2012; 222 \$ en 2011) aux fins de l'achat de 89 174 actions ordinaires sans droit de vote (143 428 en 2012; 138 840 en 2011) aux termes du régime d'achat d'actions des employés.

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

10. Capital social (suite)

Rachat d'actions

En novembre 2013, la Société a présenté à ses actionnaires et à ses employés une offre de rachat, aux fins d'annulation, des actions ordinaires, des actions ordinaires sans droit de vote et des options sur lesquelles les droits avaient été acquis. Aux termes de l'offre, la Société peut racheter des actions et des options d'un montant global maximal de 80 000 \$. Conformément à l'offre, la Société a racheté, en décembre 2013, 3 115 266 actions ordinaires et 898 426 actions ordinaires sans droit de vote pour une contrepartie totale en trésorerie de 39 218 \$. De plus, 1 421 707 options sur actions ont été rachetées pour un produit net de 11 375 \$.

Régimes d'options sur actions

Des options sur actions qui ont été émises aux termes des régimes d'options sur actions de 2000 et de 2010 de la Société sont en cours. En 2012, la Société a adopté un nouveau régime d'options sur actions aux termes duquel un total d'un maximum de 1 100 000 options sur actions permettant d'acquérir des actions ordinaires peuvent être attribuées aux employés. Depuis l'adoption du nouveau régime, aucune autre option ne peut être attribuée aux termes des anciens régimes d'options sur actions. Les options sur actions sont attribuées à un prix d'exercice égal ou supérieur à la juste valeur de marché des actions à la date d'attribution telle qu'elle est établie par le conseil d'administration, et leur durée maximale est habituellement de dix ans. Les options sont attribuées périodiquement, et les droits sur ces options deviennent habituellement acquis sur quatre ans.

Le tableau suivant présente un sommaire de la situation du régime :

	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Actions	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en cours à l'ouverture de l'exercice	3 253 581	1,81 \$	2 797 848	1,28 \$
Attributions	280 000	4,05	897 500	3,20
Exercices	(132 857)	1,23	(276 892)	1,20
Annulations	—	—	(65 500)	1,17
Renonciations	(33 437)	2,56	(99 375)	1,52
Remises (aux termes du programme de rachat)	(1 421 707)	1,75	—	—
Options en cours à la clôture de l'exercice	1 945 580	2,21 \$	3 253 581	1,81 \$
Options pouvant être exercées à la clôture de l'exercice	1 152 136	1,66 \$	1 687 175	1,18 \$

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

10. Capital social (suite)

Régimes d'options sur actions (suite)

Le tableau suivant présente un sommaire des informations sur les options sur actions en cours au 31 décembre 2013 :

Fourchette des prix d'exercice	Options en cours			Options pouvant être exercées	
	Nombre d'options en cours au 31 décembre 2013	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options pouvant être exercées au 31 décembre 2013	Prix d'exercice moyen pondéré
1,00 \$ à 1,20 \$	626 513	1,99	1,03 \$	607 138	1,02 \$
1,60 \$ à 1,85 \$	505 567	7,52	1,60	286 803	1,60
3,20 \$ à 6,60 \$	813 500	8,53	3,49	258 195	3,20
	1 945 580	6,16	2,21 \$	1 152 136	1,66 \$

Au 31 décembre 2013, 923 000 options sur actions (1 050 000 en 2012) étaient disponibles aux fins d'attribution aux termes du régime. En 2013, la Société a émis 280 000 options (897 500 en 2012) et a comptabilisé une charge de rémunération fondée sur des actions de 1 003 \$ (898 \$ en 2012) au titre de l'acquisition des droits sur les options attribuées au cours de 2013 et des exercices précédents. La juste valeur moyenne pondérée par action des options sur actions en cours attribuées en 2013 se chiffrait à 2,02 \$ (1,64 \$ en 2012) à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options Black-Scholes et compte tenu des hypothèses moyennes pondérées suivantes : un prix d'exercice équivalant au prix des actions sous-jacentes, un taux de rendement des actions attendu de 0 %, un taux d'intérêt sans risque de 1,87 % (1,49 % en 2012), une durée attendue de 8 ans (8 ans en 2012) et une volatilité estimée de 47 % (50 % en 2012). La volatilité est estimée par comparaison avec celle de sociétés cotées en bourse comparables exerçant des activités dans un segment de marché semblable. Le taux de renonciation a été estimé à 5 % (5 % en 2012).

En 2011, la Société a émis 450 000 options en contrepartie de l'annulation de 300 000 options dont les droits avaient été acquis. La juste valeur moyenne pondérée par action des options annulées se chiffrait à 0,51 \$ à la date de modification selon le modèle d'évaluation des options Black-Scholes et compte tenu des hypothèses moyennes pondérées suivantes : un taux de rendement des actions attendu de 0 %, un taux d'intérêt sans risque de 0,20 %, une durée attendue de 1,15 an et une volatilité estimée de 46 %. La juste valeur moyenne pondérée par action des nouvelles options attribuées se chiffrait à 0,91 \$ à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options Black-Scholes et compte tenu des hypothèses suivantes : un taux de rendement des actions attendu de 0 %, un taux d'intérêt sans risque de 2,54 %, une durée attendue de 8 ans et une volatilité estimée de 50 %. La modification a donné lieu à une charge de rémunération additionnelle de 237 \$, dont une tranche de 45 \$ (106 \$ en 2012; 61 \$ en 2011) a été comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

10. Capital social (suite)

Régimes d'options sur actions (suite)

Le tableau qui suit présente les charges liées aux paiements fondés sur des actions selon la nature des charges pour les exercices clos les 31 décembre 2013, 2012 et 2011 :

	2013	2012	2011
Coût des ventes	77 \$	75 \$	24 \$
Frais de vente et de marketing	429	386	80
Frais de recherche et de développement	96	204	80
Charges générales et administratives	401	233	311
	1 003 \$	898 \$	495 \$

Régime d'achat d'actions des employés

Aux termes du régime d'achat d'actions, la Société est autorisée à émettre des actions à ses employés à temps plein, lesquels peuvent presque tous participer. Selon les modalités de ce régime, les employés peuvent choisir chaque année de retenir jusqu'à 10 % de leur salaire de base pour acheter des actions ordinaires sans droit de vote de la Société. Le prix d'achat des actions correspond à la juste valeur des actions telle qu'elle est établie par le conseil d'administration. En 2013, 151 713 actions ordinaires sans droit de vote (147 590 en 2012; 154 713 en 2011) ont été émises aux termes de ce régime.

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

11. Bénéfice (perte) par action

Le tableau qui suit présente un sommaire du calcul du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, de base et après dilution :

	2013	2012	2011
Actions ordinaires émises à l'ouverture de l'exercice	16 735 635	16 236 153	15 174 942
Incidence du rachat d'actions	(334 471)	–	(15 625)
Incidence des actions émises en contrepartie de trésorerie	–	50 000	1 667
Incidence des actions émises dans le cadre du régime d'achat d'actions des employés	101 119	107 146	111 762
Incidence des actions émises à l'exercice d'options sur actions	36 787	129 815	140 941
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, de base, aux 31 décembre	16 539 070	16 523 114	15 413 687
Incidence de la conversion des actions privilégiées rachetables	–	8 236 915	–
Incidence des options sur actions au moment de l'émission	–	1 677 013	–
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, après dilution, aux 31 décembre	16 539 070	26 437 042	15 413 687

En raison de la perte inscrite pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2011, l'incidence de la totalité des options en cours et des actions privilégiées rachetables en circulation a été exclue du calcul du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires après dilution étant donné que leur effet aurait été antidilutif. Au 31 décembre 2012, 897 500 options ont été exclues du calcul du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires après dilution étant donné que leur effet aurait été antidilutif.

12. Produits

	2013	2012	2011
Abonnements	40 039 \$	33 124 \$	26 628 \$
Services professionnels	19 173	11 592	9 320
Maintenance et soutien	1 604	1 955	2 093
	60 816 \$	46 671 \$	38 041 \$

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

13. Recherche et développement

	2013	2012	2011
Dépenses de recherche et de développement	10 417 \$	9 082 \$	7 452 \$
Crédits d'impôt à l'investissement	(2 246)	(2 010)	(5 129)
	8 171 \$	7 072 \$	2 323 \$

14. Charges liées au personnel

Le tableau qui suit présente les charges liées au personnel engagées par la Société au cours des exercices clos les 31 décembre 2013, 2012 et 2011 :

	2013	2012	2011
Salaires y compris les primes	28 305 \$	24 467 \$	18 769 \$
Avantages	3 944	2 836	2 161
Commissions	3 744	1 339	1 255
Paiements fondés sur des actions	1 003	898	495
	36 996 \$	29 540 \$	22 680 \$

15. Produits financiers nets

Le tableau qui suit présente les produits financiers nets touchés par la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2013, 2012 et 2011 :

	2013	2012	2011
Produits financiers sur les équivalents de trésorerie	169 \$	58 \$	54 \$
Déduire les charges financières :			
Charges d'intérêts sur les contrats de location-financement	1	4	12
Autres charges d'intérêts	137	8	4
	31 \$	46 \$	38 \$

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

16. Impôt sur le résultat

Les montants relatifs à l'impôt sur le résultat comptabilisés en résultat net sont les suivants :

	2013	2012	2011
Charge d'impôt exigible			
Charge d'impôt sur le résultat exigible	4 899 \$	588 \$	528 \$
Impôt sur les dividendes réputés sur le rachat d'actions privilégiées en vertu de la Partie VI.1 de la Loi de l'impôt	3 958	—	—
	8 857	588	528
Charge (recouvrement) d'impôt différé			
Naissance et renversement des différences temporaires	582	1 929	179
Différences temporaires découlant du passif d'impôt en vertu de la Partie VI.1 de la Loi de l'impôt	(3 634)	—	—
Augmentation du taux d'impôt futur	—	(336)	—
Comptabilisation des différences temporaires non comptabilisées précédemment	(931)	—	(955)
	(3 983)	1 593	(776)
	4 874 \$	2 181 \$	(248) \$

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

16. Impôt sur le résultat (suite)

Le tableau suivant présente un rapprochement de la charge (du recouvrement) d'impôt et des montants prévus selon le taux d'impôt canadien :

	2013	2012	2011
Taux d'impôt canadien	26,50 %	26,50 %	28,25 %
Charge (recouvrement) d'impôt canadien, montant prévu	(1 285) \$	1 888 \$	(1 244) \$
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le résultat découlant de ce qui suit :			
Incidence fiscale de la perte liée aux variations de la juste valeur des actions privilégiées	4 739	311	4 503
Écart entre les taux d'impôt actuels et futurs et autres écarts	213	(349)	45
Écarts attribuables aux taux d'impôt à l'étranger	200	219	98
Écarts entre les taux d'impôt en vertu de la Partie VI.1 de la Loi de l'impôt	324	—	—
Comptabilisation des différences temporaires non comptabilisées précédemment	(931)	—	(4 036)
Renversement de différences temporaires comptabilisées précédemment	1 056	—	—
Différence permanente liée à la rémunération fondée sur des actions	267	112	96
Taux de change	291	—	290
	4 874 \$	2 181 \$	(248) \$

L'incidence fiscale des différences temporaires et des reports en avant se présente comme suit :

	2013	2012
Actifs (passifs) d'impôt différé		
Reports en avant de pertes autres qu'en capital	6 349 \$	1 262 \$
Dépenses de recherche scientifique et développement expérimental non réclamées	1 828	171
Incidence fiscale des crédits d'impôt à l'investissement	(1 480)	(1 433)
Différences temporaires liées aux produits différés	—	(539)
Immobilisations corporelles	1 407	4 626
Autres	62	96
	8 166 \$	4 183 \$

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

16. Impôt sur le résultat (suite)

La Société disposait de pertes autres qu'en capital de 23 960 \$ au 31 décembre 2013 (4 764 \$ en 2012) dont elle peut se servir pour réduire son bénéfice imposable, lesquelles commenceront à expirer en 2029. Au 31 décembre 2013, la Société disposait de crédits d'impôt à l'investissement de 1 982 \$ (3 621\$ en 2012) dont elle peut se servir pour réduire son impôt sur le résultat fédéral à payer au Canada, et de 125 \$ (1 059 \$ en 2012) dont elle peut se servir pour réduire son impôt sur le résultat provincial à payer en Ontario, lesquels commenceront à expirer respectivement en 2028 et en 2033.

La Société comptabilise des actifs d'impôt différé par suite d'une évaluation de la probabilité que la Société génère un bénéfice imposable futur suffisant à l'égard duquel l'avantage lié aux actifs d'impôt différé pourrait ou non être réalisé. Cette évaluation exige que la direction exerce un jugement important et fasse des estimations à l'égard de la capacité de la Société de générer un bénéfice imposable au cours des périodes futures et d'utiliser les actifs d'impôt différé. La Société a pris en compte tous les éléments probants existants dans le cadre de son évaluation, y compris l'historique de la rentabilité, le carnet de commandes garanties, la possibilité de réalisation du bénéfice prévisionnel lié à la croissance des nouvelles affaires et la capacité de réaliser les actifs avant leur expiration.

Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé en 2012 au titre du crédit d'harmonisation de l'Ontario, car il était improbable qu'existent des bénéfices imposables futurs à l'égard desquels de tels actifs puissent être imputés.

Au 31 décembre 2013, en raison d'un avis de cotisation reçu des administrations fiscales portant sur la valeur fiscale de certaines immobilisations corporelles et de l'état d'avancement des procédures d'appel de cet avis de cotisation, la Société a déterminé que la probabilité de tirer un avantage des différences temporaires connexes avait diminué, et elle a donc effectué un renversement des actifs d'impôt différé qu'elle avait comptabilisés précédemment afin de refléter l'incidence nette de cet avis de cotisation.

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre des différences temporaires liées à des investissements dans des filiales étant donné que la Société est en mesure de contrôler le moment auquel aura lieu le renversement des différences temporaires, et il est probable que les différences temporaires ne soient pas renversées dans un avenir prévisible. Le montant global de ces différences temporaires s'établissait à 3 067 \$ au 31 décembre 2013 (1 292 \$ en 2012).

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

17. Tableau des flux de trésorerie

a) Variation des actifs et des passifs d'exploitation

	2013	2012	2011
Créances clients et autres débiteurs	(2 057) \$	(4 902) \$	(1 606) \$
Crédits d'impôt à l'investissement à recevoir	44	96	(70)
Charges payées d'avance	(50)	(191)	(99)
Dettes fournisseurs et charges à payer	576	(363)	1 100
Produits différés	4 866	1 989	2 744
	3 379 \$	(3 371) \$	2 069 \$

b) La trésorerie et les équivalents de trésorerie, classés comme actifs financiers de niveau 1 dans la hiérarchie des justes valeurs, se présentent comme suit :

	2013	2012	2011
Trésorerie	10 093 \$	27 505 \$	8 072 \$
Équivalents de trésorerie	3 711	21 296	37 103
	13 804 \$	48 801 \$	45 175 \$

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

18. Instruments financiers

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des actifs et passifs financiers ainsi que leur valeur comptable se présentent comme suit :

	Valeur comptable	2013	Valeur comptable	2012
		Juste valeur		Juste valeur
Actifs financiers				
Prêts et créances évalués au coût amorti				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 804 \$	13 804 \$	48 801 \$	48 801 \$
Créances clients et autres débiteurs	12 449	12 449	10 433	10 433
Crédit d'impôt à l'investissement à recevoir	1 330	1 330	1 374	1 374
	27 583 \$	27 583 \$	60 608 \$	60 608 \$

	Valeur comptable	2013	Valeur comptable	2012
		Juste valeur		Juste valeur
Passifs financiers				
Passifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat net				
Actions privilégiées rachetables	54 135 \$	54 135 \$	64 720 \$	64 720 \$
Autres passifs financiers évalués au coût amorti				
Dettes fournisseurs et charges à payer	11 062	11 062	2 900	2 900
Obligations au titre des contrats de location-financement	—	—	58	58
Dettes à long terme	25 000	25 000	—	—
	90 197 \$	90 197 \$	67 678 \$	67 678 \$

Évaluation de la juste valeur

La hiérarchie des justes valeurs qu'applique la Société classe par ordre d'importance les données servant aux techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur. La hiérarchie se compose des trois niveaux suivants :

Les évaluations de **niveau 1** se fondent sur des prix cotés non ajustés sur des marchés actifs disponibles à la date de l'évaluation pour des actifs ou des passifs identiques.

Les évaluations de **niveau 2** se fondent sur des prix cotés sur des marchés non actifs ou sur les données d'un modèle qui sont observables directement ou indirectement pendant la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif.

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

18. Instruments financiers (suite)

Évaluation de la juste valeur (suite)

Les évaluations de **niveau 3** se fondent sur des prix ou des techniques d'évaluation à l'égard desquels sont utilisées des données à la fois non observables et importantes pour l'évaluation de la juste valeur.

Lorsque les données utilisées pour évaluer la juste valeur se situent dans plus d'un niveau de la hiérarchie, le niveau dans lequel la juste valeur sera classée dépendra de l'évaluation faite par la Société du niveau de données le plus bas qui aura la plus grande importance pour l'évaluation de la juste valeur.

La juste valeur des actifs et des passifs financiers est établie comme suit :

- La valeur comptable des créances clients et autres débiteurs, des crédits d'impôt à l'investissement à recevoir ainsi que des dettes fournisseurs et charges à payer se se rapproche de leur juste valeur du fait de la période relativement courte à courir jusqu'à l'échéance de ces instruments.
- La valeur comptable des obligations de location-financement et de la dette à long terme représente la valeur actualisée des paiements futurs et elle se rapproche de leur juste valeur de marché.
- Les actions privilégiées rachetables sont évaluées à la juste valeur (niveau 3).

Au 31 décembre 2013, la juste valeur des actions privilégiées rachetables a été évaluée selon une méthode de calcul du rendement attendu pondéré en fonction des probabilités. Aux termes de cette méthode, une analyse des valeurs futures est réalisée selon plusieurs scénarios probables prévoyant des événements de liquidité. La valeur des actions est établie selon chacun des scénarios au moment de chaque futur événement de liquidité au moyen de l'application de multiplicateurs de marché des produits des douze derniers mois précédant l'événement de liquidité puis de l'actualisation à la date d'évaluation appropriée. La valeur actualisée des actions établie selon chacun des scénarios est ensuite pondérée en fonction de la probabilité d'occurrence pour obtenir une indication de la valeur des actions. Les produits prévisionnels au moment du futur événement de liquidité constituent des données non observables utilisées aux fins de ce modèle. La juste valeur estimée des actions privilégiées rachetables augmenterait de 2 450 \$ si les produits prévisionnels au moment de l'événement de liquidité étaient plus élevés de 5 % et diminuerait de 2 491 \$ si les produits prévisionnels au moment de l'événement de liquidité étaient moins élevés de 5 %.

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

18. Instruments financiers (suite)

Évaluation de la juste valeur (suite)

Au 31 décembre 2012, les techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur des actions privilégiées rachetables comprennent :

Actualisation des flux de trésorerie

Le modèle d'évaluation prend en compte la valeur actualisée des paiements attendus, actualisés selon un taux d'actualisation ajusté en fonction du risque. Les paiements attendus sont déterminés selon des scénarios possibles quant au BAIIA prévisionnel. Les données non observables pour ce modèle comprennent les produits et le BAIIA prévisionnels. La juste valeur estimée augmenterait (diminuerait) si les produits prévisionnels augmentaient (diminuaient) ou si le BAIIA augmentait (diminuait).

Comparaison avec des données du marché

Ce modèle d'évaluation repose sur des multiples du marché pour les produits et le BAIIA, tirés des prix cotés pour des sociétés comparables. Les données non observables pour ce modèle comprennent les produits et le BAIIA prévisionnels. La juste valeur estimée augmenterait (diminuerait) si les produits prévisionnels augmentaient (diminuaient) ou si les marges du BAIIA augmentaient (diminuaient).

Dans le cas de la juste valeur des actions privilégiées rachetables, une variation de 5 % de l'une ou l'autre des données non observables importantes, toutes les autres données demeurant constantes, aurait l'incidence suivante sur le résultat net :

	Augmentation de 5 %	Diminution de 5 %
Produits prévisionnels	(171) \$	171 \$
BAIIA prévisionnels	(616)	623

Le tableau qui suit établit le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture des justes valeurs de niveau 3.

	Juste valeur des actions privilégiées rachetables
Solde au 1 ^{er} janvier 2012	63 548 \$
Augmentation de la juste valeur	1 172
Solde au 31 décembre 2012	64 720
Augmentation de la juste valeur	17 884
Rachat d'actions privilégiées	(28 469)
Solde au 31 décembre 2013	54 135 \$

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

18. Instruments financiers (suite)

Gestion des risques financiers

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la Société subisse une perte imprévue si un client ou une autre partie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la Société est principalement attribuable à ses créances clients et autres débiteurs.

La nature des activités de la Société, lesquelles sont fondées sur des abonnements, fait en sorte que les paiements sont reçus avant que la majeure partie des services n'aient été fournis. De ce fait, l'exposition de la Société au risque de crédit est faible. Au 31 décembre 2013, deux clients comptaient pour 17 % du total des créances clients (deux clients comptaient pour 22 % en 2012). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, un seul client comptait pour 10 % des produits (un client comptait pour 12 % en 2012, un client comptait pour 10 % en 2011). Comme la majorité des produits de la Société sont amortis par imputation au résultat sur une période donnée, l'incidence éventuelle sur les résultats d'exploitation de la Société est faible, car les montants irrécouvrables influeraient sur les créances clients et autres débiteurs ainsi que sur les produits différés.

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

18. Instruments financiers (suite)

Gestion des risques financiers (suite)

a) Risque de crédit (suite)

L'exposition maximale au risque de crédit lié aux créances clients aux 31 décembre 2013 et 2012, répartie par zone géographique, s'établissait comme suit :

	2013	2012
Canada	721 \$	1 902 \$
États-Unis	10 865	7 786
Autres pays	539	614
	12 125 \$	10 302 \$

Le tableau ci-dessous présente le classement chronologique des créances clients à la date de clôture indiquée :

	2013	2012
En règle	7 449 \$	5 842 \$
En souffrance		
Depuis 0 à 30 jours	4 669 \$	4 358 \$
Depuis 31 à 60 jours	6	50
Depuis plus de 60 jours	1	52
	12 125 \$	10 302 \$

La Société constitue une provision pour créances douteuses en fonction des montants en souffrance, des tendances passées et de toute information suggérant qu'un client éprouve des problèmes de liquidité ou que la poursuite de ses activités est menacée. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, la Société n'a radié aucune créance client réputée irrécouvrable et elle n'avait comptabilisé aucune provision pour créances douteuses aux 31 décembre 2013 (néant en 2012).

La Société investit sa trésorerie excédentaire dans des placements à court terme avec l'objectif premier d'assurer la sécurité du capital et de générer des liquidités suffisantes pour honorer toutes les obligations de paiement courantes et les dépenses d'investissement prévues futures et avec l'objectif secondaire de maximiser le rendement global du placement. La Société gère son risque de crédit lié aux placements en ne traitant qu'avec d'importantes banques canadiennes et en investissant uniquement dans des instruments assortis, de l'avis de la direction, d'une note de crédit élevée. Compte tenu de ces notes de crédit élevées, la Société ne s'attend pas à ce que les contreparties aux placements en question manquent à leurs obligations.

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

18. Instruments de crédit (suite)

Gestion des risques financiers (suite)

a) Risque de crédit (suite)

L'exposition de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable des actifs financiers comptabilisés à la date de l'état consolidé de la situation financière, comme il est indiqué dans le tableau suivant :

	2013	2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 804 \$	48 801 \$
Créances clients et autres débiteurs	12 449	10 433
Crédits d'impôt à l'investissement à recevoir	1 330	1 374
	27 583 \$	60 608 \$

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières lorsque celles-ci seront exigibles.

La démarche de la Société pour gérer le risque de liquidité consiste à faire en sorte, dans la mesure du possible, qu'elle disposera toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance. La Société gère aussi le risque de liquidité en surveillant de manière constante les dépenses réelles et prévues. Par ailleurs, le conseil d'administration examine et approuve les budgets d'exploitation et d'investissement, de même que toutes les transactions significatives conclues en dehors du cadre normal des activités, y compris les acquisitions ou d'autres investissements ou dessaisissements d'envergure.

Au 31 décembre 2013, la Société avait de la trésorerie et des équivalents de trésorerie s'élevant à 13 804 \$ (48 801 \$ en 2012). Par ailleurs, la Société avait une facilité de crédit, comme il est décrit à la note 7.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles restantes des passifs financiers aux 31 décembre 2013 et 2012:

31 décembre 2013	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels				
		Total	3 mois ou moins	De 3 à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et charges à payer	11 062 \$	11 062 \$	11 062 \$	– \$	– \$	– \$
Dette à long terme	25 000	25 000	–	4 167	20 833	–
Actions privilégiées rachetables	54 135	54 135	–	–	54 135	–
	90 197 \$	90 197 \$	11 062 \$	4 167 \$	74 968 \$	– \$

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

18. Instruments financiers (suite)

b) Risque de liquidité (suite):

31 décembre 2012	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels				
		Total	3 mois ou moins	De 3 à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et charges à payer	2 900 \$	2 900 \$	2 900 \$	– \$	– \$	– \$
Obligations au titre des contrats de location- financement	58	61	12	32	17	–
Actions privilégiées rachetables	64 720	64 720	64 720	–	–	–
	67 678 \$	67 681 \$	67 632 \$	32 \$	17 \$	– \$

c) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que les variations des cours du marché, comme les fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt, influent sur le bénéfice de la Société ou sur la valeur de ses instruments financiers.

Risque de change

Une tranche des produits et des charges d'exploitation de la Société est réalisée en monnaies autres que sa monnaie fonctionnelle, tel que le dollar canadien, l'euro, le dollar de Hong Kong et le yen japonais. De ce fait, la Société est exposée au risque de change découlant de telles transactions. Par ailleurs, une volatilité des résultats supplémentaire découle de la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en devises aux taux de change en vigueur à la date de chaque état consolidé de la situation financière, l'incidence de cette conversion étant comptabilisée à titre de profit ou de perte de change.

L'objectif de la Société en matière de gestion du risque de change est de réduire au minimum l'exposition au risque lié aux monnaies autres que sa monnaie fonctionnelle. En outre, la Société y parvient en faisant correspondre les actifs libellés en devises et les passifs libellés en devises.

La Société est principalement exposée aux fluctuations de change entre le dollar américain et le dollar canadien. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, si le dollar canadien s'était apprécié de 5 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, le bénéfice avant impôt de l'exercice aurait baissé de 857 \$ (863 \$ en 2012). À l'inverse, si le dollar canadien s'était affaibli de 5 % par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant constantes, le bénéfice avant impôt aurait augmenté d'un montant équivalent.

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

18. Instruments financiers (suite)

c) Risque de marché (suite)

Le tableau qui suit présente un résumé des données quantitatives sur l'exposition au risque de change de la Société :

31 décembre 2013						
en milliers de	\$ US	\$ CA	Yens	Euros	Dollars de Hong Kong	Livres sterling
Créances clients	11 621	—	7 206	316	—	—
Autres débiteurs	315	—	—	—	—	—
Dettes fournisseurs	(521)	(116)	(12 765)	(1)	(12)	—
Charges à payer	(9 162)	(792)	(19 366)	(79)	(507)	—
	2 253	(908)	(24 925)	236	(519)	—

31 décembre 2012						
en milliers de	\$ US	\$ CA	Yens	Euros	Dollars de Hong Kong	Livres sterling
Créances clients	9 812	—	—	371	—	—
Autres débiteurs	105	—	—	20	—	—
Dettes fournisseurs	(471)	(192)	(18 153)	—	(10)	—
Charges à payer	(874)	(730)	(13 925)	(61)	(450)	(1)
	8 572	(922)	(32 078)	330	(460)	(1)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La Société estime que le risque de taux d'intérêt est faible étant donné que la majeure partie des placements de la Société porte sur des instruments à taux fixe.

Au 31 décembre 2013, la Société avait prélevé un montant de 25 000 \$ sur la facilité à terme non renouvelable portant intérêt au TIOL majoré de 3,75 %, fixe pour des durées allant de trois à six mois. Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt aurait eu une incidence négligeable sur le bénéfice de 2013.

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

19. Informations sectorielles

Le chef de la direction de la Société a été identifié comme étant le principal décideur opérationnel. Le chef de la direction évalue la performance de la Société et attribue les ressources en fonction des informations que lui fournit le système de gestion interne de la Société après consolidation. La Société a établi qu'elle ne comportait qu'un seul secteur d'exploitation.

Renseignements par secteur géographique

Les produits tirés des clients externes sont attribués aux secteurs géographiques en fonction de l'emplacement géographique des clients contractuels. Les produits tirés des clients externes répartis par secteur géographique se présentent comme suit :

	2013	2012	2011
Canada	9 402 \$	9 715 \$	6 001 \$
États-Unis	42 025	30 864	25 744
Japon	4 399	5 044	4 715
Autres pays	4 990	1 048	1 581
	60 816 \$	46 671 \$	38 041 \$

Le total des actifs par secteur géographique se présente comme suit :

	2013	2012
Canada	15 191 \$	46 673 \$
États-Unis	22 757	21 745
Japon	2 973	3 877
Autres pays	551	195
	41 472 \$	72 490 \$

20. Obligations au titre des contrats de location simple

Le tableau suivant présente les paiements minimaux de la Société exigibles aux termes des contrats de location simple :

Moins de un an	1 114 \$
Entre un an et cinq ans	2 799
Plus de cinq ans	—
	3 913 \$

Les contrats de location simple de la Société visent essentiellement des espaces de bureau. Ces contrats prévoient habituellement des options de renouvellement pour des périodes allant de un an à cinq ans et exigent que la Société paie des frais d'exploitation liés aux services publics et à l'entretien. La charge de location brute au titre des contrats de location simple s'établissait à 953 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 (948 \$ en 2012; 889 \$ en 2011).

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

21. Transactions entre parties liées

Le tableau suivant présente le détail des filiales de la Société aux 31 décembre 2013 et 2012 :

Nom de la filiale	Principale activité	Lieu de constitution et d'exercice des activités	Proportion de la participation et droit de vote détenu	
			2013	2012
Kinaxis Corp.	Ventes	État du Delaware, États-Unis	100 %	100 %
Kinaxis Japan K.K.	Ventes	Japon	100 %	100 %
Kinaxis Europe B.V.	Ventes	Pays-Bas	100 %	100 %
Kinaxis Asia	Ventes	Hong Kong	100 %	100 %
Kinaxis Holdings Inc.	Portefeuille de propriété intellectuelle	Nouveau-Brunswick, Canada	100 %	100 %
Kinaxis Software LLC	Société de placement	État du Delaware, États-Unis	100 %	100 %

Les soldes et les transactions entre la Société et ses filiales, qui sont des parties liées à la Société, ont été éliminés à la consolidation et ne sont pas communiqués dans la présente note.

Au cours de l'exercice, la Société a fait un don d'environ 65 \$ (50 \$ en 2012; 68 \$ en 2011), en guise de salaire, à un organisme de charité qui constitue une partie liée au chef de la direction de la Société.

Rémunération des membres clés du personnel de direction

Pour la Société, les membres clés du personnel de direction s'entendent du chef de la direction et des personnes qui relèvent directement de ce dernier. Le tableau suivant présente la rémunération des administrateurs et des autres membres clés du personnel de direction pour les différents exercices indiqués :

	2013	2012	2011
Salaire et autres avantages à court terme	1 916 \$	2 788 \$	2 212 \$
Paie fondée sur des actions	591	471	370
Indemnités de départ	54	—	66
	2 561 \$	3 259 \$	2 648 \$

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

22. Gestion du capital

Le capital de la Société se compose de ses actions privilégiées rachetables, de sa dette à long terme et de ses capitaux propres. La Société a pour objectif de gérer son capital de façon à maintenir sa stabilité financière et à s'assurer qu'elle dispose de suffisamment de liquidités pour accroître la valeur pour les actionnaires au moyen de la croissance interne et d'investissements dans les ventes, la commercialisation et le développement de produits. La haute direction de la Société est responsable de gérer le capital en passant régulièrement en revue les informations financières afin de s'assurer qu'elle dispose de suffisamment de ressources pour respecter ses obligations en matière d'exploitation et qu'elle investit suffisamment pour soutenir sa stratégie de croissance. Le conseil d'administration est responsable de superviser ce processus. Pour maintenir ou ajuster sa structure du capital, la Société peut émettre de nouvelles actions, en racheter, approuver des dividendes extraordinaires ou émettre des titres d'emprunt. La Société a prélevé un montant de 25 000 \$ sur sa facilité de crédit à terme afin de financer le rachat des actions privilégiées de catégorie A et des actions ordinaires au quatrième trimestre de 2013. Aux termes des modalités de la facilité, la Société est tenue de respecter certaines clauses financières restrictives, que la haute direction surveille de près afin de s'assurer que la Société demeure en conformité.

23. Éventualités

Dans le cours normal des activités, la Société et ses filiales concluent des contrats de location visant des installations ou du matériel. Dans le cadre de telles transactions de location commerciales, il est habituel pour la Société ou ses filiales, en leur qualité de locataires, d'accepter de garantir des indemnisations au locateur et à d'autres parties liées au titre d'obligations qui pourraient découler de l'utilisation des actifs loués. Le montant maximal qui pourrait éventuellement devoir être payé aux termes de telles garanties d'indemnisation ne peut être estimé de façon raisonnable. La Société dispose d'une assurance responsabilité en ce qui a trait aux indemnisations décrites ci-dessus.

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2012

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

23. Éventualités (suite)

La Société prévoit des clauses d'indemnisation standard en matière de propriété intellectuelle dans ses conventions d'utilisation de licences de logiciels et ses conventions de services. En vertu de ces clauses, mais sous réserve de certaines restrictions, la Société offre des garanties contre toute responsabilité aux parties disposant des garanties d'indemnisation et accepte de défendre ces dernières, à savoir, de façon générale, ses partenaires d'affaires ou ses clients, advenant certaines réclamations pour contrefaçon de brevets, violation de droits d'auteur ou non-respect de demandes de dérogation effectuées par des tiers qui toucheraient les produits de la Société. La durée des clauses d'indemnisation correspond habituellement à celle des abonnements majorée d'une période réglementaire applicable suivant l'exécution de la convention d'utilisation de licences de logiciels ou de la convention de services. Advenant le cas où une réclamation pour atteinte aux droits de propriété intellectuelle contre la Société ou une partie disposant d'une garantie d'indemnisation serait fructueuse, la Société aura pour seules options d'accepter l'une des suivantes : i) offrir à la partie disposant d'une garantie d'indemnisation le droit de continuer d'utiliser le logiciel; ii) modifier le logiciel de façon à ce que son utilisation ne porte plus atteinte aux droits de propriété intellectuelle; iii) remplacer le logiciel par un logiciel présentant des fonctionnalités et une performance presque identiques ou iv) rembourser la valeur résiduelle des frais liés à l'utilisation de la licence de logiciels payés par la partie disposant d'une garantie d'indemnisation à l'égard du logiciel portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle. La Société est d'avis que la juste valeur estimée de ces clauses d'indemnisation visant les droits de propriété intellectuelle est négligeable.

Par le passé, la Société n'a pas effectué de paiements importants en ce qui a trait aux garanties et aux indemnisations dont il est question ci-dessus; par conséquent, aucun passif n'a été comptabilisé à cet égard dans les états financiers consolidés.

États financiers consolidés résumés intermédiaires de

Kinaxis Inc.

Trimestres clos les 31 mars 2014 et 2013

(non audité)

Kinaxis Inc.

États consolidés résumés intermédiaires de la situation financière

Au 31 mars 2014 et au 31 décembre 2013

(en milliers de dollars américains)

(non audité)

	Au 31 mars 2014	Au 31 mars 2013
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19 188 \$	13 804 \$
Créances clients et autres débiteurs (note 4)	8 745	12 449
Crédits d'impôt à l'investissement à recevoir	1 615	1 330
Charges payées d'avance	2 066	1 207
	31 614	28 790
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles	3 057	2 408
Crédits d'impôt à l'investissement à recouvrer	2 356	2 108
Actifs d'impôt différé	7 570	8 166
	44 597 \$	41 472 \$

Passifs

Passifs courants		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	2 812 \$	11 062 \$
Produits différés	27 683	24 700
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 6)	7 500	4 167
	37 995	39 929
Passifs non courants		
Incitatifs à la location	143	155
Dette à long terme (note 6)	22 500	20 833
Actions privilégiées rachetables (note 7)	54 314	54 135
	76 957	75 123

Capitaux propres négatifs

Capital social (note 8)	10 767	9 902
Surplus d'apport	4 336	3 948
Cumul des autres éléments du résultat global	(345)	(360)
Déficit	(85 113)	(87 070)
	(70 355)	(73 580)
	44 597 \$	41 472 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires ci-jointes.

Au nom du conseil d'administration,

(signé) Douglas Colbeth, administrateur

(signé) John (Ian) Giffen, administrateur

Kinaxis Inc.

États consolidés résumés intermédiaires du résultat global

Pour les trimestres clos les 31 mars

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

(non audité)

	2014	2013
Produits (note 10)	15 623 \$	13 326 \$
Coût des ventes	4 829	4 289
Marge brute	10 794	9 037
Charges d'exploitation		
Frais de vente et de marketing	3 053	3 820
Frais de recherche et de développement (note 11)	2 959	2 035
Charges générales et administratives	1 633	1 411
	7 645	7 266
	3 149	1 771
Autres produits (charges)		
Perte liée aux variations de la juste valeur des actions privilégiées rachetables	(179)	(3 564)
Profit (perte) de change	47	(189)
(Charges financières nettes) produits financiers nets	(257)	13
	(389)	(3 740)
Bénéfice (perte) avant impôt	2 760	(1 969)
Charge d'impôt sur le résultat		
Impôt exigible	206	166
Impôt différé	597	432
	803	598
Bénéfice (perte)	1 957	(2 567)
Autres éléments du résultat global		
Éléments reclassés ultérieurement en résultat net ou qui pourraient l'être		
Écarts de conversion		
- établissements étrangers	15	(84)
Résultat global total	1 972 \$	(2 651) \$
Bénéfice (perte) par action, de base	0,15 \$	(0,15) \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, de base (note 9)	13 279 075	16 820 957
Bénéfice (perte) par action, après dilution	0,10	(0,15)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, après dilution (note 9)	19 679 029	16 820 957

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires ci-jointes.

Kinaxis Inc.

États consolidés résumés intermédiaires des variations des capitaux propres négatifs

Pour les trimestres clos les 31 mars 2014 et 2013

(en milliers de dollars américains)

(non audité)

	Capital social	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Déficit	Total du déficit
Solde au 31 décembre 2012	11 176 \$	2 923 \$	(297) \$	(29 508) \$	(15 706) \$
Perte	—	—	—	(2 567)	(2 567)
Autres éléments du résultat global	—	—	(84)	—	(84)
Résultat global total	—	—	(84)	(2 567)	(2 651)
Options sur actions exercées	31	—	—	—	31
Palements fondés sur des actions	—	237	—	—	237
Intérêts sur les montants à recevoir à la vente d'actions	(6)	6	—	—	—
Total des transactions visant les actionnaires	25	243	—	—	268
Solde au 31 mars 2013	11 201 \$	3 166 \$	(381) \$	(32 075) \$	(18 089) \$
Solde au 31 décembre 2013	9 902 \$	3 948 \$	(360) \$	(87 070) \$	(73 580) \$
Bénéfice	—	—	—	1 957	1 957
Autres éléments du résultat global	—	—	15	—	15
Résultat global total	—	—	15	1 957	1 972
Actions émises contre trésorerie	585	—	—	—	585
Options sur actions exercées	280	—	—	—	280
Palements fondés sur des actions	—	388	—	—	388
Total des transactions visant les actionnaires	865	388	—	—	1 253
Solde au 31 mars 2014	10 767 \$	4 336 \$	(345) \$	(85 113) \$	(70 355) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires ci-jointes.

Kinaxis Inc.

Tableaux consolidés résumés intermédiaires des flux de trésorerie

Pour les trimestres clos les 31 mars
(en milliers de dollars américains)
(non audité)

	2014	2013
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice (perte)	1 957 \$	(2 567) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	240	200
Perte liée aux variations de la juste valeur des actions privilégiées rachetables	179	3 564
Rémunération fondée sur des actions	388	237
Amortissement des incitatifs à la location	(12)	(12)
Crédits d'impôt à l'investissement à recouvrer à long terme	(249)	(220)
Charge d'impôt sur le résultat	803	598
Variations des actifs et des passifs d'exploitation (note 12)	(2 559)	1 256
Intérêts payés	(53)	(2)
Impôts sur le résultat payés	(350)	(330)
	344	2 724
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(889)	(202)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Actions ordinaires sans droit de vote émises et souscriptions d'actions reçues	865	31
Émission de titres d'emprunt à long terme	5 000	—
Paiements liés à des obligations au titre de contrats de location-financement	—	(11)
	5 865	20
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	5 320	2 542
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	13 804	48 801
Incidence des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	64	(312)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	19 188 \$	51 031 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires ci-jointes.

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires

Pour les trimestres clos les 31 mars 2014 et 2013

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

(non audité)

1. Informations sur la Société

Kinaxis Inc. (la « Société ») a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par action* et est établie en Ontario, au Canada. L'adresse de son siège social est le 700, chemin Silver Seven, à Ottawa, en Ontario. Les états financiers consolidés de la Société au 31 mars 2014 et pour les trimestres clos les 31 mars 2014 et 2013 comprennent les comptes de la Société et de ses filiales.

Kinaxis est un fournisseur de premier ordre de logiciels nuagiques sur abonnement qui permettent à ses clients d'améliorer et d'accélérer les tâches d'analyse et la prise de décisions relatives à toutes les étapes de leur chaîne d'approvisionnement. Kinaxis Inc., qui compte des bureaux à Chicago, aux États-Unis, à Tokyo, au Japon, à Hong Kong, en Chine, à Eindhoven, dans les Pays-Bas, et à Ottawa, au Canada, est une société d'envergure mondiale.

2. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités ont été établis conformément à l'International Accounting Standard 34, *Information financière intermédiaire*, publiée par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Ils ne comprennent pas toutes les informations qui doivent être contenues dans un jeu complet d'états financiers dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et devraient être lus parallèlement aux états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Cependant, certaines notes explicatives sont incluses pour décrire les événements et les transactions qui sont importants aux fins de la compréhension des variations de la situation financière et de la performance financière de la Société depuis la publication des états financiers consolidés annuels au 31 décembre 2013 et pour l'exercice clos à cette date.

La publication des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités a été autorisée par le conseil d'administration le 1^{er} mai 2014.

b) Utilisation d'estimations et recours au jugement

Aux fins de la préparation des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités, la direction exerce son jugement, fait des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur le montant des actifs, des passifs, des produits et des charges présentés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les jugements importants posés par la direction à l'égard de l'application des méthodes comptables de la Société et les sources principales d'incertitude qui pèsent sur les estimations sont les mêmes qui s'appliquaient aux états financiers consolidés au 31 décembre 2013 et pour l'exercice clos à cette date.

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires

Pour les trimestres clos les 31 mars 2014 et 2013

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

(non audité)

3. Principales méthodes comptables

À l'exception de ce qui est décrit ci-après, les méthodes comptables appliquées dans les présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités sont les mêmes que celles utilisées dans les états financiers consolidés de la Société au 31 décembre 2013 et pour l'exercice clos à cette date. Les modifications de méthodes comptables qui suivent devraient être également appliquées dans les états financiers consolidés de la Société au 31 décembre 2014 et pour l'exercice qui sera clos à cette date.

Normes et interprétations publiées

International Accounting Standard 32, *Instruments financiers : Présentation* (l'« IAS 32 »)

En décembre 2011, l'IASB a apporté des modifications à l'IAS 32 pour clarifier les situations dans lesquelles une entité a un droit juridiquement exécutoire de compensation. Les modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 et doivent être appliquées rétrospectivement. L'adoption de l'IAS 32 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

IFRIC 21, *Droits ou taxes*

En mai 2013, l'IASB a publié l'IFRIC 21, qui fournit des directives sur la comptabilisation des droits et des taxes conformément aux exigences de l'International Accounting Standard 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. Dans le cadre de cette interprétation, les droits ou taxes sont définis comme des sorties qui sont imposées par les autorités publiques aux entités selon des dispositions légales ou réglementaires. L'interprétation indique également que les droits ou taxes ne peuvent découler de contrats ni d'autres arrangements contractuels non (entièrement) exécutés. L'interprétation confirme également qu'une entité doit comptabiliser un passif au titre d'un droit ou d'une taxe uniquement lorsque survient l'événement générant une obligation précisée dans les dispositions légales ou réglementaires. L'IFRIC entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 et doit être appliquée rétrospectivement. L'adoption de l'IFRIC 21 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires

Pour les trimestres clos les 31 mars 2014 et 2013

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

(non audité)

4. Débiteurs

	31 mars 2014	31 décembre 2013
Créances clients	8 370 \$	12 125 \$
Autres	375	324
	8 745 \$	12 449 \$

Aucun solde n'a été radié pour les trimestres clos les 31 mars 2014 et 2013 et aucune provision pour créances douteuses n'a été comptabilisée au 31 mars 2014 ni au 31 décembre 2013.

5. Créiteurs et charges à payer

	31 mars 2014	31 décembre 2013
Dettes fournisseurs	243 \$	754 \$
Charges à payer	2 569	10 308
	2 812 \$	11 062 \$

6. Dette à long terme

	31 mars 2014	31 décembre 2013
Facilité à terme non renouvelable	30 000 \$	25 000 \$
Moins : tranche à court terme de la dette à long terme	7 500	4 167
	22 500 \$	20 833 \$

Le tableau qui suit présente le montant approximatif des remboursements de capital qui devront être effectués au cours des quatre prochains exercices :

2014	5 000 \$
2015	10 000
2016	10 000
2017	5 000
	30 000 \$

Le 18 décembre 2013, la facilité de crédit de la Société a été modifiée pour inclure une facilité à vue renouvelable d'un montant de 5 000 \$ et une facilité à terme non renouvelable d'un montant de 30 000 \$. La facilité à vue renouvelable porte intérêt au taux préférentiel majoré de 1,00 % par année et n'avait pas fait l'objet de prélèvement au 31 mars 2014.

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires

Pour les trimestres clos les 31 mars 2014 et 2013

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

(non audité)

6. Dette à long terme (suite)

Au 31 mars 2014, la Société avait prélevé un montant de 30 000 \$ sur la facilité à terme non renouvelable, remboursable à compter du 30 septembre 2014 en versements trimestriels correspondant au douzième du solde du capital au 30 juin 2014. La facilité porte intérêt au TIOL majoré de 3,75 % payable trimestriellement à compter du 30 juin 2014.

En plus de fournir une convention de garantie générale constituant un droit de premier rang grevant ses actifs, la Société doit respecter certaines clauses restrictives financières telles qu'elles sont stipulées dans la convention de la facilité. La Société demeurait en conformité avec les clauses restrictives financières à la date d'approbation des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités.

7. Actions privilégiées rachetables

En novembre 2013, la Société a racheté 3 124 998 actions privilégiées de catégorie A pour un produit de 28 469 \$. Au 31 mars 2014, 5 111 917 actions privilégiées de catégorie A (5 111 917 au 31 décembre 2013) de la Société étaient émises et en circulation. Les actions seront obligatoirement converties en actions ordinaires advenant un premier appel public à l'épargne admissible.

Les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A disposeront d'un vote pour chaque action ordinaire qu'ils obtiendront si les actions privilégiées de catégorie A sont converties et auront un droit proportionnel aux dividendes qui seront versés sur les actions ordinaires si la conversion est effectuée. Advenant une liquidation, les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A auront le droit de recevoir le plus élevé des montants suivants : i) un montant de 3,89 \$ par action majoré de tout autre montant disponible aux fins de distribution proportionnelle entre les actionnaires privilégiés et les actionnaires ordinaires, jusqu'à concurrence de 9,72 \$ par action et ii) un montant correspondant à celui qui aurait été à payer si les actions privilégiées avaient été converties en actions ordinaires.

Les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A ont l'option de convertir en tout temps leurs actions privilégiées de catégorie A en actions ordinaires selon un ratio de conversion initial de 1:1. Ce ratio de conversion pourrait faire l'objet d'ajustements à l'émission d'actions ou de titres apparentés à des actions à un prix moindre que le prix d'émission initial (sous réserve de certaines exceptions) ou dans le cas de fractionnements d'actions, de regroupements d'actions ou d'événements semblables.

Les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A en circulation reçoivent des dividendes uniquement lorsque le conseil d'administration en déclare.

Les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A ont le droit de demander, à la condition qu'au moins 70 % d'entre eux le fassent, le rachat de leurs actions privilégiées de catégorie A pour un montant correspondant au plus élevé des éléments suivants : i) le prix d'achat des actions privilégiées de catégorie A (soit 3,89 \$ par action) majoré des dividendes déclarés et des dividendes cumulés mais non versés et ii) la juste valeur des actions privilégiées.

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires

Pour les trimestres clos les 31 mars 2014 et 2013

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

(non audité)

7. Actions privilégiées rachetables (suite)

En décembre 2013, afin de soutenir la modification de la facilité de crédit de la Société, les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A ont accepté de renoncer à leur droit de demander le rachat de leurs actions aussi longtemps que la Société aura un solde à rembourser à la banque aux termes de la convention de la facilité. Comme cette renonciation fait en sorte que tout rachat éventuel sera reporté à une date postérieure au remboursement de l'emprunt à terme à long terme, le passif lié aux actions privilégiées rachetables a été classé dans les passifs non courants au 31 décembre 2013 et au 31 mars 2014.

8. Capital social

Autorisé

Un nombre illimité d'actions ordinaires et d'actions ordinaires sans droit de vote de la Société sans valeur nominale et 10 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A peuvent être émises.

Émis

	Actions ordinaires		Actions ordinaires sans droit de vote	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Actions en circulation au 31 décembre 2012	11 546 932	6 403 \$	5 188 703	4 773 \$
Actions émises aux termes du régime d'achat d'actions des employés	—	—	62 538	—
Actions émises à l'exercice d'options	20 700	21	6 250	10
Montants à recevoir à la vente d'actions	—	—	—	(6)
Actions en circulation au 31 mars 2013	11 567 632	6 424 \$	5 257 491	4 777 \$
Actions en circulation au 31 décembre 2013	7 674 049	4 252 \$	5 332 504	5 650 \$
Actions émises contre trésorerie	—	—	60 000	585
Actions émises à l'exercice d'options	—	—	271 805	280
Actions en circulation au 31 mars 2014	7 674 049	4 252 \$	5 664 309	6 515 \$

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires

Pour les trimestres clos les 31 mars 2014 et 2013

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

(non audité)

8. Capital social (suite)

Régimes d'options sur actions

Le tableau suivant présente un sommaire de la situation du régime :

	31 mars 2014		31 décembre 2013	
	Actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Actions	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en cours à l'ouverture de la période	1 945 580	2,21 \$	3 253 581	1,81 \$
Attributions	665 000	9,75	280 000	4,05
Exercices	(271 805)	1,03	(132 857)	1,23
Renonciations	—	—	(33 437)	2,56
Remises (aux termes du programme de rachat)	—	—	(1 421 707)	1,75
Options en cours à la clôture de la période	2 338 775	4,49 \$	1 945 580	2,21 \$
Options pouvant être exercées à la clôture de la période	978 351	1,91 \$	1 152 136	1,66 \$

Le tableau suivant présente un sommaire des informations sur les options sur actions en cours au 31 mars 2014 :

Fourchette des prix d'exercice	Options en cours			Options pouvant être exercées	
	Nombre d'options en cours au 31 mars 2014	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options pouvant être exercées au 31 mars 2014	Prix d'exercice moyen pondéré
1,00 \$ à 1,20 \$	359 708	2,13	1,04 \$	349 786	1,04 \$
1,60 \$ à 3,20 \$	1 244 067	7,84	2,56	628 565	2,40
6,60 \$ à 9,75 \$	735 000	9,79	9,45	—	—
	2 338 775	7,58	4,49 \$	978 351	1,91 \$

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires

Pour les trimestres clos les 31 mars 2014 et 2013

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

(non audité)

8. Capital social (suite)

Régimes d'options sur actions (suite)

Au 31 mars 2014, 658 000 options sur actions (923 000 au 31 décembre 2013) étaient disponibles aux fins d'attribution aux termes du régime. Au cours du trimestre clos le 31 mars 2014, la Société a attribué 665 000 options (280 000 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013) et a comptabilisé pour le trimestre clos le 31 mars 2014 une charge de rémunération fondée sur des actions de 388 \$ (237 \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2013) au titre de l'acquisition des droits sur les options attribuées au cours de 2014 et des exercices précédents. La juste valeur moyenne pondérée par action des options sur actions en cours pour le trimestre clos le 31 mars 2014 se chiffrait à 5,13 \$ (1,51 \$ pour le trimestre clos le 31 mars 2013) à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation des options Black-Scholes et compte tenu des hypothèses moyennes pondérées suivantes : un prix d'exercice équivalant au prix des actions sous-jacentes, un taux de rendement des actions attendu de 0 %, un taux d'intérêt sans risque de 1,89 % (1,70 % en 2013), une durée attendue de 8 ans (8 ans en 2013) et une volatilité estimée de 46 % (47 % en 2013). La volatilité est estimée par comparaison avec celle de sociétés cotées en bourse comparables exerçant des activités dans un segment de marché semblable. Le taux de renonciation a été estimé à 5 % (5 % en 2013).

Le tableau qui suit présente les charges liées aux paiements fondés sur des actions selon la nature des charges pour les trimestres clos les 31 mars :

	2014	2013
Coût des ventes	42 \$	11 \$
Frais de vente et de marketing	133	136
Frais de recherche et de développement	102	31
Charges générales et administratives	111	59
	388 \$	237 \$

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires

Pour les trimestres clos les 31 mars 2014 et 2013

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

(non audité)

9. Bénéfice (perte) par action

Le tableau qui suit présente un sommaire du calcul du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, de base et après dilution aux 31 mars :

	2014	2013
Actions ordinaires émises à l'ouverture de la période	13 006 553	16 735 635
Incidence des actions émises en contrepartie de trésorerie	60 000	—
Incidence des actions émises dans le cadre du régime d'achat d'actions des employés	—	62 539
Incidence des actions émises à l'exercice d'options sur actions	212 522	22 783
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, de base, aux 31 mars	13 279 075	16 820 957
Incidence de la conversion des actions privilégiées rachetables	5 111 918	—
Incidence des options sur actions au moment de l'émission	1 288 036	—
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, après dilution, aux 31 mars	19 679 029	16 820 957

Au 31 mars 2014, 735 000 options ont été exclues du calcul du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires après dilution étant donné que leur effet aurait été antidilutif. En raison de la perte inscrite pour le trimestre clos le 31 mars 2013, la totalité des options et des actions privilégiées rachetables ont été exclues du calcul du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires après dilution étant donné que leur effet aurait été antidilutif.

10. Produits

	2014	2013
Abonnements	11 320 \$	9 111 \$
Services professionnels	4 001	3 764
Maintenance et soutien	302	451
	15 623 \$	13 326 \$

11. Recherche et développement

	2014	2013
Dépenses de recherche et de développement	3 533 \$	2 581 \$
Crédits d'impôt à l'investissement	(574)	(546)
	2 959 \$	2 035 \$

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires

Pour les trimestres clos les 31 mars 2014 et 2013

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

(non audité)

12. Tableau des flux de trésorerie

Variation des actifs et des passifs d'exploitation

	2014	2013
Créances clients et autres débiteurs	3 706 \$	2 645 \$
Crédits d'impôt à l'investissement à recevoir	(285)	(299)
Charges payées d'avance	(857)	(439)
Dettes fournisseurs et charges à payer	(8 060)	97
Produits différés	2 937	(748)
	(2 559) \$	1 256 \$

13. Instruments financiers

a) Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des actifs et passifs financiers ainsi que leur valeur comptable se présentent comme suit :

	31 mars 2014		31 décembre 2013	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Prêts et créances évalués au coût amorti				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19 188 \$	19 188 \$	13 804 \$	13 804 \$
Créances clients et autres débiteurs	8 745	8 745	12 449	12 449
Crédit d'impôt à l'investissement à recevoir	1 615	1 615	1 330	1 330
	29 548 \$	29 548 \$	27 583 \$	57 583 \$
Passifs financiers				
Passifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat net				
Actions privilégiées rachetables	54 237 \$	54 237 \$	54 007 \$	54 007 \$
Autres passifs financiers évalués au coût amorti				
Dettes fournisseurs et charges à payer	2 812	2 812	11 062	11 062
Dettes à long terme	30 000	30 000	25 000	25 000
	87 049 \$	87 049 \$	90 069 \$	90 069 \$

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires

Pour les trimestres clos les 31 mars 2014 et 2013

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

(non audité)

13. Instruments financiers (suite)

a) Juste valeur des instruments financiers (suite)

Évaluation de la juste valeur

Les techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur des actions privilégiées n'ont pas changé depuis le 31 décembre 2013.

La juste valeur estimée des actions privilégiées rachetables augmenterait de 2 780 \$ (2 450 \$ en 2013) si les produits prévisionnels au moment de l'événement de liquidité étaient plus élevés de 5 % et diminuerait de 2 087 \$ (2 491 \$ en 2013) si les produits prévisionnels au moment de l'événement de liquidité étaient moins élevés de 5 %.

Le tableau qui suit établit le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture des justes valeurs de niveau 3.

	Juste valeur des actions privilégiées rachetables
Solde au 1 ^{er} janvier 2014	54 135 \$
Augmentation de la juste valeur	179
Solde au 31 mars 2014	54 314 \$

b) Risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit lié aux créances clients, répartie par zone géographique, s'établissait comme suit :

	31 mars 2014	31 décembre 2013
Canada	1 820 \$	721 \$
États-Unis	5 189	10 865
Autres pays	1 361	539
	8 370 \$	12 125 \$

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires

Pour les trimestres clos les 31 mars 2014 et 2013

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

(non audité)

13. Instruments de crédit (suite)

b) Risque de crédit (suite)

Le tableau ci-dessous présente le classement chronologique des créances clients à la date de clôture indiquée :

	31 mars 2014	31 décembre 2013
En règle	7 912 \$	7 449 \$
En souffrance		
Depuis 0 à 30 jours	280 \$	4 669 \$
Depuis 31 à 60 jours	130	6
Depuis plus de 60 jours	48	1
	8 370 \$	12 125 \$

Kinaxis Inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés résumés intermédiaires

Pour les trimestres clos les 31 mars 2014 et 2013

(en milliers de dollars américains, sauf les nombres d'actions et les montants par action)

(non audité)

14. Informations sectorielles

Le chef de la direction de la Société a été identifié comme étant le principal décideur opérationnel. Le chef de la direction évalue la performance de la Société et attribue les ressources en fonction des informations que lui fournit le système de gestion interne de la Société après consolidation. La Société a établi qu'elle ne comportait qu'un seul secteur d'exploitation.

Renseignements par secteur géographique

Les produits tirés des clients externes sont attribués aux secteurs géographiques en fonction de l'emplacement géographique des clients contractuels. Les produits tirés des clients externes répartis par secteur géographique se présentaient comme suit pour les trimestres clos les 31 mars :

	2014	2013
Canada	1 279 \$	3 011 \$
États-Unis	12 437	8 334
Japon	938	1 026
Autres pays	969	955
	15 623 \$	13 326 \$

Le total des actifs par secteur géographique se présente comme suit :

	31 mars 2014	31 décembre 2013
Canada	16 471 \$	15 191 \$
États-Unis	24 876	22 757
Japon	2 694	2 973
Autres pays	556	551
	44 597 \$	41 472 \$

ANNEXE A – MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

KINAXIS INC.
(la « Société »)

MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. Objet

La fonction première du conseil d'administration (individuellement un « **administrateur** » et collectivement le « **conseil** ») de la Société consiste à superviser la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la Société. La direction est chargée de l'exploitation courante de la Société. Les objectifs principaux de la Société sont de protéger et de faire fructifier la valeur de la participation des actionnaires à long terme et de s'assurer que la Société exerce ses activités d'une manière sécuritaire et conforme à l'éthique. Dans le cadre de ses fonctions, le conseil doit tenir compte des intérêts légitimes que les personnes intéressées, comme les employés, les clients et les collectivités, pourraient avoir dans la Société. Dans le cadre de sa responsabilité de gérance, le conseil, par l'entremise du chef de la direction (le « **chef de la direction** »), doit établir les normes de conduite de la Société.

2. Fonctionnement

Le conseil délègue certaines des responsabilités et fonctions qui sont indiquées ci-dessous à la direction ou à ses comités et s'en réserve certaines autres. Le conseil conserve la responsabilité de la gestion de ses affaires, y compris le choix de son président (le « **président du conseil** ») et la mise sur pied de ses comités. La majorité des membres du conseil doivent être indépendants au sens du règlement 58-101 (sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance) et des règles des bourses ou autres marchés où les actions de la Société sont inscrites ou affichées à des fins de négociation (collectivement, les « **règles en matière de gouvernance applicables** »). Si le conseil choisit un administrateur qui n'est pas indépendant à titre de président du conseil, il devra également choisir un administrateur indépendant à titre d'administrateur principal indépendant (l'« **administrateur principal** »). Dans le cadre du présent mandat, le terme « indépendant » englobe le sens qui est donné aux termes similaires dans les règles en matière de gouvernance applicables, notamment « ne faisant pas partie de la direction », « externe » et « non relié », dans la mesure où ces termes s'appliquent en vertu des règles en matière de gouvernance applicables. Il incombe au conseil d'évaluer, chaque année, le caractère adéquat du présent mandat.

3. Responsabilités et fonctions

Les responsabilités et les fonctions principales du conseil se classent parmi les catégories qui sont décrites brièvement ci-dessous.

a) Exigences des lois et des règlements applicables

- (i) Le conseil a la responsabilité générale de s'assurer que la Société se conforme aux lois et aux règlements applicables et que ses documents et ses registres sont dressés, approuvés et tenus comme il se doit.
- (ii) La loi impose les responsabilités suivantes, entre autres, au conseil :
 - A. gérer les activités commerciales et les affaires internes de la Société ou en superviser la gestion;
 - B. agir avec honnêteté et de bonne foi dans l'intérêt de la Société;
 - C. déclarer les conflits d'intérêts, réels ou perçus;
 - D. faire preuve du degré de prudence, de diligence et de compétence qu'une personne raisonnablement prudente manifesterait dans des circonstances comparables;
 - E. remplir les obligations qui lui incombent en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « **LCSA** ») et de son règlement d'application, des statuts et règlements de la Société, des lois et instructions générales sur les valeurs mobilières applicables, des règles des bourses applicables et des autres lois et règlements applicables.
- (iii) La loi impose à l'ensemble du conseil la responsabilité des questions suivantes et lui interdit de les déléguer à la direction ou à un de ses comités :
 - A. la soumission aux actionnaires d'une question qui exige leur approbation;

- B. la dotation d'un poste vacant au conseil, le remplacement des auditeurs, la nomination d'autres administrateurs et la nomination ou la destitution du chef de la direction, du président du conseil ou du président de la Société;
- C. les émissions de titres autres que celles qu'il a autorisées;
- D. la déclaration de dividendes;
- E. l'achat, le rachat ou une autre forme d'acquisition d'actions émises par la Société;
- F. le versement d'une commission à une personne qui achète ou convient d'acheter des actions de la Société à celle-ci ou à quiconque, ou le fait de trouver ou de convenir de trouver des acquéreurs de telles actions, sauf dans la mesure permise par le conseil;
- G. l'approbation de la circulaire d'information de la direction;
- H. l'approbation des documents requis en cas d'offre publique d'achat ou d'offre publique de rachat ou des circulaires du conseil;
- I. l'approbation d'une fusion de la Société;
- J. l'approbation de la modification des statuts de la Société;
- K. l'approbation des états financiers annuels de la Société;
- L. l'adoption, la modification ou la révocation des règlements administratifs de la Société.

Outre ces questions que la loi lui interdit de déléguer, le conseil doit examiner et approuver toutes les décisions importantes qui ont une incidence sur la Société, y compris les acquisitions et les aliénations importantes, les dépenses en immobilisations d'un montant appréciable, les financements par emprunt importants, les émissions d'actions et les octrois d'options.

b) Élaboration de la stratégie

Le conseil a la responsabilité de s'assurer que la Société a des objectifs à long terme et un processus de planification stratégique et il doit prendre part avec la direction, directement ou par l'intermédiaire des comités, à l'élaboration et à l'approbation de la stratégie au moyen de laquelle la Société se propose d'atteindre ces objectifs (en tenant compte, entre autres choses, des occasions qui pourraient se présenter à la Société et des risques auxquels celle-ci est exposée).

c) Gestion des risques

Le conseil a la responsabilité de protéger l'actif et l'entreprise de la Société, de repérer et de comprendre les risques principaux auxquels celle-ci est exposée et de s'assurer que les systèmes appropriés sont en place pour surveiller et gérer ces risques de manière à assurer la viabilité à long terme de la Société.

d) Nomination, formation et encadrement des membres de la direction principale

Il incombe au conseil de faire ce qui suit :

- (i) nommer le chef de la direction et, de concert avec celui-ci, établir la description écrite de son poste;
- (ii) en tenant compte des conseils du comité de rémunération, établir les objectifs qu'il incombe au chef de la direction d'atteindre, l'encadrer et évaluer son rendement à la lumière de ces objectifs et établir sa rémunération;
- (iii) conseiller et guider le chef de la direction dans l'exécution de ses fonctions;
- (iv) établir, dans la mesure jugée appropriée, la description du poste du président du conseil et du président de chacun des comités du conseil;
- (v) approuver la nomination de tous les dirigeants;
- (vi) examiner, et s'il le juge approprié, approuver, selon la recommandation du comité de rémunération et du chef de la direction, la rémunération de tous les dirigeants;
- (vii) examiner, et s'il le juge approprié, approuver, selon la recommandation du comité de rémunération, les régimes de rémunération incitatifs et les régimes à base d'actions de la Société;

- (viii) s'assurer que les dispositions adéquates ont été prises pour former et perfectionner les membres de la direction et du conseil et assurer la relève en bonne et due forme des membres de la direction, y compris le chef de la direction.

e) S'assurer de l'intégrité de la direction

Le conseil a la responsabilité, dans la mesure qu'il juge appropriée, de s'assurer que le chef de la direction et les autres dirigeants de la Société ont intègres et qu'ils favorisent une culture d'intégrité à l'échelle de la Société.

f) Politiques, normes et conformité

Le conseil est responsable de la supervision et de l'examen des questions suivantes et il peut compter sur la direction de la Société, si cela est approprié, pour ce faire :

- (i) s'assurer que la Société est exploitée en tout temps conformément aux lois et aux règlements applicables et à des normes d'éthique et de morale appropriées;
- (ii) approuver les politiques, les normes et règles selon lesquelles l'entreprise de la Société est exploitée et s'assurer que chacun s'y conforme;
- (iii) s'assurer que la Société établit des normes environnementales appropriées à l'égard de son exploitation et qu'elle exploite son entreprise en se conformant à tous les égards importants aux lois et règlements environnementaux;
- (iv) s'assurer que la Société accorde une grande importance à la santé et à la sécurité au travail de ses employés et qu'elle dispose de programmes et de politiques appropriés à cet égard;
- (v) définir la démarche de la Société en matière de gouvernance, y compris, dans la mesure où cela est approprié, établir des principes et des lignes directrices en matière de gouvernance propres à la Société;
- (vi) examiner les pratiques en matière de gouvernance de la Société et les modifier si les circonstances l'exigent.

g) Présentation et communication de l'information

Le conseil a la responsabilité de superviser et d'examiner les questions suivantes et peut compter sur la direction de la Société, si cela est approprié, pour ce faire :

- (i) s'assurer que la Société dispose des politiques et des programmes nécessaires pour communiquer efficacement avec la direction, les actionnaires, les autres parties intéressées et le public en général;
- (ii) s'assurer que les résultats financiers de la Société sont communiqués aux actionnaires, aux autres porteurs de titres et aux organismes de réglementation de façon adéquate et dans les délais prescrits;
- (iii) s'assurer que les résultats financiers sont présentés fidèlement et conformément aux normes comptables généralement reconnues applicables;
- (iv) s'assurer que les faits nouveaux qui pourraient avoir une incidence importante sur la valeur de la Société sont communiqués de façon précise et dans les délais prescrits;
- (v) rendre compte aux actionnaires chaque année des activités que la Société a exercées au cours de l'exercice précédent.

h) Supervision et prise de mesures

Le conseil a la responsabilité de superviser et d'examiner les questions suivantes et peut compter sur la direction de la Société, si cela est approprié, pour ce faire :

- (i) superviser les progrès de la Société dans l'atteinte de ses objectifs et, s'il y a lieu, rectifier, par l'intermédiaire de la direction, l'orientation de la Société au fil de l'évolution des circonstances;
- (ii) envisager de prendre certaines mesures si les résultats obtenus ne correspondent pas aux objectifs de la Société ou si d'autres circonstances extraordinaires l'exigent;
- (iii) examiner et approuver les opérations importantes auxquelles la Société prend part;

- (iv) s'assurer que la Société a mis en place des contrôles internes et des systèmes d'information de gestion adéquats;
- (v) évaluer le rendement de chacun des administrateurs et le rendement collectif du conseil;
- (vi) surveiller la composition du conseil et le nombre de ses membres afin que la Société puisse prendre des décisions de façon plus efficace.

4. **Attentes du conseil par rapport à la direction**

Le conseil s'attend à ce que chacun des membres de la direction exerce les fonctions qu'il lui a confiées, dans des limites raisonnables, en faisant preuve de bonne foi et de diligence, au mieux de ses compétences et dans l'intérêt de la Société. On s'attend à ce que les membres de la direction consacrent la quasi-totalité de leurs heures de travail et de leurs efforts à l'exécution de ces fonctions. On s'attend en outre à ce qu'ils agissent conformément aux lois, aux règles et aux règlements qui s'appliquent à la Société et à ce qu'ils s'assurent que celle-ci s'y conforme.

5. **Responsabilités des administrateurs et attentes par rapport à ceux-ci**

Les responsabilités des administrateurs et les attentes par rapport à ceux-ci sont les suivantes :

a) **Engagement et présence**

Tous les administrateurs doivent déployer tous les efforts possibles pour assister aux réunions du conseil et aux réunions des comités auxquels ils siègent. Ils peuvent assister aux réunions par téléphone.

b) **Participation aux réunions**

Chacun des administrateurs doit connaître suffisamment l'entreprise de la Société, y compris sa situation financière, la structure de son capital ainsi que les risques et la concurrence auxquels elle est exposée, pour pouvoir participer activement et de façon efficace aux délibérations du conseil et de chacun des comités auxquels il siège. Sur demande, la direction doit faire en sorte qu'un membre du personnel approprié puisse répondre aux questions qu'un administrateur pourrait se poser au sujet de l'un ou l'autre des aspects de l'entreprise de la Société. Les administrateurs doivent en outre examiner les documents que la direction et les conseillers de la Société leur fournissent avant la tenue des réunions du conseil et des comités et être assez préparés pour prendre part aux délibérations.

c) **Code d'éthique commerciale**

La Société a adopté un code d'éthique commerciale qui régit la conduite des administrateurs et des dirigeants de la Société. Les administrateurs doivent connaître les dispositions du code d'éthique commerciale. Chaque administrateur doit en outre s'efforcer de remplir ses fonctions conformément aux pratiques de gouvernance exemplaires, actuelles et émergentes, qui s'appliquent aux administrateurs de sociétés cotées en bourse.

d) **Autres conseils**

La Société reconnaît la valeur de l'expérience que les administrateurs acquièrent au sein des autres conseils auxquels ils siègent, mais sait que ces autres conseils peuvent aussi exiger beaucoup de temps, à son détriment, en plus de donner lieu à des conflits d'intérêts éventuels. Les administrateurs doivent informer le président du comité de gouvernance et de mise en candidature avant d'accepter de siéger à d'autres conseils d'administration ou de s'associer de quelque autre façon que ce soit avec d'autres entreprises ou des organismes gouvernementaux qui exigent un engagement considérable de leur part.

e) **Communication avec la direction**

Tous les administrateurs peuvent communiquer avec le chef de la direction en tout temps pour discuter de quelque aspect que ce soit de l'entreprise de la Société. Les administrateurs peuvent en outre communiquer librement avec les autres membres de la direction. Le conseil prévoit que les administrateurs auront souvent l'occasion de rencontrer le chef de la direction et les autres membres de la direction aux réunions du conseil et des comités et dans d'autres cadres, officiels ou non.

f) **Confidentialité**

Les délibérations du conseil et de ses comités sont, et doivent demeurer, confidentiels. Chacun des administrateurs doit protéger la confidentialité des renseignements qu'il reçoit dans le cadre des fonctions qu'il exerce à titre d'administrateur de la Société.

g) **Évaluation du rendement du conseil**

Le conseil, de concert avec le comité de gouvernance et de mise en candidature, et chacun de ses comités, doivent effectuer une auto-évaluation de leur efficacité chaque année. De plus, le comité de gouvernance et de mise en candidature doit examiner, à intervalles réguliers, les compétences et l'expérience des administrateurs qui siègent au conseil et établir régulièrement si la composition du conseil est propre à lui permettre d'exercer ses fonctions de surveillance efficacement.

6. **Qualités et orientation des administrateurs**

Les administrateurs doivent avoir des valeurs personnelles et professionnelles extrêmement rigoureuses, se comporter d'une manière conforme à l'éthique et s'efforcer de promouvoir les intérêts de la Société. Ils doivent posséder les aptitudes et les compétences dans des domaines qui sont pertinents par rapport à l'entreprise de la Société. Le chef de la direction, le président du conseil et le comité de gouvernance et de mise en candidature ont la responsabilité conjointe d'offrir un programme d'orientation aux nouveaux administrateurs, qui leur explique la démarche de la Société en matière de gouvernance ainsi que la nature et l'exploitation de son entreprise. Le chef de la direction a en outre la responsabilité d'offrir des occasions de formation permanente à tous les administrateurs afin de leur permettre d'actualiser leurs compétences et de se perfectionner.

7. **Réunions**

Le conseil doit se réunir au moins chaque trimestre et tenir des réunions supplémentaires si cela est nécessaire ou approprié pour examiner d'autres questions. De plus, le conseil doit se réunir, s'il le juge approprié, pour se pencher sur la planification stratégique de la Société. Les administrateurs doivent avoir accès aux renseignements financiers et autres avant les réunions du conseil. Les présences sont relevées à chacune des réunions du conseil. Les membres de la direction pourraient être appelés à participer à l'une ou l'autre des réunions du conseil; toutefois, le chef de la direction ne doit pas assister aux délibérations ou aux votes relatifs à sa rémunération.

Les administrateurs indépendants doivent se réunir hors de la présence des administrateurs non indépendants et de la direction, au moins deux fois par année, dans le cadre des réunions régulières du conseil et aux autres moments qu'ils jugent appropriés, pour s'assurer que le conseil fonctionne de façon indépendante.

8. **Comités**

Le conseil a mis sur pied un comité d'audit, un comité de rémunération, un comité de gouvernance et de mise en candidature et un comité de présentation de l'information qui l'aident à assumer ses responsabilités. Le conseil peut mettre sur pied des comités spéciaux au besoin. Le président de chacun des comités doit faire un compte rendu au conseil à la suite des réunions du comité qu'il préside. Le conseil doit réviser chaque année la charte de chacun des comités permanents.

9. **Évaluation**

Le rendement de chacun des administrateurs est évalué chaque année, tout comme le rendement collectif du conseil et de chacun de ses comités. Les administrateurs doivent être encouragés à exercer leurs fonctions et leurs responsabilités d'une manière conforme au présent mandat ainsi que dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires en général.

10. **Ressources**

Le conseil a le pouvoir de retenir les services de conseillers juridiques, de comptables et d'autres conseillers indépendants. Il peut demander à l'un ou l'autre des dirigeants ou des employés de la Société, à des conseillers juridiques externes ou aux auditeurs internes ou externes d'assister à une de ses réunions ou de rencontrer l'un ou l'autre des membres du conseil ou de ses conseillers.

Les administrateurs sont autorisés à retenir les services d'un conseiller juridique externe ou autre, aux frais de la Société, par exemple s'ils se trouvent en conflit d'intérêts en raison de l'entreprise de la Société, sous réserve de l'approbation préalable du comité de gouvernance et de mise en candidature.

ANNEXE B – CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT

KINAXIS INC.
(la « Société »)

CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT

1. Énoncé de politique

La Société a pour politique de mettre sur pied et de maintenir en place un comité d'audit (le « **comité** ») chargé d'aider le conseil (individuellement un « **administrateur** » et collectivement le « **conseil** ») de la Société à assumer sa responsabilité de surveillance des processus de comptabilité, de contrôles internes, de présentation de l'information financière, d'audit des états financiers et de gestion des risques de la Société.

Le comité doit disposer des ressources nécessaires pour remplir les fonctions et les responsabilités que le conseil lui confie ainsi que d'un soutien administratif adéquat. Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, la Société doit lui fournir les fonds nécessaires, le financement, selon ce que le comité établit tant que comité du conseil, au règlement a) des honoraires du cabinet d'experts-comptables inscrit dont les services sont retenus aux fins de la rédaction ou de l'émission d'un rapport d'audit ou de l'exécution de tout autre service d'audit, d'examen ou de certification, b) des honoraires des conseillers dont les services ont été retenus par le comité conformément à l'alinéa 4c)(iii) de la présente charte et c) des frais administratifs ordinaires du comité qui sont nécessaires ou appropriés afin de permettre à celui-ci d'exercer ses fonctions.

Si le comité le juge approprié, il peut, à sa discrétion, mener des enquêtes relativement à des irrégularités ou à des soupçons d'irrégularités, dans les limites de ses responsabilités, notamment son pouvoir de faire appel en tout temps à des conseillers spéciaux ou à d'autres experts. Le comité doit pouvoir communiquer librement avec les auditeurs externes de la Société et il est autorisé à obtenir les renseignements dont il a besoin auprès de tous les employés, qui ont reçu l'instruction de collaborer avec le comité à sa demande.

2. Composition du comité

- a) Le comité doit être constitué par voie de résolution du conseil. Il doit compter au moins trois (3) administrateurs. Le conseil nomme les membres du comité et peut obtenir des conseils et de l'aide du comité de gouvernance et de mise en candidature pour repérer les candidats possédant les qualités nécessaires. Le conseil nomme un membre du comité à titre de président de celui-ci (le « **président** »).
- b) Tous les membres du comité doivent être des administrateurs indépendants au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (le « **règlement 52-110** ») et des règles des bourses ou des marchés où les actions de la Société sont inscrites ou affichées à des fins de négociation (collectivement, les « **règles de gouvernance applicables** »). Dans la présente charte, le terme « indépendant » englobe le sens qui est donné aux termes similaires dans les règles de gouvernance applicables, notamment « ne faisant pas partie de la direction », « externe » et « non relié », dans la mesure où ces termes s'appliquent en vertu des règles de gouvernance applicables. Aucun membre du comité ne doit avoir participé à l'élaboration des états financiers de la Société ou d'une filiale actuelle de celle-ci à quelque moment que ce soit au cours des trois (3) derniers exercices.
- c) Tous les membres du comité doivent être capables de lire et de comprendre les états financiers de base (notamment un bilan, un état des résultats et un état des flux de trésorerie) ainsi que de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on pourrait raisonnablement croire qu'elles seront soulevées par les états financiers de la Société.
- d) L'administrateur que le conseil nomme au comité en est membre jusqu'à ce que le conseil lui trouve un remplaçant ou jusqu'à ce qu'il démissionne.

3. Réunions du comité

- a) Le comité doit se réunir au moins quatre fois par année, au moment et à l'endroit établis par le président du comité, et lorsque le conseil, un membre du comité, les auditeurs ou un membre de la haute direction de la Société l'exige. Les réunions régulières du comité doivent avoir lieu au même moment que l'examen des états financiers trimestriels et de fin d'exercice et du rapport de gestion correspondant.
- b) Un avis de convocation à chacune des réunions du comité doit être remis à chacun de ses membres.

- c) L'avis de convocation du comité doit être établi comme suit :
 - (i) être fait par écrit, ce qui comprend les communications électroniques;
 - (ii) indiquer la nature des points à l'ordre du jour de façon raisonnablement détaillée;
 - (iii) dans la mesure du possible, être accompagné d'un exemplaire des documents qui seront examinés pendant la réunion;
 - (iv) être remis au moins deux jours ouvrables avant le moment prévu pour la réunion ou auparavant si les membres du comité le permettent.
- d) Le quorum des réunions du comité est constitué de la majorité des membres du comité. Toutefois, le comité exige que les questions importantes soient examinées et, s'il y a lieu, approuvées par tous ses membres.
- e) Les membres du comité peuvent participer aux réunions de celui-ci par téléphone, par voie électronique ou par un autre moyen de communication permettant à tous les participants à la réunion de communiquer entre eux. Le membre qui participe à une réunion de cette manière est réputé y être présent.
- f) En l'absence du président du comité, les membres du comité doivent désigner un des membres qui présidera la réunion. De plus, les membres du comité doivent désigner l'une des personnes présentes à titre de secrétaire de la réunion.
- g) Le comité peut inviter les personnes qu'il juge appropriées à assister à ses réunions, sauf les personnes dont l'exclusion est requise par la présente charte ou les lois applicables.
- h) Le comité peut inviter les auditeurs externes à assister à l'une ou l'autre de ses réunions et à commenter les états financiers ou tout autre aspect financier de la Société.
- i) Le comité (i) doit rencontrer les auditeurs externes hors de la présence des personnes qui ne sont pas des membres du comité et (ii) rencontrer les membres de la direction de la Société séparément.
- j) Les délibérations de toutes les réunions du comité sont consignées dans un procès-verbal qui est signé par le président et le secrétaire de la réunion. Le président du comité doit remettre les procès-verbaux des réunions du comité à tous les membres du conseil.

4. **Fonctions et responsabilités du comité**

- a) Il incombe directement au comité, à titre de comité du conseil, de recommander au conseil le cabinet d'experts-comptables qui sera mis en candidature et, s'il est nommé, chargé de rédiger ou d'émettre un rapport d'audit ou de fournir d'autres services d'audit, d'examen ou de certification à la Société (les « **auditeurs externes** »), ainsi que d'établir la rémunération de ceux-ci. Le comité a en outre la responsabilité de superviser directement le travail des auditeurs externes (y compris de résoudre les désaccords entre la direction et les auditeurs relativement à la présentation de l'information financière). Les auditeurs externes relèvent directement du comité.
- b) Les autres fonctions et responsabilités principales du comité sont les suivantes :
 - (i) repérer les risques principaux qui pourraient avoir une incidence sur la présentation de l'information financière de la Société et en surveiller la gestion;
 - (ii) surveiller l'intégrité du processus de présentation de l'information financière et du système de contrôles internes à l'égard de la présentation de l'information financière et de la conformité comptable de la Société;
 - (iii) surveiller l'indépendance, l'objectivité et le rendement des auditeurs externes, y compris (A) en s'assurant que le comité reçoive des auditeurs externes, au moins une fois par année, une déclaration écrite officielle indiquant toutes les relations entre les auditeurs externes et la Société, (B) en discutant ouvertement avec les auditeurs externes de toutes les relations ou de tous les services déclarés qui pourraient compromettre leur objectivité et leur indépendance et (C) en prenant les mesures appropriées pour superviser l'indépendance des auditeurs externes ou en faisant des recommandations au conseil à ce sujet;
 - (iv) évaluer le rendement des auditeurs externes au moins une fois par année;

- (v) traiter directement avec les auditeurs externes pour approuver les plans d'audit externes, les autres services (s'il y a lieu) et les honoraires;
 - (vi) superviser directement le processus d'audit externe et les résultats de celui-ci (en plus des éléments décrits au paragraphe 4e) ci-dessous);
 - (vii) servir de voie de communication entre les auditeurs externes, la direction et le conseil;
 - (viii) examiner chaque année avec la direction de la Société les programmes d'évaluation des risques et les programmes de prévention des fraudes et de la corruption de la Société;
 - (ix) effectuer un examen visant à s'assurer qu'il existe un processus de dénonciation efficace qui permet aux parties intéressées de communiquer leurs inquiétudes au sujet de questions comptables ou financières à une personne indépendante;
 - (x) superviser tous les régimes de retraite et d'avantages liés à la retraite qui ont été établis, s'il y a lieu.
- c) Le comité a les pouvoirs nécessaires aux fins suivantes :
- (i) inspecter les livres et registres de la Société et de ses filiales;
 - (ii) discuter avec la direction de la Société et ses filiales, les parties intéressées et les auditeurs externes, des comptes, des registres et d'autres questions, selon ce que les membres du comité jugement appropriés;
 - (iii) retenir les services de conseillers juridiques indépendants et d'autres conseillers, selon ce qu'il juge nécessaire pour exercer ses fonctions;
 - (iv) établir les honoraires des conseillers dont le comité a retenu les services et rémunérer ces derniers.

Relations avec la Société

- d) Le comité doit, le plus tôt possible après chacune de ses réunions, faire état au conseil des résultats de ses activités et de ses examens et faire des recommandations au conseil, selon ce qu'il juge approprié.

Relations avec les auditeurs externes

- e) Le comité doit faire ce qui suit :
- (i) examiner le plan d'audit avec les auditeurs externes et les membres de la direction;
 - (ii) examiner, avec les auditeurs externes, les conventions et pratiques importantes en matière de comptabilité que la Société utilise, toutes les autres méthodes de traitement de l'information financière reconnues par les Normes internationales d'information financière (les « **IFRS** ») dont les auditeurs externes ont discuté avec les membres de la direction, les conséquences de l'utilisation de ces autres méthodes de communication et de traitement et la méthode que les auditeurs externes privilégient;
 - (iii) discuter avec les membres de la direction et les auditeurs externes des modifications proposées à l'égard des conventions ou principes comptables principaux, de la présentation et de l'incidence des risques et des incertitudes importants ainsi que des estimations et des jugements clés de la direction qui pourraient avoir une incidence notable sur la présentation de l'information financière;
 - (iv) examiner, avec les membres de la direction et les auditeurs externes, les problèmes en matière de présentation de l'information financière importants survenus au cours du plus récent exercice et la solution ou la proposition de solution à cet égard;
 - (v) examiner les problèmes que les auditeurs externes ont eus ou les inquiétudes qu'ils ont soulevées dans le cadre d'un audit, y compris les restrictions que la direction leur a imposées ou les questions comptables importantes au sujet desquelles ils étaient en désaccord avec la direction;

- (vi) examiner, avec les auditeurs externes, les rajustements comptables que les auditeurs indépendants ont notés ou proposés, mais qui n'ont pas été « pris en considération » (en tant qu'éléments négligeables ou pour une autre raison), les communications entre les membres de l'équipe d'audit et le bureau national des auditeurs externes relativement aux questions d'audit ou de comptabilité présentées dans l'énoncé de mission, la lettre de recommandations adressée à la direction ou la liste des écarts non rajustés que les auditeurs externes de la Société ont émise ou proposent d'émettre ou tout autre document écrit que les auditeurs externes ont remis aux membres de la direction de la Société;
- (vii) examiner, avec les membres de la direction principale, le processus permettant de repérer, de surveiller et de signaler les risques principaux qui ont une incidence sur la présentation de l'information financière;
- (viii) examiner les opérations ou structures hors bilan et leur incidence sur les résultats financiers et l'exploitation de la Société, ainsi que la façon dont ces opérations et ces structures sont présentées dans les documents d'information que la Société dépose et en discuter avec les membres de la direction et les auditeurs externes;
- (ix) examiner les états financiers annuels audités (y compris le rapport de gestion) et les documents connexes à la lumière du rapport des auditeurs externes et obtenir une explication auprès des membres de la direction à l'égard de tous les écarts importants par rapport aux périodes comparables;
- (x) examiner, avec les membres de la direction, la lettre de recommandations des auditeurs externes et la réponse de la direction, s'il y a lieu, y compris une évaluation de la pertinence et de l'efficacité des contrôles financiers internes et du processus de présentation de l'information financière de la Société, ainsi que les mesures prises dans le cas où des lacunes ont été repérées;
- (xi) examiner, avec les dirigeants responsables des finances et les auditeurs externes, les états financiers trimestriels non audités et le rapport de gestion correspondant avant leur publication;
- (xii) rencontrer séparément et à intervalles réguliers les membres de la direction et les auditeurs externes;
- (xiii) superviser les affaires financières de la Société et de ses filiales et, s'il le juge approprié, faire des recommandations au conseil, aux auditeurs externes ou aux membres de la direction;
- (xiv) discuter, avec les membres de la direction et les auditeurs externes, de toute correspondance avec les organismes de réglementation ou gouvernementaux qui soulève des questions importantes au sujet des états financiers ou des méthodes comptables de la Société;
- (xv) examiner les recommandations de la direction en ce qui a trait à la nomination des auditeurs externes et aux modalités de leur mission;
- (xvi) approuver au préalable tous les services d'audit et autres que d'audit que les auditeurs externes ou les auditeurs externes des filiales de la Société fourniront à la Société ou à ses filiales, sous réserve du principe dérogatoire selon lequel la Société ne peut demander aux auditeurs externes de lui fournir des services d'externalisation de l'audit interne ou des services liés aux systèmes d'information financière; nonobstant ce qui précède, l'approbation préalable des services autres que d'audit mentionnée ci-dessus peut être déléguée à un membre du comité, qui devra alors faire part au comité de toutes ses décisions à la prochaine réunion régulière;
- (xvii) approuver la lettre de mission relative aux services autres que d'audit qui seront confiés aux auditeurs externes ou aux membres de leur groupe et les honoraires estimatifs, et évaluer l'incidence possible de la prestation de ces services sur l'indépendance des auditeurs externes;
- (xviii) lorsqu'il y a un changement d'auditeurs externes, examiner toutes les questions à cet égard et fournir les documents ayant trait au changement, y compris les renseignements qui doivent être donnés dans l'avis de changement d'auditeurs et les documents requis en vertu des lois en vigueur et des règles, des règlements et des instructions générales des organismes applicables, ainsi que les étapes prévues pour assurer une transition ordonnée;

- (xix) examiner tous les événements devant être signalés, y compris les désaccords, les questions non réglées et les consultations, au sens des lois applicables, de façon systématique, qu'il y ait un changement d'auditeurs externes ou non.
- f) Relativement à la communication au public de l'information financière et des autres renseignements publiés, le comité doit faire ce qui suit :
- (i) examiner les états financiers, le rapport de gestion et les communiqués de presse sur les résultats annuels et intermédiaires de la Société avant que celle-ci ne publie ces renseignements;
 - (ii) examiner, avec les membres de la direction, l'évaluation que fait celle-ci des méthodes des contrôles de la Société qui sont conçus pour s'assurer que les renseignements qui doivent être publiés dans les documents que la Société dépose régulièrement sont inscrits, traités, résumés et signalés dans ces documents, dans les délais stipulés dans les lois sur les valeurs mobilières applicables relativement au dépôt de ces documents (les « **contrôles en matière de communication** ») et évaluer si des changements sont requis à la lumière de cette évaluation;
 - (iii) établir une politique pour encadrer la publication des communiqués de presse sur les résultats de même que la publication des renseignements financiers et des indications des résultats fournies aux analystes et aux agences de notation, ce qui peut comprendre le fait de déléguer cette responsabilité à un membre approprié de la direction;
 - (iv) s'assurer qu'un processus adéquat est en place pour l'examen des renseignements du domaine public tirés des états financiers de la Société, autres que les renseignements publiés examinés conformément à l'alinéa iv (f)(i) et évaluer régulièrement le caractère adéquat de ce processus;
 - (v) surveiller l'efficacité de la politique de communication de l'information de la Société (la « **politique de communication de l'information** ») et s'assurer que chacun s'y conforme;
 - (vi) établir des critères en vue de l'évaluation provisoire des seuils d'importance relative;
 - (vii) évaluer les faits nouveaux importants à venir qui ont trait à la Société et décider de quelle manière et à quel moment il sera adéquat de communiquer ces renseignements au public ou si ces renseignements doivent rester confidentiels;
 - (viii) pour ce qui est des renseignements dont le comité estime qu'ils devraient rester confidentiels, établir avec la direction la méthode qui permet d'en préserver la confidentialité;
 - (ix) dans la mesure où il le juge approprié, examiner les éléments suivants et en surveiller l'élaboration par la direction :
 - A. les notices annuelles, les circulaires d'information de la direction et les états financiers annuels et intermédiaires de la Société et tous les autres documents d'information que la Société dépose auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières compétents;
 - B. les communiqués de presse de la Société qui comportent des renseignements financiers, des indications des résultats, des énoncés prospectifs, des renseignements sur les activités ou d'autres renseignements importants;
 - C. les documents distribués à tous les actionnaires de la Société;
 - D. tous les autres exposés ou communications pertinents, qu'ils soient écrits ou verbaux;
 - (x) avant la publication, examiner et, si cela est approprié, recommander à l'approbation du conseil tous les documents d'information comportant des renseignements financiers audités ou non audités, y compris les prospectus, les rapports annuels, les notices annuelles, les rapports de gestion et les communiqués de presse, en accordant une attention particulière à ce qui suit :
 - A. toute modification des conventions et pratiques comptables;
 - B. les questions importantes qui demandent de faire preuve de jugement;
 - C. les ajustements importants à apporter à la suite de l'audit;
 - D. l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, s'il y a lieu;

- E. la conformité aux normes comptables;
- F. la conformité aux lois et aux règles des bourses applicables;
- (xi) renseigner le conseil sur les questions de communication de l'information et la politique de communication de l'information et vérifier le processus mis en place par la direction en vue de renseigner les dirigeants, les employés et les consultants de la Société à ce sujet;
- (xii) dans la mesure où il le juge approprié, examiner les facteurs de risque, les hypothèses sous-jacentes et les énoncés prospectifs relativement aux communications écrites et verbales qui comportent des renseignements prospectifs et examiner si les conclusions, les prévisions ou les projections qui figurent dans ces renseignements sont fondés dans une mesure raisonnable;
- g) Le comité doit examiner et mettre à jour, s'il y a lieu, la politique de communication de l'information chaque année ou lorsque cela est nécessaire pour se conformer aux exigences de la réglementation.
- h) Le comité doit enquêter sur les conflits d'intérêts qui ont trait à l'audit ou à des questions financières qui lui sont signalés par un membre du conseil, un actionnaire de la Société, les auditeurs externes ou un membre de la haute direction et établir le moyen le plus approprié de les résoudre.
- i) Le comité doit examiner à intervalles réguliers avec les membres de la direction la nécessité d'une fonction d'audit interne.
- j) Le comité doit examiner les méthodes utilisées pour comptabiliser et présenter les frais, le passif et les éventualités de la Société.
- k) Le comité doit discuter à intervalles réguliers avec les membres de la direction de la Société des risques financiers principaux auxquels la Société est exposée et des mesures que la direction a prises pour surveiller et contrôler ces risques.
- l) Le comité doit établir, superviser et examiner les politiques et les méthodes en matière de comptabilité interne, de contrôle financier et d'information de gestion.
- m) Le comité doit discuter à intervalles réguliers avec les membres de la direction de la méthode que la Société utilise pour fournir ses attestations trimestrielles en vertu du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*.
- n) Le comité doit examiner, avec le chef de la direction et le chef des finances de la Société, les rapports sur les lacunes graves dans les contrôles internes ou dans leur fonctionnement qui pourraient empêcher la Société de consigner, de traiter, de résumer ou de présenter des données financières, les lacunes graves dans les contrôles internes qui ont été signalées aux auditeurs et les fraudes, sans égard à leur gravité, qui impliquent la direction ou d'autres employés qui jouent un rôle clé dans les contrôles internes de la Société.
- o) Le comité doit établir et maintenir en place un processus permettant ce qui suit :
 - (i) la réception, la consignation et le traitement des plaintes que la Société reçoit en ce qui a trait à des questions de comptabilité, de contrôles comptables internes ou d'audit;
 - (ii) la soumission par les employés, à titre confidentiel et sous le couvert de l'anonymat, de préoccupations relatives à des questions de comptabilité ou d'audit discutables;
 - (iii) l'examen des mécanismes qui permettent au personnel de la Société de soulever certaines préoccupations, en toute confiance, relativement à de possibles irrégularités quant à la présentation de l'information financière et s'assurer que des mécanismes sont en place pour qu'une enquête raisonnable et indépendante soit menée et que des mesures soient prises par la suite.
- p) À chacune des réunions du comité, celui-ci doit examiner les plaintes ou les préoccupations des employés de la Société en ce qui a trait à des questions de comptabilité, de contrôles comptables internes ou d'audit concernant la Société, de même que les violations du code d'éthique commerciale de la Société, de la politique de prévention de la corruption de la Société et des lois, règles ou règlements applicables et le comité doit se conformer à la marche à suivre établie dans la politique de dénonciation à cet égard.

- q) Le comité doit examiner toutes les opérations entre parties liées, discuter des motifs commerciaux qui justifient ces opérations et s'assurer qu'elles sont communiquées de façon appropriée. À cette fin, le terme « opérations entre parties liées » désigne une « opération importante » devant être communiquée en vertu de la rubrique 13 de l'annexe 51-102A2 du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*.
- r) Le comité doit examiner les programmes en matière de conformité et d'éthique commerciale de la Société, en tenant compte des exigences des lois et des règlements, et examiner avec les membres de la direction ses évaluations périodiques de l'efficacité de ces programmes.
- s) Le comité doit, en consultation avec le comité de gouvernance et de mise en candidature, examiner le code d'éthique commerciale de la Société ainsi que les programmes que la direction a établis pour s'assurer de la conformité à celui-ci et, à intervalles réguliers, en consultation avec le comité de gouvernance et de mise en candidature, faire des recommandations au conseil à l'égard du code d'éthique commerciale de la Société, selon ce que le comité juge approprié.
- t) Le comité doit, à intervalles réguliers, examiner la politique de prévention de la corruption de la Société et faire des recommandations au conseil à cet égard, selon ce qu'il juge approprié.
- u) Le conseil doit examiner et approuver les politiques de la Société en matière d'embauche des associés et des employés, ou des anciens associés et employés, des auditeurs externes actuels et précédents.
- v) Le comité est chargé de recevoir les rapports des conseillers juridiques qui indiquent une violation importante des lois sur les valeurs mobilières ou un manquement aux obligations de loyauté et de bonne foi de la Société.
- w) Le comité doit examiner, avec les conseillers juridiques de la Société, au moins une fois par année, les questions juridiques qui pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers de la Société et les demandes provenant des organismes de réglementation ou des organismes gouvernementaux.
- x) Le comité doit évaluer, chaque année, le caractère adéquat de la présente charte et le rendement du comité.

ATTESTATION DE KINAXIS INC.

Le 14 mai 2014

Le présent prospectus modifié et reformulé révèle de façon complète, véridique et claire tous les faits importants relatifs aux titres faisant l'objet du placement, conformément aux lois sur les valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires canadiens.

(signé) Douglas Colbeth
Chef de la direction

(signé) Richard Monkman
Chef des finances

Au nom du conseil d'administration,

(signé) Howard Gwin
Administrateur

(signé) John (Ian) Giffen
Administrateur

ATTESTATION DES PRENEURS FERMES

Le 14mai 2014

À notre connaissance, le présent prospectus modifié et reformulé révèle de façon complète, véridique et claire tous les faits importants relatifs aux titres faisant l'objet du placement, conformément aux lois sur les valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires canadiens.

Pour **BMO NESBITT BURNS INC.,**

Pour **CORPORATION CANACCORD GENUITY,**

(signé) David Wismer

(signé) Sanjiv Samant

Pour **VALEURS MOBILIÈRES
TD INC.,**

Pour **RBC DOMINION
VALEURS MOBILIÈRES INC.,**

Pour **FINANCIÈRE BANQUE
NATIONALE INC.,**

(signé) Will Hutchins

(signé) Alex Graham

(signé) Rob Sainsbury

Pour **MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.,**

(signé) Ryan Voegeli

Pour **VALEURS MOBILIÈRES CORMARK INC.,**

(signé) Marwan Kubursi



kinaxis^{MD}

